

SOUS LA DIRECTION DE  
**Lizette Jalbert [1943-1992]**  
et Laurent Lepage

professeur associé, Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM (ISE)

(1986)

# Néo-conservatisme et restructuration de l'État

Canada - États-Unis - Angleterre

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**  
CHICOUTIMI, QUÉBEC  
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée avec le concours de Pierre Patenaude, bénévole, professeur de français à la retraite et écrivain, Lac-Saint-Jean, Québec.  
[http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles\\_equipe/liste\\_patenaude\\_pierre.html](http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_patenaude_pierre.html)  
Courriel : [pierre.patenaude@gmail.com](mailto:pierre.patenaude@gmail.com)

À partir du livre de

Sous la direction de Lizette Jalbert et Laurent Lepage

**Néo-conservatisme et restructuration de l'État.  
Canada – États-Unis - Angleterre**

Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1986, 270 pp. Collection : "Études d'économie politique", sous la direction de Lizette Jalbert.

Autorisation accordée par Mme Saint-Pierre le 18 décembre 2003.



[Celine.Saint-Pierre@INRS-UCS.Uquebec.ca](mailto:Celine.Saint-Pierre@INRS-UCS.Uquebec.ca)

Céline Saint-Pierre est sociologue et directrice du développement  
Chaire Fernand-Dumont sur la culture  
INRS Urbanisation, Culture et Société

Laurent Lepage : [lepage.laurent@uqam.ca](mailto:lepage.laurent@uqam.ca)

Polices de caractères utilisée : Times New Roman 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

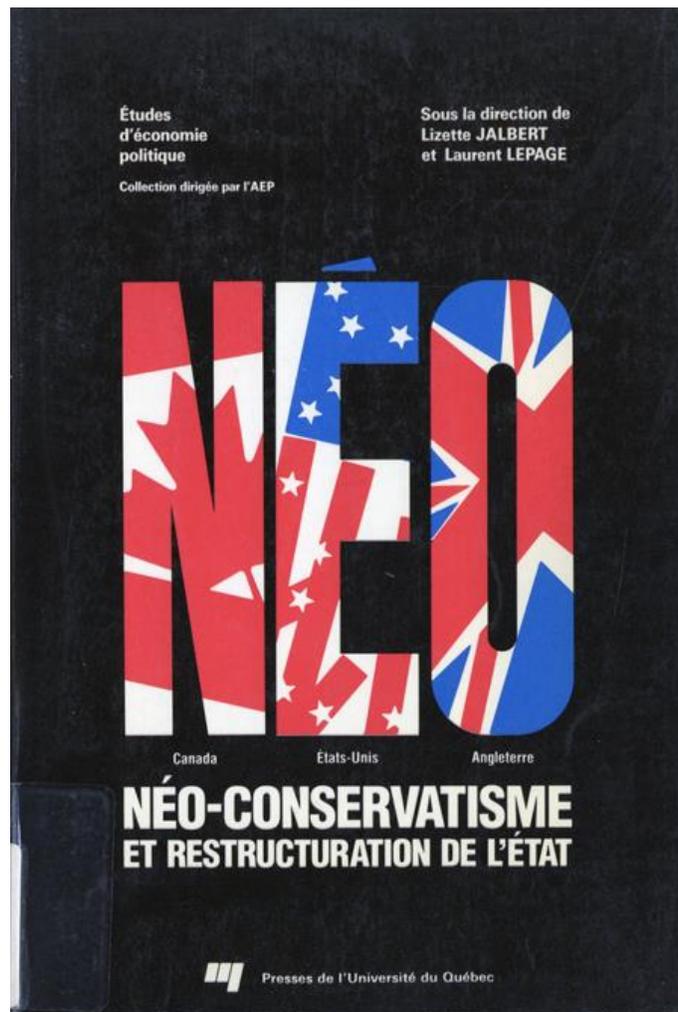
Édition numérique réalisée le 20 novembre 2020 à Chicoutimi, Québec.



SOUS LA DIRECTION DE  
**Lizette Jalbert [1943-1992]**  
et **Laurent Lepage**

professeur associé, Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM (ISE)

## Néo-conservatisme et restructuration de l'État



Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1986, 270 pp. Collection : "Études d'économie politique", sous la direction de Lizette Jalbert.

**Néo-conservatisme  
et restructuration de l'État**

## Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

La crise de société dans laquelle nous sommes entrés, il y a une quinzaine d'années, a entraîné une série de bouleversements d'abord visibles au niveau des stratégies de la politique économique et à celui des transformations de la politique sociale. Il s'est ensuivi une volonté de restructuration globale de l'interventionnisme d'État qu'on peut observer dans les programmes de réforme des gouvernements des pays industrialisés. Mais plus en profondeur, nous voilà confrontés à une étonnante rénovation de l'éthique politique. Ainsi dans le contexte du déferlement de la vague néo-conservatrice, c'est bien la tradition démocratique qui est visée et tenue responsable des déboires des sociétés capitalistes. Aujourd'hui, néo-conservateurs et néo-libéraux tentent de populariser des idées qui paraissaient scandaleuses à l'époque où un Barry Goldwater s'en faisait le chantre au coeur de l'Amérique des Kennedy et de la Great Society. Le défi démocratique a été clairement posé en 1975 à la suite du rapport-choc de la Trilatérale qui concluait: La démocratie politique est-elle encore une forme viable de gouvernement pour les pays industrialisés de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Asie ? C'est à ce défi que cet ouvrage tente d'apporter sa contribution.

Ont participé à cet ouvrage

Mario Bunge, Ralph Miliband, Bertram Gross, Christian Deblock, Bertrand Bellon, Francine Dansereau, Frédéric Lesemann, Chantal Mouffe, Jeanne Kirk Laux, Hugo Radice, Louise Vandelac, Léo Panitch, Gilbert Renaud, Lizette Jalbert, Laurent Lepage, Jean-Jacques Gislain, Kusum Singh.

**Note pour la version numérique :** La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[3]

Études d'économie politique  
Collection dirigée par l'AEP

NÉO-CONSERVATISME  
ET RESTRUCTURATION DE L'ÉTAT

Canada États-Unis Angleterre

Sous la direction de  
Lizette Jalbert et Laurent Lepage

1986

Presses de l'Université du Québec  
Case postale 250, Sillery, Québec GIT 2R1

[4]

Conception graphique :

JEAN-CLAUDE ROUSSEAU  
Direction des communications  
Université de Montréal

ISBN 2-7605-0422-0

Tous droits de reproduction, de traduction  
et d'adaptation réservés © 1986  
Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1986  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
Imprimé au Canada

[5]

**Néo-conservatisme  
et restructuration de l'État**

## **Table des matières**

[Quatrième de couverture](#)

[Présentation](#) [7]

Lizette Jalbert et Laurent Lepage, [Introduction](#) : “Néo-conservatisme et défi démocratique.” [11]

### **Première partie**

#### **LECTURES DU NÉO-CONSERVATISME** [33]

Chantal Mouffe, “[L’offensive du néo-conservatisme contre la démocratie.](#)” [35]

Mario Bunge, “[Considérations d’un philosophe sur l’économique du néo-conservatisme \(néo-libéralisme\).](#)” [49]

Gilbert Renaud, “[Néo-conservatisme et socialité ou le « néo-social » et le « post-social ».](#)” [71]

Bertram Gross et Kusum Singh, “[La « nouvelle droite » des années 1980.](#)” [91]

### **Deuxième partie**

#### **NOUVELLES POLITIQUES ÉCONOMIQUES** [105]

Christian Deblock et Jean-Jacques Gislain, “[La politique canadienne : quelle maîtrise du développement en économie ouverte.](#)” [107]

Bertrand Bellon, “[Les mille politiques industrielles de Ronald Reagan.](#)” [135]

Jeanne Kirk Laux, “[Virage du capitalisme d’État au Canada.](#)” [159]

[6]

### Troisième partie

#### RESTRUCTURATION DE LA POLITIQUE SOCIALE [183]

Frédéric Lesemann, “La restructuration de la politique sociale : la situation aux États-Unis.” [185]

Francine Dansereau, “Les politiques urbaines et la gestion de l'habitat.” [205]

Louise Vandelac, “À droite, toutes! ou l'impact « des droites » sur le féminisme et les rapports de sexes.” [219]

### Quatrième partie

#### STRATÉGIES D'OPPOSITION AU NÉO-CONSERVATISME [233]

Ralph Miliband, “L'État dans le contexte de la crise : les atteintes aux droits sociaux et civiques.” [235]

Léo Panitch, “Le néo-conservatisme et l'offensive contre les droits des travailleurs.” [241]

Hugo Radice, “Le thatchérisme et ses alternatives : quel est l'avenir du capitalisme britannique ?” [253]

[7]

**Néo-conservatisme  
et restructuration de l'État**

# PRÉSENTATION

[Retour à la table des matières](#)

Cette publication est le produit des communications présentées à l'Université du Québec à Montréal, en octobre 1985, dans le cadre du 5e Colloque de l'Association d'Économie politique (AEP). Le titre de l'ouvrage que nous présentons aujourd'hui reprend d'ailleurs le thème du colloque : Néo-conservatisme et restructuration de l'État. Au moment même où une réforme en profondeur de l'État est engagée tant au Québec qu'au Canada, cet ouvrage rassemble les contributions de nombreux analystes en sciences sociales des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'ici pour analyser la situation.

Les responsables du colloque et de la présente publication tiennent à souligner le précieux soutien qu'ils ont reçu de leur université, en particulier de M. Guy Berthiaume. Bernard Élie et Sylvie Morel doivent être remerciés tout spécialement pour leur collaboration active à l'organisation du colloque. Plusieurs personnes ont aussi participé à la réalisation de cet ouvrage et nous ont aidé dans la traduction et la correction des textes : Marielle Cauchy, Gilles Dostaler, Victor Piché, Marie-Josée Lemay. Nous devons également noter le travail très professionnel de Chantal Pétrin qui a assuré le traitement du manuscrit. De plus, nous avons profité de la collaboration du directeur du département des sciences juridiques de l'UQAM, Robert Couillard et des conseils d'un de ses professeurs, Pierre Mackay, ces derniers nous ayant donné accès à leurs moyens informatiques. François Blanchard,

du même département, a participé à la mise en forme du manuscrit. Enfin, la tenue du colloque et cette parution ont été rendues possibles grâce à l'aide financière accordée par les organismes suivants : le Conseil de recherche en sciences sociales, l'Université du Québec à Montréal, le ministère des Relations internationales du Québec, le Secrétariat d'État, l'Université de Montréal et plusieurs départements de l'Université du Québec à Montréal.

Faisons remarquer que la Collection Études d'Économie politique a été lancée l'année dernière avec la publication de *L'inégalité sociale et les mécanismes de pouvoir*.

Lizette JALBERT

Directrice de la collection  
Études d'Économie politique

[8]

[9]

**Néo-conservatisme  
et restructuration de l'État**

## **INTRODUCTION**

[Retour à la table des matières](#)

[10]

[11]

## NÉO-CONSERVATISME ET DÉFI DÉMOCRATIQUE

**Lizette JALBERT et Laurent LEPAGE**

L'expression néo-conservatisme est généralement attribuée au socialiste britannique Michael Harrington qui, au milieu des années 1960, utilisait cette formule pour dénoncer la résurgence en son pays des vieilles thèses conservatrices <sup>1</sup>. Depuis cette époque, ce terme fait partie du lexique politique, mais il signale désormais un courant de pensée plus moderne, complexe et menaçant que les simples véhémences de quelques nostalgiques d'une société ancienne. Si, il y a vingt ans, le préfixe néo pouvait bien servir les objectifs du polémiste qui souhaitait alerter l'électorat en dénonçant la fausse nouveauté de quelques idées du moment, on se doit de constater que l'expression est devenue une véritable bannière politique dont se réclament aujourd'hui de nombreux partis dominant la scène électorale.

Les récents succès des formations conservatrices de part et d'autre de l'Atlantique n'ont pas été construits à la seule enseigne de cette philosophie politique du 19<sup>e</sup> siècle qui marquait la réaction aux retombées de la Révolution française. Néo-conservatisme *ne signifie pas uniquement* la restauration d'une éthique politique. La pensée d'un Edmund Burke sur fond de société post-industrielle, le discours du libéralisme économique tenu par un Milton Friedman sur fond de crise mondiale et les doutes de la gauche sont en somme des données propres au tableau des idéologies contemporaines qui nous invitent à y regarder

---

<sup>1</sup> Robert Nisbet, « The Conservative Renaissance in Perspective », *The Public Interest*, n° 81, automne 1985, p. 135.

de plus près. Du rejet de l'égalitarisme à la méfiance vis-à-vis l'action étatique, il se précise en Occident une forme de pensée politique dont la souche philosophique est reconnaissable, mais dont les prétentions sont inédites. Le paradoxe de cette expression qui associe nouveauté à traditionnalisme renvoie à une constellation d'idées où les maîtres mots ne sont plus le combat contre le progrès, mais le rejet de la modernité spécifique héritée de l'État-providence <sup>2</sup>.

[12]

### ***1. Problème de définition : où est la nouveauté ?***

Parmi les chercheurs américains qui se sont intéressés au mouvement néo-conservateur certains estiment que la seule nouveauté digne d'examen est le meilleur sort électoral réservé tout à coup à un discours hier encore impopulaire. Rappelant que, dans les années 1950, le paysage politique comptait d'éloquents défenseurs du conservatisme et que, de surcroît, on pouvait déjà voir s'y manifester l'ultra-conservatisme, alors qui aurait-il de différent si ce n'est qu'en 1980 un président a été élu en se réclamant de cette famille politique ? L'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan est ainsi considérée par plusieurs comme le résultat du développement lent, mais continu d'une force politique déjà en germe dans l'après-guerre. Cependant, cette interprétation sommaire escamote le fait que parmi les artisans des dernières victoires du Parti républicain, on retrouve des idéologues qui ont peu en commun avec la tradition conservatrice américaine. De plus, comme nous le verrons plus loin, le *brain trust* néo-conservateur est composé d'individus qui adressent de sévères critiques au jeu démocratique et préconisent sans gêne un gouvernement des hommes par les experts. Que diraient les anciens ?

Un bref rappel du conservatisme dans son acception vieille de quelques décennies peut servir de point de départ pour circonscrire ce

---

<sup>2</sup> Voir l'article de Daniel Bell qui est l'un des chefs de file du mouvement néoconservateur parmi les intellectuels américains, « The Revolt against Modernity », *The Public Interest*, n° 81, 1985, p. 791-829.

qui distinguerait aujourd'hui la nouvelle pensée de droite de l'ancienne. L'étiquette conservatrice a toujours été associée à la croyance en un gouvernement fort, mais discret. À cette thèse centrale s'ajoute l'idée d'une nécessaire décentralisation administrative et ce afin de respecter l'autonomie des institutions telles la famille, l'Église, l'école et l'entreprise. Une confiance aveugle placée en ces mêmes institutions pour venir en aide aux individus en détresse explique la méfiance typique du conservateur envers les solutions bureaucratiques. En effet, le conservatisme classique secrète un scepticisme vis-à-vis toute politique sociale et une haine des politiques redistributives en général. La foi en la débrouillardise et la valorisation du gros bon sens sont ainsi opposées au rationalisme des technocrates. En somme, toute intervention étatique consacrant une forme ou une autre d'égalitarisme et même toute action gouvernementale aux plans de la taxation ou de la monnaie, par exemple, représentent pour le vieux conservateur une attaque contre l'individu et une menace pour la communauté<sup>3</sup>. Si la société doit évoluer, elle se transformera graduellement.

[13]

Quant à l'histoire récente, le sociologue Michael Hughey tente à son tour de cerner les idées politiques véhiculées par le courant néo-conservateur dans leur version américaine, il propose la synthèse suivante :

Economically, they center around the principles of classical liberalism, emphasizing fiscal austerity, free enterprise, business competition, a minimum of government intervention in the market place, and an identification of the public good with the welfare of business. Socially, they include commitments to the integrity of the traditional family and its sexual division of labor, to military strength and preparedness, to church and religion, and to essentially Protestant standards of morality, decency, and propriety<sup>4</sup>.

On reconnaît dans le stéréotype qui précède des penchants qui évoquent la pensée de leaders politiques tels Ronald Reagan ou Mme Thatcher, mais la ressemblance peut être trompeuse car il y a plus. Si à

<sup>3</sup> Robert Nisbet, *op. cit.*, p. 129.

<sup>4</sup> Michael W. Hughey, « The New Conservatism : Political Ideology and Class Structure in America », *Social Research*, n° 49, 1982, p. 791.

l'ère du romantisme, freiner le progrès et maintenir les fondements de la société traditionnelle constituait l'essentiel d'un discours politique conservateur, il en est autrement dans le contexte des années 1980. Aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada, la pensée conservatrice a été étoffée de plusieurs façons. Cet élargissement idéologique s'est d'abord manifesté par une identification avec le regain de vigueur du libéralisme économique. Cependant, le nouveau libéralisme économique, bien qu'il puise son inspiration dans la pensée classique du 19<sup>e</sup> siècle ne s'y enferme pas. S'il est opposé à l'interventionnisme de type keynésien qui prône une action sur la demande, il ne l'est plus quand il s'agit de faire intervenir l'État sur les grands mécanismes de l'offre. Prenons comme exemples, les politiques monétaristes, les interventions actives dans les relations de travail, les avantages fiscaux offerts aux entreprises et aux grandes fortunes, les diverses mesures visant à augmenter la productivité, les politiques protectionnistes, etc. Ensuite, sur le plan social, le déploiement du courant conservateur peut être associé à la montée aux créneaux d'une nouvelle vague d'experts. Considérant les problèmes sociaux contemporains comme l'expression directe d'une crise d'autorité, ces spécialistes ne dédaignent pas les appels à la restauration des institutions traditionnelles. Mais, ils sont également férus des nouvelles méthodes managériales et se préoccupent d'innover au-delà des anciens mécanismes de contrôle social. De plus, les néo-conservateurs [14] adhèrent à une certaine conception du progrès, non plus en termes collectif, mais individuel sur la base des possibilités qu'ouvrent le microprocesseur et les techniques modernes de communication. Enfin, en insistant sur la précarité de l'ordre international, le néo-conservatisme se distingue de son ascendant par sa critique de l'isolationnisme et son ouverture au militarisme.

Ce premier survol de la thématique néo-conservatrice reflète assez fidèlement les travaux de ceux qui ont voulu identifier la substance de ce nouveau discours politique. Toutefois, si on peut discerner dans la littérature spécialisée un certain consensus sur ce qu'est l'esprit néo-conservateur, il y a confusion quant à la place exacte qu'occupe ce discours dans le champ idéologique. D'ailleurs, les auteurs qui sont réunis dans cet ouvrage témoignent, chacun à leur façon, de la difficulté de caractériser les nouvelles positions dans le débat politique contemporain. Thatchérisme, libéralisme-conservateur, fascisme à

visage humain, néo-libéralisme sont autant d'appellations utilisées pour désigner le contenu et les manifestations d'une même pensée triomphante.

Cette hésitation à nommer, cet embarras dans le choix des termes, attirent notre attention sur le fait que nous sommes en présence d'un discours inachevé dont les éléments ne sont pas toujours accordés. Le néo-conservatisme ne surgit-il pas en pleine métamorphose du débat politique <sup>5</sup> ? Est-il une des manifestations d'un remue-ménage idéologique ?

Plusieurs faits donnent corps à cette thèse du désarroi idéologique. Prenant pour preuve la relative stabilité électorale de la droite en France malgré l'effacement graduel de la société rurale, la croissance des villes et l'augmentation de la proportion des salariés, le politologue René Rémond est de ceux qui estiment que nous assistons depuis quelques années aux préambules d'une redistribution de la carte idéologique <sup>6</sup>. Selon ce dernier, l'impuissance de l'État « à prévoir, à prévenir et à conjurer la crise qui s'est abattue sur l'économie mondiale depuis dix ans n'a pas ruiné le prestige des seuls économistes : elle a fait naître le doute sur la capacité de l'État à organiser l'activité économique » <sup>7</sup>. Ce doute se serait traduit autant par des revirements spectaculaires au sein de la gauche au pouvoir que dans la droite traditionnelle, ce qui aurait eu pour effet qu'aujourd'hui dans le débat politique français certaines idées libérales soient devenues, contre toutes attentes, références communes.

[15]

Ce phénomène de redistribution des idées politiques agit différemment selon la spécificité des diverses cartes idéologiques. Si en France, on constate une redéfinition du centre, ailleurs se sont les pôles traditionnels qui se déplacent. Dans les pays anglo-saxons, les réajustements idéologiques semblent se précipiter et secouent brusquement les vieilles formations partisans. En Angleterre, les ailes du Parti travailliste se déploient, aussi se confirme-t-il la présence d'un nouveau parti social-démocrate, tandis que les conservateurs au

<sup>5</sup> Jean-Jacques Rosa, « La métamorphose du débat politique », *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, p. 49-59.

<sup>6</sup> René Rémond, « Évolution des droites ». *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, p. 28.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 29.

pouvoir se distinguent eux-mêmes entre modérés et ultras. Aux États-Unis, la montée du néo-conservatisme s'accompagne de l'effritement de la tendance libérale au sein du Parti démocrate. Dans ce décor idéologique particulier, l'altération de la pensée conservatrice a eu pour réponse l'apparition d'un mouvement important qui s'est baptisé, pour ajouter à la confusion, *the neoliberal movement*.

If neoconservatives are liberals who took a critical look at liberalism and decided to become conservatives, we are liberals who took the same look and decided to retain our goals but abandon some of our prejudices. We still believe in liberty and justice and a fair chance for all, in mercy for the afflicted and help for the down and out. But we no longer automatically favor unions and big government or oppose the military and big business <sup>8</sup>.

En constatant ces évolutions récentes des paysages politiques, on ne peut manquer de resituer le phénomène auquel s'adresse ce volume par rapport aux profondes mutations qu'ont connues depuis trente ans les sociétés occidentales. Les amalgames idéologiques reflètent, comme l'a déjà signalé Karl Mannheim, la fusion de groupes sociaux jadis distincts. S'interroger sur qui sont les néoconservateurs, c'est déjà réfléchir sur la nature de cette nouvelle pensée politique.

## ***2. Les porteurs du néo-conservatisme***

La victoire de Ronald Reagan en 1980 représente, selon le sociologue Robert Nisbet, la pierre de façade d'un édifice intellectuel mis en chantier au milieu des années 1960 <sup>9</sup>. Derrière cette réalisation spectaculaire de l'après-Kennedy, on retrouve, dans le rôle de promoteurs, des fondations telles *Heritage* et *Russell Sage* [16] sans compter des instituts comme *Rand et Hudson*, en somme des organisations prestigieuses et surtout multi-millionnaires. Les maîtres d'œuvre auraient été, dès le début du mouvement, les équipes de rédaction de revues dont *Commentary* et *Public Interest*. Enfin, plus significatif encore, les vrais artisans de la redéfinition du conservatisme

<sup>8</sup> Charles Peters, « A Neoliberal's Manifesto », *The Washington Monthly*, mai 1983, p. 9.

<sup>9</sup> Robert Nisbet, *op. cit.*, p. 128.

américain ont été des universitaires bien en vue des sciences sociales, parfois d'anciens libéraux, également très présents dans les cercles de Washington <sup>10</sup>.

Dans un livre qui présente cette gente (surtout masculine) qui aurait transformé le débat politique américain, Peter Steinfels va jusqu'à soutenir l'idée selon laquelle le néo-conservatisme serait d'abord un parti d'intellectuels <sup>11</sup>. Reprenant un article du *New Yorker*, cet auteur décrit ces forgerons d'opinions comme suit :

They are bound together by reactions against what they see (in different ways) as too much government intervention, too many demands by blacks, too little appreciation of the battles they fought, too little militance against Communism. They are reacting against social and political changes symbolized by « the kids » and their sympathizers of the late sixties.... And so ex-radicals, ex-socialists, old liberals, new conservatives.. ...have banded together in search of new and common ground <sup>12</sup>.

Il n'est donc pas étonnant de relever des discordances dans le discours néo-conservateur. Ce curieux mélange d'individus réunis par leur réaction aux bouleversements des années 1960 et au déclin d'une certaine autorité n'auraient en commun que leur aspiration au statut de conseillers du prince.

À ce noyau néo-conservateur s'est greffée une coalition tout aussi hétéroclite. Évangélistes, faucons, leaders de la *Moral Majority*, ne sont en fait que les plus visibles représentants de ce curieux mariage de raison qu'est le néo-conservatisme. Pour Michael Hughey, les porteurs de cette idéologie sont issus de différents segments des classes moyennes, jadis séparés par leur attachement aux traditions pour les uns et leur appétit de modernité pour les autres :

...while the old and new middle classes have joined together as partners in discontent, the foundations of their commitments to the new

---

<sup>10</sup> Voir M. Mendell, H. Chorney et P. Hansen, « Les origines intellectuelles de la nouvelle droite américaine », à paraître dans un ouvrage de la collection Études d'économie politique aux Presses de l'Université du Québec en 1987.

<sup>11</sup> Peter Steinfels, *The Neoconservatives: The Men who are Changing America's Politics*, New York, Simon and Schuster, 1980.

<sup>12</sup> E. Drew, *New Yorker*, 31 mai 1976, p. 86-87.

conservatism are fundamentally different, one [17] being primarily ideological, with moral and economic emphases, to other resting mainly on economic self-interest <sup>13</sup>.

Cette nouvelle alliance politique se retrouve-t-elle par analogie en Angleterre et au Canada ? Si on ne peut, par manque de recherche, répondre définitivement à cette question, il est non moins significatif de constater que la thématique néo-conservatrice recouvre aujourd'hui des sociétés aux prises avec un même contexte de crises et dont le tissu social est de plus en plus comparable. Examinons en détail les thèmes de ce nouveau discours politique.

### ***3. La thématique néo-conservatrice***

Les recadrages et réalignements idéologiques qui ornent la révolution conservatrice dans laquelle les pays industrialisés semblent emportés ont été élaborés dans un environnement de crises. La médecine NÉO, dans sa vigoureuse campagne épidémiologique, n'a même pas craint d'emprunter certains diagnostics à la gauche <sup>14</sup>. En sorte que le mal s'est avéré pratiquement non localisable, les victimes se trouvant selon toute apparence aux prises avec un affaiblissement généralisé de leur système immunitaire. Constatons les dégâts : crise de l'énergie, crise de l'accumulation, crise fiscale, crise culturelle, crise de motivation, crise d'identité, crise d'autorité, etc.

Si on voulait, malgré les risques de simplification que cette entreprise comporte, tenter une synthèse des difficultés auxquelles sont confrontées les sociétés industrialisées, on ne pourrait guère faire mieux pour l'heure que de reprendre l'expression « crise de gouvernabilité », popularisée par les oracles de la Trilatérale dans leur rapport-choc qui remonte déjà à 1975. Qu'est-ce à dire ? D'abord que cette crise est

---

<sup>13</sup> Michael W. Hughey, *op. cit.*, p. 829.

<sup>14</sup> Claus Offe avance l'idée, un peu provocante, que la droite se serait largement réapproprié les thèses de la théorie critique du capitalisme avancé pour s'en servir à ses propres fins : théorie de la crise fiscale et théorie de la crise de légitimation, entre autres. Voir de cet auteur, « Ungovernability: the Renaissance of Conservative Theories of Crisis », *Contradictions of the Welfare State*, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1985, p. 65.

plurielle, profonde, voire structurelle. Qu'elle est un phénomène essentiellement sociologique au sens le plus large du terme englobant différentes dimensions de la vie en société. Ensuite, plus spécifiquement, que les nouveaux courants de pensée libéraux et conservateurs, nonobstant leur hétérogénéité d'origine et leurs conflits internes, convergent dans leur critique d'un ennemi commun : l'État, le *Big Government*. C'est en réaction contre ce monstre, le « social-étatisme » dont serait responsable la « Nouvelle Classe », « l'ingénierie sociale » ou « l'*Establishment* de [18] gauche », selon l'étiquette empruntée,<sup>15</sup> que vont s'amalgamer les thèses et solutions des uns et des autres.

Pour les néo-libéraux, le fin mot qui résume leur conception est « libéralisation », à savoir un processus de désengagement étatique dans tous les domaines : industriel, financier, culturel, éducatif, etc. Au plan philosophique, ils revendiquent le respect intégral de la liberté individuelle qu'ils placent bien au-delà de la liberté politique. Usurpée par l'interventionnisme d'État, qui ouvrirait la voie au collectivisme et mènerait sur la route de la servitude<sup>16</sup>, la liberté individuelle chez les néo-libéraux s'exprime comme au 18<sup>e</sup> siècle dans « la conquête du monde matériel par l'initiative individuelle »<sup>17</sup>. Aujourd'hui, Madame Thatcher ne peut mieux concrétiser cette pensée lorsqu'elle écrit :

L'histoire de la liberté ne fait qu'un avec l'histoire de la propriété, dans les sociétés où la diffusion de la propriété est grande, la liberté s'épanouit ; et là où la propriété est concentrée entre les mains de l'État, il y a déni de liberté<sup>18</sup>.

Chez les « nouveaux économistes », une rhétorique prônant la supériorité du capitalisme de libre concurrence et dénonçant l'emprise

---

<sup>15</sup> Guy Sorman, *La révolution conservatrice*, Paris, Fayard, Coll. Pluriel, 1983, p. 39-57.

<sup>16</sup> Friedrich A. Hayek, *The Constitution of Liberty*, Chicago, University of Chicago Press, 1960, et *The Road to Serfdom*, Chicago, University of Chicago Press, 1944.

<sup>17</sup> George Burdeau, *Le libéralisme*, Paris, Éditions du Seuil, Coll. Points, p. 25.

<sup>18</sup> Préface à l'ouvrage de Lord Beloff, *Freedom and Property*, Conservative Political Center, Londres, juillet 1984. Cité par François Poirier, « Les déboires de Mme Thatcher », *Le Monde diplomatique*, mars 1986, p. 12.

des bureaucraties publiques coûteuses tentera de justifier la nouvelle orientation suivie. Mais quels sont les principes sur lesquels repose cette dernière. Denis Clerc capsule l'approche de la « nouvelle économie » dont la simplicité d'inspiration n'a d'égal que sa surprenante naïveté. Trois principes guident l'analyse néo-libérale : 1). la reprise pure et simple du credo libéral classique où s'établit l'identité des intérêts particuliers et de l'intérêt général selon les préceptes d'Adam Smith ; 2). l'idée selon laquelle la rationalité des agents s'impose dans tout comportement économique par une évaluation anticipée des coûts et avantages ; 3). l'extension de ce modèle rationnel à l'ensemble des décisions sociales d'un individu <sup>19</sup>.

Pour les « nouveaux économistes », il faut que la croissance et la répartition de ses fruits soient assurées par le marché. Toute intervention de l'État sur la demande, contredisant les normes de l'auto-régulation marchande, doit être abolie. Puisque « le marché libre est la procédure qui permet le mieux à chacun d'exprimer ses choix et de parvenir à un optimum social » <sup>20</sup>, la « nouvelle économie », dite de l'offre, professe une opposition acharnée au keynésianisme. C'est ce courant, selon elle, dominant depuis la [19] Deuxième Guerre, qui aurait mené les économies capitalistes au bord de la banqueroute en faisant appel à l'État comme régulateur de l'économie, modifiant de ce fait les équilibres « naturels » du marché. Remiser le keynésianisme considéré comme inapte au bon fonctionnement du système, faire du marché la contrainte absolue de toute politique, clouer au pilori l'État-providence pour cause d'entretenir sa propre logique bureaucratique et même de faire fi de toute logique, voilà les objectifs poursuivis par les adeptes du néo-libéralisme <sup>21</sup>.

Le programme de libéralisation défendu actuellement par les principaux conseillers des gouvernements Reagan, Thatcher, Mulroney et Bourassa est bien connu, même s'il prend selon les pays des connotations particulières. Il s'articule autour des thèmes magiques

---

<sup>19</sup> Denis Clerc, « Ordre social et dictature du marché », *Le Monde diplomatique*, mai 1981, p. 12-13.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>21</sup> Lizette Jalbert, « Moins d'État pour plus d'autonomie : le retour de l'État spectateur est-il un mouvement au-dessus de tout soupçon ? », communication présentée dans le cadre du colloque : L'État au coeur de la société ?, Lennoxville, Université Bishop, 17 juin 1986.

suiuants : déréglementation, y compris et même peut-être surtout dans la gestion des relations de travail ; dénationalisation ; privatisation de nombreux services publics : sécurité sociale, éducation, transport, logement, sécurité intérieure, etc. ; réduction des impôts rejoignant la révolte populiste des contribuables ; dégonflement des dépenses publiques ; desserrement du carcan des États centraux par une décentralisation des responsabilités, etc.

Cette morale privatiste, présentement aux postes de commande dans la plupart des pays industrialisés, prétend que l'application stricte de tels remèdes permettra le redémarrage économique. En pratique, malgré certains succès remportés ici ou là, la médecine néo-libérale fut loin de se révéler infaillible. Mais les tenants de la pensée économique néo-libérale, experts et hommes politiques rassemblés, semblent jusqu'à maintenant inébranlables dans leur croyance, peu soucieux des ratés incontestables de leurs politiques : hausse spectaculaire du chômage en Angleterre et déficits budgétaires sans précédent aux États-Unis, par exemple. Ce qui frappe, de plus, quand on lit les justifications fournies par les théoriciens en vue de néo-libéralisme pour nous convaincre de la pertinence des mesures proposées, c'est le cynisme de l'argumentation. Prenons la fameuse question des impôts. Aux États-Unis, il est bien connu que la *réduction uniforme* de 25 % sur l'impôt des particuliers, en 1981, a favorisé les plus riches contribuables creusant ainsi toujours plus l'écart entre les riches et les pauvres. Cette politique avait été prêchée par l'économiste Milton Friedman, Prix Nobel d'économie en 1974 et conseiller de Pinochet, dans ces termes :

[20]

Je suis opposé, par exemple, à notre impôt progressif sur le revenu non pas parce que je prône l'inégalité des revenus, mais parce que je pense que cet impôt est un artifice, qui traite différemment des personnes qui se trouvent dans la même position économique ...et empêche que les qualités humaines et l'intelligence se développent <sup>22</sup>.

Il est clair que l'éthique conservatrice qui sous-tend les propos de Milton Friedman est sans concessions pour les plus démunis de nos

---

<sup>22</sup> Milton Friedman, *Inflation et systèmes monétaires*, Paris, Calmann-Lévy, 1969, 1976, p. 44.

sociétés. La morale sociale est ici remplacée par la froide morale des experts pour qui rentabilité, profit et marché déterminent seuls les critères de la protection sociale. Les coupures effectuées aux États-Unis dans les budgets des Affaires sociales donnent la mesure de cette nouvelle orientation aux valeurs parmi l'*establishment* reaganien. Il est pénible d'imaginer le sort qui sera réservé aux laissés-pour-compte de la société américaine si, comme on semble décidé à le faire, on maintient les politiques restrictives en vigueur. À New York, on prédit déjà que « la moitié des enfants qui sont nés depuis 1980 se retrouveront bénéficiaires de l'aide sociale avant qu'ils n'atteignent l'âge de 18 ans »<sup>23</sup>. Cette situation désastreuse n'est pas unique puisqu'au Québec, où on s'apprête avec un mimétisme qui pourrait faire sourire si les enjeux n'étaient pas si dramatiques à appliquer de pareilles politiques, une étude du Conseil des affaires sociales révélait qu'une personne sur deux vit chez nous en marge des services sociaux et de santé existants, sans pouvoir bénéficier ni des solidarités ni du bénévolat organisés parallèlement<sup>24</sup>.

Alors que les coupes sombres réalisées à même les dépenses civiles alimentent les augmentations du budget de la défense américaine, l'État minimal continue d'être légitimé par les épigones de l'idéologie néo-conservatrice dominante. Cette politique militariste typiquement reaganienne du *America is Back* n'a de comparable que la conception impérialiste tous azimuts qui véhicule le rêve d'une reprise par les États-Unis de leur « rôle historique de chef de file du monde libre »<sup>25</sup>, pendant que s'accroît l'endettement du Tiers-Monde, 465 milliards \$ prévus pour 1985. Le *Big Government* de *Welfare* en déclin peut-il encore faire illusion quant à l'éclipse de l'interventionnisme ; ce dernier n'a fait que modifier ses priorités : guerre des étoiles plutôt que guerre à la pauvreté, État-gendarme au lieu d'État-providence. Dans le domaine économique, le monétarisme, l'économie de l'offre et les autres [21] approches néo-libérales ont remplacé le keynésianisme et la gestion de la demande.

Autour du thème englobant de la crise de gouvernabilité, tentons maintenant de voir comment les néo-libéraux sont relayés par les néo-

---

<sup>23</sup> Lise Bissonnette, « La post-social-démocratie », *Le Devoir*, 14 juin 1986.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Ronald Reagan, Discours de l'Union 1985.

conservateurs. Car le « nouveau mode de pensée » qu'ils inaugurent ne s'exprime pas seulement en termes de théorie économique et de théorie de l'État minimal au sens étroit. Il fait aussi appel à la science politique et à la philosophie politique qui sont loin d'être en reste dans ce concert avec leurs thèses sur la crise de la démocratie et la crise d'identité qui renvoient à une relecture du principe d'égalité.

Le plus frappant dans cette orchestration des discours et des pratiques NÉO, c'est qu'elle s'incarne dans une problématique de la nécessité. En effet, comme le souligne Jean-Marie Vincent :

le discours dominant devient un discours... sur la meilleure façon d'assumer les contraintes actuelles... comme des contraintes naturelles. À la limite, ajoute-t-il, la politique n'est plus que la modulation du nécessaire, c'est-à-dire l'adaptation des hommes à l'inévitable <sup>26</sup>.

Cette idée est centrale puisqu'aussi bien on la voit fonctionner chez les politiciens que chez les théoriciens : éviter d'appliquer les solutions draconiennes prescrites confinerait au risque d'éclatement de l'économie et de la société ; le changement de cap est donc inévitable si on veut éviter le pire. « *Shall we Let America Die* », nous rappelait Donald Zoll, précurseur de Samuel Huntington, qui proposait déjà à la fin des années 1960 d'abandonner « certaines règles traditionnelles du jeu démocratique » pour faire face aux menaces qui guettaient une société américaine décidément trop permissive <sup>27</sup>. Ce qui est notable également, chez les néo-libéraux comme chez les néo-conservateurs, ce n'est peut-être pas tant le retour du doute sur le principe de l'égalité comme antithèse du principe de liberté, mais la promotion sans complexe d'un tel discours, sa légitimation par les *image makers* et la tendance souterraine qu'on peut observer d'une nouvelle sensibilité de l'opinion publique à ce thème comme à tous ceux que charrie la fameuse rénovation morale, signe sans doute d'un certain désarroi face à l'incertitude de l'avenir ; « l'angoisse naît de l'imprévisible » écrivait

---

<sup>26</sup> Jean-Marie Vincent, « Pourquoi l'extrême-droite », *Les temps modernes*, avril 1985, n° 465, p. 1776.

<sup>27</sup> Donald A. Zoll, « Shall we Let America Die », *National Review*, 16 décembre 1969. Cité par Pierre Dommergues, « Un autoritarisme à visage démocratique », *Le Monde diplomatique*, mai 1981, p. 17.

Karl Popper <sup>28</sup>. Il s'agirait donc ici d'un phénomène plus sociétal que simplement électoral ou conjoncturel.

[22]

C'est ici que les propagandistes-vulgarisateurs, de plus en plus nombreux de la « nouvelle pensée de droite », s'avèrent précieux parce qu'ils s'évertuent à faire le pont entre tous ces courants et toutes ces théories et à en dégager les idées maîtresses. À cet égard, Guy Sorman renchérit sur un thème majeur du courant NÉO lorsqu'il soutient : « Le libéralisme n'est pas seulement une théorie économique, c'est avant tout un système moral » <sup>29</sup>. C'est ainsi que la révolution conservatrice se présente comme une révolution des moeurs et des mentalités. Elle se veut, comme le titrait le magazine *Le Point*, non seulement une mode, mais une vraie révolution culturelle <sup>30</sup>. D'ailleurs, l'économiste progressiste américain Samuel Bowles, conscient de l'importance de l'enjeu actuel, reconnaissait que :

Sa contribution durable à la politique américaine [celle de Ronald Reagan] ne se situera pas sur le plan de l'économie, mais sur celui de ce qu'on pourrait appeler une politique culturelle. Plus que tout autre président depuis John F. Kennedy, il a redéfini ce que nous sommes : patriotes, et fiers de notre pays, attachés aux structures familiales traditionnelles (même si elles sont en train de disparaître), égoïstement soucieux de nos intérêts économiques, et Blancs. M. Reagan a offert au peuple américain une nouvelle identité <sup>31</sup>.

Il s'agit donc d'un véritable réarmement moral entrepris par les rénovateurs du conservatisme, couplant les références à la modernité, à

---

<sup>28</sup> Karl Popper, « Pour une théorie rationaliste de la tradition », *Cahiers STS du CNRS*. Cité par Frédéric Gaussen, « Le goût nouveau de la tradition ». *Le Monde : dossiers et documents*, février 1986, p. 1.

<sup>29</sup> Jocelyn Coulon, « Selon Guy Sorman, les Français savent maintenant que la mainmise de l'État sur tout est un obstacle à la prospérité et à la liberté », *Le Devoir*, 22 novembre 1984, p. 14.

<sup>30</sup> Samuel Bowles, « Comment le président a fait les électeurs », *Le Monde diplomatique*, décembre 1984, p. 20.

<sup>31</sup> Georges Suffert, « Occident : La vague anti-Étatique », *Le Point*, 7 octobre 1987, p. 44-48.

la science et à la technologie du microprocesseur avec le traditionalisme, le respect de l'autorité et de la hiérarchie.

Si on voulait maintenant faire le point sur l'ampleur des problèmes que les néo-conservateurs identifient à la question de l'ingouvernabilité et sur les solutions qu'ils jugent indispensables pour la contrer, on pourrait considérer que la révolution idéologique en cours pose un *double défi à la démocratie*. Car, comme le met très nettement en lumière Jean Leca :

...poser la gouvernabilité comme un problème à la démocratie implique souvent que c'est la démocratie qui est en fait le problème : trop de démocratie rendrait les sociétés modernes, quel que soit leur niveau de développement économique et culturel, ingouvernables <sup>32</sup>.

[23]

Aujourd'hui autant qu'hier, les conservateurs craignent la démocratie puisque, comme le soulignent Alan Wolfe et Brian Murphy, elle a été depuis l'origine en porte-à-faux avec les exigences du capitalisme libéral dans la mesure où elle ouvre la possibilité de créer un espace pour l'expression des luttes populaires <sup>33</sup>. Quand de nos jours le théoricien Giovanni Sartori pose le dilemme « *Will Democracy Kill Democracy* » <sup>34</sup>, il fait écho aux conservateurs français du milieu du 19<sup>e</sup> siècle qui, affolés par les risques du suffrage universel, s'écriaient « la légalité nous tue » <sup>35</sup>. Il n'est donc pas exagéré de prétendre que la montée de la droite constitue une réaction à l'élargissement du terrain de la lutte pour la démocratie tant sur le plan économique que politique.

<sup>32</sup> Jean Leca, « Sur la gouvernabilité » dans Jean Leca et Roberto Papini (sous la direction de), *Les démocraties sont-elles gouvernables ?*, Paris, Economica, 1985, p. 17.

<sup>33</sup> Brian Murphy et Alan Wolfe, « Democracy in Disarray », *Kapitalistate*, n° 8, p. 16 et Alan Wolfe, *The Limits of Legitimacy*, New York, Free Press, 1977.

<sup>34</sup> Giovanni Sartori, « Will Democracy Kill Democracy ? », *Government and Opposition*, été 1975.

<sup>35</sup> Cité par Alain Rouquié, « Le mystère démocratique : des conditions de la démocratie aux démocraties sans conditions » dans Alain Rouquié (sous la direction de), *La démocratie ou l'apprentissage de la vertu*, Paris, Éditions A.-M. Métailié, 1985, p. 23.

Chez les néo-libéraux, en principe, la gouvernabilité a d'autant plus de chance d'être réalisable si le marché plutôt que l'État assure la régulation entre les acteurs économiques. Ils en ont donc contre l'équilibre de compromis géré par l'État qui s'est établi entre le monde du travail et le patronat depuis la Deuxième Guerre. Compromis basé sur des concessions de type keynésien qui allait s'avérer redoutable face aux exigences de l'accumulation. Grâce à la déréglementation, l'espoir renaît de voir basculer le rapport de force en effectuant un retour sur les acquis, affaiblissant du même coup un mouvement ouvrier déjà frappé par l'inflation et le chômage.

Combiné à ce premier défi, la réaction néo-conservatrice va massivement porter son dévolu sur les percées réalisées au plan de la démocratisation par les nouveaux mouvements sociaux qui se sont développés en dehors des syndicats et des partis. Samuel Huntington résume comment, selon lui, la crise de gouvernabilité serait due à la vitalité excessive de la démocratie, voire aux processus de conscientisation, de mobilisation, de prise de parole et de participation politique, caractéristiques des années 1960, auxquels auraient dangereusement adhérents des marginaux, exclus du processus de compromis, qui jusque-là s'étaient contentés d'adopter la tactique de la défection, mais qui, dorénavant, allaient se mettre à réclamer eux aussi l'accès aux mécanismes du pluralisme démocratique et leur part des bénéfices de la croissance <sup>36</sup>. La réaction face à cette montée des luttes démontre avec éloquence que le compromis construit au cours du 20<sup>e</sup> siècle n'était rendu possible pour quelques-uns tant et aussi longtemps qu'il ne l'était pas pour tous, comme le font encore remarquer Brian Murphy et Alan Wolfe <sup>37</sup>.

---

<sup>36</sup> Samuel P. Huntington, « The United States » dans Michel Crozier, Samuel P. Huntington, Joji Watanuki, *The Crisis of Democracy*, New York, New York University Press, 1975, p. 59 à 118. Voir également M. Brian Murphy et Alan Wolfe, *op. cit.*, p. 12.

<sup>37</sup> Brian Murphy et Alan Wolfe, *op. cit.*, p. 12.

[24]

Toujours d'après Huntington, cette sortie de l'apathie, favorisée par l'ouverture du système politique démocratique, a provoqué une surcharge de demandes, multiples et pratiquement intraitables, en direction de l'État. À son tour, cette surcharge a entraîné une croissance démesurée de l'activité gouvernementale qui a dégénéré en une énorme crise des finances publiques. Parallèlement, les revendications mises de l'avant par le mouvement contestataire et les minorités agissantes : Noirs, Indiens, Chicanos, groupes ethniques blancs, femmes, étudiants, écologistes, militants antinucléaires, pauvres des villes, cercles intellectuels et politisés, etc., se sont traduites par ce qui est devenu pour lui « le trait dominant de cette décade », à savoir : « une remise en cause de l'autorité des institutions établies à la fois politiques, sociales et économiques ».

Or cet esprit de protestation se propage, selon ses termes, au nom de « l'affirmation nouvelle de l'idée d'égalité en tant que but social, économique et politique » et donc du désir de corriger les injustices fondées sur les différences de richesse et de pouvoir. Le « nouveau tempérament démocratique et égalitariste des années 1960 » n'a pas épargné « la famille, l'université, les associations publiques et privées, la bureaucratie gouvernementale, l'institution militaire, le milieu des affaires ». Car « les gens ont perdu l'envie d'obéir », « la discipline s'est relâchée » et « les différences de statut n'ont plus été valorisées ». Huntington s'émeut devant ce paradoxe : alors que par le passé les plus actifs politiquement développaient des attitudes positives vis-à-vis du gouvernement et de la politique, aujourd'hui, ceux qui manifestent la perte de confiance la plus aigüe ne sont plus portés à être politiquement apathiques. Ce qui, bien sûr, dans son esprit fausse les règles du jeu !

On aura deviné que l'analyse de Huntington, qui concerne les États-Unis des années 1960, rejoint celle d'auteurs tels Anthony King, Samuel Brittan et Emmet Tyrell pour la Grande-Bretagne des « *swinging sixties* »<sup>38</sup>, contaminée elle aussi par les séquelles de la « *democratic*

---

<sup>38</sup> Anthony King, « Problems of Governing in the 1970's », *Political Studies*, juin-septembre 1975 ; Samuel Brittan, « The Economic Contradictions of Democracy », *British Journal of Political Science*, n° 5, 1975 ; R. Emmett Tyrell Jr., *The Future that does not Work : Social Democracy's Failure in Britain*, Doubleday, 1977. Voir également la synthèse de Pierre Birnbaum sur

*distemper* » : d'un côté, expansion des activités gouvernementales et, de l'autre, décadence de l'autorité gouvernementale.

Ainsi, tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne, combattre la surcharge, les tensions et la crise de gouvernabilité apparues au cours des années 1970, comme résultat du climat de permissivité et de polarisation idéologique de la décade précédente, va signifier, [25] selon le sociologue Michel Crozier, considéré de tendance libérale et co-auteur du rapport de la Trilatérale, l'adoption de « nouveaux mécanismes de contrôle social » beaucoup plus fermes et chloroformants que ceux déployés jusque-là<sup>39</sup>. Fondamentalement, il ne faut pas craindre, comme le propose en toute netteté Huntington, d'aller aussi loin que « la formation d'un mode de gouvernement plus autoritaire et plus efficace »<sup>40</sup>. En termes de mesures à prendre, les auteurs en suggèrent quelques-unes parmi les suivantes : restauration de l'autorité par la valorisation de l'expertise, de l'ancienneté, de l'expérience et du talent ; restrictions sévères des dépenses publiques ; réduction de l'activité syndicale ; défense de la loi et de l'ordre ; remise en vigueur de la discipline familiale, entre autres ; prudence à l'égard de la politique d'immigration ; retour à une plus grande moralité, en particulier des moeurs sexuelles ; réhabilitation du patriotisme. Bref, un éventail de prescriptions découlant d'une vision plus disciplinaire du fonctionnement des institutions et centrées autour de la nécessité de construire un nouveau consensus étranger aux idéaux libéraux d'émancipation et de justice sociale.

De manière plus générale, la « Nouvelle Donne » qu'on se propose d'instaurer, afin de réduire la vulnérabilité des gouvernements démocratiques, va se résumer en une stratégie qui vise à décharger l'État des demandes trop nombreuses : en abaissant le niveau des attentes et en limitant la participation politique. C'est à une dépolitisation générale et à un retour à la politique des experts qu'on accorde dorénavant la priorité. Objectif qui nous mène vers une conception de l'égalité qui ne peut être définie autrement qu'en termes d'une « juste méritocratie »,

---

le sujet dans *La logique de l'État*, Paris, Fayard, 1982, le deuxième chapitre intitulé : « Les démocraties sont-elles encore gouvernables ? ».

<sup>39</sup> Michel Crozier, « Western Europe », Michel Crozier, Samuel P. Huntington, Joji Watanuki, *The Crisis of Democracy*, *op. cit.*, p. 11-57.

<sup>40</sup> Samuel Huntington, « Post-Industrial Politics : How Bening will it be ? », *Comparative Politics*, janvier 1974, p.190.

selon l'expression de Daniel Bell <sup>41</sup>. Comme le conclut Huntington, il faut briser « la dynamique interne de la démocratie » en la modérant. Car, ajoute-t-il, « si on a fini par admettre qu'il y avait des limites à la croissance en économie, il faut également se rendre à l'évidence qu'il existe des limites à l'extension indéfinie de la démocratie politique » <sup>42</sup>.

Le débat politique n'étant plus à l'honneur, la démocratie se meurt. Agonie justifiée sur la base de la complexité croissante de nos sociétés qui ne pourraient plus être gérées selon les règles démocratiques. Ainsi, la nouvelle synthèse culturelle qu'on nous propose n'est-elle pas synonyme d'une sorte de « néotechnocratie conservateur ». En somme, un modèle de régulation sociale combinant tradition, fondamentalisme, individualisme, sexisme et racisme avec tout le bagage des procédures de gestion [26] moderne, l'ésotérisme administratif, le corporatisme, les nouvelles technologies, etc.

Pouvons-nous rester silencieux devant un tel avenir ? C'est le défi qu'il nous incombe de relever.

Ce défi démocratique se présente-t-il avec autant d'acuité au Canada, aux États-Unis et en Angleterre ? De prime abord, dans ces trois pays mis en parallèle dans cet ouvrage, la remise en question du jeu démocratique s'opère selon des modalités différentes. Toutefois, comme le signalent les auteurs que nous avons réunis, la menace qui pèse sur les sociétés qui sont le théâtre de la montée du néo-conservatisme ne fait aucun doute. Au-delà des éléments de réflexion qui sont proposés dans ce volume se profile un même sentiment d'urgence. Il faut dénoncer, avant qu'il ne soit trop tard, les excès d'autoritarisme, les nouvelles stratégies économiques et les conséquences désastreuses de la reformulation de la politique sociale.

Les contributions que nous avons recueillies sont regroupées sous quatre thèmes. Dans une première partie générale sont présentées trois lectures du néo-conservatisme. En guise d'entrée en matière, on retrouve une analyse de Chantal Mouffe qui vise plus particulièrement les conséquences politiques de la montée du néoconservatisme en

---

<sup>41</sup> Daniel Bell, « On Meritocracy and Equality », *The Public Interest*, New York, automne 1972. Cité par Chantal Mouffe, « Le Thatcherisme : un populisme conservateur », *Intervention*, no 7, nov. déc. 1983, janvier 1984, p.77.

<sup>42</sup> Samuel Huntington, « The United-States », *op. cit.*, p. 115.

Occident. Le philosophe Mario Bunge, pour sa part, s'interroge sur les fondements de ce qu'il nomme l'économie du néo-conservatisme. En complément, Gilbert Renaud et Bertram Gross proposent chacun une interprétation sociologique originale du phénomène.

Les politiques économiques des gouvernements néoconservateurs présentent certaines concordances et certaines dissemblances. Sous le thème des nouvelles stratégies en matière de politique économique, nous avons associé les contributions de Christian Deblock et Jean-Jacques Gislain qui examinent la question du développement en économie ouverte, de Bertrand Bellon qui se penche sur les actions de l'administration Reagan et enfin une analyse minutieuse de la situation canadienne menée par Jeanne Kirk Laux.

La nouvelle pensée de droite se concrétise aujourd'hui de façon dramatique par un désengagement de l'État dans plusieurs domaines de la politique sociale. Dans une troisième partie ayant [27] pour thème la reformulation de la politique sociale, Frédéric Lesemann nous livre son analyse de la situation aux États-Unis. Francine Dansereau, quant à elle, évalue les nouvelles politiques urbaines dans le contexte de la montée du néo-conservatisme. En troisième lieu, Louise Vandelac soulève la question de l'impact des droites sur le féminisme et les rapports de sexes.

Enfin, en dernière partie, Ralph Miliband, Léo Panitch et Hugo Radice s'attaquent à la question des stratégies d'opposition au néoconservatisme. En somme, cet ouvrage conclut sur une réflexion que nous devons poursuivre au cours des années qui viennent.

Lizette JALBERT  
Laurent LEPAGE  
Université du Québec à Montréal

[28]

## **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[29] [30] [31] [32]

[33]

Néo-conservatisme  
et restructuration de l'État

# Première partie

## LECTURES DU NÉO-CONSERVATISME

[Retour à la table des matières](#)

[34]

[35]

**PREMIÈRE PARTIE.**

**Lectures du néo-conservatisme**

**“L'OFFENSIVE DU  
NÉO-CONSERVATISME  
CONTRE LA DÉMOCRATIE.”**

**Chantal MOUFFE**

[Retour à la table des matières](#)

Mon propos dans ce texte est de montrer comment, derrière le thème de la défense de la société civile et de la liberté contre les intrusions de l'État, ce qui est en question dans les différents courants du nouveau conservatisme, ce sont les conquêtes démocratiques rendues possibles au niveau idéologique à travers l'élargissement de l'idéal libéral-démocratique. En effet, les idées d'égalité et de participation auraient été appropriées par des rapports sociaux de plus en plus nombreux permettant de ce fait l'émergence de nouvelles luttes et de nouvelles revendications qui ont eu pour résultat de mettre en crise les fondements mêmes de l'ordre économique libéral.

Je considère, en effet, que pour comprendre la nature et l'ampleur de l'offensive idéologique qui est au coeur du projet qu'on désigne par le terme « néo-conservateur » — mais que je préfère qualifier de « libéral-conservateur » étant donné que la composante néo-libérale y joue un rôle fondamental — il est nécessaire de la saisir en tant que réaction aux avancées de la « révolution démocratique ». Je me réfère ici à tout un ensemble de mesures à caractère social, politique, économique et culturel à travers lesquelles, malgré leurs limites évidentes, a été réalisée une substantielle démocratisation dans les pays de capitalisme

avancé. Du point de vue économique, les transformations les plus importantes sont celles qui sont liées à la mise en place de l'État-providence et qui ont été l'expression de la transformation du rapport de forces ayant conduit à ce que certains appellent « l'accord d'après-guerre entre capital et travail ». Les dernières décennies ont aussi été témoin d'une prolifération de nouvelles luttes contre les inégalités de race et de sexe ainsi que du rejet d'un grand nombre de formes traditionnelles d'autorité et de rapports divers de subordination par les « nouveaux mouvements sociaux ».

C'est contre cette nouvelle phase de la « révolution démocratique » que différentes forces de droite vont peu à peu s'organiser afin d'empêcher que cette poussée démocratique ne se poursuive et pour essayer de rétablir les inégalités antérieures.

[36]

### ***1. L'attaque contre le sens commun libéral-démocratique***

Il est clair que je me limiterai ici à analyser cette offensive au niveau des idées puisque mon objectif est de montrer quelles sont les différentes stratégies intellectuelles qui ont été mises en place dans le but de saper le sens commun libéral-démocratique — surtout sous la forme qu'il avait prise avec la social démocratie — et de contribuer ainsi à la création d'une nouvelle idéologie organique qui articule la défense libérale de l'économie de libre entreprise sur des thèmes conservateurs, autoritaires et inégalitaires. Voilà pourquoi j'ai proposé de la désigner par l'expression « libéral-conservateur ».

D'une façon générale, ce qui est en jeu dans cette offensive, c'est la critique de l'articulation réalisée au cours du 19<sup>e</sup> siècle entre libéralisme et démocratie comme l'a par ailleurs montré C.B. Macpherson dans *The Life and Times of Liberal Democracy*. En effet, cette « démocratisation » du libéralisme, résultat de multiples luttes populaires, a eu un impact très profond car elle a favorisé l'émergence de tout un ensemble de nouvelles luttes.

En effet, une fois les idées d'égalité et de liberté devenues centrales dans le vocabulaire politique, des droits de plus en plus nombreux pourront être revendiqués et des formes d'inégalité refusées. De nouvelles libertés définies comme « positives » seront ainsi exigées, ce qui conduira à l'établissement de l'État-providence à travers lequel on reconnaîtra aux citoyens le droit à un certain nombre de prestations dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation et de la sécurité sociale. Par la suite, le développement des nouveaux mouvements sociaux aura pour effet la démocratisation d'un ensemble croissant de rapports sociaux et on s'attaquera même, avec le féminisme, à des rapports d'inégalité jusque-là considérés « naturels ».

Selon les néo-conservateurs américains, ces luttes des années 1960 pour parvenir à l'égalité et accroître la participation auraient provoqué un véritable « raz de marée démocratique » rendant la société ingouvernable. Le système politique aurait alors subi une surcharge à cause d'un trop-plein de demandes l'obligeant à élargir ses fonctions tout en sapant peu à peu son autorité. Selon Samuel Huntington, par exemple, la force des idéaux démocratiques est inversement proportionnelle à celle de l'autorité politique, ils posent donc un problème sérieux pour la « gouvernabilité » des démocraties. Du côté des néo-libéraux, la préoccupation sera plutôt centrée sur les conséquences de l'intervention de l'État de même que sur les différentes formes de planification visant la sécurité de la libre [37] entreprise. Dès 1944, Hayek annonçait dans *The Road to Serfdom* que les sociétés occidentales étaient en train de devenir collectivistes et s'engageaient sur la voie du totalitarisme. Mais quelles que soient les différences de perspectives entre les uns et les autres, ce qui est en cause dans ces courants, c'est bien l'articulation du libéralisme et de la démocratie ; l'objectif est donc de la briser. Les voies employées sont néanmoins spécifiques à chaque groupe et il importe de les analyser séparément.

## ***2. La redéfinition du libéralisme***

Chez les néo-libéraux tout d'abord, le but est de redéfinir le libéralisme qui, à cause de son association avec la démocratie, a acquis des connotations trop radicales. La figure la plus importante est Hayek dont l'oeuvre a été particulièrement centrale dans la reformulation des

principes de l'économie politique libérale. Pour Hayek, le libéralisme est la doctrine qui insiste sur la nécessité de réduire au minimum les pouvoirs coercitifs de l'État de façon à maximiser la liberté qui constitue le but politique principal. Cette liberté, il la définit comme « *the condition of men in which coercion of some by others is reduced as much as possible in society* »<sup>43</sup> ou, plus spécifiquement, « *in which a man is not subject to coercion by the arbitrary will of another or others* »<sup>44</sup>. C'est là, selon lui, que se trouve le sens véritable du mot liberté qu'il identifie à celui de « liberté individuelle » afin de le distinguer des autres acceptions du terme. En effet, deux autres sens sont utilisés plus fréquemment aujourd'hui. Premièrement, il y a la liberté en tant que « capacité » de satisfaire nos désirs sur la base d'un choix entre des solutions réelles. Cela implique que la pauvreté, le manque d'éducation, le chômage sont des privations de liberté puisqu'ils limitent les solutions offertes aux individus. Deuxièmement, il y a la « liberté politique » (la démocratie) où la liberté renvoie à la participation des hommes et des femmes au choix de leur gouvernement ainsi qu'au processus de législation et de contrôle de l'administration. Hayek déclare que la « liberté politique » n'est pas une composante nécessaire de la « liberté individuelle » et qu'il importe de les distinguer. S'il n'est pas hostile en principe à la démocratie, c'est à la condition, toutefois, que celle-ci soit considérée non comme une fin en soi, mais comme un simple moyen pour défendre la liberté. Quant à la liberté comme « capacité », il considère qu'il s'agit là d'une acception particulièrement dangereuse car elle peut conduire à la [38] justification de l'intervention illimitée de l'État et à la destruction de la liberté individuelle.

Définie à la manière de Hayek, la liberté désigne principalement la « liberté économique », c'est-à-dire un système de libre entreprise, réglé par le marché, dans lequel l'intervention du gouvernement est strictement limitée à traiter des affaires qui ne peuvent l'être par le marché ou qui peuvent l'être à un prix si élevé que l'usage de procédures politiques devient préférable. Une telle conception requiert que le gouvernement abandonne presque toutes ses fonctions d'assistance et de régulation et se limite à assurer la stabilité de la monnaie et à garantir

---

<sup>43</sup> Friedrich Hayek, *The Constitution of Liberty*, London, Routledge and Kegan Paul, 1960, p. 11.

<sup>44</sup> *Ibid.*

la libre compétition ainsi que la sécurité des contrats et de la propriété. Pour les néo-libéraux, une telle économie de libre entreprise est la condition nécessaire, et semblerait-il suffisante, pour assurer la liberté individuelle. Leur argument repose sur le principe que, la liberté étant indivisible, il n'est pas possible d'avoir la liberté politique et spirituelle sans accepter aussi la liberté économique.

Dans son livre *Capitalism and Freedom*, Milton Friedman a essayé de démontrer que l'économie de libre marché était, pour une société développée, la seule forme d'organisation sociale qui respectait le principe de la liberté individuelle parce que c'était le seul type de système économique capable de coordonner les activités économiques d'un grand nombre de personnes sans avoir recours à la coercition. Son propos consiste à montrer que dans un modèle de libre-échange entre producteurs directs, l'échange n'a lieu que lorsque les deux parties en profitent et qu'en conséquence aucune coercition n'est exercée. Il analyse ensuite le modèle plus complexe du capitalisme de compétition et déclare ceci :

...as in the (simple) model, so in the complex enterprise and money exchange economy, co-operation is strictly individual and voluntary provided : (a) that enterprises are private, so that the ultimate contracting parties are individuals and (b) that individuals are effectively free to enter or not enter into any particular exchange, so that every transaction is strictly voluntary <sup>45</sup>.

Dans une critique virulente des thèses de Milton Friedman, C.B. Macpherson a démontré que ces dernières reposaient sur une erreur conceptuelle élémentaire du fait qu'il n'y est tenu aucun compte de ce qui distingue l'économie capitaliste du modèle d'échange simple : l'existence d'un groupe d'individus sans capital obligés de vendre leur force de travail pour survivre. En [39] conséquence, affirme Macpherson, la prétendue démonstration de Friedman ne fonctionne pas car dans le cas du capitalisme :

---

<sup>45</sup> Milton Friedman, *Capitalism and Freedom*, Chicago, University of Chicago Press, 1961, p. 25.

...the proviso that is required to make every transaction voluntary is not freedom to enter into any particular exchange, but freedom not to enter into any exchange at all <sup>46</sup>.

Chez Hayek, la défense du capitalisme de libre entreprise est davantage liée à une critique des conséquences de l'intervention de l'État qu'à une apologie des effets positifs de la « main invisible ». La protection de la liberté individuelle requiert, selon lui, que soit établie une distinction très nette entre loi et bureaucratie de façon à limiter le pouvoir de l'État. Il affirme que l'État doit être forcé de respecter un ensemble de lois qui ont pour but d'empêcher que la bureaucratie n'utilise la loi pour augmenter son pouvoir. Si ce seuil devait être franchi, il n'y aurait plus aucun moyen d'arrêter l'attribution de pouvoirs discrétionnaires au gouvernement et la société s'engagerait « sur la route de la servitude ». Un système collectiviste — par cela il entend tout type d'État interventionniste, le New Deal et l'État-providence y compris — est toujours, selon lui, un premier pas vers le totalitarisme et la destruction de la liberté individuelle. C'est là que se trouve la raison fondamentale de son opposition à toute forme de planification et sa défense du marché comme principe régulateur.

### ***3. Redéfinir la démocratie***

En ce qui concerne la démocratie, si Hayek pas plus que Friedman ne la rejette absolument, ils sont loin d'en être des défenseurs. Comme je l'ai déjà indiqué, la liberté politique n'est pas pour Hayek une composante nécessaire de la liberté individuelle et la démocratie ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme « *a mean, an utilitarian device for safeguarding internal peace and individual freedom* » <sup>47</sup>. S'il arrivait que la démocratie mette la liberté individuelle en danger, c'est sans nul doute, cette dernière que l'on devrait défendre. Il s'agit donc d'un net recul par rapport au libéralisme démocratique qui

---

<sup>46</sup> C.B. Macpherson, *Democratic Theory*, Oxford, Oxford University Press, 1973, p. 146.

<sup>47</sup> Friedrich Hayek, *The Road to Serfdom*, London, Routledge and Kegan Paul, 1944, p. 52.

était devenu l'idéologie politique dominante dans les sociétés occidentales. Quant à Friedman, il établit une distinction entre régimes autoritaires (avec liberté économique, mais sans démocratie) et régimes totalitaires (sans liberté économique ni démocratie) et déclare que le premier [40] type est acceptable pour un libéral alors que le second ne peut l'être sous aucune considération.

Mais il ne suffit pas de reformuler le libéralisme en termes de défense de la libre entreprise et de la liberté individuelle pour lutter contre les effets « pernicieux » de l'articulation du libéralisme et de l'idée de démocratie. Il importe aussi de redéfinir la démocratie d'une façon qui permette de neutraliser l'antagonisme potentiel qui l'oppose au maintien du système capitaliste. Une telle transformation se réalise depuis un certain nombre d'années à travers une critique des deux aspects principaux de l'idéal démocratique : l'égalité sociale et la participation politique. Ici, le rôle principal est joué par les néoconservateurs américains qui, comme nous l'avons vu, considèrent que c'est le système démocratique qui est à l'origine de ce qu'ils désignent comme la « crise de gouvernabilité » des pays occidentaux.

Déjà, en 1975, le rapport de la Commission Trilatérale sur la gouvernabilité des démocraties, dans lequel on trouve les thèmes principaux des néo-conservateurs, comportait la conclusion suivante :

Quite apart from the substantive policy issues confronting democratic government, many specific problems have arisen which seem to be an intrinsic part of the functioning of democracy itself <sup>48</sup>.

Ce sont les demandes constantes pour une égalité sociale de plus en plus grande qui seraient, d'après ce groupe, à l'origine de la crise car elles auraient conduit au bord du « précipice égalitaire ». Depuis les années 1960, il se serait, en effet, produit, selon les néoconservateurs, un double déplacement dans la signification de l'égalité : 1) un glissement de l'égalité d'opportunité vers l'égalité des résultats ; 2) un glissement de l'égalité entre individus à l'égalité entre groupes.

---

<sup>48</sup> M. Crozier, S.P. Huntington and J. Watanuki, *The Crisis of Democracy : A report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission*, New York, New York University Press, 1975, p. 161.

[41]

Ce « nouvel égalitarisme » pose, selon Daniel Bell, un réel danger pour le véritable idéal d'égalité dont l'objectif n'est pas l'égalité des résultats, mais une « juste méritocratie ». Quant à Irving Kristol, il affirme que cette conception « égalitaire » de l'égalité va contre l'ordre naturel des choses puisque :

...human talents and abilities... distribute themselves along a bell-shaped curve, with most people clustered around the middle and with much smaller percentages at the lower and higher ends <sup>49</sup>.

La société américaine serait, d'après lui, exemplaire du fait que tant la distribution des revenus que celle du pouvoir politique suit cette courbe en forme de cloche. De telles considérations montrent clairement que sous prétexte de reformuler le « véritable » idéal de l'égalité contre les distorsions de l'égalitarisme, ce qui est réellement en jeu, c'est l'acceptation et la justification des inégalités existantes.

Une fois désamorcé le potentiel subversif de la notion d'égalité, encore faut-il restreindre le champ de la participation politique. C'est ainsi que Brzezinski, lorsqu'il était directeur de la Commission Trilatérale, proposa de « *increasingly separate the political System from society and to begin to conceive of the two as separate entities* » <sup>50</sup>. Le but est de soustraire de plus en plus de décisions au contrôle démocratique et d'en faire la responsabilité exclusive des experts. Une telle mesure aurait pour effet de dépolitiser les décisions fondamentales tant dans le domaine économique que social. Une telle société serait démocratique, selon lui,

---

<sup>49</sup> Irving Kristol, « About Equality », *Commentary*, novembre 1971, p. 46.

<sup>50</sup> Cité par Peter Steinfels, *The Neo-conservatives : The men who are Changing America's Politics*, New York, Simon and Schuster, 1980, p. 269.

...in a libertarian sense ; democratic not in terms of exercising fundamental choices concerning policy making but in the sense of maintaining certain areas of autonomy for individual self-expression <sup>51</sup>.

Sur ce point, la pensée des néo-conservateurs rencontre celle des néo-libéraux dont un des thèmes fondamentaux consiste en une profonde méfiance vis-à-vis des hommes politiques et des institutions démocratiques qu'ils considèrent incapables d'assurer la gestion des affaires publiques avec la compétence et l'indépendance nécessaires. Ils suggèrent à leur tour de soustraire les fonctions du gouvernement au contrôle démocratique et de les confier à des organismes apolitiques. Selon eux, ces réformes, en conjonction avec celles qui ont pour but de limiter le champ de l'intervention étatique et de rétablir le rôle régulateur du marché, devraient [42] permettre de soulager l'État de la surcharge de demandes dont il souffre tout en le libérant de sa responsabilité en ce qui concerne les principaux problèmes sociaux. Lesdites réformes serviraient aussi à saper la dangereuse conception qui s'est développée avec la croissance de l'État-providence d'après laquelle l'État devrait être l'agent principal du développement économique et social ainsi que le responsable direct de la réalisation de l'égalité sociale.

#### ***4. La remise en cause de la notion de justice sociale***

Un autre point névralgique concerne la question de la justice « sociale » ou « distributive ». Tant les néo-libéraux que les néo-conservateurs sont les adversaires farouches d'une telle notion. Les premiers, parce qu'elle justifie l'attribution à l'État d'une série de pouvoirs coercitifs qu'ils lui refusent ; les seconds, parce qu'elle implique une conception de l'égalité qu'ils rejettent. Hayek, par exemple, déclare qu'une telle notion est « inintelligible » parce que nous ne possédons aucun critère objectif pour déterminer le mérite moral d'un individu et les récompenses matérielles qui devraient y correspondre. En conséquence, toutes les décisions concernant la juste

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 270.

rétribution ne peuvent finalement qu'être l'expression de la volonté arbitraire d'un gouvernement donné.

On trouve aussi des arguments contre la justice sociale du côté des « libertaires ». C'est ainsi que Nozick dans *Anarchy, State and Utopia* met en question la valeur de cette idée et conteste également le rôle de l'État en cette matière. Pour commencer, laisse-t-il entendre, la seule fonction de l'État compatible avec la liberté est de protéger ce qui nous appartient légitimement. L'État n'a pas le droit de nous imposer des taxes dépassant le coût de ses activités policières. Le seul État admissible, c'est « l'État minimal », celui de « la loi et de l'ordre ». Il ajoute que, de toute façon, il n'y a rien qui puisse éventuellement être distribué par l'État dans la mesure où tout ce qui existe est déjà possédé par les individus ou sous leur contrôle légitime. Nozick arrive à cette conclusion en reformulant la théorie des droits naturels de Locke selon laquelle les individus ont la propriété d'eux-mêmes, de leurs capacités et de tout ce qu'ils peuvent créer, obtenir ou faire avec elles. Une société est juste, selon lui, pour autant que ses membres possèdent ce à quoi ils ont droit, indépendamment des formes de répartition de la richesse que cela implique. L'opposition des néo-conservateurs à la notion de justice sociale explique leurs nombreuses critiques de l'œuvre de John Rawls qu'ils considèrent comme un des théoriciens du « nouvel égalitarisme ». D'après Frankel, on trouve dans *A Theory of Justice* [43] la prémisse fondamentale de ce nouvel égalitarisme lorsque Rawls affirme que la situation d'un individu est fonction de circonstances familiales et sociales pour lesquelles il ne peut recevoir aucun crédit. Frankel considère qu'une telle conception est dangereuse et doit être rejetée car

...a theory of justice which treats the individuals not as an active participant in the determination of his fate, and which is guided by the model of life as a lottery, is unlikely, to strengthen people's sense of responsibility <sup>52</sup>.

## 5. L'emprise des idées néo-conservatrices

---

<sup>52</sup> C. Frankel, « The New Egalitarianism and the Old », *Commentary*, septembre 1973, p. 60-61.

En terminant, je voudrais m'interroger sur les raisons pour lesquelles les idées du nouveau conservatisme ont réussi à obtenir un appui populaire et à devenir des forces politiques qui ont mené aux victoires successives de Thatcher et de Reagan. De telles victoires ont en effet été rendues possibles par les transformations du terrain idéologique que je viens d'analyser. C'est ainsi que, dès la fin des années 1960, le sens commun social-démocratique où prédominait la notion de justice sociale a été progressivement sapé par la transformation de l'idéologie libérale-démocratique en libéralisme conservateur. D'un autre côté, la crise de l'État-providence et la frustration populaire qui l'ont accompagnée ont été à l'origine d'une série de réactions antiétatiques que la droite s'est empressée de traduire dans les termes de la critique néo-libérale. Une chaîne d'équivalence a été établie entre politique=public=État=bureaucratie. Cela a permis aux conservateurs de présenter leur offensive *contre* la démocratie comme une lutte pour la démocratie, cette dernière étant définie sous l'angle d'une récupération par le « peuple » des « droits » que l'État lui a confisqués.

L'arrivée au pouvoir, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, d'un courant désigné par le terme « populisme de droite » a été préparée dans les deux pays par un certain nombre de groupes de pression et d'organisations dont le but était d'orchestrer la réaction populaire contre « l'État collectiviste », mais aussi contre « la société permissive » et la « contre-culture ». C'est une telle articulation qui caractérise ce nouveau conservatisme en tant que force politique et explique son aspect populiste.

[44]

Un certain nombre d'analyses du thatchérisme ont, par exemple, montré comment son succès avait été facilité par le réel mécontentement populaire découlant de la manière bureaucratique et corporatiste avec laquelle l'État-providence avait fonctionné en Grande-Bretagne. C'est ainsi que Stuart Hall écrit :

The State is increasingly encountered and experienced by ordinary people as indeed not a beneficiary but a powerful bureaucratic institution. And this experience is not misguided since, in its effective operations with respect to the popular classes, the State is less and less present as a welfare

institution and more and more présent as the State of monopoly capitalism<sup>53</sup>.

La possibilité d'identifier l'État-providence avec le travaillisme a bien sûr été un réel atout pour la droite radicale britannique, mais encore fallait-il qu'elle sache s'en servir. Il est important de reconnaître que ces nouveaux conservateurs ont été capables d'articuler sur leur projet de droite un vaste ensemble à la fois de sentiments populaires contre les transformations de la société britannique depuis la Deuxième Guerre mondiale et de résistances à l'extension de la « révolution démocratique » avec sa mise en question de formes de plus en plus nombreuses d'inégalités. C'est ce qui explique la confluence dans le thatchérisme de deux courants à première vue contradictoires :

- 1) le secteur néo-libéral du Parti conservateur, résolument hostile au modèle keynésien accusé d'être à l'origine de la crise de l'économie britannique et qui prône le démantèlement de l'État-providence ainsi qu'un retour au libre marché ;
- 2) un secteur néo-traditionaliste qui réagit contre la libéralisation des moeurs, la crise des rapports d'autorité et la démocratisation de la société et prône un retour aux « valeurs victoriennes ». C'est parce qu'il a réussi à coloniser pour la droite cet ensemble hétéroclite d'antagonismes, utilisant à cette fin le riche répertoire des thèmes antiétatiques et antiégalitaires des différents courants de l'idéologie néo-libérale et néo-conservatrice, que le thatchérisme a réussi à devenir une force populaire.

Les caractéristiques de la droite populiste aux États-Unis présentent de remarquables similitudes et, derrière les différences évidentes dues aux conditions propres à chaque pays, on peut reconnaître une même tentative pour organiser une nouvelle majorité de type conservateur grâce à l'articulation d'un ensemble de thèmes [45] antiétatiques et moralisateurs. Dans ce cas aussi, on combine l'attaque contre le *big government* et la réaffirmation des valeurs traditionnelles concernant la

---

<sup>53</sup> Stuart Hall, « The Great Moving Right Show », *Marxism Today*, janvier 1979, p. 18.

famille, le rôle des femmes, la place des jeunes et aussi, sans doute, avec une insistance encore plus forte sur la critique de la libéralisation des mœurs sexuelles, d'où l'importance des thèmes de l'avortement et de l'homosexualité. Une des caractéristiques les plus frappantes de ce mouvement est qu'il essaie d'opérer de nouvelles formes de « réagrupation » politique qui ne passent plus par la division des partis et des classes, mais qui s'effectuent sur la base de questions de type moral ou social. Un élément très central du populisme de droite *made in USA* est en effet la défense de l'ordre patriarcal. Linda Gordon et Allen Hunter ont signalé comment un nouvel élément avait été ajouté à celui du racisme, lequel avait, depuis toujours, joué un rôle important dans la politique de la droite américaine :

...racism has not diminished as a political force, but has been joined — and the whole right thereby strengthened — by a series of conservative campaigns defending the family, a restrictive and hypocritical sexual morality and male dominance. <sup>54</sup>

Une fois qu'elle a été située dans ce contexte à la fois économique et culturel, la montée du nouveau conservatisme peut être saisie dans ses multiples dimensions. Il s'agit donc bien d'une entreprise hégémonique pour créer un nouveau sens commun et former un nouveau bloc historique. La réponse de la gauche doit donc se situer au même niveau et ne peut pas être seulement défensive. Pour cela, il est nécessaire d'accepter le caractère réel de la frustration populaire liée au fonctionnement bureaucratique de l'État-providence et, contre le projet de reprivatisation, être capable de proposer un projet qui prenne la forme d'une véritable démocratisation. Cela implique de prendre au sérieux la lutte idéologique et la tentative pour redéfinir des notions telles que : égalité, liberté, justice, démocratie. Cela suppose également de ne pas abandonner le terrain de la philosophie politique à la droite. C'est, en effet, sur ce terrain que s'élaborent les concepts qui mettent en forme le sens commun et « informent » les différentes pratiques sociales.

---

<sup>54</sup> Linda Gordon et Allen Hunter, « Sex, Family and the New Right », *Radical America*, novembre 1977, p. 2.

[46]

Contre l'offensive du libéralisme conservateur, il est urgent de réaffirmer les valeurs démocratiques et d'élargir leur sphère d'application. En effet, les problèmes que nous vivons aujourd'hui ne sont pas dus à un excès de démocratie, comme le prétendent les néo-conservateurs mais, à une insuffisance de démocratie et ils ne pourront être résolus que grâce à une extension de la démocratie.

Chantal MOUFFE  
London University

[47]

## **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[48]

[49]

**PREMIÈRE PARTIE.**  
**Lectures du néo-conservatisme**

**“CONSIDÉRATIONS D’UN PHILOSOPHE  
SUR L’ÉCONOMIQUE  
DU NÉO-CONSERVATISME  
(NÉO-LIBÉRALISME).” \***

**Mario BUNGE**

[Retour à la table des matières](#)

Le néo-conservatisme sévit aujourd'hui dans de nombreux pays, certains développés, d'autres moins. La respectabilité dont il s'honore repose, au premier chef, sur un État de fait purement négatif, soit l'impuissance du libéralisme et du socialisme à assurer une croissance économique continue. Cependant, les principes que met de l'avant cette politique sont au bas mot suspects, son éthique incertaine et son efficacité restent encore à démontrer.

Nous nous limiterons ici à l'étude des fondements théoriques de l'économie proposée par le néo-conservatisme et de la philosophie morale qui la sous-tend. Nous examinerons aussi du point de vue méthodologique les politiques économiques en général et leur rapport avec la théorie, tant économique qu'éthique.

---

\* L'essentiel de ce texte est tiré d'une étude inédite, intitulée *The Methodological Crisis of Economics*. Une première version de cette étude a été publiée en espagnol, sous le titre *Economia y filosofia*, Madrid, Tecnos, 1982, 1985.

Une première version de la traduction de ce texte a été assurée par les services de traduction de l'Université McGill.

Ce propos devrait être fructueux intellectuellement parlant puisque, de tout temps, la méthodologie en économie est reconnue comme étant un domaine particulièrement épineux. Ainsi, l'échec d'une politique économique peut être attribuable soit à ses bases théoriques, soit à des lacunes dans sa mise en œuvre. Autre motif d'intérêt inhérent à l'étude philosophique de la science économique : les prémisses morales n'en sont pas toujours explicites. Ainsi, on s'accorde à reconnaître que le concept marxiste de la plus-value est de nature économique-morale, mais rares sont ceux qui repensent la condamnation de la planification par Hayek ou le plaidoyer de Friedman en faveur de la liberté de choix dans l'optique de principes moraux.

Notre étude a aussi une portée sociale importante car le destin de millions de gens est, en partie du moins, entre les mains de politiciens néo-conservateurs, conseillés par quelques économistes [50] néo-libéraux. Il est impossible de comprendre et d'évaluer leurs décisions si l'on n'en connaît pas les concepts sous-jacents et si l'on ne cherche pas à mesurer leur pertinence tant aux plans empirique que moral.

Mais que peut valoir l'opinion d'un philosophe formé à la physique sur ces questions ? Ne sera-t-il pas porté à faire certaines erreurs ? Sans doute, mais vraisemblablement, si c'est le cas, leur incidence n'aura pas la portée de celles commises par maints lauréats du prix Nobel de science économique. Et quant à ses idées, justes ou erronées, elles risquent peu d'affecter de façon désastreuse le destin de millions de gens, ni de mettre toute une civilisation en péril. De plus, j'oserais avancer que le philosophe pourrait en remontrer à certains économistes sur la nature de la science économique (une semi-science ? une pseudo-science ?), le mode de vérification des théories économiques, les rapports entre les fondements et la mise en application des politiques économiques. Bref, le philosophe pourrait bien être capable de discerner les points faibles de la science économique. Mais, bien sûr, il appartient à l'économiste d'apporter des corrections dans certains cas, d'épurer la conceptualisation dans d'autres et, si la chose est possible, d'en arriver à développer des idées pertinentes et nouvelles, qui pourront transformer l'aride désert de l'économie en un terrain fertile.

## *1. Fondements théoriques*

L'économie néo-conservatrice (ou néo-libérale) est effectivement conservatrice en théorie : il ne s'agit en définitive que d'une version récente de l'économie néo-classique. À l'instar d'autres théories des sciences sociales, l'économie néo-classique repose sur deux ensembles d'hypothèses, les unes implicites, les autres explicites. Considérons d'abord les premières, qu'on pourrait rassembler sous la rubrique : Décalogue psycho-économique néo-classique :

- i. L'individu, le consommateur en particulier, est souverain.
- ii. L'homme est insatiable dans ses besoins.
- iii. L'homme est essentiellement thésauriseur.
- iv. Tous ont des préférences et peuvent les classer logiquement, par ordre de priorité.
- v. Tous sont disposés à agir en vue de satisfaire leurs besoins.
- vi. L'homme tend à minimiser les efforts à faire pour satisfaire ses besoins : en clair, l'homme déteste travailler.

[51]

- vii. L'homme est naturellement compétitif et même agressif plutôt que coopératif.
- viii. Plus quelqu'un possède d'un bien, moins il en apprécie l'augmentation en quantité (loi de l'utilité marginale décroissante).
- ix. L'homme doit constamment faire face à des choix et est ainsi forcé de prendre des décisions.
- x. L'homme recherche l'optimisation : il prend les décisions les plus aptes à optimiser son efficacité (ou son bien-être, ou ses gains).

Toutes les théories économiques traitant de l'économie de marché concurrentiel sont censées découler, en dernière analyse, des présupposés contenus dans ce Décalogue individualiste et hédoniste. Et

pourtant, rares sont les psychologues qui semblent s'en soucier. Il ne semble pas non plus y avoir eu d'efforts systématiques et intensifs pour en vérifier la justesse autrement que par le critère de la durée : « C'est ancien, donc ça doit être valable ». Ce phénomène peut être attribuable à la croyance selon laquelle les hypothèses formulées ci-dessus parlent d'elles-mêmes (pour ceux qui les ont apprises dans les manuels classiques), ou encore selon un point de vue erroné qui revient à ceci : « on peut dire d'une hypothèse qu'elle est *confirmée* simplement s'il ne s'est trouvé personne pour l'invalider. Ce point de vue est énoncé par Machlup dans le sillage de Popper <sup>55</sup>. Mais il va de soi que tout scientifique qui se respecte accorde une importance considérable aux preuves empiriques positives <sup>56</sup>.

Nous convenons volontiers que certaines des hypothèses énumérées ci-dessus semblent établies au-delà de tout doute raisonnable, nommément (v.) et (viii). Mais les autres doivent être remises en question, sinon entièrement, du moins en partie. Par exemple l'individu, loin d'être « souverain » (i.), n'est plutôt, en réalité, que le rouage d'une énorme machine sur laquelle il n'a aucune emprise. Tandis que l'insatiabilité (ii.) semble rare sinon inexistante dans les sociétés pré-industrielles, du moins parmi le menu peuple qui réussit à peine à satisfaire ses besoins les plus criants. La thésaurisation (iii.) est également inconnue dans les sociétés primitives, de sorte qu'il doit s'agir d'un trait acquis et non inné.

Bien que tous les animaux — et non seulement les humains — aient des préférences (iv.), les psychologues ont découvert, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, que la plupart d'entre nous souffrons souvent d'incohérence et ne [52] sommes pas toujours capables de classer nos préférences par ordre de priorité (strictement ou partiellement). En fait, nous préférons souvent A à B et B à C, mais non A à C. De plus, les économistes d'obédience néo-classique acceptent la notion de préférence comme allant de soi, plutôt que d'étudier les mécanismes sociaux et psychologiques à l'origine de ces préférences. (Songeons ici à la préférence que manifestent les enfants nord-américains pour le *junk food* et les boissons gazeuses qui font l'objet de

---

<sup>55</sup> F. Machlup, « The Problem of Verification in Economics », *Southern Economic Journal*, n° 22, 1955, p. 5.

<sup>56</sup> M. Bunge, *Understanding the World*, Boston-Dordrecht, Reidel, 1983.

tant de publicité). Pis encore, ils traitent les préférences de la façon la moins réaliste, en prenant comme critère le prix plutôt que le besoin. En fait, une des idées cruciales de la théorie du consommateur est que deux collections de produits composées d'articles de même type, en quantité différente, sont équivalentes pourvu que leur valeur d'échange totale (leur prix) soit la même. Tout consommateur averti devrait donc considérer équivalents un panier contenant neuf pains et un kilo de beurre et un autre contenant un pain et cinq kilos de beurre. Les besoins objectifs ne jouent aucun rôle dans la constitution des courbes d'indifférence, ce qui explique que ces dernières n'aient aucun rapport avec la réalité. Puisque la constitution des fonctions d'utilité repose sur de telles courbes d'indifférence, c'est l'ensemble du corps de l'économique néo-classique qui se trouve à n'avoir avec la réalité qu'un lien des plus ténu.

Il est carrément faux que nous tentions tous de réduire au minimum nos efforts et que nous détestions le travail. L'homme est naturellement porté à l'action et va même jusqu'à s'inventer des occupations lorsqu'il n'a rien à faire. En outre, des expériences ont démontré que les gens, et même les rats, préfèrent travailler à ne rien faire, même si le travail en question est peu satisfaisant, justement parce que l'action porte sa propre récompense<sup>57</sup>. Ce qui est vrai, par contre, c'est que personne n'aime accomplir des tâches inutiles ou imposées, ou travailler au bénéfice de purs étrangers.

Il n'est pas vrai non plus que l'homme soit un être naturellement compétitif plutôt que coopératif (vii.). Nous sommes tous doués pour la coopération aussi bien que pour la compétition et la plupart d'entre nous davantage pour la première que pour la seconde. Autrement, nous serions inaptes à faire partie utilement des systèmes sociaux, qu'il s'agisse de la famille ou des organisations internationales. Exagérer l'importance de la compétition aux dépens de la coopération — ce qu'ont fait les philosophes dialectiques, les darwinistes sociaux, Freud, Konrad Lorenz et les économistes, tant classiques que néo-classiques — empêche de concevoir l'existence même de systèmes sociaux<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> D.O. Hebb, « Drives and the CNS » (conceptual nervous System), *Psychological Review*, n° 62, 1955.

<sup>58</sup> M. Bunge, *A World of Systems*, Boston-Dordrecht, Reidel, 1979.

[53]

La loi (viii.) de l'utilité marginale décroissante est intuitivement juste. Toutefois, 1) elle entre en contradiction avec le postulat (ii.) de l'insatiabilité ; 2) elle est difficile à vérifier car, par définition, l'utilité (valeur subjective) n'est pas objective et n'est donc pas facilement mesurable ; 3) il serait souhaitable de faire découler cette loi de celles qui se rapportent aux besoins objectifs.

Quant à (ix.), s'il est vrai qu'il faille opérer des choix et prendre des décisions à chaque étape, ce n'est jamais en toute liberté que nous le faisons. Nous sommes soumis à des contraintes diverses, certaines biologiques, d'autres sociales, en particulier, ceux d'entre nous qui ne sommes ni dirigeants ni entrepreneurs, mais esclaves, serfs, ménagères, prisonniers, travailleurs non-syndiqués, chômeurs, marginaux, soldats ou encore professeurs, prêtres, soit tous ceux qui ne sont pas en mesure de prendre de décisions d'ordre économique qui aient une portée quelconque. La théorie tout entière du choix social, avec ses amusants paradoxes et les solutions ou fausses solutions ingénieuses qu'on a pu lui apporter, peut à la rigueur s'appliquer à des problèmes banals qui ne requièrent aucune théorie. Mais, cette approche ne nous est d'aucun secours lorsque les choix ont déjà été faits pour nous, sans parler des questions de vie ou de mort. Dans de telles situations, qui sont probablement les plus courantes, nous faisons tous face au dilemme de Portia : « ô, que faire, ce mot de 'choix' ! (...) Je suis capable ni d'en choisir un, ni d'en refuser aucun ». (*Le Marchand de Venise*, I, ii).

La dernière hypothèse, selon laquelle l'homme rechercherait l'optimisation (x.), est peut-être la plus typique de tous les postulats psychologiques de l'économie classique et néo-classique. Cela paraît si évident que Samuelson déclarait : « il ne s'agit pas simplement d'une loi de l'économie, mais bien d'une loi de la logique »<sup>59</sup>. Une affirmation que tout logicien récuserait. Ce postulat est également l'un des plus anciens ; en fait, il remonte à près de deux siècles, mais ce n'est que récemment qu'on l'a remis en question, pour des raisons méthodologiques et empiriques. D'abord, l'hypothèse est ambiguë : le profit doit-il être maximisé à court, moyen ou long terme ? Ce n'est pas là une question gratuite : en effet, nous sommes tous disposés à sacrifier des avantages à court terme, si besoin est, pour nous assurer des

---

<sup>59</sup> P. A. Samuelson, *Economics*, New York, McGraw-Hill, 10<sup>e</sup> édition, 1976.

bénéfices à long terme, ou inversement. D'ailleurs, cette hypothèse n'a pas très bien résisté aux épreuves empiriques. Premièrement, la plupart des gens ne se comportent pas rationnellement dans des situations de choix, en particulier, ils n'agissent pas de façon à optimiser les biens et services souhaités et même, très souvent, ne savent pas cerner [54] correctement les possibilités de choix<sup>60</sup>. En second lieu, les gestionnaires semblent généralement préférer la croissance à la rentabilité à long terme<sup>61</sup>. Et, naturellement, en période de récession, les administrateurs prudents en sont réduits à ne rechercher que la simple survie. Ces faits constituent une réfutation sans réplique de la psycho-économique néo-classique et, par conséquent, de la théorie de l'entreprise qui s'appuie sur elle. Pour cette raison, Simon a proposé une alternative, soit le concept de satisfaction<sup>62</sup>. Plutôt que d'attendre que toutes les solutions de rechange aient été réunies et évaluées, le décideur essaie de les découvrir et son travail s'interrompt dès qu'il croit en avoir saisi une qui ne se répétera peut-être pas. Cela en fait donc non pas un optimisateur, mais quelqu'un qui recherche la satisfaction. Bien que cette alternative à l'optimisation présente des problèmes, elle semble préférable à la doctrine classique<sup>63</sup>.

Ayant suffisamment commenté les présupposés de l'économie néo-classique, nous nous tournons maintenant vers l'analyse des postulats explicitement formulés par ces théories. Alors que certains d'entre eux sont vérifiables de façon immédiate, d'autres doivent être étayés de présuppositions et de données. Considérons d'abord les premiers et, plus particulièrement, les postulats suivants de l'économie classique et néo-classique :

---

<sup>60</sup> D. Kahneman et A. Tversky, « On the psychology of prediction », *Psychological Review*, n° 80, 1973, p. 237-251. A. Tversky et D. Kahneman, « The framing of decisions and the psychology of choice », *Science*, n° 211, 1981, p. 453-458.

<sup>61</sup> J.R. Hiller, « Long run profits maximisation : an empirical test », *Kyklos*, n° 31, 1970, p. 475-490.

<sup>62</sup> H. A. Simon, « A Behavioral Model of National Choice », *Quarterly Journal of Economics*, n° 69, 1975, p. 99-118.

<sup>63</sup> M. Bunge, *Economia y filosofía*, Madrid, Technos, 1982.

- A. L'économie de marché constitue un système auto-régulateur, c'est-à-dire qu'il est toujours équilibré et qu'il passe constamment d'une position d'équilibre à une autre.
- B. Dans l'économie de marché, les prix ne sont fixés ni par les producteurs, ni par les consommateurs, ni par personne d'autre : ils sont le résultat du libre jeu de l'offre et de la demande.

L'objection la plus patente que soulèvent ces postulats est que leur présupposé renvoie à une situation révolue. En fait, il n'existe plus, dans les pays industrialisés, de marchés libres ou concurrentiels, du moins au niveau du grand commerce et de la grande industrie qui relèvent principalement d'immenses sociétés, qu'elles soient privées ou gouvernementales, régies par tout un dispositif légal et bureaucratique, et tenues en respect par de puissantes (et donc facteurs d'affaiblissement) organisations syndicales.

Le trait marquant de l'économie capitaliste contemporaine n'est pas la libre entreprise (ou polypole), mais bien la concentration [55] (ou oligopole). Ainsi, aux États-Unis, les équipements de transport, les métaux primaires, les produits chimiques, les machines électriques et d'autres marchandises pondéreuses sont tous entre les mains de quatre sociétés au plus<sup>64</sup>. Pour ce qui est du Tiers- Monde, des sociétés transnationales détiennent un monopsome (monopole d'achat) sur les cultures d'exportation, tandis que le plus grand nombre des industries employant des technologies avancées sont la propriété de sociétés transnationales qui doivent leur remettre des redevances substantielles en échange de l'exploitation de leurs brevets. La concentration du capital n'est pas non plus sans précédent historique : les historiens de l'économie observent que le marché a toujours, même pendant le 19<sup>e</sup> siècle, été altéré par les monopoles et contraint par des lois. D'où l'hypothèse que le marché est une entité auto-régulatrice « contient un élément de vérité, un élément de mauvaise foi et, aussi, un élément d'aveuglement délibéré »<sup>65</sup>. Et pourtant, le savant *Journal of Economic Theory* publiait, en 1980, les actes d'un colloque consacré à la théorie

---

<sup>64</sup> J. M. Blair, *Economic Concentration*, New York, Harcourt-Brace-Jovanovich, 1972.

<sup>65</sup> F. Braudel, *Afterthoughts on Material Civilization and Capitalism*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1977, p. 44.

de la concurrence parfaite. En 1983, le prix Nobel d'économie était décerné à Debreu pour avoir démontré que l'équilibre général, c'est-à-dire l'équilibre de tous les marchés, était possible dans une économie concurrentielle.

Une deuxième objection serait que, puisque la libre concurrence n'existe pas sauf dans les manuels et revues d'économie, le mécanisme qui était censé assurer l'équilibre a également disparu : l'économie moderne n'est pas un système autorégulé géant qu'il vaudrait mieux laisser fonctionner sans intervention. La Grande Crise et les diverses récessions qui ont suivi ont démontré qu'il n'y a tout simplement pas de chose telle qu'un équilibre permanent, et surtout universel. Il n'y a donc pas de « main invisible » (Adam Smith) capable de stabiliser l'économie. Il existe plutôt, de façon très manifeste, les pattes de la Grande Entreprise, des Grands Gouvernements et des Grands Syndicats.

Comme on le sait, les politiques fiscales keynésiennes ont été mises en œuvre au début des années 1930 parce que les économies capitalistes couraient alors au déséquilibre. Et partout où l'on prend de ces mesures de stabilisation, l'amplitude des fluctuations commerciales est contenue ; malgré que, parallèlement, surgissent de nouveaux conflits. En effet, les objectifs des autorités étatiques (planificateurs, banques centrales, ministères des finances, organismes de conservations, agences de développement, etc.) peuvent ne coïncider nullement avec ceux des gestionnaires, qu'ils soient capitalistes ou socialistes.

[56]

Pour nous résumer, l'économie de marché, qui est le sujet même des théories économiques classique et néo-classique, a disparu, de sorte que ces théories ne présentent plus qu'un intérêt historique. Quant aux tentatives de ressusciter ce type d'économie par le simple expédient de lever les contraintes gouvernementales, elles sont vouées à l'échec, à moins d'être imposées impitoyablement, à la façon des dictatures fascistes. Premièrement, parce que ces mesures ne touchent pas les grandes sociétés qui — comme l'avaient bien vu Adam Smith et Karl Marx — réduisent substantiellement l'essence de la libre entreprise, c'est-à-dire la concurrence. Deuxièmement, parce que ces lois, tant honnies par les profiteurs d'une économie de marché, constituent la seule protection de la petite entreprise et du public. En conséquence,

l'élimination de l'État-providence au nom d'une économie d'aide sociale ne peut que mener à la misère, au mécontentement et, par suite, à la révolte.

Si l'on revient au postulat B, selon lequel le prix d'équilibre est fixé par le libre jeu de l'offre et de la demande, il a connu le même sort que le postulat A. Il ne vaut pas, là où certains secteurs de production — dans certains cas l'industrie, dans d'autres, l'agriculture — sont protégés ou encore subventionnés, alors que d'autres créent des demandes au lieu d'y répondre. Il ne vaut pas non plus, là où les moyens de production sont entre les mains de monopoles ou d'oligopoles qui préfèrent maintenir des prix élevés plutôt que de vendre à moindre profit. C'est ainsi que lorsque la demande chute, c'est plutôt les prix, la production et la main-d'œuvre qui subissent des coupures. Ce phénomène, la course aux armements et les attentes des producteurs et des consommateurs, qui accomplissent leurs propres prophéties quant aux hausses de prix, sont les causes principales de la stagflation qui sévit dans les pays membres de l'OCDE. Dans les pays en voie de développement, une rapide croissance démographique à laquelle ne répond pas une capacité de production suffisante, jointe à une corruption endémique et aux énormes investissements dans les armements et dans la bureaucratie, produit des effets analogues. Bref, au contraire de ce qu'affirme la théorie du consommateur, de nos jours, les prix ne sont pas déterminés par le jeu de l'offre et de la demande. Enfin, ce postulat ne vaut pas, là où des forces économiques autres que celles du commerce et du public, comme les syndicats et les gouvernements, font sentir leur poids.

Si l'on conserve encore des doutes sur la fausseté du postulat B, il suffit de jeter un coup d'œil aux données. On y voit clairement que ce sont les grandes sociétés qui fixent les prix <sup>66</sup>. On y suit habituellement la méthode du prix de revient prévu, majoré [57] d'un pourcentage fixe, sans égard à la demande <sup>67</sup>. Il s'agit là, on s'en souviendra, du même procédé qu'utilisa d'abord l'OPEP pour fixer les prix du pétrole brut. De sorte que personne, à l'exception de certains étudiants et professeurs d'économie, ne semble croire à l'utilité des fonctions de la demande (celles à courbe négative, rappelons-le) dans le calcul des prix. On ne

---

<sup>66</sup> J. K. Galbraith, *Economics and the Public Purpose*, Boston, Houghton-Mifflin, 1973.

<sup>67</sup> Silberston, 1970.

possède encore aucune théorie réaliste de formation des prix. Tout ce que nous savons au sujet de ceux-ci, c'est qu'ils ne sont pas fixés comme le pensaient les économistes d'obédience classique et néo-classique.

La conclusion est limpide : les postulats de base des théories économiques classique et néo-classique, en particulier de celles des écoles de Walras et de Marshall, sont, dans le meilleur des cas, impossibles à vérifier et, dans le pire, dénuées de substance. Ce ne sont plus que des curiosités historiques. Pis encore, comme Lord Kaldor l'écrivait, « le puissant attrait des habitudes de pensée engendrées par *l'économie de l'équilibre* est devenu un obstacle majeur au développement d'une économie *scientifique* »<sup>68</sup>.

Voilà pour ce qui en est des fondements théoriques de l'économie du néo-conservatisme. Penchons-nous maintenant sur les politiques prônées et appliquées en vertu de ce fatras idéologique.

## 2. La politique économique

Quittons les abstractions de l'économie positive pour passer aux réalités de l'économie normative ou politique. Cette dernière, comme tout autre domaine de connaissance, possède une problématique qui lui est propre. Les problèmes que les économistes politiques doivent tenter de régler sont des problèmes de macro-économie, ancrés dans la vie de tous les jours, tels que les taxes et la stagflation. Cela peut paraître évident, mais est loin de l'être dans la mesure où *il n'y a pas* de problèmes purement économiques. Ce que nous désignons habituellement sous le terme « problèmes économiques » sont de fait des « problèmes sociaux » à multiples facettes où jouent non seulement l'économie, mais encore la politique et la culture. Cela, pour la simple raison que chacun de ces derniers domaines constitue un sous-système de la société<sup>69</sup>.

---

<sup>68</sup> N. Kaldor, « The Irrelevance of Equilibrium Economies », *Economics Journal*, n° 82, 1972, p. 1237. Pour d'autres critiques, se reporter à Lange 1963, Diamand 1973, Galbraith 1973, Perroux 1975, Hollis et Nell 1975, Katouzian 1980, et Thurow 1983).

<sup>69</sup> M. Bunge, *A World of Systems*, op. cit.

Par exemple, on a identifié quatre facteurs à la source de l'inflation mondiale amorcée dans les années 1970 <sup>70</sup> : 1) la croissance sans précédent de la production et de la consommation de biens ; 2) la révolution qui a eu lieu en publicité, qui ne cesse de créer [58] de nouveaux besoins ; 3) la révolution keynésienne qui a permis d'éviter les récessions cycliques, lesquelles antérieurement interrompaient ou renversaient le processus de croissance et (4) l'explosion des dépenses d'ordre militaire qui atteignent actuellement près de deux mille millions de dollars par jour. Ces facteurs sont tous des variables non monétaires. Il n'est donc pas mystérieux de constater que la théorie du monétarisme soit impuissante à expliquer le phénomène de l'inflation et, à plus forte raison, celui de la stagflation <sup>71</sup>.

Nous ne voulons aucunement nier la possibilité que l'économie devienne un jour une science digne de ce nom. On peut arriver à des modèles purement (ou presque) économiques, tel que le serait un modèle conçu pour l'exploitation d'une mine de cuivre, ou encore pour la commercialisation d'un type de biens. Même si, pour être réalistes, de tels modèles devront intégrer certaines variables autres qu'économique : physiques, biologiques psychologiques et politiques. Ce que nous voulons dire ici, c'est qu'il ne peut y avoir de politiques et de plans *efficaces* qui soient de nature exclusivement économique qui ignoreraient donc les phénomènes non économiques. Et c'est là justement l'une des graves lacunes des politiques économiques néo-conservatrices ; elles ne tiennent aucunement compte du fait que l'économie, loin d'être un système isolé, autonome, n'est qu'un sous-système de la société et, en conséquence, précisément tout le contraire d'autonome et donc d'autorégulé.

La raison qui explique l'inefficacité des politiques exclusivement économiques est la suivante. Les politiques doivent, en principe, être appliquées, à leur avantage ou à leur désavantage, par des êtres humains et non par des robots. Il s'avère que les êtres humains sont non seulement des agents ou des victimes sur le plan économique, mais

---

<sup>70</sup> R. Triffin, « The Future of the International Monetary System », *Banka Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, n° 132, 1980, p. 29-55.

<sup>71</sup> M. Bunge, « La crisis actual no data de ayer ni es exclusivamente economica », *Boletín de Estudios Economicos*, (Bilbao) n° 38, 1983, p. 43-45.

également sur les plans culturel et politique. On admet facilement que des désastres naturels ou sociaux, tels un tremblement de terre dévastateur, une grève qui paralyse la société ou une guerre, peuvent retarder l'application d'un modèle de production ou de commercialisation, où que ce soit. Mais le même modèle, avec des modifications possibles, peut être mis en œuvre une fois que la société s'est relevée des effets de la catastrophe. De plus, il pourrait peut-être servir dans des économies capitalistes, socialistes ou mixtes. D'autre part, une politique économique peut échouer à cause d'un manque de coopération du public, ou encore devenir périmée du jour au lendemain à la suite de bouleversements sociaux. Les politiques économiques sont des politiques sociales et [59] non des théories scientifiques ; elles ne sont pas là pour décrire la situation existante, mais bien pour proposer des mesures à prendre.

Pour la même raison, les économistes ne sont pas mieux placés pour préconiser des politiques sociales que les sociologues, les politicologues, les éducateurs ou tout autre spécialiste d'un domaine des sciences ou des technologies sociales. En vérité, toute politique sociale, même si elle déclare ne viser qu'un secteur de la société, agira vraisemblablement sur tous les autres. Par conséquent, si la politique est conçue par des spécialistes d'un seul domaine, il est probable qu'elle sera préjudiciable à tous les autres. La leçon est facile à tirer : toute politique sociale adéquate du point de vue technique (et moral) devrait être élaborée par une équipe pluridisciplinaire.

Nous venons d'introduire la notion de moralité qui, absente de l'économie positive, est cruciale pour les politiques économiques <sup>72</sup>. L'élaboration d'une politique économique n'est vraiment pas une question uniquement de technique économique comparable, disons, au fait de dresser les budgets d'une firme ou de concevoir une campagne commerciale. La conception des politiques économiques appelle, ou le devrait, un modèle de l'ensemble de la société, de même que des critères de valeurs et d'objectifs.

Cette formule est amplement démontrée par le contraste que l'on constate entre les politiques keynésienne et monétariste. Tant Keynes que Friedman se sont portés à la défense du capitalisme, mais, alors que

---

<sup>72</sup> Voir G. Myrdal pour un exposé de l'importance des valeurs en recherche sociale appliquée.

le premier désirait l'humaniser, le second semble avoir voulu lui redonner la férocité qui le caractérisait pendant l'ère victorienne. Keynes était motivé non seulement par une vue moins unilatérale de la société, mais aussi, peut-être primordialement, par son horreur de la guerre et sa compassion pour les chômeurs <sup>73</sup>. On ne retrouve pas cette horreur de la guerre ou cette compassion pour l'être humain dans les écrits du Professeur Friedman ou dans ceux de ses collègues de l'école de Chicago qui prônent un « taux naturel et normal de chômage » pour maintenir à la baisse les salaires et, par suite, les prix <sup>74</sup>.

On connaît, bien sûr, plusieurs types de politiques économiques, mais elles ont toutes en commun certains traits méthodologiques que nous allons tenter de faire ressortir. Les principaux types en sont le libéralisme, l'interventionnisme et la planification centralisée. Le premier englobe en fait une non-politique, car il recommande le laisser-faire. Son fondement théorique réside dans le mythe selon lequel l'économie est une [60] machine ou un organisme doté de mécanismes auto-régulateurs. Il est évident que l'actuel système a des points faibles comme des points forts, mais on ne peut rien à cela. Les mesures gouvernementales peuvent être soit inefficaces, soit efficaces ; mais, en ce dernier cas, elles ont des effets négatifs, car elles empiètent sur la « liberté », comprise dans le sens de la libre entreprise et non, il va sans dire, dans celui de la libération de la pauvreté. La caution morale, ici, repose sur l'idée suivante : la valeur suprême est la liberté de l'individu, elle comporte le droit de disposer librement de ses avoirs <sup>75</sup>.

Le deuxième type de politique, l'interventionnisme, connaît diverses tendances, depuis les politiques fiscales générales visant à stabiliser l'économie jusqu'aux politiques à la Scandinave se proposant de diminuer les inégalités par une redistribution des ressources. Fondement théorique : l'économie n'est pas naturellement en équilibre, comme nous le rappelle chaque récession ; il faut donc prendre les moyens de l'aiguiller vers des États d'équilibre « relatif ». Caution morale : les valeurs primordiales sont représentées par le bien de

---

<sup>73</sup> Klein, 1947.

<sup>74</sup> M. Friedman, « The Role of Monetary Policy », *American Economic Review*, n° 58, 1968, p. 1-17.

<sup>75</sup> F. A. Hayek, *Individualism and Economic Order*, London, Routledge and Kegan Paul, 1949, *The Counter-Revolution of Science*, Glencoe, Free Press, 1955.

l'individu ainsi que par l'homogénéité et la stabilité de la société. Puisque ces valeurs sont incompatibles avec les creux des cycles financiers, l'économie doit faire l'objet de dirigisme. Le monétarisme est libéral en théorie, mais interventionniste en pratique, car il aspire à la réinstauration de l'économie de marché, ce qui nécessite l'élimination de l'État-providence, au risque même de rébellions ou au prix d'une dictature. Le discours monétariste, on le voit, est contradictoire.

Le troisième type de politique, soit la planification centralisée, sert non seulement à la régulation des économies socialistes, mais entre aussi en jeu dans les économies mixtes de certains pays dont le Royaume-Uni, la Norvège et les Pays-Bas. Dans le Tiers-Monde, on l'utilise comme guide du développement. Dans ce dernier cas, il trouve son fondement théorique parfois dans la théorie marxiste de l'accumulation primitive du capital, parfois tout bonnement dans la thèse qui veut que là où il n'existe pas de classe indigène d'entrepreneurs, l'État doit assumer le rôle dirigeant dans l'économie, car il est le seul agent à disposer des ressources financières et du pouvoir politique pour le faire. Fondement moral : le sous-développement économique est dégradant.

On constate donc que chacune des politiques économiques est basée sur une doctrine économique et sur un système de valeurs et de normes, malgré que cela soit rarement formulé de façon explicite. Par ailleurs, un plan économique spécifique repose sur : 1) [61] une politique spécifique, 2) un quelconque modèle, soit d'un secteur économique, soit de l'économie tout entière, soit mieux encore, de l'ensemble de la société, 3) des données plus poussées. Schématisons :

|           |   |                                   |    |
|-----------|---|-----------------------------------|----|
| POLITIQUE | = | THÉORIE+DONNÉES+SYSTEME           | DE |
|           |   | VALEURS,                          |    |
| PLAN      | = | POLITIQUE+MODELE+DONNÉES,         |    |
| d'où      |   |                                   |    |
| PLAN      | = | THÉORIE+MODELE+DONNÉES+SYSTEME DE |    |
|           |   | VALEURS                           |    |

Il semble logique de stipuler qu'un plan puisse être dit *scientifique* si, et seulement si, il est fondé sur : 1) des théories, modèles et données scientifiques, 2) un système de valeurs et de normes compatible avec l'acquis scientifique actuel. L'absence de l'un ou l'autre de ces composantes le condamne à l'échec, à des dépenses sociales considérables. Notons, en particulier, qu'une théorie économique fautive ou un code moral périmé — impossible à appliquer — empêchera la réussite du plan économique le plus soigneusement élaboré.

Un individualisme extrême, que ce soit en théorie économique ou en philosophie morale, présente une bonne illustration du phénomène. Il ne peut réussir à long terme parce que la société — dont l'économie n'est qu'un des sous-systèmes — est justement un système et que la durée de tout système exige un certain degré de coopération, volontaire ou non. Il est vrai que l'individualisme n'exclut pas la solidarité, mais restreint cette dernière aux membres d'une même couche sociale : elle est horizontale et défensive, et non pas intégrale et altruiste. De plus, les systèmes artificiels, dont l'économie, la culture et le régime politique, appellent, par leur nature même, des mécanismes de contrôle ou de régulation. Il n'y a pas de machine qui puisse fonctionner sans service d'entretien et de réparation.

Un autre bon exemple de ce qu'est une mauvaise politique sociale est *l'économisme*, soit la croyance que l'économie est, ou la grande force motrice de la société, ou encore qu'il est possible de l'isoler des autres sous-systèmes qui en font partie intégrante : biologie, culture et régime politique. Faux modèle de la société, l'économisme est la source de

politiques économiques, tant capitalistes que socialistes, qui ont fait un tort incalculable à la [62] société tout entière, qu'elles échouent ou qu'elles réussissent à stimuler, temporairement, l'économie. Puisque l'économique ne peut refléter qu'une facette du tissu social, les plans et politiques économiques devraient faire partie d'un cadre général de plans et de politiques sociales. La théorie économique divorcée de la réalité est une pure fiction, mais une politique économique reposant sur une théorie divorcée de la réalité est, dans le meilleur des cas, inefficace et, au pire, criminelle.

Fait paradoxal, les économistes néo-conservateurs et marxistes adoptent, les uns comme les autres, le dogme de l'économisme. La version la plus poussée de ce dogme est le monétarisme, cette politique selon laquelle tout ce qu'il faut faire pour maintenir l'économie en bonne santé — ou du moins pour garantir le bonheur des capitalistes — est de surveiller la masse monétaire <sup>76</sup>. Immanquablement, le monétarisme évoque les panacées de jadis : infusions de goudron, manipulations des vertèbres et saignées, cette dernière surtout, en l'occurrence. Tout comme la sorcellerie, on l'adopte sur parole plutôt que sur la foi de théories et de statistiques. On y adhère pour deux raisons : à cause de sa simplicité, aussi bien théorique que pratique, et parce qu'elle privilégie les riches. Sa simplicité théorique est évidente : dans l'économie vulgaire, l'argent est l'alpha et l'oméga. Sa simplicité pratique parle également d'elle-même : de toutes les variables économiques, la masse monétaire est celle qui se prête le mieux à la régulation. On comprend sans difficulté l'attrait du monétarisme pour les conservateurs ; il prône en effet l'abolition de l'État-providence et le dégageant des entrepreneurs de toute obligation envers la société. La seule responsabilité d'ordre social des administrateurs de sociétés est « de faire en sorte que leurs actionnaires touchent des gains aussi élevés que possible » <sup>77</sup>.

Qu'on n'adopte pas nécessairement le monétarisme à cause de sa cohérence théorique ou parce que les statistiques sont venues confirmer son efficacité ne veut pas dire qu'il manque de tout fondement théorique

---

<sup>76</sup> M. Friedman, *Inflation, Causes and Consequences*, New York, Asia Publishing House, 1963, *The role of monetary policy, op. cit.*, *Free to Choose*, New York, Avon Books, 1980.

<sup>77</sup> M. Friedman, *Inflation... op. cit.*, p. 133.

ou statistique. Il intègre ces deux composantes et aussi une méthodologie propre et, comme nous le disions ci-dessus, la morale du darwinisme social la loi de la jungle, ni plus ni moins. La théorie de base du monétarisme est celle que proposait Adam Smith en 1776 : une économie de marché exempte des tares que lui a infligées le 20<sup>e</sup> siècle, dont les monopoles, les oligopoles, des gouvernements ultra-puissants et des syndicats également ultra-puissants. Friedman a aussi conservé l'axiome néo-classique selon lequel les gens d'affaires « rationnels » agissent de façon à optimiser les profits et, pour ce faire, se procurent et exploitent toutes les [63] données et ont la prévoyance nécessaire. Cette règle n'étant pas forcément probante, il y ajoute une clause curieuse. Il nous dit qu'il est égal que les prémisses néo-classiques soient justes ou non, l'important étant que « les firmes particulières se comportent *comme si* elles cherchaient rationnellement à optimiser les bénéfices prévus et avaient pleine connaissance des données nécessaires pour atteindre leur but »<sup>78</sup>. En conséquence, il se sent dégagé de l'obligation de mettre ces prémisses à l'épreuve pour découvrir si elles sont justes : qu'elles le soient ou non, tout se passe comme si elles l'étaient, on se croirait au *Pays d'Oz*. Ce trucage méthodologique, glané dans la philosophie fictionniste des Nietzsche et des Vaihinger, est si bien connu qu'il a un surnom, le *F-Twist*<sup>79</sup>. Notons le gouffre qui sépare le monétarisme de la science qui, elle, colle aux faits et non à la fiction<sup>80</sup>.

Mais l'apport le plus important du Professeur Friedman à l'armature conceptuelle des politiques monétaristes est son « cadre théorique d'analyse monétaire »<sup>81</sup>. Il a tout à fait raison dans son utilisation de « cadre théorique », et il serait encore plus près de la vérité si sa formule se lisait « billet d'ordre théorique », car il ne s'agit pas d'une théorie à proprement parler. En fait, ce « cadre » renferme trois symboles de fonctions nullement définies ( $f$ ,  $g$  et  $1$ ), si bien que les formules où ils

<sup>78</sup> M. Friedman, « A Theoretical Framework for Monetary Analysis », R. J. Gordon, ed. *Milton an's Monetary Framework*, Chicago, University of Chicago Press, 1970.

<sup>79</sup> P. A. Samuelson, « Contributions to the Discussion on the Problems of Methodology », *Proceedings of the American Economic Association*, n° 59, 1963, p. 229-231.

<sup>80</sup> M. Bunge, *Understanding the World*, op. cit.

<sup>81</sup> M. Friedman, *Milton Friedman's Monetary Framework*, op. cit.

apparaissent sont des formules ouvertes et vagues du type « Y est une fonction (inconnue) de X ». La politique économique tout entière de Friedman se fonde ainsi sur un programme de théorie et non sur une théorie précise. Étant un programme (à être mis en oeuvre par quelqu'un), cette politique est incapable d'expliquer, et encore moins de prévoir, quoi que ce soit. Et, puisque la prévision lui est impossible, elle ne peut être soumise à l'épreuve. Impossible à mettre à l'épreuve, elle n'est donc même pas fautive. Cette lacune fatale ne troublerait peut-être pas un écrivain imaginaire, mais, ici, c'est le signe qu'on a affaire à une pseudo-science.

Les *monétaristes*, donc, ne possèdent pas de théorie de l'inflation et, par la suite, ne disposent d'aucun argument sérieux qui justifierait leurs solutions pour résoudre le problème de l'inflation. Mais, bien sûr, ils ont formulé une hypothèse quant à la source de l'inflation, et dérivé une règle de cette hypothèse. Cette hypothèse, simpliste, suggère que l'inflation a une seule cause, c'est l'augmentation excessive des signes monétaires ; le remède est donc d'arrêter les émissions. L'hypothèse est trop simple pour être juste. Ce serait plutôt le contraire qui le serait, c'est-à-dire que le rythme avec lequel un gouvernement injecte de la monnaie dans le circuit est déterminé par le déséquilibre entre les dépenses et les revenus. Si [64] les premiers excèdent les seconds, le gouvernement émet ou emprunte de la monnaie afin de répondre à ses obligations ; seul un budget strictement équilibré peut en arriver à un taux zéro d'augmentation de la monnaie. En outre, dans un État-providence, les dépenses sont en fonction linéaire croissante avec le chômage, les chômeurs ne consommant que le minimum et ne payant guère d'impôts. La conclusion de tout cela, c'est que le rythme auquel le gouvernement imprime ou emprunte de la monnaie dépend linéairement du taux de chômage. Bref, le chômage cause l'inflation qui, à son tour, augmente le taux de chômage <sup>82</sup>.

En ce qui touche au support statistique du monétarisme, il se résume à certaines corrélations discutables, interprétées comme des relations causales. Pour Lucas par exemple, les données existantes sur l'économie américaine pour la période de 1953 à 1977 confirment les hypothèses qu'un taux de changement donné dans la quantité de

---

<sup>82</sup> Pour un exposé mathématique voir M. Bunge, *Understanding the world*, *op. cit.*

monnaie entraîne 1) un changement correspondant dans le taux d'inflation des prix, et 2) un changement correspondant dans les taux d'intérêt nominaux. En fait, tout ce que ces données démontrent est une *corrélation* possible, et non une relation de cause : le mécanisme sous-jacent n'a pas été étudié <sup>83</sup>. De plus, ces preuves sont douteuses. Deux exemples suffiront à l'illustrer.

Modigliani, lauréat du prix Nobel en 1985, a examiné approximativement la même tranche chronologique de l'économie américaine, en se concentrant sur les périodes où la masse monétaire connaissait une croissance relativement continue. Il a cerné deux de ces périodes : du début de 1953 à la première moitié de 1957, et de 1971 à 1975 <sup>84</sup>. Or, ces périodes se sont révélées être les plus instables de toutes, si l'on tient compte du recul de 1954, de la reprise de 1955, de la récession de 1958 et de celle de 1973-1975. La conclusion qui s'impose est la suivante : « Nos périodes les plus instables ont été des périodes de stabilité monétaire relative » <sup>85</sup>. Des statistiques plus récentes viennent étayer cette constatation. La récession économique qui débuta aux États-Unis vers 1978 a d'abord été accompagnée de restrictions, puis d'une réduction des réserves monétaires (MI) ; la réduction a été encore plus grave au Canada, où la crise était plus aigüe. Les changements de pourcentage aux États-Unis entre 1976 et 1982 ont été de 1,0 2,3 0,8 0,9, - 1,6 et 3,8, respectivement <sup>86</sup>. À ce moment, l'échec de la politique monétaire était devenu si flagrant que l'administration Reagan abandonna, à toutes fins pratiques, cette dernière, ce qui a permis la reprise partielle de 1983.

[65]

Cependant, le camouflet idéologique le plus retentissant que reçut le monétarisme lui fut infligé par une équipe d'universitaires, conseillers auprès de la Bank of England, cette forteresse du monétarisme <sup>87</sup>. Dans leurs rapports, les Professeurs A.J. Brown, D.F. Hendry et N. Ericsson

<sup>83</sup> R. E. Lucas, « Two Illustrations of the Quantity Theory of Money », *American Economic Review*, n° 70, 1980, p. 1005-1014.

<sup>84</sup> F. Modigliani, « the Monetarist Controversy, or, should we Forsake Stabilization Policies », *American Economic Review*, n° 67, 1977, p. 1-19.

<sup>85</sup> *Ibid*, p. 12.

<sup>86</sup> FMI, 1982, p. 202.

<sup>87</sup> Bank of England, *Panel of Academic Consultants*, Paper n° 22, London.

mettaient en pièces l'ouvrage de Friedman et Schwartz <sup>88</sup>, où ceux-ci déclaraient avoir prouvé, statistiques à l'appui, que les périodes de prospérité au Royaume-Uni aussi bien qu'aux États-Unis, entre 1867 et 1975, étaient attribuables à l'application de politiques monétaristes. Le verdict des experts fut formel : bien que les auteurs avaient déformé les données pour servir leurs fins et avaient omis d'employer certaines techniques récentes de l'économétrie, les résultats n'appuyaient nullement leurs affirmations.

En conclusion, *le monétarisme est théoriquement faux et, pratiquement parlant, inefficace sinon désastreux*. Pour ce qui est des philosophies politique, sociale et morale qui le sous-tendent, ce sont essentiellement celles du libéralisme économique qui ressortent, c'est-à-dire l'individualisme. Cette doctrine se réduit 1) à l'égoïsme le plus pur « Chacun pour soi » ; 2) au darwinisme social « Seuls les plus aptes survivent et méritent la survie » ; 3) à des principes politiques libertaires, qu'on doit clairement distinguer de la notion de démocratie, soit la participation réelle et universelle de la population à l'administration de la chose publique. Notre position est que le premier principe est non seulement méprisable, mais également inefficace, sauf dans la détérioration du tissu social, car la vie en société demande une mesure de coopération et d'altruisme. Je pense aussi que le darwinisme social a depuis longtemps été réfuté, si ce n'est que parce que 1) dans la vie réelle beaucoup d'entreprises bien établies font banqueroute, alors que nombre d'initiatives échevelées réussissent, et que 2) la prétendue « stricte discipline du marché » engendre non seulement des dirigeants légitimes, mais aussi des escrocs et des oppresseurs.

Quant au lien entre la liberté politique et la liberté économique, il semble qu'il s'agisse encore une fois d'une corrélation provisoire, erronément interprétée comme une relation causale permanente. En réalité, même si le laisser-faire économique a été relié aux libertés civiles dans quatre pays (la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et les États-Unis), et y a certainement favorisé l'expansion du capitalisme, ce lien ne tient plus nulle part aujourd'hui, car les oligopoles et l'intervention étatique ont étouffé la libre entreprise. En outre, maintenir avec succès une libre entreprise sans contraintes

---

<sup>88</sup> M. Friedman et A. J. Schwartz, *Monetary Trends in the United States and the United Kingdom*, Chicago, University of Chicago Press, 1982.

aucunes demanderait un gouvernement autoritaire, disposé à réprimer impitoyablement toute menace à la [66] liberté économique, notamment celles que constituent les syndicats, les groupes politiques favorisant la nationalisation des services publics et des ressources énergétiques, et même le mouvement coopératif. Le néo-libéralisme est ainsi devenu l'un des grands ennemis de la démocratie <sup>89</sup>.

Chez les nations industrialisées, les politiques monétaristes entraînent l'élimination des petites et moyennes entreprises et réclament l'abolition de l'État-providence, ce qui accentue la pauvreté, mène au mécontentement et ouvre la porte aux répressions. Dans les pays du Tiers-Monde, la répression rend possible l'application de politiques monétaristes, avec le résultat d'une misère accrue engendrant la rébellion et des répressions de plus en plus dures. C'est la raison pour laquelle le FMI, qui préconise habituellement de telles politiques dans les pays en voie de développement a été surnommé *Instant Massive Fury* : Soulèvements Massifs Instantanés. Il ne faut pas s'étonner que, dans ces conditions, le libéralisme économique, le monétarisme en particulier, soit devenu partout une idéologie de droite et même une grave menace pour la civilisation. Un caricaturiste mexicain résume bien la situation dans l'anecdote suivante. Dans un musée, un guide fait son boniment : « Ce tableau est de l'école de Giotto, celui-là de l'école néo-classique et l'autre, là-bas, un bon exemple de l'école impressionniste ». Puis, se retournant vers la fenêtre et pointant dans la direction de Friedmanville, un bidonville, que l'on y aperçoit, il poursuit : « Quant à celui-là, il est typique de l'école de Chicago ».

Pour nous résumer, toute politique économique a pour fondement une théorie, un corpus de données ainsi qu'un système de valeurs et de normes. Et, tout plan économique repose sur une politique économique adjointe d'un modèle économique et d'une autre banque de données. Les politiques et les plans sont scientifiques dans la mesure où leurs composantes le sont ou, du moins, sont compatibles avec les connaissances scientifiques contemporaines. Autrement, ils ne sont pas scientifiques et, donc, peu susceptibles de réussir. Le monétarisme est un cas exemplaire de politique économique non scientifique, car il repose sur 1) un modèle de la société purement économique,

---

<sup>89</sup> R. Prebisch, « Dialogo acerca de Friedmany Hayek », *Revista de la CEPAL*, n° 15, 1981, p. 161-182

monodimensionnel, 2) une théorie économique périmée et imprécise, regorgeant de postulats non vérifiés ou même faux, 3) des analyses statistiques qui, dans le meilleur des cas, aboutissent à des corrélations, et 4) des systèmes de valeurs périmés et des principes moraux inhumains qui, s'ils étaient appliqués, ne pourraient que détruire le tissu social. En conséquence, on a toutes les raisons, scientifiques et morales, [67] culturelles et politiques, de combattre le monétarisme. Les mêmes arguments valent, à peu de choses près, pour les autres formes de l'économie néo-conservatrice. Ce sont toutes des magmas d'idées confuses au plan théorique, dénuées de tout support empirique, et elles sont injustifiables aux plans moral et politique.

### ***Conclusion***

Nous avons trouvé sans valeur scientifique aucune les bases théoriques de l'économie néo-conservatrice, qui intègrent les mythes de l'économie néo-classique et sont dépourvues de toute théorie de l'inflation, sans parler d'une théorie de la stagflation. En fait, cette économie ne présente même pas de théorie monétaire<sup>90</sup>. Son fondement moral n'est autre que l'individualisme d'antan, qui s'oppose aux règles les plus primordiales qui régissent le comportement social civilisé, car elle prône le plus pur égoïsme et passe sous silence toute obligation, hormis celle du profit.

Les recherches empiriques n'ont pas confirmé les dogmes de l'économie néo-libérale, en particulier ceux plus radical du non-interventionnisme autrichien ou ceux de l'interventionnisme monétaire à la Friedman. Il est carrément faux que la prospérité soit toujours accompagnée ou, encore moins, déclenchée par les restrictions monétaires, ou que toutes les récessions soient causées par des impressions inconsidérées de papier-monnaie. Les statistiques non plus ne viennent pas confirmer ces doctrines. Pis encore, il n'est pas vrai que l'inflation n'a toujours qu'une seule cause : les racines de l'inflation sont multiples, économiques, sociales, politiques et même psychologiques ;

---

<sup>90</sup> F. Hahn, *Money and Inflation*, Cambridge Mass., M.I.T. Press, 1983.

il est donc clair que le remède n'en peut pas être purement d'ordre financier pur <sup>91</sup>.

Les politiques économiques du néo-conservatisme ont échoué et ne peuvent manquer d'échouer de nouveau si l'on essaie de les réappliquer, car elles œuvrent dans le sens d'un retour en arrière. Dans les sociétés industrialisées, cela voudrait dire l'élimination de l'État-providence et la banqueroute d'innombrables petites et moyennes entreprises. Dans le Tiers-Monde, cela aurait l'effet de détruire, le cas échéant, des systèmes de sécurité sociale encore dans l'œuf ainsi que les embryons d'entreprises manufacturières indigènes. Et, tout cela au nom du libre-échange, qui a fait la fortune des nations industrialisées au détriment des sous-développées.

[68]

Dans les deux cas, le néo-conservatisme économique se propose d'anéantir bien des réalisations sociales estimables. D'autre part, elle ne s'attaque à aucune des sources les plus flagrantes de l'inflation : misère, insécurité, oppression politique et décalage culturel et, en particulier, l'accroissement des forces militaires et des arsenaux. L'application des politiques économiques néoconservatrices a pour résultat la stagnation ou le déclin général de l'économie, ce qui à son tour entraîne la formation d'une génération de gens frustrés, surtout les jeunes, qui ne peuvent absolument plus se fier aux beaux discours qu'on leur tient encore sur la libre entreprise ou sur la liberté en général. Comment ces êtres humains pourraient-ils espérer un avenir meilleur, alors même que les politiciens néo-conservateurs au pouvoir les empêchent de vivre leur présent ?

Enfin, pour terminer, l'économique néo-conservatrice est un désastre, tant intellectuellement, politiquement que moralement. Elle n'est rien d'autre que l'idéologie des riches — cupides, faussement nostalgiques et à très courte vue — qui ne se soucient que d'un type de liberté : la liberté de gérer leurs propres affaires dans leurs propres intérêts, sans égard pour l'intérêt public. Si l'on persiste dans l'application des politiques économiques néo-conservatrices, on aboutira infailliblement à l'une ou l'autre de deux situations : l'apathie qualifiée ou la rébellion sans appel qui ne constituent certainement pas

---

<sup>91</sup> M. Bunge, *La crisis actual...op. cit.*

des motivations favorables à l'amélioration graduelle de notre destin. Tous ceux à qui tient à coeur une démocratie intégrale, et non simplement politique, devraient lutter contre cette idéologie passéiste et œuvrer dans le sens d'une pensée progressiste.

L'alternative à l'économie néo-conservatrice ne peut résider dans les théories vieillies de l'école keynésienne car, il faut le reconnaître, les vues de Lord Keynes étaient limitées et elles ont mal résisté au temps parce qu'il n'a pas connu la stagflation ou l'économie de guerre en période de paix. Nous ne savons pas encore quelle pourrait être une alternative valable, mais nous pouvons formuler les conditions indispensables à toute politique économique compatible avec les valeurs d'une société démocratique. Avant tout, elle doit s'appuyer sur une théorie solide, sans laquelle aucune action rationnelle n'est possible. En second lieu, elle doit intégrer un système de valeurs humaines capable de se rallier l'opinion de tous les gens honnêtes et de bonne volonté. Troisièmement, elle doit comprendre une certaine planification souple et démocratique et non rigide ou autocratique, car cela est la condition de la sauvegarde de l'individu et de nos institutions les [69] plus nobles contre les forces aveugles de l'économie. De toute façon, nous devons aborder l'avenir avec un esprit créateur, et nous débarrasser des vétustés des dogmes néo-conservateurs, contradiction dans les termes si jamais il en fût.

Mario BUNGE  
Université McGill

## **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[70]

[71]

**PREMIÈRE PARTIE.**

**Lectures du néo-conservatisme**

**“NÉO-CONSERVATISME ET SOCIALITÉ  
OU LE « NÉO-SOCIAL »  
ET LE « POST-SOCIAL ».”**

**Gilbert RENAUD**

[Retour à la table des matières](#)

Le néo-conservatisme hante les esprits progressistes qui ne cessent de rappeler les dangers de la déconstruction de l'État-providence et qui dressent les tableaux de la situation catastrophique à laquelle mène cette déconstruction. Pourtant, malgré leurs appels répétés, ils semblent impuissants à entraver le déclin de leur audience. Les temps ne s'avèrent guère propices pour la défense d'un État qui a généré une bureaucratisation professionnelle des services collectifs qui se révèle fort coûteuse <sup>92</sup>.

En revanche, le néo-conservatisme semble consolider ses assises, balayant les acquis des luttes historiques au profit d'un capitalisme qui retournerait presque à son état sauvage. Nos sociétés marcheraient donc à reculons de l'Histoire et elles se prêteraient docilement à la destruction d'une lente structuration qui devait assurer à tous le bien-être.

---

<sup>92</sup> À cet effet, Pierre Rosanvallon a bien établi la correspondance entre l'accentuation des coûts sociaux de l'État-providence et la professionnalisation des services collectifs. Voir *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981, p. 48.

Renversement politique favorable à l'application d'un schéma manichéen à partir duquel on analyse les conquêtes d'une droite mesquine, arrogante et égoïste qui s'acharne à défendre les intérêts du grand capital et s'évertue à bafouer une gauche généreuse qui n'aspire qu'à construire un État toujours plus social et juste.

D'où vient ce renversement politique ? Les analyses sont, à cet égard, bien pauvres et plusieurs se contentent simplement d'en appeler à la crise, ce mot magique qui revient incessamment tout expliquer, pour lui imputer une perte de vigilance, une démobilisation ouvrière et populaire qui permet à l'État de réorienter son intervention en restreignant ses investissements dans le champ social. Curieux renversement des choses, car ces mêmes analystes imputent souvent à une même situation, la crise des années 1930, un effet inverse de mobilisation qui a forcé l'État à se faire Providence.

C'est bien d'ailleurs là que le bât blesse : la crise semble avoir généré une apathie et une indifférence des masses qui acceptent, en partie, le démantèlement de l'État-providence ; loin de se mobiliser comme on aurait pu s'y attendre, la masse ne se contente pas [72] seulement d'être passive, mais elle va jusqu'à accorder son vote, son soutien électoral au courant conservateur.

On comprend dès lors que les intellectuels progressistes retrouvent leur méfiance à l'endroit du peuple aliéné qui ne peut que produire de la bêtise lorsqu'il n'est pas guidé par les lumières de la Raison. Le climat actuel semble ainsi conforter l'intellectuel occidental qui, au fond de lui-même, a toujours dédaigné la masse, le vulgaire se préoccupant toujours de l'immédiateté et de la matérialité plutôt que de s'élever et de s'abandonner au projet politique de libération qui pourrait mener l'histoire à son terme.

Les « esprits progressistes » ne démordent pourtant pas et les scénarios dramatiques ne manquent pas qui nous livrent l'image d'une société future fonctionnant à deux registres (la société duale) ou bien l'image d'une société sauvage, individualiste où triompherait la loi du plus fort. On a facilement tendance à oublier que l'État-providence se nourrit lui-même et nourrit l'individualisme. En effet, analysant les fondements de l'État-providence, Pierre Rosanvallon faisait ressortir

notamment qu'« une conception étatique de l'assistance est le corollaire de l'individualisme le plus radical en matière de relations sociales »<sup>93</sup>.

En fait, notre époque est davantage fascinante par ses appels de plus en plus pressants à une mobilisation qui tarde à venir : tandis que les États (peu importe la tendance des gouvernements) incitent à la responsabilisation individuelle et à la prise en charge communautaire, les cercles progressistes cherchent à imaginer le scénario qui fera surgir le mouvement social qui assurera la reprise de la trajectoire d'émancipation et de libération qui, depuis les Lumières, a balisé la marche de l'Occident.

Au fond de tout cela, c'est la folie de l'État, du projet politique d'organisation rationnelle de la société qui perdure et qui essaie de prolonger la vie de la mythologie progressiste agonisante. Tandis que les progressistes luttent pour achever l'œuvre commencée, les néo-conservateurs espèrent recréer les conditions initiales qui ont permis au Progrès d'atteindre les sommets que l'on sait. Progressistes et néo-conservateurs ont les mains liées dans la tentative de redonner au monde occidental son lustre séculaire. Et somme toute, leur opposition apparaît comme l'ultime sursaut d'un État désemparé devant une société éclatée qui refuse et résiste de plus en plus à son embrigadement derrière l'étendard du grand projet politique dont le pivot idéologique est le Progrès. Il est, en effet, frappant de constater que l'enjeu de la lutte porte d'abord sur la définition [73] du Progrès. Et si les néo-conservateurs semblent posséder une longueur d'avance, c'est parce qu'ils peuvent donner l'illusion d'une nouvelle reprise du Progrès, alors que les progressistes échappent plus difficilement à l'emprise de leur culture politique Étatiste.

Folie de l'État qui encore et toujours taraude les cercles intellectuels qui veulent achever le triomphe de la Raison sur des individus trop proches de l'état de nature, pas encore suffisamment civilisés pour être laissés à eux-mêmes. Pour l'esprit progressiste, le néo-conservatisme menace les acquis de la modernité et risque de nous plonger dans la barbarie où l'homme perd toute noblesse. C'est l'évolution inversée : nous n'allons plus vers l'avant, par conséquent, nous retournons en arrière. Les néo-conservateurs se seraient donc mis à l'écoute des

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, p.45 ; voir également, Michel Maffesoli, *La violence totalitaire*, Paris, PUF, 1979, p. 210-230.

chauffeurs d'autobus montréalais qui n'arrêtent pas d'inviter leurs passagers à « avancer en arrière » !

Ces derniers font également passer la solution de nos problèmes par l'État qui reste au centre du social d'une manière que l'on pourrait qualifier de négative ; et c'est de l'action de retrait étatique que pourra renaître la vigueur de nos sociétés. Le projet politique néo-conservateur consiste, en fait, en un effort pour restaurer les conditions initiales du Progrès en amenant l'État au seuil minimum qu'il n'aurait jamais dû franchir et en permettant à l'individu de retrouver sa pleine liberté.

D'un côté comme de l'autre, il s'agit bien de remobiliser la société et de rétablir par l'action de l'État une communauté qui se reconnaisse à nouveau dans le Progrès. S'anime, en définitive, autour de ces deux projets la même visée de rétablir l'Occident sur ses rails que sont l'individu et son corollaire, l'État. Force est cependant de constater l'usure de ces deux discours qui ont de moins en moins d'emprise sur nos sociétés éclatées en lutte contre leur uniformisation et qui s'agitent de façon tumultueuse à travers un « polythéisme des valeurs » pour réactiver la vitalité de leur être-ensemble menacé par les conquêtes du Progrès.

Somme toute, ce qu'il importe de saisir dans l'analyse de la situation présente, c'est que les « progressistes » oublient l'envers du Progrès et de la modernité, envers qui ébranle la croyance centrale de la civilisation occidentale et qui, en conséquence, entraîne l'émergence de conduites inassimilables à la modernité. De leur côté, les « néo-conservateurs » espèrent une restauration impossible, car l'Histoire n'a jamais marché à reculons, elle semble plutôt se déployer en spirale. L'Occident décline et les sorties de droite [74] comme celles de gauche essaient péniblement de ranimer la flamme de la croyance au Progrès, tandis que la masse s'agite d'une passion de vivre qui échappe à cette croyance et qui la rend, de ce fait, de plus en plus méfiante à l'égard des projets politiques s'inscrivant dans l'orbite du Progrès et de la libération.

Afin d'éviter les méprises concernant l'analyse ici développée, je tiens à préciser que je me situe d'abord au niveau du « fonds idéologique » commun aux progressistes et aux néoconservateurs. Ce fonds idéologique entretient toute une série de représentations dont la logique relève de la croyance au Progrès qu'il s'agit d'entretenir, soit en poursuivant l'édification de l'État-providence, soit en redonnant au

marché toute sa liberté. Les nuances entre les gauches et les droites ne serviraient qu'à embrouiller la vision d'ensemble et j'ai plutôt voulu faire ressortir la limite à laquelle on accède et illustrer que la perspective politique de droite ou de gauche reste fondamentalement riviée à la mythologie progressiste. Bien sûr, rares sont les acteurs politiques qui se réfèrent explicitement à cette croyance, mais leur action reste guidée par la confiance dans le Progrès et ses institutions qu'il importe de réactiver pour susciter à nouveau l'adhésion des sociétés au projet historique de la modernité.

### *1. Les avatars du Progrès*

On l'a déjà maintes fois souligné : le Progrès constitue le phare idéologique qui a guidé la construction de la civilisation occidentale en pleine expansion <sup>94</sup>. Issu de la modernité laïque, le Progrès s'est érigé en mythe où la Raison est divinisée, forgeant ainsi l'image d'un futur où, grâce à la poursuite constante de la conquête de la nature, l'homme pourra atteindre la plénitude du bonheur. Le rationalisme s'impose alors qui permet à l'homme d'aspirer enfin à sa libération par la maîtrise continuellement consolidée d'un État de nature où, pour son malheur, il se laisse guider par la puissance aveugle de ses passions, tandis que l'État civil rend possible « l'arraisonnement » de ces passions par leur canalisation autour du projet de construction d'un État qui assure le développement d'une société toujours plus rationnelle et parfaite. La modernité ouvre ainsi une lutte constante pour la conquête de la libération rendue possible par le triomphe de la Raison.

Le Progrès cherche donc à actualiser le fantasme de la libération que la Raison permet d'escompter. De ce mouvement, naît [75] l'individualisme contemporain qui va assurer la structuration du « progrès social ». On le voit mieux aujourd'hui : État et individu participent du même processus à partir duquel la société s'atomise appelant toujours davantage la construction de l'État comme entité assurant, grâce à la mise en œuvre du social, la régulation rationnelle de l'être-ensemble individualisé.

---

<sup>94</sup> Voir, entre autres, Michel Maffesoli, *op. cit.*

Sans refaire ici l'histoire du « progrès social »<sup>95</sup>, je voudrais simplement insister (afin d'interroger le collectivisme dont se réclament les « progressistes ») pour rappeler qu'individu et État se fondent mutuellement et que le progrès social signifie l'émancipation d'un individu soumis davantage à ce que plusieurs nomment maintenant le « social-étatique ». Et l'État-providence, en tant qu'il constitue une forme achevée du progrès social n'échappe pas à la règle : il n'est possible que dans une société atomisée qui a besoin d'une instance régulatrice assurant la circulation et l'échange indispensables à tout être-ensemble. En fait, l'emprise de l'État moderne reste incompréhensible si on ne lui associe pas la libération individualiste qui déconstruit les lieux de médiation (communauté villageoise, clan, famille, tribu), les réseaux de solidarité organique auxquels est confronté le pouvoir dans les sociétés traditionnelles. La libération de l'individu est le rempart d'un État qui prend ainsi en charge la cohésion de l'être-ensemble par la mise en place d'un social abstrait et mécanique.

Le progrès social s'arrime donc à l'État pour vider de plus en plus l'être-ensemble de toute conscience collective. Ainsi que l'a bien rappelé Jean Baudrillard, le social moderne progresse donc de manière paradoxale :

Si le social est fait des instances abstraites qui s'édifient les unes après les autres sur les ruines de l'édifice symbolique et rituel des sociétés antérieures, alors (les) institutions (du social) en produisent de plus en plus. Mais en même temps elles consacrent cette abstraction dévorante, dévoratrice peut-être justement de la « substantifique moelle » du social. De ce point de vue, on peut dire que le social régresse à mesure même du développement de ses institutions<sup>96</sup>.

---

<sup>95</sup> Pour une analyse des progrès du social québécois, voir Gilbert Renaud, *À l'ombre du rationalisme. La société québécoise de sa dépendance à sa quotidienneté*, Montréal, St-Martin, 1984.

<sup>96</sup> Jean Baudrillard, *À l'ombre des majorités silencieuses. La fin du social*, Paris, Denoël/Gonthier, 1982, p. 69-70.

[76]

Le social progresse en se nourrissant d'une destruction de la solidarité organique, ce qui ouvre la voie à la rationalisation d'une existence libérée des réseaux communautaires qui bloquaient l'emprise de la domination dans les sociétés traditionnelles. À terme, ce social entraîne la mise à mort d'un être-ensemble vidé d'une conscience collective qui n'arrive plus à se mettre en forme ailleurs que dans l'État. C'est pourquoi les partisans de l'achèvement de l'État-providence éprouvent une difficulté de plus en plus grande à masquer « le grand oeuvre » mortifère de ce progrès social, alors même qu'au coeur de l'expérience de l'homme contemporain, c'est bien ce social qui fait de plus en plus problème, d'autant plus qu'il a envahi les comportements les plus divers, les plus quotidiens pour les soumettre au travail d'une Raison qui dicte ses impératifs de planification et de programmation au détriment d'une vie qui ne compte que par son ouverture sur l'aléa et l'aventure.

Le social progressiste s'achève donc dans la programmation et la planification d'une vie de plus en plus vidée de sa richesse. Il a « monotonisé » la vie et lui a donné cette trajectoire mortifère d'homogénéisation et d'uniformisation qui occulte toute individualité et produit des « hommes sans qualités ». En définitive, l'État-providence complète la rationalisation technocratique de l'existence : dès lors qu'il encourage la libération de l'individu, il doit assurer une régulation qui s'accomplit par la prévention, la programmation et la planification de l'existence. Cercle vicieux de l'individualisme et de l'État se nourrissant mutuellement pour aboutir à la domestication, car

...en définitive (...), ainsi que le souligne Serge Moscovici, le progrès ne fait qu'approfondir une des grandes découvertes du néolithique — la domestication — et consacrer, en le poussant à sa forme la plus achevée, sa variante la plus répandue : la domestication de l'homme par l'homme <sup>97</sup>.

Il est temps de rétablir la correspondance qui existe entre le développement de l'État-providence et l'élaboration des « métiers du

---

<sup>97</sup> Serge Moscovici, « Le réenchâtement du monde », dans Alain Touraine (sous la direction de), *Au-delà de la crise*, Paris, Seuil, 1976, p. 145.

social », c'est-à-dire de ces pratiques professionnelles qui vont de la sexologie à la gérontologie, en passant par le service social, la psycho-éducation, la criminologie, la récréologie, l'animation sociale,— et j'en oublie —, autant de savoir-faire qui proposent chacun son modèle fonctionnel de comportement rationalisé à un individu qui court toujours après sa libération. Le progrès social a [77] mené à l'enfermement de l'homme moderne dont l'individualisme autorise la construction d'un être autonome, auto-suffisant — auquel le convient régulièrement les différentes campagnes de prévention—, bref d'un être complètement libéré, parfaitement asocial et malléable à souhait pour toute planification technocratique qui a, de plus, l'outrecuidance de se réclamer de l'idéologie de la libération et du bien-être. Le bonheur de la libération garanti à tous par la planification programmatique... La domestication sous couvert de libération grâce à la mise en œuvre d'une Raison instrumentale chargée de codifier les comportements humains et de mettre en œuvre une solidarité mécanique où l'échange fondateur de toute communauté devient abstrait.

Dès lors, l'expérience contemporaine du Progrès ne peut plus soutenir la représentation d'un futur paradisiaque capable de canaliser les énergies autour de la consolidation de l'entreprise rationaliste ; au contraire, le Progrès génère l'angoisse de la mort. En effet, tandis que le progrès économique et industriel a conduit au déséquilibre écologique et à l'horreur nucléaire qui menacent la survie biologique de l'espèce, le progrès social a mené à l'affirmation d'un social étatique et rationnel qui sème la destruction de l'être-ensemble. La croyance au Progrès s'effiloche donc et perd son caractère dynamique. Le Progrès se « démythifie » en quelque sorte et il cesse d'être le ferment d'une civilisation qui décline d'avoir trop cru en lui. On entre ainsi dans la post-modernité où l'être-ensemble apprend à se moduler différemment..

La foi progressiste ne réussit plus à déplacer les montagnes et l'on comprend mieux pourquoi le projet politique lui correspondant, qui a su historiquement mobiliser nos sociétés impatientes de pénétrer dans l'univers d'un monde parfaitement rationalisé et qui a composé avec le désir de libération, ne parvient plus à susciter l'intérêt, parce qu'il passe de la vie à la mort et qu'il s'achève dans la négation d'un individu domestiqué qui perd toute la richesse de son individualité. S'ouvre ainsi la présente crise de représentation du futur qui en amène plusieurs à se

laisser séduire par le projet néo-conservateur aspirant à recréer les conditions originelles du Progrès.

Pourtant, la solution n'est pas aussi simple et Yves Barel avait bien raison de souligner que :

... (L'État-providence) fait de la société civile une assistée de l'État et crée de ce fait une situation de *blocage* du changement social. Pourtant, il ne suffit pas que l'État-providence [78] disparaisse pour que soient réglés les problèmes pendants. Le paradoxe atteint le maximum de puissance stérilisatrice : la solution ne paraît ne relever ni de la reprise de la croissance, du productivisme ou de l'État-providence, ni de leur disparition. La situation est *bloquée* <sup>98</sup>.

## 2. *L'illusion néo-conservatrice*

La situation semble se modifier avec les poussées néoconservatrices qui prennent appui sur le blocage du changement social pour tenter de recréer les conditions qui vont permettre de relancer le Progrès. En fait, tandis que les défenseurs de l'État-providence luttent pour conserver les acquis du social, les néoconservateurs présentent une solution à la crise qui passe par la déconstruction de l'État social et la revalorisation de l'individu. Leur seul mérite est peut-être de sortir de la culture politique Étatique dans laquelle la gauche progressiste n'arrête pas de s'enliser. Par cette déconstruction de l'État-providence, les néo-conservateurs espèrent relancer le développement économique qui a su entretenir la croyance au Progrès. S'appuyant sur les vieux credos du libéralisme classique, ils manœuvrent pour redonner au marché sa pleine liberté et restaurer ainsi le travail économique de la « main de Dieu ». Somme toute, il s'agit là de maintenir l'économie comme activité séparée et autonome, ce qui constitue un des éléments fondateurs de l'individualisme moderne, ainsi que l'ont bien montré les travaux de Louis Dumont <sup>99</sup>. C'est donc vouloir rétablir les conditions économiques correspondant à l'apogée de la mythologie progressiste.

<sup>98</sup> Yves Barel, *La société du vide*, Paris, Seuil, 1984, p. 23.

<sup>99</sup> Voir, entre autres, Louis Dumont, *Homo aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1977.

En fait, le « néo-conservatisme » apparaît comme le dernier sursaut des États modernes qui veulent recréer la splendeur d'antan pour assurer la reprise de la marche du Progrès. Il me semble tout à fait significatif à cet égard que le néo-conservatisme se soit d'abord imposé au sein des deux puissances, le Royaume-Uni et les États-Unis, qui ont été le fer de lance de l'impérialisme occidental, c'est-à-dire de la civilisation industrielle en pleine expansion. Tout se passe comme si le déclin de la civilisation occidentale s'achevait dans un sursaut de restauration illusoire des deux nations qui ont été au centre de la croyance au Progrès capitaliste. Et ceux qu'effraient les poussées néo-conservatrices auraient avantage à se rappeler, s'ils veulent rester fidèles aux analyses sociologiques traditionnelles, que l'expérience historique des autres nations est fort différente, puisque l'État a dû y jouer un rôle indispensable à la structuration capitaliste [79] en raison d'une situation nationale différente. Seules les bourgeoisies anglaise et américaine ont été assez fortes pour assurer le développement national de leur pays sans avoir à recourir à l'État qui leur assurait par ailleurs la conquête de territoires extérieurs. Il en a été et il en va encore tout autrement ailleurs en raison des rapports de classes différents, ce qui rend bien délicates les transpositions faciles que l'on a souvent tendance à faire.

Mais laissons là ces débats qui me semblent, à vrai dire, dépassés et qui ne me paraissent plus éclairants pour comprendre le tumulte qu'ouvre le déclin civilisationnel actuel que le néoconservatisme, dans son effort de restauration, essaie désespérément de ralentir par la mise en œuvre de ce que j'appellerais un « néosocial » qui jaillira de la revalorisation à se responsabiliser. Appel donc à la communauté et aux ressources individuelles pour la solution des problèmes sociaux, pendant que l'État révisé également sa politique d'investissement dans l'infrastructure économique en espérant rétablir les conditions d'une reprise qui allégera le crucial problème du chômage et, par conséquent, tous les autres problèmes sociaux. Appel également à l'ordre moral productiviste pour mettre un terme à une société débridée qui s'enfonce dans la jouissance et la luxure. Le projet me semble d'autant plus ambitieux que la réponse reste bien timide.

Pour assurer son succès, l'État néo-conservateur fait aussi appel à la puissance militaire. Ainsi, l'État ne se déconstruit pas, il renforce son pôle répressif pour assurer la cohésion intérieure, garantir le respect de l'ordre moral et reproduire, si possible, la gloire passée. À l'ennemi

intérieur (la pauvreté sous toutes ses formes) auquel l'État-providence déclarait la guerre succède un ennemi extérieur qui doit mobiliser la nation autour de l'action conquérante de son État.

Tandis que l'État vaque ainsi aux seules fonctions qui auraient dû rester les siennes, l'initiative du social est renvoyée aux individus. Voilà bien un grand écueil pour le néo-conservatisme : revaloriser l'individu ne peut mener à terme qu'au rappel de l'État qui doit organiser l'être-ensemble d'une société atomisée. Tandis que l'État-providence se charge de maintenir l'ordre par le développement des institutions du social, l'État néo-conservateur devra, pour réguler l'être-ensemble, accroître les effectifs policiers, et ceci d'autant plus que les conduites se dérèglent au fur et à mesure que déclinera davantage la croyance au Progrès qu'il s'avère impossible de relancer. La déconstruction de l'État-providence appelle la construction d'un État qui continue de cimenter l'être-ensemble. [80] On a donc tort de penser que l'État perdra sa centralité grâce aux conquêtes néo-conservatrices : ce qui change, c'est la forme d'organisation qui maintient la discipline sociale.

À moins d'accepter le développement d'une sorte d'anarchie sociale, ce qu'aucun État ne peut tolérer, l'État néo-conservateur est donc condamné à se maintenir au cœur du social. L'individualisme appelle toujours l'État et vice versa.

Mais l'écueil principal qui guette l'État néo-conservateur me semble être le même que celui qui a entraîné la chute de l'État-Providence ; en effet, malgré ses tentatives, le néo-conservatisme n'arrivera pas à endiguer le déclin de la croyance au Progrès (et on peut même penser qu'il l'accélérera) que l'État doit précisément relancer. Malheureusement, les restaurations n'ont jamais fonctionné, elles ont plutôt précédé les déclinés définitifs.

En ce qui concerne plus concrètement le Canada et le Québec, il importe de bien préciser que les tendances néo-conservatrices éprouvent une difficulté à percer au sein de l'appareil étatique en raison notamment de la centralité de cet appareil dans la constitution de la technocratie. En effet, l'État-providence a été favorable à l'essor d'une technocratie autochtone qui ne peut en conséquence risquer sa déconstruction sans mettre en péril sa propre domination. Il faut ici en référer aux particularités des sociétés dépendantes pour procéder à l'analyse des rapports de classes qui sous-tendent la construction de

l'État. On pourra ainsi mieux comprendre que les poussées néo-conservatrices se rattachent souvent davantage à une réorganisation du projet technocratique qui entend parvenir à ses fins avec une souplesse plus grande qui ne mobilise plus un appareil bureaucratique excessivement coûteux. Somme toute, le néo-conservatisme canadien et québécois apparaît bien chétif et les appels pressants à redéfinir le rôle de l'État donnent plus l'impression d'une tentative technocratique de redéfinir l'organisation du social pour accroître son efficacité tout en diminuant ses coûts. En fait, tout se passe comme si l'appel angoissant à la crise venait légitimer une urgence à mettre en place un raffinement de l'organisation technocratique du social dont les fondations remontent aux années 1960 <sup>100</sup>.

Dès lors, les mises en garde contre le néo-conservatisme paraissent relever bien plus de ceux qui ont peur de la séduction qu'un tel projet pourrait semer ici et qui s'accrochent au sauvetage de l'État-providence. La crainte est bien fondée, puisque le projet néo-conservateur semble correspondre à la préoccupation de plusieurs qui aspirent au démantèlement de l'emprise étatico-rationnelle [81] sur l'homme contemporain. Mais cette correspondance constitue une illusion, car le pivot idéologique du néo-conservatisme reste le Progrès qui s'arrime encore et toujours à l'État dont l'action doit maintenant responsabiliser l'individu et cimenter la nation contre l'ennemi extérieur. Encore une fois, il ne s'agit là que d'un nouvel effort de mobilisation autour du projet politique progressiste qui assure le bien-être des individus dans une société livrée au travail et à l'État. Réactivation de la conquête d'un futur qui passe par la revalorisation d'un individualisme dont on se demande comment il peut échapper à l'emprise de son corollaire, l'État.

---

<sup>100</sup> Si l'on prend en exemple le champ de la santé, Frédéric Lesemann (*Du pain et des services. La réforme de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, St-Martin, 1981) a bien montré que le projet technocratique axé sur la planification, la programmation, la prévention et la prise en charge communautaire s'implante durant les années 1960 et que sa « réussite partielle » s'explique par la résistance du corps médical. Et j'ai moi-même montré à propos des services sociaux que le projet technocratique actuel émerge dans les années 1960. Il sera contrecarré par les classes moyennes dont la résistance suscite la bureaucratisation du système. La situation présente est modifiée par la crise qu'utilise le pouvoir technocratique pour amoindrir le poids politique des classes moyennes et procéder au raffinement du social (voir Gilbert Renaud, *op. cit.*, p. 105-137).

Et voilà où se situe la grande complicité des esprits « progressistes et néo-conservateurs » dont les envolées n'ont pour objectif que de ranimer la croyance au Progrès et la mobilisation derrière le projet politique de construction d'une société parfaite où l'État de nature aura enfin été maîtrisé. Derrière leur combat se terre leur projet commun de reprise de la trajectoire progressiste, qu'elle s'élabore à l'ombre de l'Etat ou de l'individu. Les voies diffèrent, mais l'essentiel consiste à rameuter la masse dans le giron politique technocratique.

Cependant, il y a une illusion à croire que la masse va se mobiliser, elle est plutôt en train d'inventer ce que d'aucuns appellent le « post-social » et de sauter dans la « post-modernité ». Le combat des adversaires reste sans écho et c'est là la grande différence qui nous sépare de la crise des années 1930. Celle-ci fut l'occasion d'un soubresaut politique parce que l'Occident adhérait toujours à la croyance au Progrès qui devait nous acheminer vers une société de bien-être. La crise actuelle renvoie au contraire à une panne du futur qui terrorise les partisans du Progrès.

### *3. Une autre piste : la socialité*

Il faut reconnaître qu'en un sens, plusieurs indices semblent indiquer que le néo-conservatisme colle davantage au mouvement actuel des masses et plusieurs esprits progressistes s'affolent devant certaines tendances de nos sociétés pour les lire comme autant de signes renvoyant au conservatisme.

À titre d'exemple, on peut penser à la visite du Pape au Québec qui a donné lieu à des rassemblements comme on n'en avait plus vu depuis longtemps. Et s'il n'y avait que le Pape, mais non, il semble aussi que le religieux connaît un renouveau qui angoisse les « esprits éclairés ». On sait que les sectes se multiplient et que les sciences occultes connaissent un éclatant succès. Plongerait-on dans [82] l'astrologie plus facilement que l'on ne se fie à la psychologie et à la sociologie ? Les Lumières s'obscurcissent au point de risquer de nous ramener aux ténèbres.

L'image des progrès du néo-conservatisme est encore confortée par la situation d'une jeunesse à propos de laquelle les sondages nous apprennent qu'elle vote plus à droite que ses aînés et qu'elle adopte des

valeurs traditionnelles qu'elle n'a aucune pudeur d'ailleurs à afficher à travers son engouement pour la mode rétro. Elle irait même, nous apprend-on, jusqu'à menacer les acquis du mouvement féministe : les filles sont en train d'oublier les progrès qu'elles doivent aux luttes de leur mères ! Dans certains milieux étudiants des sciences sociales, on voit même resurgir bal de finissants et photographie de la tribu en costume universitaire, autant de manifestations qui avaient été balayées durant les années 1960 et 1970.

On croit également déceler l'esprit néo-conservateur dans le recul des mouvements sociaux qui ont occupé le centre de nos sociétés, faisant ainsi place au vide social qui semble caractériser la post-modernité <sup>101</sup>. Le triomphe de l'individualisme se donnerait ainsi à voir dans le repli sur soi qui vient actualiser un « à chacun pour soi » succédant au généreux « à chacun selon ses besoins » qui avait inspiré tant de luttes passées.

Finalement, le néo-conservatisme de la masse serait révélé par l'indifférence, le désengagement et le désintéressement à l'endroit du politique. La *res publica* se vide avec le déclin de la foi démocratique et la masse s'aliénerait ainsi davantage en refusant d'investir les institutions politiques. La « menace » néo-conservatrice n'arrive même pas à mobiliser une masse désabusée qui ne se déplace pas pour lui résister ouvertement. On pourrait même se hasarder à faire l'hypothèse que la masse se déplace proportionnellement à la qualité du spectacle qui lui a été offert. Si Johnson et Bourassa parviennent à présenter un bon *show* la masse ira couronner celui qui lui aura offert la meilleure performance <sup>102</sup>. À n'en plus douter, les masses post-modernes ont développé dans l'indifférence un arsenal de dérision qui, parce qu'elles ne croient tout simplement plus au projet politique de la modernité, bloquent l'emprise du pouvoir.

Ces divers indices, on doit bien le reconnaître, ne renvoient aucunement à la mobilisation politique autour d'un projet qui viendrait structurer les conduites individuelles et sociales. La visite du Pape n'a pas rempli les églises ; on s'adonne à l'astrologie, en [83] même temps

---

<sup>101</sup> Voir Gilles Lipovetsky, *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983.

<sup>102</sup> Ces lignes sont écrites alors que la campagne électorale de 1985 prend son envolée au Québec.

que l'on se réfère aux expertises scientifiques, sans y croire vraiment ; la jeunesse demeure une grande inconnue qui pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses ; les étudiants, si conservateurs soient-ils, continuent à désertir les salles de cours ou à y être bien passifs, ils lisent de moins en moins et ils n'adhèrent plus naïvement aux Paroles des Maîtres, y glanant plutôt à droite et à gauche ce qu'ils veulent bien entendre. En fait, le « malaise » pourrait être beaucoup plus profond et les sociétés occidentales me paraissent bien davantage éclatées que ce que les analyses du social laissent souvent voir. Elles s'agitent et mettent en œuvre un « polythéisme des valeurs » qui fait échec à tout projet politique de mobilisation et d'uniformisation. En somme, l'on peut vraiment se demander si le vide apparent ne contiendrait pas plutôt toute la richesse d'un trop-plein.

Cependant, pour apercevoir la richesse des temps actuels, l'instrumentation scientifique traditionnelle ne s'avère guère adéquate. A l'instar de la nouveauté qui apparaît, il convient de renouveler les modes de penser et Edgar Morin suggérait à cet effet que

...les conditions de crise sont favorables aux réflexions nouvelles, aux remises en question de tout ce qui semblait établi, donc au surgissement du nouveau, mais elles sont également favorables au retour des diagnostics magiques (localisation du mal sur un bouc émissaire) et des formules mythiques de salut <sup>103</sup>.

Nous sommes actuellement placés à la croisée de ces deux trajectoires : l'une nous rapproche de l'être-ensemble, alors que l'autre nous en éloigne davantage. Certes, nous sommes encore marqués par le vieux discours qui tend à se rigidifier, mais déjà les indices du renouvellement sont également perceptibles.

Et à cet égard, Michel Maffesoli, voulant « éclairer le changement civilisationnel qui est en train de s'opérer » <sup>104</sup>, soulignait que « tout comme l'individualisme semble exténué, le social est quant à lui « bien

<sup>103</sup> Edgar Morin « Sociologie de la sociologie ». *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXVIII, 1985, p. 47.

<sup>104</sup> Michel Maffesoli, *L'ombre de Dionysos. Contribution à une sociologie de l'orgie*, Paris, Méridiens/Anthropos, 1982, p. 24.

fatigué » <sup>105</sup>. Il entendait ainsi montrer que la civilisation prométhéenne occidentale s'achève pour faire place à une nouvelle modulation de l'être-ensemble. L'hypothèse, me semble-t-il, vaut la peine d'être explorée. Il est, en effet, frappant de constater que l'individualisme et le social lui correspondant ont fait leur temps. Et c'est d'ailleurs pourquoi les défenseurs de l'État-providence, tout comme les néo-conservateurs, n'obtiennent pas véritablement l'audience qu'ils seraient en droit d'attendre.

[84]

Par une foule d'attitudes, il semble bien que nous sommes renvoyés à une socialité puissante en train de remodeler la solidarité organique, cette « substantifique moelle » de l'être-ensemble. J'en prends pour exemple ce « néo-tribalisme » auquel font référence Yves Barel et Michel Maffesoli. Ce néo-tribalisme perceptible un peu partout traduit un « vouloir-vivre collectif » qui refuse de se laisser domestiquer et de se laisser figer dans les mailles d'un État mortifère. Le « devoir-être » des projets de rationalisation qui a soutenu le développement de l'État et du « social individualiste » se décentralise au profit d'une passion de vivre qui résiste à sa domestication. Le repli sur soi n'est pas d'abord fait de l'individualisme qui a nourri le progrès social. Il est plutôt repli groupal ou tribal dans lequel se forge une solidarité de base qui seule permet à la vie de perdurer à l'encontre d'un pouvoir devenu étouffant. On voit ainsi resurgir des petites communautés fondées sur une socialité affective, comme la nomme Michel Maffesoli, qui ne table pas d'abord sur un projet garantissant l'avenir, mais qui cherche plutôt à vivre un être-ensemble marqué par la solidarité organique qui dépasse largement cette solidarité mécanique à laquelle aboutit l'État-providence. Le « post-social » succède au social par la mise en œuvre d'un « procès de personnalisation groupale ou tribale » qui fait échec à l'emprise du pouvoir <sup>106</sup>.

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>106</sup> J'emprunte à Gilles Lipovetsky (*op. cit.*) la notion de « procès de personnalisation ». D'après cet auteur, ce procès inaugure « une nouvelle phase de l'histoire de l'individualisme occidental » (p. 7) débouchant « sur le vide qui nous régit, un vide pourtant sans tragique ni apocalypse » (p. 12). Narcisse devient le dieu de la post-modernité et l'individualisme total régule désormais un social qui a rompu avec l'ordre disciplinaire moderne. S'il convient de constater que nous assistons à l'émergence de nouveaux modes

D'autres indices révèlent la ruse qui refuse le face à face des combats éclairés pour mieux se réserver des espaces de jouissance immédiate. Et que dire de la délinquance qui traverse nos sociétés ? Pour reprendre à nouveau Michel Maffesoli, « on oublie trop souvent cette évidence qui fait de l'anomie le moteur de toute société »<sup>107</sup>. Plutôt que de la confiner aux études statistiques et à toutes ces interventions qui se proposent de rééduquer le « déviant » afin de le plier à l'ordre mortifère de la Raison instrumentale, n'est-il pas temps de saisir la passion de vivre qui se manifeste dans toutes ces attitudes de socialisation « ratée » ? Eugène Enriquez soulignait que « c'est dans le vertige de la perte totale qu'on peut se sentir vraiment vivre. La guerre est ce vertige, mais le jeu, la drogue, la course automobile, le défi aux dieux, peuvent l'être également »<sup>108</sup>. On peut ainsi saisir tout ce qu'il y a de frondeur et d'instinct de vie dans maintes conduites actuelles qui font problème à un pouvoir qui s'empresse de les qualifier de « sociaux ».

Et plutôt que de gémir sur le retour du sacré (et de l'obscurantisme auquel les Lumières l'ont réduit), n'est-il pas temps d'analyser le mythe progressiste auquel se rattache notre tradition intellectuelle. Il n'y a pas de retour du sacré, il y a un déplacement du sacré qui effraie les clercs de la modernité.

---

de vie, de nouvelles croyances et de nouveaux rôles, ceux-ci apparaissent cependant davantage marqués par la recherche d'une personnalisation tribale qui soude les individus pour les protéger contre l'emprise extérieure du pouvoir.

<sup>107</sup> Michel Maffesoli, *L'ombre de Dionysos*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>108</sup> Eugène Enriquez, *De la horde à l'État. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard, 1983, p.171.

[85]

De même si le Pape a pu rassembler de telles foules lors de son passage au Québec, n'est-ce pas d'abord parce que le peuple avait envie d'une fête grandiose où l'on ne regarde pas à la dépense, mais où l'excès est garant de la richesse de la communion. Il faut l'admettre : la fête était bien belle en regard de nos fêtes nationales qui ont été rationalisées et sont devenues bien ennuyantes depuis qu'elles sont quadrillées et gérées par de charmants animateurs.

On pourrait se questionner dans le même sens à propos du déclin du nationalisme québécois et y lire davantage un indice de vie qui refuse sa libération programmée par un État qui enferme chacun dans un espace de vie bien défini. Pierre Vallières soulignait fort à propos qu'on « ne peut être nationaliste sans postuler, au nom de *l'intérêt général*, la constitution d'une unité nationale ou d'un ordre social musclé à travers l'institution d'un *État fort* » et l'on ne peut également l'être « sans viser, consciemment ou inconsciemment, à l'homogénéisation de la société »<sup>109</sup>. Or, c'est bien cet ordre social musclé, cet État fort et cette homogénéisation qui constituent le ressort mortifère de nos sociétés. Et c'est ainsi que le déclin du nationalisme rejoint le déclin de l'Occident, mais il correspond à une passion de vivre qui assurera à la masse québécoise une perdurance que, paradoxalement, l'État menace.

En fait, le temps n'est plus à la croyance au Progrès qui permet d'opérer sous couvert de libération une rationalisation uniformisante aboutissant à la domestication. Les différences rejaillissent et s'affirment à l'encontre de l'égalitarisme qui a nourri l'homogénéisation des individus et permis l'émergence du « social-étatique ». Dans la post-modernité qui s'installe, le rapport à l'Autre se fonde à nouveau sur la reconnaissance d'une différence qui appelle l'interdépendance et la solidarité organique, c'est-à-dire les assises d'une communauté puissante qui assure la perdurance de la vie. La conquête du futur ne mobilise plus les foules et nos sociétés éclatées sont bien davantage avides de vivre l'instant présent, « car de demain nul n'est certain ». La

---

<sup>109</sup> Pierre Vallières, « Vers un Québec post-nationaliste ? Idéologies et valeurs : oppositions, contradictions et impasses », dans S. Proulx et Pierre Vallières (sous la direction de). *Changer de société. Déclin du nationalisme, crise culturelle et alternatives sociales au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1982, p. 21-22.

masse se rassemble à son gré pour manifester sa désapprobation et sa joie de vivre, mais elle ne se mobilise plus autour des projets politiques. Les appels au « retour de l'acteur » se perdent dans la puissance de la masse et les derniers mouvements sociaux s'épuisent, car ils en appellent toujours à un devoir-être « hyper-rationnel » qui alimente le pouvoir. Le temps se redéploie donc et cette insistance sur le présent, seul temps éternel de la vie, est le rempart le plus sûr contre l'aliénation d'un pouvoir qui nous entraîne dans le report de la jouissance au profit d'un futur toujours à conquérir et d'un devoir-être mortifère.

[86]

À l'ordre disciplinaire de la modernité qui a culminé dans l'État-providence, ou son pendant socialiste succède le moment actuel où nos sociétés éclatent en plongeant dans un « polythéisme des valeurs » qui donne au présent toute sa richesse et rend bien difficile de cerner des « valeurs dominantes ». Les conduites « se libèrent » engendrant une pluralité de modes de vie ne menant pas à l'individualisme radical, mais réalisant l'être-ensemble qui nous définit.

Ainsi, malgré tous les désenchantements, la vie perdure. Le monde se réenchante pour peu que l'on saisisse le travail de la passion de vivre qui encore nous fait humains. Et ne l'oublions pas, les sciences humaines et sociales ont cherché à domestiquer cette passion en la soumettant à la Raison. Elles ont participé à cette homogénéisation de la Raison triomphante qui a sans cesse nié le caractère structurant de la Passion au sein des communautés humaines. Elles se sont faites complices <sup>110</sup>, ainsi que le rappelait Eugène Enriquez, d'une

---

<sup>110</sup> Dans la mesure où le paradigme de la science occidentale est l'Inquisition dont la méthode consistait à soumettre à la question et à la torture pour faire émerger la vérité, on peut se demander si l'intellectuel scientifique peut échapper au meurtre de la Passion. En effet, la science procède d'une « méthodologie » qui soumet à la Raison une Nature forcée de livrer sa vérité. Sous l'effet de la torture qui lui est infligée par le rituel de l'expérimentation répétitive (venant toujours révéler la vérité que l'on cherche), la Nature agonise. Voir à cet effet G. Ménard et C. Miquel, *Les ruses de la technique. Des mythes antiques aux mythes en -tiques*, à paraître.

...rationalisation (qui), n'est qu'une perversion de la raison. Or c'est bien sous cet aspect que la raison apparaît le plus souvent dans l'argumentation sociale. Il est ainsi possible de se rendre compte que tout discours qui veut supprimer les « États d'âme » est effectivement un discours sans âme, un discours creux où le raisonnement n'a pas de point d'attache et n'est traversé par aucune urgence vitale. La rationalisation est d'autant plus accentuée lorsqu'elle est accompagnée de « la projection » par laquelle chacun (chaque groupe) peut expulser de soi et localiser chez autrui les désirs et les sentiments « inquiétants » qui l'agitent et qu'il ne veut ni ne peut examiner » <sup>111</sup>.

Discours sans âme qui s'expriment dans la langue de bois scientifique. On aurait avantage à méditer ces propos pour sentir l'urgence qui travaille nos sociétés non pour les amener à un supplément de rationalisation, mais pour saisir ce qu'il convient d'appeler le retour du refoulé.

Et c'est en ce sens que la masse apparaît bien plus conservatrice et traditionnelle que ce que les néo-conservateurs, ces nouveaux partisans du Progrès, proposent. En effet, nos sociétés civilisées et refoulées donnent parfois l'impression d'un retour à la barbarie où se réanime leur « instinct primitif » qui, ainsi que l'a établi Pierre Clastres, est d'abord résistance au pouvoir transcendant qui [87] « recèle pour le groupe un risque mortel » <sup>112</sup> et au fantasme de l'Un que met en œuvre l'État. C'est également dans cette mouvance que s'inscrit le retour à la tradition où se reconstituent les savoirs « obscurantistes et occultes », au grand dam des sciences rationnelles qui ont menacé, jusqu'au point de la détruire, l'humanité elle-même <sup>113</sup>.

---

<sup>111</sup> Eugène Enriquez, *op. cit.*, p.21.

<sup>112</sup> Pierre Clastres, *La société contre l'État*, Paris, Minuit, 1974, p. 40.

<sup>113</sup> Voir à cet effet, Gilbert Durand, *Science de l'homme et tradition. Le nouvel esprit anthropologique*, Paris, Berg International, 1979.

Au bout du compte, on est forcé de reconnaître que les « progressistes-conservateurs », ce tandem politique qui cherche à redorer le blason de la civilisation occidentale en assurant la survie de la mythologie du Progrès, ce tandem donc a raison de s'affoler, car les temps semblent davantage à la post-modernité bien plus qu'au néo-conservatisme...

Gilbert RENAUD  
Université de Montréal

[88]

### **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[89] [90]

[91]

**PREMIÈRE PARTIE.**  
**Lectures du néo-conservatisme**

**“LA « NOUVELLE DROITE »  
DES ANNÉES 1980.”\***

**Bertram GROSS et Kusum SINGH**

Donc, dans ce qui de nom était une démocratie, le pouvoir se trouvait en réalité dans les mains de...

Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*

[Retour à la table des matières](#)

La technologie révolutionnaire la plus récente n'est pas l'ordinateur, la bombe atomique, les voyages interspaciaux ou la biotechnique ; c'est plutôt une nouvelle machine de pouvoir que l'on pourrait nommer ICE <sup>114</sup>.

Cette machine Imagerie-Corporatisme-Élitisme génère du pouvoir au moyen d'un contrôle non démocratique des rouages de l'appareil dit démocratique. Grâce à elle, des minorités bien à l'abri réussissent à manipuler des élections, des législatures, des cours de justice, des partis politiques et des référendums. Les occidentaux ne manquent aucune occasion d'imputer ce type de comportement à l'Union soviétique, cependant ils ferment résolument les yeux sur les penchants dangereux que prennent les « démocraties affirmées » du monde capitaliste libre.

---

\* Une première version de cette traduction a été assurée par Marie-Josée Lemay.

<sup>114</sup> L'auteur utilise en anglais l'expression « ICE Machine », c'est-à-dire un appareil qui fabrique de la glace.

## 1. Le « fascisme à visage humain » revu et corrigé

Voilà déjà quelques années, dans « *Friendly Fascism : Model for America* »<sup>115</sup> l'un de nous a voulu décrire certaines de ces tendances aux « États-Unis. Dans cet article, on soutenait que les *Know nothing*<sup>116</sup>, les membres du *Ku Klux Klan* et les néo-nazis ne jouaient qu'un rôle secondaire de déclencheur et ne constituaient pas la menace principale. Le néo-fascisme aux États-Unis serait plutôt comme une tumeur cancéreuse se développant à la fois à l'intérieur et dans les environs de la Maison-Blanche, du Pentagone et de la classe politique au sens large du terme. Dans l'ouvrage *Friendly Fascism : The New Face of Power in America*, cette analyse a été approfondie :

[92]

La logique apparente du corporatisme fasciste amical repose sur la croissance transnationale des sociétés capitalistes ainsi que sur le processus de tâtonnement pour surmonter les crises du monde capitaliste en voie de dépérissement. Le grand danger à droite, tel un grondement de tonnerre qui se rapproche, prend la forme d'un vaste déploiement d'activistes instruits et de bonne apparence qui cachent leur extrémisme sous leurs beaux habits de gens cultivés.<sup>117</sup>

Avec l'aide d'extrémistes aussi distingués, ceux qui dominent l'*Establishment* ne se contentent plus de défendre le statu quo. Au contraire, à la manière des fascistes classiques d'Italie, d'Allemagne et du Japon, ils tentent de transformer le statu quo. Au moyen de slogans pseudo-populistes, ils cherchent une plus grande concentration du pouvoir entre les mains du tandem *Big Business — Big Government*. Les fascistes bienveillants peuvent aussi compter sur des agents provocateurs ou des révolutionnaires illuminés pour poser des bombes,

<sup>115</sup> Bertram Gross, « Friendly Fascism : Model for America », *Social Policy*, nov.-déc. 1970.

<sup>116</sup> « Know Nothing » : un parti politique.

<sup>117</sup> Bertram Gross, *Friendly Fascism : The New Face of Power in America*, South End Press, 1982.

assassiner ou kidnapper, ces derniers servent ainsi de mécanismes déclencheurs à l'action répressive et, de ce fait, permettent à la violence officielle de passer pour de l'anti-violence.

Dans la suite récente de cette analyse, nous nous concentrerons, entre autres choses, sur la nouvelle machine ICE du pouvoir. Notre attention ne se portera plus seulement sur le « nouveau visage du pouvoir » aux États-Unis. Grâce à plusieurs ajustements particuliers, cette nouvelle technologie s'applique à la plupart des pays. De plus, dans notre système mondial actuel, elle va au-delà des frontières. Sur toute la planète, la nouvelle machine ICE entraîne les dirigeants de la droite, du centre et de la gauche dans une mystérieuse danse macabre \* — et peu réussissent à deviner qui exerce vraiment un contrôle.

En effet, nous trouvons très difficile de sonder de tels mystères en continuant d'utiliser sans discernement le spectre unidimensionnel droite-gauche tel que transmis depuis deux siècles, depuis la Révolution française. Il ne s'agit pas seulement de reconnaître que — tel qu'énoncé en 1982 dans la préface de *Friendly Fascism* — à plusieurs égards, la gauche semble dépossédée, le centre confus et la droite n'a plus toujours tort. Nous préférons, comme Marx et Engels, ne pas utiliser la terminologie surannée de [93] générations disparues. À une vision unidimensionnelle dépassée, nous en préférons une autre, multidimensionnelle basée sur les systèmes « personne-ressource ». Durant les années qui viennent, nous espérons parvenir à présenter un tableau des principaux éléments qui — comme ceux de la chimie — se fusionnent en une infinité de combinaisons et de permutations. L'Imagerie, le Corporatisme et l'Élitisme sont évidemment trois de ces éléments.

Néanmoins, nous retenons l'avertissement de Marx qui nous signale que lors de l'apprentissage d'une nouvelle langue, un débutant, « traduit toujours dans sa langue maternelle » note Marx ([\*Le 18e brumaire de Louis Bonaparte\*](#)). À l'exemple de novices s'adressant à d'autres novices, nous conserverons donc l'ancienne expression de « Nouvelle Droite » comme titre à cet essai qui tente d'analyser les nouvelles structures du pouvoir, ces dernières ne pouvant être comprises qu'à l'aide des concepts issus du passé.

---

\* En français dans le texte.

Les machines servant à la production de biens et services peuvent — lors de récession ou de dépression — s'user lentement ou devenir désuètes, mais la machine de contrôle ICE ne tourne jamais à vide. Elle fonctionne jour et nuit, partout dans le monde et prétend même s'appliquer à l'espace. Scrutons-la maintenant en profondeur.

## 2. *Imagerie*

Les démagogues tiennent entre leurs mains les votes du peuple qui leur obéit.

Aristote, *Politiques*, livre IV, 4

Le diable a un visage sain, familier, des yeux rieurs et un large sourire.

Dans *Understanding Media*, Marshall McLuhan qualifie la télévision de cool. Par cela, il entend que le « récepteur » est entraîné dans l'image et « alors parvient à un fort degré de participation ». De la même façon, libéraux et radicaux — de même que conservateurs et réactionnaires — sont aspirés dans la machine ICE de l'Imagerie-Corporatisme-Elitisme. La majorité des individus, par contre, se trouvent mobilisés en tant que spectateurs pour être amusés et en tant que « ressources humaines » pour être formés, conservés et exploités.

[94]

« Sa maîtrise du média télévision explique la victoire de Ronald Reagan aux élections de 1984 ». Nous intériorisons les dires des commentateurs populaires qui, louant ou blâmant ce média électronique, continuent d'ignorer l'impact de certaines images spécifiques qu'ils véhiculent

### 2.1. *Force.*

« Se tenir droit ». Cette expression résume l'image donnée par Ronald Reagan. Avec ses « yeux rieurs et son large sourire », il parvient à camoufler son asservissement aux lobbies des corporations en quête de contrats militaires. Ceci explique pourquoi il participe à la course

aux armes nucléaires avec le Kremlin, ce qui constitue l'expression d'un machisme mutuel. Sous l'image de la puissance nucléaire se cache la réalité de la faiblesse humaine. Ni l'homme de la Maison-Blanche ni celui du Kremlin ne peut utiliser cette prétendue puissance sans se détruire lui-même et avec lui le reste de l'humanité.

Les simagrées de Reagan ne se limitent pas qu'aux chefs conservateurs de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon. Mitterrand en France et Gonzalez en Espagne se prosternent humblement devant les nouveaux dieux que sont devenus les « technocrates militaires ». En Inde et au Pakistan, Gandhi et Zia se bâtissent une image d'homme fort tout en se soumettant servilement aux pressions des multinationales, aux moindres désirs des militaires du pays et aux pires instincts des extrémistes hindous et musulmans.

## *2.2. Liberté.*

*Le loup et la brebis, écrivait Abraham Lincoln, il y a de cela fort longtemps, s'entendent rarement sur la nature de la liberté.*

Les loups d'aujourd'hui portent des habits de brebis créés par des experts. Les économistes comme Milton Friedman tissent des déguisements de « libre marché » et de « libre échange ». Avec leur aide, les oligarchies d'affaires obtiennent plus de liberté pour jouer sur les prix, éliminer les petits établissements et dévaster des communautés entières en démenageant dans des pays dirigés par des dictatures antisyndicales.

Les experts occidentaux de la communication ont inventé de toutes pièces la « parfaite diffusion de l'information ». Derrière ce [95] concept-paravent, les médias de l'Ouest propagent les valeurs culturelles de « Superman », « Mission impossible » et d'un marché sous le parapluie de l'OTAN. Ils diffusent la fausse nouvelle qui dit que l'UNESCO essaie de licencier des journalistes. À l'UNESCO, les représentants des pays de l'Est et du Tiers-Monde en appellent à une « diffusion mieux équilibrée » de l'information afin de donner des images plus positives de l'Est et du Sud. Par contre, dans les « pays du Tiers-Monde dominés par des régimes minoritaires et répressifs » —

reprenant les termes de Gabriel Garcia Marquez de Colombie et de Juan Somavia, réfugié chilien — « équilibre » signifie censure, souvent dans le but inavoué de supprimer de l'information défavorable au régime. En Inde, après que 2500 personnes aient été officiellement rapportées mortes après la fuite survenue à l'usine Union Carbide, le gouvernement local cessa l'émission de certificats de décès. À la maison-mère de la compagnie aux États-Unis, Burston-Marsteller — l'une des plus grandes firmes de relations publiques au monde — a préparé un mot d'ordre rempli de « candeur » pour guider les communiqués publics de la compagnie.

De tout temps, les multinationales étrangères ont dépensé des millions pour prévenir toute fuite d'information concernant les équipements, les méthodes dangereuses pour le personnel, les consommateurs et l'environnement, la fraude entourant la fixation de leurs prix et de leurs arrangements quant aux évasions fiscales dont elles bénéficient. Ceci permet aux dirigeants d'entretenir en toute quiétude leurs coûteux penchants pour le pouvoir et les privilèges. Leurs efforts sont soutenus par la mauvaise information statistique portant sur les conséquences du chômage et du sous-emploi, particulièrement dans les pays du Tiers-Monde. En retour, les mouvements syndicaux y ont contribué en abandonnant tout effort sérieux d'organisation des chômeurs, ils abhorrent la bannière du « droit à gagner sa vie » ou mobilisent des gens dans des programmes de plein emploi toujours à l'état de projet. Cet échec est particulièrement frappant dans des pays comme l'Inde et le Mexique où les sans-emploi sont en nombre important et toujours croissant.

Au même moment, la grande majorité des individus ont une vision différente de la liberté. Les sans-emploi et les « sous-employés » sont libres « de prendre ou de laisser ». Ils le sont aussi de mourir de faim, de dépendre de l'assistance publique — là où il y en a — ou de risquer leur vie et de sombrer dans « l'économie au noir ». Dans la plupart des pays, tous ont libre accès au vote : dans certains, pour un seul candidat, dans d'autres, pour choisir parmi différents candidats dont les politiques se confondent. Aux États-Unis, ils ont aussi la possibilité de ne pas voter : en 1984, 47 % des [96] électeurs potentiels ont fait ce choix. Alors, avec 59 % des voix exprimées, Reagan a été supporté en réalité par moins de 32 % de la population en âge de voter. Soixante-huit pour

cent de cette dernière a choisi soit Mondale, soit personne — plusieurs ayant leur petite idée de la différence entre les deux.

### *2.3. Individualisme.*

« Cherchez le numéro un ». Cette idée du héros individuel est la préférée des idéologues de la libre entreprise. Elle sert à masquer les réseaux politiques et économiques qui entretiennent l'accumulation de l'opulence et du pouvoir dans des « Silicon Valleys » ou dans des complexes militaro-industriels. Elle sert aussi à promouvoir la fragmentation sociale qui diminue d'autant le pouvoir de tous les autres. Déjà divisée par la spécialisation galopante, la société des classes moyennes et inférieures se sépare encore en petits groupes aux intérêts particuliers qui y restent finalement confinés de façon presque narcissique.

Dans l'univers électronique de demain, tous — à la manière des pays industrialisés aujourd'hui — auront un numéro bien à eux. Mais en termes de pouvoir politique, quelques milliards d'individus risquent de se retrouver avec le même numéro : ZÉRO. Certains apprennent déjà à survivre dans les zones proches du zéro. La télévision, le cinéma et la musique — jumelés à d'importantes doses d'alcool, de drogues et de pornographie — donnent aux individus l'illusion du pouvoir individuel : super-consommation, supercharme, super-habilité et — hurra ! — super-sexe. Certains croient qu'il n'y a qu'un pas à franchir pour passer du statut de mi-zéro à celui de zéro complet.

Hors de ce monde de rêve, d'autres compensent leur sentiment d'impuissance en forgeant des stéréotypes qui tiennent du cauchemar. Pour eux les WASPS deviennent démons, les Noirs suffisants, les femmes arrivistes, les Juifs tout juste bons à voler, les Irlandais ivrognes, les Polonais stupides et les habitants du Tiers-Monde un ramassis de canailles. Ces horreurs de racisme et de chauvinisme ne sont rien à côté des guerres sans fin en Amérique Centrale, des guerres de religion comme celle opposant l'Iran et l'Iraq ou celles des « États socialistes » en Afghanistan, au Cambodge et en Éthiopie qui se soldent toujours par la disparition de populations entières.

[97]

### 2.4. *Patriotisme.*

« Rien de mieux qu'un petit coup de drapeau pour que des intérêts personnels prennent l'image d'intérêts nationaux ». Forts de ce truc, de faux patriotes obtiennent ainsi un support à leurs aventures impérialistes pour faire oublier leurs échecs domestiques. Ils peuvent alors condamner en tant que déloyal tout véritable patriote dont l'attachement à son pays dépasse leur tolérance de dirigeants suffisants.

« Là où il n'y a pas de menace extérieure, il faut en créer une ». Il s'agit là d'une règle sous-entendue du faux patriotisme. Une autre règle : « S'il existe des menaces réelles, exagérez-les ». Encore une autre : « S'il y a de potentiels opposants — comme dans le cas de Reagan à la Grenade et de Thatcher aux îles Malouines — renversez-les ».

## 3. *Corporatisme*

Les moyens par lesquels les oligarchies abusent du peuple sont au nombre de cinq... l'Assemblée législative, les magistratures, les cours de justice, le recours aux armes et l'exercice physique.

Aristote, *Politiques*, livre IV, 13

Les politicologues d'aujourd'hui proclament le déclin des partis sans remarquer l'ascension d'une machine politique beaucoup plus puissante protégée par les « fabricants d'images ». Ils discutent du réaligement des partis en fermant les yeux sur le réaligement des forces du corporatisme moderne.

Si Aristote vivait à notre époque, nous devinons qu'il pourrait dévoiler les moyens employés par le nouveau corporatisme afin d'exercer un contrôle oligarchique. Ces mécanismes de contrôle, qu'il a énuméré voilà 2400 ans, sont encore d'actualité. Sauf que maintenant, ce sont les forces armées qui occupent le haut de la pyramide. Les législatures, les bureaucraties, les cours et les organisations sportives se

trouvent subordonnés à des organismes qui leur sont supérieurs. Non pas qu'aucun complexe militaro-industriel — pas plus en Union soviétique qu'aux États-Unis — puisse se suffire à lui-même puisqu'il fait toujours partie d'un ensemble plus vaste qui le supporte comme le font — quand c'est [98] nécessaire — les autres puissantes composantes de cet ensemble : dirigeants militaires, grandes entreprises, politiciens influents, police, communication, assistance sociale, science. Les éléments militaires, politiques et des affaires se combinent de diverses façons. Au Chili ou au Pakistan, les chefs militaires se sont métamorphosés en d'influents politiciens tandis que les plus puissants groupes d'affaires demeurent les compagnies étrangères. Dans la plupart des nations dites socialistes, malgré la force des monopoles gouvernementaux et militaires, le *parti* reste le seul maître à bord. Dans les pays industrialisés les trois grands partagent le même lit.

Dans tous les pays, la police détient un rôle de « main de fer » dans le contrôle intérieur. Les médias propagent des mythes sécurisants qui servent de camouflage et orientent le comportement humain. Dans les pays industrialisés et les pays socialistes, la dissidence et l'agitation sociale sont étouffées dans l'œuf grâce à des bénéfices sociaux : services médicaux, éducation, etc. Dans les pays du Tiers-Monde, un soutien fragile est fourni aux pauvres par le biais de la famille élargie, concept lui-même ébranlé par la modernisation... Partout, la science autochtone ou importée, théorique comme appliquée, sous-tend des forces latentes de production, de distribution et de destruction.

Sous de telles conditions, il ne peut manifestement pas y avoir de *Big Brother* omnipotent et omniscient. Si Orwell avait vécu la période post-1984, il aurait probablement parlé d'une multiplicité de *Big Brothers* et aurait sûrement noté les centaines de *Little Brothers* anonymes qui, de partout, manœuvrent la machinerie des dites démocraties.

En Suède, en Norvège et en Autriche, des syndicats et des partis socialistes vigoureux participent activement à une association entre les milieux d'affaires, du travail et gouvernementaux. Dans les autres pays ayant développé un semblable « tripartisme », la troisième partie est souvent constituée des militaires et non des syndicats. La main-d'œuvre nationale a peu de poids dans les négociations avec les multinationales et est encore moins considérée comme partenaire égal. Ainsi, le rôle du monde du travail dans ces schèmes corporatistes est habituellement

symbolique ou, au mieux, il est associé à celui d'un partenaire de second ordre. De toute façon, les dirigeants des Trois Grands savent rendre coopératifs et dociles les chefs syndicaux.

[99]

Ces derniers demeurent passifs face aux modifications de la structure de l'emploi causées par le changement technologique et continuent à collecter les cotisations de leurs membres, de moins en moins nombreux et de moins en moins impliqués.

#### 4. *Élitisme*

L'ancienne démocratie présupposait l'esclavage qui seul permettait le loisir nécessaire aux citoyens pour se consacrer aux affaires publiques.

« Démocratie », Encyclopédie Britannica

La démocratie ne se conçoit pas sans organisation... L'organisation contient une tendance vers l'oligarchie

Robert Michels, Political Parties

Dans la démocratie nominale d'Athènes, le pouvoir était aux mains d'élites bien nanties — à l'exemple de Périclès et de ses compagnons propriétaires d'esclaves — qui traitaient les autres détenteurs de pouvoir avec déférence. Mais, pas plus en temps de guerre qu'en temps de paix n'auraient-ils permis à la majorité de pénétrer leur cercle exclusif pour négocier et voter. Quelques siècles plus tard, une nouvelle aristocratie formée d'élites industrielles s'est frayé un chemin jusqu'au cercle représentatif de la démocratie. Plus récemment, fermiers, ouvriers, dirigeants ouvriers, professionnels, techniciens, minorités ethniques et femmes, ont soutenu l'idée que ce qui était bon pour les V.I.P. l'était aussi pour eux : *démocratie pour tous*. Mais l'impact de leurs revendications a malheureusement été de permettre à une élite de spécialistes — habituellement docile — d'intégrer ces cercles exclusifs. Il appert donc que la démocratie représentative reste, selon l'expression de Michael Parenti, la démocratie de quelques-uns : le gouvernement de tous par quelques-uns pour quelques-uns.

Mieux encore, la mentalité de l'élite technocrate domine aussi l'éducation, la religion, la politique et la science. Les contremaîtres, les chefs de division, les doyens, les évêques, les présidents de compagnies aiment faire la démonstration de leur supériorité auprès de leurs « inférieurs ou inférieures ». Cette supériorité s'exprime par de meilleurs salaires, des bénéfices marginaux, des avantages de toute sorte et plus de respect. Alors que les spécialistes diplômés en économie, en médecine, en psychiatrie et en droit étudient de plus en plus longtemps pour en savoir de moins en moins, ils gagnent en [100] respect chez les « gens ordinaires ». Les vétérans organisateurs d'élections parlent la langue de la suffisance : *JE* serai un dirigeant fort ou *MON* administration fera ceci ou cela... « Dans les pays se réclamant du marxisme, les gros bonnets du Politburo — n'ayant jamais, sauf dans le cas du Nicaragua, subi le test d'une élection directe — siègent confortablement avec une hauteur toute olympienne.

## 5. Les courants chauds

Plusieurs courants chauds tourbillonnent à travers l'eau froide et parmi les glaces flottantes...

Bertram Gross, Friendly Fascism

« Les choses doivent empirer », entendons-nous souvent, « avant de s'améliorer ». Pour ceux qui y croient, nous offrons une consolation : sur l'ensemble de la planète, le manque d'emplois, les mauvaises conditions de travail, la course aux armements, la répression, la dégradation de l'environnement et la pollution, empireront.

Mais au moins trois choses *s'améliorent*.

*Premièrement*, partout à travers le monde, les gens en ont ras le bol de l'élitisme. Sur les lieux de travail, dans les écoles, les églises et à la maison, ils s'élèvent contre les prétentions de l'élite. Un nouvel esprit d'initiative, d'entraide et d'activisme non violent semble surgir d'un peu partout. Le peuple est à organiser la contrepartie du pouvoir possédé par les contremaîtres, les professionnels omniscients, les politiciens, les bureaucrates, les ploutocrates, les Grands Prêtres de tout acabit et les maris. Il tente de se guérir de maladies sociales profondément

enracinées : sexisme, racisme, non-respect de la vieillesse, antisémitisme et « homophobie ». Sans tomber dans le piège du « chacun pour soi », il invente de nouveaux styles de démocratie et une façon plus responsable de diriger. Il s'efforce d'organiser l'inorganisé, tout en évitant le glissement inévitable vers l'oligarchie. « Nous aussi », disent les gens, « sommes suffisamment intelligents pour prendre part à la planification et à la gestion ».

*Deuxièmement, une nouvelle idée voit le jour : un corporatisme démocratique* qui pourrait remplacer la direction en coulisse d'un petit nombre de corporatistes tout-puissants. De cette [101] façon, la question de l'emploi gagnerait une place de premier plan, ce qui n'est possible que si elle était plus au centre des préoccupations, plus internationalisée et posée de manière plus démocratique. Les gouvernements locaux et régionaux obtiendraient des rôles-clés dans la planification d'ensemble. Le secteur privé serait représenté non seulement par les seules grandes entreprises mais également par les entreprises de petite et moyenne tailles, les organismes à but non lucratif, les sans-emploi, les consommateurs, les écologistes, les groupes communautaires, les minorités ethniques, les différents courants religieux, le milieu de l'éducation et autres institutions.

Hayes, Hawkins et Conyers, proposeurs du *Income and Jobs Action Act* recommandent ce type de participation devant le Congrès américain. Cette mesure historique — originant du caucus noir — suggère que 1 % du budget militaire soit consacré aux secteurs civils. En plus de la formation sur le tas, des programmes d'emplois spéciaux (recyclage, partage de l'emploi...), l'objectif vise la formation d'un réseau de banques de développement, une marche à suivre satisfaisante dans le cas de fermeture d'usines, l'amélioration des budgets et un ensemble d'actions anti-inflationnistes. Les forces du marché et les forces hors-marché se devront d'être utilisées. La prise de mesures visant à réduire le nombre d'heures de travail par jour, par semaine et par année n'aura pas comme seul effet une création accrue d'emplois. Plus d'individus auront accès à « leur part » de vraie démocratie : « le loisir nécessaire aux citoyens, en vue de vaquer aux affaires publiques ». Plusieurs éléments de cette proposition législative seront facilement adaptables aux exigences particulières des autres pays.

*Troisièmement*, en réponse à la déchéance morale, une attention accrue est portée aux valeurs morales de justice et communautaires. Ces

idéaux ont depuis toujours été soutenus, mais souvent oubliés, par les Chrétiens, les Juifs, les Hindous, les Musulmans et les Bouddhistes. En Amérique latine, les théologiens de la libération les ont reprises à travers leur contestation de l'oppression et de la pauvreté. Le conseil des évêques catholiques américains a engagé une lutte semblable aux États-Unis. Il en appelle d'une « nouvelle expérience américaine » de planification d'ensemble basée sur une éthique de justice sociale et de solidarité communautaire. Il associe moralité et politique économique par le biais du principe qui veut que « toute personne possède des droits dans la sphère économique ». Il défend le contrat social instaurant des politiques de plein-emploi et garantissant le droit à gagner sa vie au moyen de salaires décentes. Il va plus loin encore, en soutenant [102] l'ensemble des lois formellement acceptées mais largement désertées par les nombreux signataires du pacte américain sur les droits économiques et sociaux.

Les promoteurs de l'*Income and Jobs Action Act* se sont aussi tournés vers des idéaux plus moraux. Les fondements de leurs propos reposent sur le droit à l'emploi et, pour les inaptes au travail, sur le droit à un minimum décent. Ils espèrent provoquer l'étincelle génératrice d'un mouvement contre « les péchés de l'indifférence et de la cupidité », en reprenant à leur compte l'inspiration des évêques catholiques.

Dans le but de promouvoir sur une grande échelle de tels changements, des conférenciers de plusieurs pays ayant participé à la Fondation Friedrich Ebert à Bonn en décembre 1984 ont prévu, pour 1988, une conférence internationale sur le chômage. Afin d'ouvrir le débat, ce même sujet a été discuté à la conférence de la « Société du Futur » en août 1985. Pour briser l'étrange silence entourant le « sous-emploi au Tiers-Monde », des mesures semblables, jumelées à une participation accrue des syndicats, seront reprises à Bombay et à Buenos Aires.

Serait-il possible que ces courants et d'autres plus chauds encore fassent fondre la machine ICE ? Pourraient-ils remplacer la fausseté par des idéaux moralement élevés, portés par une communauté mondiale altruiste ? Par une voix pour tous au chapitre du pouvoir ? Par un individualisme conjugué à une solidarité communale ? Par un véritable patriotisme qui, selon Gandhi, « ne renferme ni hostilité, ni rancune » ? Pourraient-ils contribuer à l'édification d'un corporatisme démocratique et non élitiste ?

Cela semble improbable compte tenu que ces courants pleins d'espoir paraissent désespérément divisés. Ils sont séparés sur la base de préoccupations pour des questions étroites, par le régionalisme et le nationalisme à outrance et, hélas !, par le sexisme, le racisme et les préjugés religieux. Voilà exposée la tragédie de notre ère !

Mais la vie est et sera toujours imprévisible, à la fois belle et tragique. Depuis des millénaires, l'homme a vécu en équilibriste sans filet. Plus récemment, il s'est libéré de l'esclavage et du féodalisme, il a vu naître le mouvement d'émancipation des femmes.

[103]

Tout progrès dans la libération de l'être humain naît des efforts d'un peuple travaillant en harmonie à se bâtir une réalité évoluant vers des objectifs jusqu'alors considérés comme « improbables » sinon « impossibles à atteindre ».

Peut-être ces différents courants peuvent-ils s'unir et devenir plus forts et plus chauds encore. Il est possible que cela se réalise à travers une série d'actions visant à :

- échapper à l'unidimensionnalité du spectre gauche-droite ;
- s'élever au-dessus des tendances qui rejettent ou adulent tel ou tel pays, régime, classe sociale ou individu ;
- fournir des substituts économiques satisfaisants aux présents programmes de « croissance économique », de *desarrolismo*, et de « création d'emplois », synonymes à l'heure actuelle de faillite syndicale, d'austérité et de militarisme ;
- par-dessus tout, émouvoir le cœur et l'esprit des hommes en entremêlant des valeurs profondément humaines aux initiatives locales, régionales, nationales et planétaires... Serait-ce encore possible ?

Bertram GROSS  
Kusum SINGH  
Saint Mary's College of California

[104]

## **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[105]

Néo-conservatisme  
et restructuration de l'État

# Deuxième partie

## NOUVELLES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

[Retour à la table des matières](#)

[106]

[107]

**DEUXIÈME PARTIE.**  
**Nouvelles politiques économiques**

**“LA POLITIQUE CANADIENNE :  
QUELLE MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT  
EN ÉCONOMIE OUVERTE ?”**

**Christian DEBLOCK et Jean-Jacques GISLAIN**

[Retour à la table des matières](#)

L'économie canadienne a connu, du début des années 1960 au milieu des années 1970, un rythme de croissance soutenu et un développement industriel indéniable. Plus encore que la performance économique du Canada durant ce temps, performance souvent sous-estimée, voire ignorée dans les études économiques comparatives, ce sont les particularités et l'originalité de ce que nous pouvons appeler le modèle de développement canadien qui ne manquent pas d'étonner. En particulier, le fait que les autorités soient parvenues, durant cette période, non sans difficultés toutefois, à concilier les contraintes qu'imposent à l'économie canadienne un degré d'ouverture sur l'extérieur relativement élevé et l'étroitesse de ses relations avec les États-Unis, avec les objectifs politiques d'une croissance équilibrée et d'un développement industriel national plus diversifié, plus intraverti et aussi plus autonome vis-à-vis de ces derniers.

La performance de l'économie canadienne durant cette période est-elle imputable au keynésianisme de compromis et à la voie mitoyenne entre le libéralisme de principe et l'interventionnisme de nécessité suivie par les autorités politiques ou bien est-elle le résultat heureux d'un certain nombre de conditions favorables qui auraient permis de

combiner fordisme et capitalisme de filiale ? Le débat est, depuis longtemps, au Canada, largement ouvert sur les causes de la croissance. Il l'est d'autant plus que, d'une manière générale, les politiques économiques du gouvernement fédéral ont toujours fait l'objet de très vives critiques.

Pour les uns, partisans d'un plus grand laisser-faire et d'une plus grande libéralisation des échanges, les succès de l'économie canadienne incomberaient davantage au dynamisme de l'industrie <sup>118</sup> ou aux effets de la réduction graduelle des barrières tarifaires durant l'après-guerre <sup>119</sup> qu'à l'interventionnisme actif, générateur de distorsions dans l'allocation des ressources, des deux principaux paliers de gouvernement. Pour les autres, partisans au contraire de l'intervention de l'État, que ce soit au nom de la recherche du plein [108] emploi ou au nom de l'indépendance économique et politique du Canada, la politique économique a trop manqué de détermination dans la poursuite de ses objectifs <sup>120</sup>, trop manqué aussi de cohérence d'ensemble <sup>121</sup> et de coordination à l'échelle nationale <sup>122</sup>, pour que les résultats ne soient pas autrement que fort mitigés.

Ces débats ne sont pas sans importance dans la mesure où, comme se font fort de le souligner les deux courants, il existe un rapport entre d'un côté, les difficultés d'adaptation structurelle que connaît actuellement l'économie canadienne et de l'autre côté, d'une part la conduite des politiques durant cette période, d'autre part, les impasses auxquelles les ont conduits les changements qui sont survenus dans les conditions environnantes du modèle. Ces changements ont été suffisamment majeurs pour remettre en cause le modèle de

---

<sup>118</sup> Michaël Bliss, *The Evolution of Industrial Policies in Canada : An Historical Survey*, Ottawa, Conseil économique du Canada, étude 218, 1982.

<sup>119</sup> Roy A. Matthews, *Adaptation structurelle et politiques industrielles. L'évolution du secteur manufacturier de 1960 à 1981*, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1985.

<sup>120</sup> Diane Bellemarre et Lise Poulin-Simon, *Le plein emploi Pourquoi ?*, Montréal, PUQ, 1983.

<sup>121</sup> John Britton et James Gilmour, *Le maillon le plus faible*, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, 1980.

<sup>122</sup> Michaël Jenkin, *Le défi de la coopération. La politique industrielle dans la fédération canadienne*, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, étude de documentation n° 50, 1983.

développement suivi par le Canada dans le passé, soulever une nouvelle problématique du développement et contraindre le gouvernement fédéral à réorienter en conséquence tant ses politiques de sortie de crise que son approche générale quant à la conduite des affaires économiques <sup>123</sup>. En particulier, il faut noter les changements qui sont survenus dans l'environnement international du Canada. Tout d'abord, les liens commerciaux, déjà étroits, avec les États-Unis se sont considérablement resserrés depuis le tournant de la décennie 1980. Le resserrement de ces liens a eu deux conséquences : la première, de rendre désormais l'économie canadienne extrêmement dépendante d'un marché qui représente plus de 75 % de son commerce extérieur, et la seconde, de réduire la marge de manœuvre dont disposent les gouvernements fédéral et provinciaux dans l'élaboration de leurs politiques économiques.

Ensuite, les rapports qu'entretiennent le Canada et les États-Unis ont changé de nature. Sur le plan politique, tout d'abord, le Canada se trouve confronté aux politiques de réaffirmation de puissance que poursuivent les États-Unis, tant sur le plan militaire qu'économique, et à une stratégie de leur part beaucoup plus continentaliste que par le passé en raison du recul relatif dont ils sont l'objet au sein de l'économie mondiale. Sur le plan économique, ensuite, le resserrement des liens commerciaux entre les États-Unis et le Canada n'est pas étranger au processus de restructuration qui s'est enclenché à l'échelle continentale sous l'effet de la crise. Les mouvements récents dans les flux de capitaux entre les deux pays et la rationalisation des opérations de production au sein des grandes entreprises internationales au Canada même laissent entrevoir dans le futur, une intégration beaucoup plus grande des deux marchés et de nouvelles spécialisations des deux côtés de la frontière.

---

<sup>123</sup> Nous devons préciser que la dimension internationale ne constitue qu'une des dimensions de la présente crise. De la même façon les changements dans l'environnement international ne sont qu'une des causes des difficultés que connaît l'économie canadienne. Deux autres dimensions sont importantes : la conduite des politiques économiques et les mutations dans les conditions de la croissance.

[109]

Enfin, il faut souligner la faiblesse du Canada au sein d'une économie mondiale soumise depuis le début de la crise, d'un côté, à de profonds bouleversements géo-économiques et, de l'autre, aux forces contradictoires de deux nécessités pour le capital que sont la mondialisation des échanges et la protection de l'espace national. Le recul du Canada dans le commerce mondial, déjà observable dans la deuxième moitié la décennie 1970 et, parallèlement, le repli sur l'espace continental nord-américain constituent désormais pour celui-ci des contraintes fortes en matière de développement et de relance économique. Le problème est double. D'un côté, la dépendance extérieure vis-à-vis des États-Unis réduit de plus en plus la contrainte extérieure à une seule dimension, les États-Unis, mais de l'autre, bien qu'il soit un partenaire privilégié de ces derniers, le Canada ne dispose ni de la garantie d'accès au marché américain ni du rapport de force nécessaire pour s'imposer comme partenaire à parts égales.

C'est, en partie du moins, en rapport avec ces changements qui sont survenus dans l'environnement international du Canada qu'il faut analyser les tentatives de réorientation des politiques industrielles et commerciales qui ont été entreprises par le gouvernement libéral de Pierre Elliot-Trudeau durant son dernier mandat. C'est également en rapport avec ces changements qu'il faut analyser le choix politique du gouvernement conservateur actuel de faire « de l'adaptation positive »<sup>124</sup> et du libre-échange avec les États-Unis, deux des grandes priorités de sa politique, dite de « renouveau économique »<sup>125</sup>. L'une et l'autre des deux approches ont clairement identifié les réalités et les

---

<sup>124</sup> L'OCDE donne de « Inadaptation positive » la définition suivante : « L'ajustement positif implique que des ressources soient transférées de la production de biens et services dont la demande diminue vers la production de ceux dont la demande augmente, que des ressources soient transférées des productions moins efficaces vers des productions plus efficaces, que des ressources soient retirées des productions pour lesquelles d'autres pays acquièrent un avantage comparatif. Les politiques peuvent être considérées comme positives si elles facilitent ces transferts ou bien, lorsqu'elles tendent à réaliser d'autres objectifs..., si elles le font d'une façon qui minimise leurs effets négatifs éventuels sur l'économie ». OCDE, *Pourquoi des politiques d'ajustement positives ?* Recueil de documents, Paris, 1979.

<sup>125</sup> L'expression a été utilisée à la fois par le gouvernement libéral et par le gouvernement conservateur.

contraintes nouvelles auxquelles doit répondre, sur le plan international, le Canada. La réponse et les stratégies de restructuration préconisées ont toutefois été différentes. L'objet du présent texte est d'examiner l'option présente.

La première partie du texte retrace l'évolution de la politique économique canadienne depuis le début de la décennie en rapport avec ces changements et présente l'argumentation défendue par le gouvernement conservateur en faveur de l'adaptation positive et du libre-échange. La seconde partie tente, quant à elle, de soulever un certain nombre de questions sur la possibilité réelle d'une maîtrise du développement en économie ouverte dans le cadre d'une stratégie de relance et de redéploiement qui, premièrement, laisse en grande partie au marché et à l'entreprise privée le soin de déterminer l'orientation que prendra le développement économique futur du Canada et qui, deuxièmement, fait du « défi de l'intégration », durant la décennie présente, le moyen de préserver l'autonomie du Canada [110] dans le contexte de repli de celui-ci sur l'espace nord-américain. Nos interrogations porteront sur deux points :

- 1) la capacité de répondre, dans le cadre de cette stratégie, aux contraintes d'un nouvel environnement international ;
- 2) le degré d'autonomie dont pourra jouir l'État dans l'utilisation des instruments de souveraineté politique dans le contexte d'un marché nord-américain intégré auquel devrait conduire un éventuel accord de libre-échange.

## ***1. Du nouveau économique de P. Elliot-Trudeau à celui de B. Mulroney***

### *1.1) Le « nouveau économique » de P. Elliot-Trudeau*

L'aggravation des difficultés économiques et la crise constitutionnelle contraindront le gouvernement libéral de P. Elliot-Trudeau à modifier profondément la conduite de ses politiques durant

son dernier mandat de 1980-1984, particulièrement dans le domaine qui nous concerne, celui du développement <sup>126</sup>.

Cette volonté de changement se traduira notamment : par l'adoption d'un certain nombre de politiques d'offre présentées comme complémentaires des politiques macroéconomiques à caractère monétariste suivies jusque-là ; par d'importants changements administratifs dans les domaines du développement économique et régional ; et par la présentation, en novembre 1981, d'un document que nous pouvons considérer comme l'énoncé de politique du gouvernement dans le domaine du développement économique et régional, *Le développement du Canada dans les années 80* <sup>127</sup>. La présentation en 1983 d'un document de travail, *La politique commerciale du Canada pour les années 80* <sup>128</sup> et la réorganisation administrative du ministère des Affaires extérieures, en janvier 1982, montreront aussi la volonté de changement dans un domaine où la ligne de conduite du gouvernement semblait jusque-là bien établie, celui des relations extérieures.

Le changement dans la conduite des politiques économiques durant cette période répondait à plusieurs objectifs.

*En premier lieu*, il s'agissait, dans le contexte de crise économique et politique du tournant des années 1980, de renforcer le rôle du gouvernement fédéral et d'en accroître la visibilité dans les [111] domaines du développement économique et régional comme Bruce G. Doern l'a très bien montré <sup>129</sup>.

---

<sup>126</sup> Sur l'évolution de la politique canadienne durant cette période, voir Christian Deblock et Denis Perreault, « La politique économique canadienne, 1968-1984 », *Conjonctures et politiques*, n° 6 et n° 7.

<sup>127</sup> Ministère des Finances Canada, *Le développement du Canada dans les années 80*, Ottawa, novembre 1981.

<sup>128</sup> Affaires extérieures Canada, *La politique commerciale du Canada pour les années 80*, Ottawa, 1983.

<sup>129</sup> Bruce G. Doern, « The Mega-Project Episode and the Formulation of Canadian Economic Development Policy », *Canadian Public Administration*, vol 26, n° 2, 1983, p. 219-238.

*En second lieu*, le changement correspondait à un changement dans la lecture de la crise et à un déplacement, désormais, des priorités de la régulation contrainte de la croissance vers l'ajustement structurel <sup>130</sup>.

*En troisième lieu*, il fallait trouver une voie de relance de l'économie dans le cadre d'un nouveau modèle de développement adapté aux réalités nouvelles du changement technologique et de l'ouverture sur l'extérieur.

Il convenait, *enfin*, de permettre à l'industrie canadienne de retrouver sa place sur les marchés extérieurs et de répondre aux défis de la concurrence sur ses propres marchés.

Nous n'insisterons pas sur le contenu des politiques qui seront mises en oeuvre durant cette période. Par contre, au regard des changements dans l'environnement international du Canada, deux remarques peuvent être apportées. La première concerne la stratégie de re-développement préconisée et la seconde, le rôle dévolu à l'État.

Tout d'abord, en déplaçant les priorités de la politique économique de la lutte contre l'inflation vers l'adaptation structurelle et en privilégiant l'option de l'ajustement positif recommandée par l'OCDE, le gouvernement libéral va ouvrir un certain nombre de portes que le gouvernement conservateur qui lui succédera ne fera qu'ouvrir davantage.

Que constatons-nous en effet ? Sur le plan économique tout d'abord, en limitant notre analyse uniquement à l'exposé économique de 1981, *Le développement du Canada dans les années 80*, il est possible de faire ressortir au moins quatre points qui témoignent clairement de la nature des choix politiques qui seront faits.

*Premièrement*, le document rejette l'option d'une politique industrielle orientée pour privilégier au contraire celle de l'adaptation positive, mais tempérée toutefois par la présence encadrante et correctrice de l'État perçu comme gestionnaire du changement.

---

<sup>130</sup> Deblock et D. Perreault, *op.cit.*

*Deuxièmement*, en faisant du développement du secteur des ressources naturelles et des secteurs connexes, du secteur extérieur [112] ainsi que du développement des industries de pointe et de la recherche, les trois axes prioritaires, le gouvernement fédéral consacre de la sorte le déplacement de ses priorités sectorielles et, en partie, l'abandon de la voie de développement jusque-là privilégiée dont l'assise reposait, rappelons-le, sur le développement du secteur manufacturier.

*Troisièmement*, bien que le document soit le résultat d'un compromis entre deux tendances, celle exprimée par le ministère de l'Industrie, privilégiant l'intervention sectorielle, et celle exprimée par le Département d'État au développement économique, responsable de la coordination des politiques en matière de développement, privilégiant plutôt l'approche environnementale, fonctionnelle et verticale, l'analyse des moyens n'en montre pas moins une nette préférence pour une intervention générale de l'État au niveau des différents facteurs de production et des fonctions de l'entreprise plutôt que pour une intervention sélective et discriminante au niveau des secteurs de production et des entreprises.

*Quatrièmement*, enfin, le document associe clairement le développement régional au développement industriel et ce dernier à la promotion des exportations. Il s'agit d'un changement majeur d'orientation que viendra confirmer la réorganisation administrative de janvier 1982. Celle-là renforcera les pouvoirs du Département d'État au développement économique et ceux du ministère de l'Industrie dans le domaine du développement régional et rattachera le commerce extérieur au domaine de juridiction du ministère des Affaires extérieures. Cela confirme l'importance désormais attachée à la contrainte extérieure dans les choix politiques en matière de développement industriel et, à toutes fins pratiques, le remplacement des politiques de substitution des importations (et des politiques de transfert) par des politiques de promotion des exportations et par des politiques où l'accent sera davantage mis sur la spécialisation et la flexibilité.

Sur le plan des relations commerciales et des relations extérieures, le document, *La politique commerciale du Canada pour les années 80*,

va beaucoup moins loin que l'énoncé de politique économique dans la réorientation des relations extérieures et de la politique commerciale canadienne. La méfiance du gouvernement canadien à l'égard des politiques du président Reagan, les débats encore chauds sur l'unité canadienne et l'influence des thèses de la « troisième option » permettent sans doute d'expliquer la prudence du gouvernement dans ce domaine et le souci constant de trouver une [113] solution de compromis entre un certain nationalisme difficile à défendre dans le contexte d'ouverture qui s'imposait de plus en plus au Canada et l'option du continentalisme contraire à la souveraineté politique du Canada à laquelle semblait conduire l'intégration croissante de l'économie canadienne à l'économie des États-Unis. Le document souligne néanmoins l'importance pour le Canada de disposer d'une politique commerciale axée sur la promotion des exportations, l'exploitation des avantages comparatifs et la compétitivité. Comme le note le document, il s'agit pour le Canada de participer pleinement à « la course à la compétitivité » et de disposer « d'industries d'envergure mondiale » <sup>131</sup>. Il souligne aussi la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'une plus grande libéralisation des échanges et d'une amélioration des relations avec les États-Unis. Malgré ces emphases nouvelles, le gouvernement rejette dans ce document l'option d'un libre-échange bilatéral avec les États-Unis, se contentant d'ouvrir la porte à d'éventuelles négociations sectorielles. De même se refuse-t-il d'abandonner ses politiques de contrôle des importations au seul profit de la promotion des exportations.

Notre seconde remarque a trait à la conduite des affaires économiques et des affaires extérieures. En dépit du contexte et de l'importance des défis à relever, la conduite des affaires économiques restera marquée, durant cette période, par la conception de « l'État-contrepoids » alors que celle des affaires extérieures ne parviendra pas à s'écarter de la voie de compromis préconisée par la « troisième option ». D'où les louvoiements continuels de la politique économique, au gré de la conjoncture, entre le laisser-faire de principe et l'intervention de nécessité ; ce qui aura surtout pour résultat de déstabiliser les finances publiques et d'aggraver les difficultés

---

<sup>131</sup> Ministère des Finances Canada, Une nouvelle direction pour le Canada et un programme de renouveau économique, Ottawa, novembre 1984, p. 21.

économiques dans une conjoncture qui demandait une intervention active de l'État et un engagement de sa part qui ne se limite pas au maintien des filets protecteurs et aux mesures incitatives prises dans les différents budgets. D'où, aussi, les tensions croissantes dans les rapports avec les États-Unis et la position, de plus en plus ambivalente sur la scène internationale, d'un Canada à la fois engagé dans la reconquête des marchés extérieurs et la sauvegarde de ses industries en mal d'adaptation, et aux prises avec les contraintes d'unité nationale et celles provenant de l'extérieur.

[114]

### *1.2 Le « renouveau économique » de Brian Mulroney*

Durant cette période 1980-1984, que le gouvernement Trudeau voulut marquée par le renouveau et le changement, et qui le fut en fait, des portes ont été ouvertes. C'est un point, à notre avis, qu'il importe de souligner.

En prenant clairement position pour le resserrement des liens bilatéraux avec les États-Unis et pour l'adaptation positive, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney *lèvera les ambiguïtés* auxquelles conduisaient les conceptions du gouvernement libéral en matière économique et en matière de relations extérieures. Cependant, comme nous le verrons plus loin, pour plus clairs qu'ils soient, les choix politiques du nouveau gouvernement n'en soulèvent pas moins de très nombreuses questions sur le futur du modèle de développement économique canadien et sur la nature des relations que le Canada entretiendra avec les États-Unis au lendemain de la signature d'un éventuel accord de libre-échange. Mais, auparavant, il importe de revenir sur l'argumentation et les raisons qui motivent ce choix politique. Une remarque s'impose cependant. Les politiques d'ajustement positives et la politique d'ouverture à l'égard des États-Unis ne constituent pas les seuls volets du programme de « renouveau économique » du gouvernement conservateur actuel. Quant aux politiques d'ajustement positives et au libre-échange, leur objet ne se limite pas seulement à la dimension internationale, soulignons-le pour

éviter toute ambiguïté. La réévaluation des différents programmes et la réduction du déficit budgétaire constituent aussi des volets importants d'un programme que nous devons prendre dans son intégralité. De plus, les politiques d'ajustement positives et de libéralisation des échanges ont aussi des objectifs d'ordre intérieur ou financier. Nous limiterons cependant notre analyse aux politiques d'ajustement positives et au débat sur le libre-échange en raison de notre problématique de départ

### *1.2.1 Le choix de l'adaptation positive : l'argumentation*

On ne retrouve pas à proprement parler d'énoncé politique qui fasse explicitement référence aux thèses de « l'adaptation positive » ni d'État des dispositions qu'entend prendre le gouvernement pour orienter la politique économique conformément à cette approche. Dans l'attente des résultats des travaux des différents comités mis en place pour réévaluer les politiques gouvernementales, la politique actuelle reste encore très floue et peu de mesures concrètes ont été prises pour le moment, sauf par l'entremise des budgets. Par surcroît, les débats sur le libre-échange [115] et ceux sur l'État tendent à occulter celui sur la restructuration et les politiques industrielles, et à mettre ces questions à l'arrière-plan de la scène politique. Il faudrait, dans le cas canadien, plutôt parler, comme le dirait Michalski, « d'une conception théorique fondamentale de la politique économique générale dans une économie de marché »<sup>132</sup> et d'une approche de principe en faveur de la restructuration de l'économie « par le bas » plutôt que « par le haut » comme ce serait le cas avec une « politique industrielle orientée », une expression retenue par la Commission MacDonald.

L'argumentation gouvernementale reste donc, dans les circonstances, très générale et peu originale, du moins si on la compare aux textes de l'OCDE sur la question auxquels nous ferons aussi référence.

L'approche a pour point de départ la critique des politiques antérieures auxquelles il est reproché d'être responsables des difficultés

---

<sup>132</sup> Wolfgang Michalski, « Les politiques d'ajustement positives. Un concept stratégique pour les années 80 », *Futuribles*, octobre 1983.

économiques actuelles et inadaptées à un contexte économique de mutations et d'ouverture qui demande à la fois souplesse et adaptation. Sont directement visées les politiques industrielles et commerciales du gouvernement antérieur auxquelles il est aussi reproché d'avoir fait des arbitrages au détriment de l'efficacité économique et de la compétitivité. L'incohérence des programmes, mis en place à la pièce et sans être soumis au vote démocratique, est enfin largement soulignée. L'énoncé de politique, économique de novembre 1984, du ministre des Finances, M. Wilson, est explicite en la matière <sup>133</sup>.

Par ailleurs, sur un plan plus théorique, il est reproché à l'interventionnisme keynésien d'après-guerre : d'avoir, par son activisme, engendré des rigidités institutionnelles et comportementales qui entravent le déplacement des ressources vers les secteurs productifs ; d'être à l'origine d'une désincitation au travail, à l'épargne et à l'investissement ; de maintenir un système de protection extérieure et sociale de plus en plus coûteux en termes de transferts de ressources eu égard à son efficacité. Aux effets pervers de l'interventionnisme de type keynésien, il serait possible d'ajouter d'autres sources de rigidité comme par exemple : l'évolution des attitudes et des institutions face au changement ; l'effet des politiques publiques poursuivies jusqu'ici pour atténuer les conséquences de la crise, des changements technologiques et de la concurrence internationale ; « la lenteur de la croissance qui rend plus difficile l'adaptation des structures » <sup>134</sup>.

[116]

L'adoption d'une stratégie industrielle orientée est, par ailleurs, rejetée. On considère généralement cette option : discriminatoire et peu adaptée au contexte économique et politique canadien ; susceptible d'entraîner des distorsions sur les marchés et une allocation inefficace des ressources en raison d'une information insuffisante ; sujette à la concurrence politique des groupes de pression et des régions <sup>135</sup>.

<sup>133</sup> Ministère des Finances Canada, *op.cit.*

<sup>134</sup> W. Michalski, *op.cit.*

<sup>135</sup> Voir à ce sujet, le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives développement du Canada, rapport final, vol. 2, Ottawa, 1985.

La Commission oppose les politiques d'ajustement positives aux politiques industrielles orientées. Il faudrait voir plutôt dans les deux options

Partant de deux prémisses postulées suivant lesquelles, premièrement, le marché transmet suffisamment d'informations pour ne pas voir l'État s'y substituer et, deuxièmement, les choix économiques et l'initiative du changement relèvent du secteur privé, l'approche de l'adaptation positive propose alors l'adoption de mesures à caractère général dont l'objet est en conséquence :

- 1) d'assainir l'environnement économique : politiques de concurrence, en particulier sur le marché du travail, transparence de l'État, cohérence des politiques macroéconomiques et microéconomiques, etc. ;
- 2) d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des entreprises : politiques fiscales, politiques en faveur de la PME, etc. ;
- 3) de promouvoir la mobilité des facteurs de production, de faciliter leur disponibilité et leur déplacement vers les secteurs à productivité élevée : politiques de main-d'oeuvre, politiques de financement, réforme des politiques sociales, etc. ;
- 4) d'accroître la compétitivité de l'économie : politiques de formation, politiques de recherche, politiques commerciales, etc.

---

politiques deux variantes possibles d'un même modèle d'intervention de l'État dans le domaine du développement industriel.

La première option consistera d'abord à se fier aux signaux du marché dans l'élaboration de politiques qui viendront renforcer les tendances, favoriser l'adaptation des institutions et des agents économiques au changement, et le cas échéant corriger les effets négatifs des ajustements structurels. Elle consistera également à laisser l'initiative du changement au secteur privé, à favoriser la mobilité des facteurs de production et leur accessibilité et à redonner aux marchés la flexibilité nécessaire. L'État se verra confiné à une fonction d'encadrement et de régulation ex post du changement

Variante opposée d'un même modèle, la seconde option préconisera plutôt une intervention plus active, voire volontariste de l'État dont le rôle sera, par l'entremise d'une stratégie de développement de baliser et d'orienter le changement de réduire les incertitudes et de produire de nouvelles cohérences.

L'extrait suivant du document du MEIR résume l'esprit qui, sans être nouveau, anime l'intervention gouvernementale dans le domaine industriel :

Dans une économie de marché, l'adaptation de l'appareil industriel est un mécanisme naturel en vertu duquel la main-d'œuvre et les capitaux sont transférés de secteurs non concurrentiels à des activités plus productives. En ce qui concerne ce phénomène naturel, le MEIR respecte les principes généraux du ministère qui consistent à compter sur l'intervention du secteur privé. Au lieu d'orienter et de diriger lui-même ce processus d'adaptation industrielle, le ministère a mis au point divers programmes qui servent de catalyseurs [117] aux changements à apporter et créant un environnement qui se prête au processus d'adaptation <sup>136</sup>.

### *1.2.2 Le libre-échange avec les États-Unis : l'argumentation*

En raison de l'ampleur des débats suscités, l'argumentation en faveur de l'option du libre-échange est, contrairement à ce que nous venons de voir à propos de l'adaptation positive, beaucoup plus étoffée.

Rappelons que c'est au terme d'un habile processus de consultation qui lui aura permis de dégager, temporairement du moins, un certain consensus parmi les provinces et les milieux d'affaires que, finalement, répondant ainsi à l'invitation du président Reagan d'en arriver à une entente commerciale globale entre le Canada et les États-Unis, le premier ministre Mulroney proposait à ce dernier, le 26 septembre 1985, d'ouvrir dans les plus brefs délais les négociations sur le libre-échange entre les deux pays.

Des quatre options retenues, soit le *statu quo*, la négociation d'ententes sectorielles et fonctionnelles avec les États-Unis, la négociation d'une entente commerciale bilatérale et la négociation d'un accord global pouvant conduire à un éventuel marché commun ou à une

---

<sup>136</sup> Ministère de l'Expansion industrielle régionale, « Les mesures d'adaptation industrielle : les orientations et les programmes fédéraux », dans John Whalley, *La politique intérieure et le milieu économique international*, Les études de la Commission royale..., Ottawa, Ministère des Approvisionnement et services, 1985, p. 150.

union douanière, ce sera l'option du libre-échange bilatéral qui sera retenue ; celle-ci offrant, selon l'argumentation du gouvernement, les meilleures garanties en termes d'avantages nets, de sécurité d'accès au marché commun et d'autonomie politique. Reprenons chacun de ces points.

### 1) *Les avantages nets du libre-échange*

Le premier argument, soit celui des avantages nets que pourrait tirer le Canada d'une entente commerciale, n'est pas nouveau. Il a depuis longtemps été défendu par les économistes libéraux comme un « choix de second rang » et comme une première étape vers une plus grande libéralisation du commerce<sup>137</sup>. L'argumentation a cependant été adaptée au contexte des années 1980. En arrière-plan du débat : la montée d'un protectionnisme larvé dans le monde, la fragmentation de l'espace mondial, les difficultés économiques des États-Unis et le resserrement des liens commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Le constat de départ est le suivant :

[118]

*Premièrement*, la politique commerciale, la politique tarifaire et la politique à l'égard des investissements étrangers sont en grande partie responsables des difficultés de l'économie canadienne et de la faible compétitivité de son industrie<sup>138</sup> ;

*Deuxièmement*, la libéralisation des échanges permettrait au Canada d'avoir accès au supermarché américain et de bénéficier ainsi, comme les autres grandes puissances industrielles, de débouchés suffisants pour ses produits, rendant ainsi possible des économies d'échelle<sup>139</sup>.

Un accord de libre-échange avec les États-Unis aurait au moins trois conséquences. Tout d'abord, comme nous venons de le dire, un tel accord permettrait à l'industrie canadienne d'avoir la garantie d'accès à un marché équivalent à dix fois le marché canadien. Il rendrait aussi plus facile l'accès des produits canadiens dans des secteurs non compris dans les accords actuels du GATT, tout en apportant une protection supplémentaire contre les barrières non tarifaires et les risques de guerre commerciale. Il en irait évidemment de même pour les États-Unis.

---

<sup>137</sup> Richard Lipsey et Murray Smith, *Taking the Initiative : Canada's Trade Options in a Turbulent World*, Montréal, C.D. Howe, 1985.

<sup>138</sup> Voir à ce sujet le rapport de la Commission MacDonald, vol. 1, p. 293.

<sup>139</sup> Ronald J. Wonnacott, et Paul Wonnacott, « Free Trade between the United States and Canada : Fifteen years later », *Analyse de politiques*, vol 8, 1982, p. 412-427.

*Ensuite*, les consommateurs des deux côtés de la frontière verraient leur bien-être amélioré par la réduction des prix qui résulterait d'une concurrence accrue et d'une augmentation des économies d'échelle.

*Enfin*, un tel accord aurait pour effet d'améliorer l'efficacité des entreprises. Concurrence et extension du marché conjugueraient ainsi leurs effets et permettraient notamment une plus grande rationalité dans les opérations de production, l'allongement des cycles de production, l'étalement des coûts fixes sur de plus grandes séries, l'augmentation de la taille des entreprises, etc.

Les coûts d'adaptation qu'entraînerait le libre-échange sont, pour la plupart des auteurs favorables au libre-échange, limités et nettement en deçà des avantages qui seraient tirés d'une telle situation <sup>140</sup>.

Trois arguments sont généralement invoqués à l'appui de cette assertion. Tout d'abord, les craintes de désindustrialisation seraient peu fondées et la capacité d'adaptation de l'industrie canadienne est plus grande qu'on ne le croit généralement. Comme le note Matthews : « au cours des années 1960 et 1970 le secteur manufacturier est passé avec succès, et en l'absence d'un plan d'intervention global du gouvernement, d'un État vulnérable où il ne [119] pouvait survivre sans une forte protection tarifaire à un État beaucoup plus robuste et micro-structuré » <sup>141</sup>.

Le déplacement de l'activité économique du secteur industriel vers les services et l'effet d'entraînement des gains de productivité laissent aussi penser que les coûts d'adaptation sont généralement surestimés. La raison viendrait de la surestimation du poids attaché à l'industrie manufacturière dans l'économie. Comme le dit, non sans cynisme, la Commission MacDonald :

... une libéralisation des échanges se ferait surtout ressentir sur notre secteur manufacturier ; ce secteur ne représente à l'heure actuelle que moins de vingt pour cent des emplois au Canada. Donc, au pire, une libéralisation

<sup>140</sup> Voir à ce sujet, John Whalley, « Trade, Industrial Policy and Canadian Manufacturing : a review article », *Canadian Journal of Economics*, vol XVII, n° 2, mai 1984, p. 386-398.

<sup>141</sup> Roy A. Matthews, *op.cit.*, p. 3.

n'aurait d'effets directs que sur le cinquième de la main-d'oeuvre canadienne <sup>142</sup>.

Enfin, les résultats des études réalisées, soit pour le Canada <sup>143</sup>, soit pour l'ensemble des grands pays industrialisés <sup>144</sup> à partir de modèles d'équilibre général, confirmeraient l'existence d'un gain net en termes de bien-être et d'emploi. Le modèle d'Harris, notamment, montre un gain net en termes de PNB, en prenant l'année 1976 pour référence, de 3.5 % en cas de libre-échange unilatéral, de 7 % en cas de libre-échange multilatéral et de 9 % en cas de libre-échange bilatéral.

## 2) *Le refus de l'isolement*

En dehors des avantages potentiels dont nous venons de faire État, la négociation d'un accord de libre-échange constitue aussi pour le gouvernement une sorte de police d'assurance contre la montée du protectionnisme aux États-Unis et contre le risque de marginalisation du Canada auquel pourraient conduire les nouvelles négociations multilatérales de 1986 ou d'éventuelles négociations bilatérales entre les États-Unis et le Japon ou entre les États-Unis et le Marché commun. Argument du réalisme, il s'agirait de garantir juridiquement, par une entente commerciale, l'accès au marché américain et de se doter ainsi d'une police d'assurance contre les risques commerciaux et les aléas de la politique américaine.

Dans l'esprit du gouvernement, il faudrait éviter la répétition de l'expérience qui a suivi l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun mais, surtout, il s'avérerait nécessaire de chercher à préserver les liens commerciaux qui se sont intensifiés ces dernières années avec les États-Unis.

---

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> Richard Harris et David Cox, *Trade, Industrial Policy and Canadian Manufacturing*, Toronto, University of Toronto Press, 1984.

<sup>144</sup> John Whalley et Roderick Hill, « Le libre-échange canado-américain : introduction », dans John Whalley, *Le libre-échange canado-américain*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et services, 1985, p. 223-230.

[120]

En somme, c'est la peur d'un futur économique où serait isolé, marginalisé, voire exclu le Canada qui motive la position officielle canadienne et pousse le gouvernement à accepter de voir les liens avec les États-Unis s'intensifier et à faire le pari de « tenter de les mettre au service des intérêts canadiens »<sup>145</sup>. C'est ce refus de l'isolement, une position depuis longtemps défendue par ceux qui se sont opposés au « nationalisme » de P. Elliot-Trudeau<sup>146</sup>, qui conduira le gouvernement actuel à *substituer à la politique acceptée d'intégration au marché nord-américain, une politique d'intégration désormais souhaitée.*

### 3) *La préservation de la souveraineté politique du Canada*

Le troisième volet de l'argumentation gouvernementale est de négocier une entente commerciale bilatérale et non de négocier une entente devant conduire à la création d'un marché commun ou une union douanière. La négociation devrait donc porter uniquement sur les questions commerciales. L'autonomie politique du Canada serait ainsi préservée dans les domaines vitaux de la politique extérieure, de la politique culturelle, des politiques régionales, etc. Elle serait même, pour certains, augmentée en raison des avantages que le Canada tirerait d'une telle entente et de la capacité de financement accrue des différents programmes sociaux, culturels et autres qui en résulterait<sup>147</sup>.

---

<sup>145</sup> Affaires extérieures Canada, *Compétitivité et sécurité*, Ottawa, 1985, p. 7.

<sup>146</sup> Marie-Josée Drouin et Harold B. Malmgren, « Canada, the United States and the World Economy », *Foreign Affairs*, p. 393-413.

<sup>147</sup> Richard Lipsey et Murray Smith, *op.cit.*

## ***2. Quelle maîtrise du développement en économie ouverte ?***

L'économie canadienne est désormais trop dépendante de son commerce extérieur, trop intégrée aussi aux marchés mondiaux pour qu'on puisse envisager un développement intégré intraverti. L'intégration économique du Canada est aussi trop poussée pour se démarquer des États-Unis. Le problème de la maîtrise du développement en économie ouverte a, de fait, pour le Canada deux dimensions : une dimension générale et une dimension spécifique.

La dimension générale est commune à toutes les économies : comment concilier les exigences de la contrainte extérieure avec celles qui entourent l'exercice de la souveraineté nationale ? Ou, posé différemment, comment préserver l'intégrité de l'espace socioéconomique national tout en cherchant une niche au sein d'un espace mondial en voie de reconfiguration ? Quant à la dimension spécifique, elle tourne autour de la question de savoir quel type de [121] rapports entretiendra, dans l'avenir, le Canada avec les États-Unis dans un contexte de repli du Canada sur l'espace nord-américain et d'intégration croissante des deux économies ?

Nous venons de présenter la réponse que tente d'apporter le gouvernement conservateur à ces questions. Nos remarques porteront sur les répercussions d'une intégration économique difficilement contrôlable à l'intérieur de l'option du libre-échange et de l'ajustement positif sur le développement et sa maîtrise politique.

### *2.1. Le libre-échange : de l'intégration économique à l'intégration politique*

Le libre-échange n'est pas sans susciter de nombreuses critiques. Celles-ci font remarquer entre autres : le coût élevé du libre-échange pour le Canada en comparaison des avantages que le pays pourrait en

tirer <sup>148</sup> ; la perte d'autonomie politique qui résulterait de la signature d'un tel accord <sup>149</sup> ; ou encore le risque de voir l'économie canadienne associer son destin au déclin irréversible des États-Unis <sup>150</sup>. À leur défaveur, cependant, la plupart des critiques ont abordé le libre-échange sous l'angle de la polémique autour d'une question qui n'est peut-être plus la bonne, celle du pour ou contre le libre-échange puisque, de fait, le libre-échange existe déjà, du moins s'il n'existe pas formellement, l'imbrication de l'économie canadienne à l'économie américaine est telle qu'on peut parler d'intégration de fait. Toute entente ne viendrait que consolider cette situation et accélérer un processus d'intégration difficile à éviter dans le contexte décrit plus haut. *L'enjeu du débat n'est pas là mais plutôt du côté de la nature des relations que devrait entretenir le Canada avec les États-Unis dans la perspective d'une compénétration croissance des économies des deux pays. C'est sous cet angle que nous devons aborder l'argumentation gouvernementale.*

### *2.1.1. Des doutes sur les avantages nets du libre échange.*

On ne peut douter du fait que certaines industries, certains secteurs et certaines entreprises tireraient avantage de meilleures conditions d'accès au marché américain. Y gagneraient surtout les entreprises dont l'activité est soit déjà très orientée vers le sud soit déjà intégrée aux réseaux intra-firmes des multinationales.

---

<sup>148</sup> Sur les débats, voir notamment, François Rocher, Duncan Cameron et Daniel Drache, *The Other MacDonald Report*, Toronto, James Lorimer, 1985.

<sup>149</sup> Mel Watkins, « Certaines réserves concernant l'instauration du libre-échange entre le Canada et les États-Unis » dans Etudes no 11, John Whalley (sous la direction de), *Le libre-échange canado-américain, op.cit.*, p. 95-101.

<sup>150</sup> Abraham Rotstein, « Repairing the Fences », *Canadian Forum*, mars 1985, p. 13-18.

[122]

L'avantage net que pourraient tirer certaines fractions du capital canadien et du capital multinational implanté au Canada représente un avantage privé qui, par ses retombées, peut se traduire en termes d'un mieux-être collectif et de gains pour le Canada. Mais tel n'est pas le cas au départ. Quant aux coûts, pour limités qu'ils soient en théorie, ils n'en sont pas moins bien réels pour les perdants du libre-échange. Une grande partie de ces coûts, à l'opposé des gains, devra être socialisée et prise en charge par l'État au moyen des différents instruments de la protection sociale. Cette remarque en appelle une autre : toutes les études ont tendance à surévaluer ces avantages, au demeurant bien incertains, et à sous-estimer les coûts d'adaptation, au demeurant bien réels.

Deux hypothèses sont à l'origine de ce constat :

- 1) l'industrie canadienne dispose de la capacité d'adaptation nécessaire ;
- 2) la taille du marché serait multipliée par dix.

Ces hypothèses sont discutables dans la mesure où la vision que ces études ont du libre-échange est une vision canadienne et que la complémentarité des intérêts entre les États-Unis et le Canada est postulée sans autre forme de procès, comme nous le soulignerons plus loin.

Le libre-échange ne fait pas que garantir l'accès au supermarché américain pour les produits canadiens. En réalité, c'est un nouveau marché qui se constitue et non un ajout du marché américain au marché canadien. S'il fallait parler d'ajout, il faudrait envisager l'inverse...

Les conditions de production se trouvent dès lors modifiées au sein d'un espace continental consolidé et mieux intégré. Les gains viendront moins du potentiel d'expansion que pourrait offrir l'illusoire multiplication par dix du marché que la rationalisation des activités. Or,

toutes les études <sup>151</sup> tendent à montrer la faiblesse de la taille des entreprises canadiennes en comparaison des normes qui prévalent sur le marché américain. Comme c'est cette norme minimale qui prévaudra sur le nouveau marché, une fois les barrières levées, l'avantage de l'accès au marché américain devient dans ces conditions beaucoup plus incertain, notamment pour les petites entreprises, les industries orientées vers les marchés domestiques et, de manière générale, toutes les entreprises qui ne rencontrent pas les « tailles minimales d'efficacité » qui prévalent sur [123] le marché continental. Pour les entreprises multinationales et les secteurs déjà orientés vers l'extérieur, on peut par contre s'attendre à des gains puisque déjà ces industries et secteurs sont soumis aux contraintes de compétitivité qui règnent sur les marchés internationaux. On ne peut, par ailleurs, nier les risques de désindustrialisation et de polarisation accrue de l'appareil de production canadien qui pourraient résulter du libre-échange.

Les conditions d'investissement au sein de ce nouvel espace se trouvent également modifiées. Deux facteurs doivent être pris en considération : l'arbitrage entre investissement direct et échanges ; les rapports existants entre les filiales et les sociétés mères.

Selon Burges <sup>152</sup>, la rationalisation des opérations de production pourrait sans doute conduire à une consolidation des activités internationales dans le pays d'origine du capital multinational. Et cela au détriment des filiales au Canada, celles pour lesquelles l'existence de barrières commerciales justifiait de reproduire à petite échelle la société mère pour pénétrer le marché. C'est le cas le plus fréquent. On pourrait s'attendre à un désinvestissement mais qui serait, selon lui, compensé par le rapatriement de capitaux canadiens et l'entrée de capitaux en provenance d'autres pays, attirés qu'ils seraient par le nouveau marché. Dans le cas où la filiale est une composante d'une filière de production transnationale, le libre-échange ne pourrait qu'améliorer la position de

---

<sup>151</sup> Voir à ce sujet, P.K. Gorecki, « Economies d'échelle et taille d'efficacité des usines de la fabrication au Canada », Consommations et corporation Canada, Ottawa, 1976.

<sup>152</sup> David F. Burges, « Les répercussions de la libéralisation des échanges sur les investissements directs de l'étranger », dans John Whalley, *Le libre-échange canado-américain*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et services, 1985, p. 223-230.

la filiale dans le cycle du produit. Le risque de désinvestissement serait donc, pour Burges, réduit. L'argument appelle des réserves.

L'analyse des données relatives aux flux d'investissement nous permet, en effet, de constater l'inversion des flux ces dernières années (Tableau 1). Le Canada a perdu une partie de son attrait pour l'investisseur étranger, plus particulièrement américain, alors qu'au contraire les difficultés internes de l'économie poussent les investisseurs canadiens à se tourner vers d'autres lieux.

L'analyse de la balance commerciale américaine nous permet de dresser un second constat. Comme le montre le Tableau 2, la part du Canada dans les exportations américaines totales décline de 1970 à 1980, pour remonter à partir de cette date et retrouver, en 1984, leur niveau de 1970. Par contre, si nous ne prenons que les exportations américaines à destination des pays industrialisés, on peut constater que la part canadienne s'est maintenue de 1970 à 1984 et qu'elle s'est considérablement accrue de 1980 à 1984. On peut donc en conclure que les États-Unis ont consolidé leur position [124] commerciale vis-à-vis le Canada ces dernières années. Les données relatives aux importations révèlent une autre tendance : la part du Canada dans les importations totales décline de façon marquée de 1970 à 1980, augmente par la suite et semble s'être stabilisée depuis 1983. Si nous prenons les importations en provenance des seuls pays industrialisés, le déclin de la part canadienne est continu de 1970 à 1984.

Ces données doivent être considérées avec la plus grande prudence, ne serait-ce qu'à cause des incertitudes qui règnent sur les marchés internationaux depuis une dizaine d'années. Il semblerait, toutefois que, sous réserve d'une vérification des conclusions tirées, le Canada soit devenu depuis quelques années une zone privilégiée d'exportation pour les États-Unis. Par contre, la vigueur récente du commerce extérieur du Canada pourrait être en grande partie attribuable aux effets de la reprise américaine et à la dépréciation du dollar canadien. Comme de leur côté les investissements américains se détournent du Canada et que les filiales assurent depuis longtemps sur place le financement de leurs investissements, il semblerait bien que l'effet de substitution commerce/investissements joue, contrairement à ce qu'affirme Burges, à la défaveur du Canada. L'abolition graduelle des barrières tarifaires, et surtout non tarifaires, ne pourrait, dans ces conditions, qu'accentuer davantage une tendance amorcée depuis plusieurs années. Les

compagnies américaines et étrangères trouveraient là une incitation supplémentaire à concentrer leurs opérations aux États-Unis même et à traiter directement avec le marché canadien plutôt que par l'intermédiaire de filiales. Le Canada redeviendrait-il le pourvoyeur de ressources naturelles et de produits semi-finis pour les États-Unis et le débouché naturel de ses produits finis ? La question peut, à tout le moins, être posée.

### *2.1.2. Des doutes sur l'autonomie économique et politique du Canada*

La conclusion principale que nous pouvons tirer des remarques précédentes, c'est qu'un accord de libre-échange conduirait, par delà la désindustrialisation et la restructuration, à des spécialisations sectorielles (et régionales) assez poussées, déterminées par la logique de la concurrence au sein du nouveau marché ainsi créé et par la rationalisation des opérations de production des entreprises multinationales.

Un autre point doit être mentionné. On ne peut considérer les États-Unis et le Canada comme des partenaires égaux. Les deux [125] pays sont loin d'avoir le même poids, et surtout le même degré de développement. Il suffit d'ailleurs de se rappeler que, si effectivement le Canada est un partenaire majeur des États-Unis, la part du Canada dans les exportations totales était de 21,4 % en 1984 et de 19,6 % pour les importations. La part des États-Unis représente, par ailleurs, environ 7,5 % du commerce canadien.

La convergence de vue entre les États-Unis et le Canada sur la nécessité de libéraliser les échanges entre les deux pays est manifeste, comme l'a montré le communiqué final du Sommet de Québec de mars 1985 entre le président Reagan et le premier ministre Mulroney. Cette convergence de vue cache cependant des intérêts et des attitudes qui, pour ne pas être opposés, n'en sont pas moins fort différents.

La reaganomie est d'abord une politique de réaffirmation de puissance. Sur le plan extérieur, les États-Unis ont su jusqu'ici faire bon usage des règles établies au sein des institutions internationales et maintenir une attitude de fermeté dans les relations commerciales avec

leurs partenaires. Parallèlement à cette approche « musclée », les États-Unis n'ont pas ménagé leurs efforts en vue d'ouvrir de nouvelles négociations multilatérales qui porteraient notamment sur les services, l'agriculture, les barrières non tarifaires et les négociations bilatérales avec d'autres partenaires. Une entente avec le Canada permettrait, entre autres choses, aux États-Unis de consolider ses positions face aux autres grands partenaires en vue d'éventuelles négociations multilatérales ou bilatérales et de renforcer la présence des entreprises américaines dans des secteurs jusque-là protégés.

La position canadienne est de son côté différente, essentiellement défensive. Vu du côté américain, le libre-échange s'inscrit dans le cadre de la politique de réaffirmation de puissance de l'administration Reagan. Vu du côté canadien, le libre-échange apparaît surtout comme une porte de sortie à l'absence de politique de « gestion des échanges » avec les États-Unis, comme un palliatif à l'absence désormais flagrante de politique industrielle et comme un moyen pour le Canada de maintenir le *statu quo* dans ses relations commerciales avec les États-Unis.

C'est, rappelons-le, la crainte de voir le Canada isolé, voire marginalisé qui motive la position canadienne. Crainte de se retrouver isolé lors de nouvelles négociations multilatérales ou en cas d'ouverture de négociations bilatérales entre les États-Unis et ses principaux protagonistes à l'échelle mondiale. Crainte de se trouver [126] écarté du marché américain par la montée du protectionnisme. Crainte, aussi, de perdre l'accès à un marché continental dans un contexte néo-mercantiliste de consolidation des blocs commerciaux. La position canadienne est donc, par opposition à la position reaganienne, défensive. C'est une position extrêmement vulnérable, d'autant plus vulnérable que le Canada est en situation de demandeur et, qu'en pratique, aucun domaine, aucun attribut de la souveraineté politique de l'État-nation ne peut vraiment être exclu des négociations.

Toute politique, parce que nationale, est par essence discriminatoire à l'égard des compagnies étrangères et des autres États. Tout instrument de la politique constitue de fait un obstacle au commerce et, dans le débat sur l'harmonisation des politiques, une barrière non tarifaire ! Une fois l'accord signé, la marge de manœuvre dont disposeraient les différents paliers de gouvernement dans la conduite de leurs politiques respectives ne peut que se trouver réduite et les politiques, tant au

Canada même qu'entre le Canada et les États-Unis, ne peuvent qu'aller dans le sens d'une plus grande uniformisation. Que ce soit dans le domaine culturel, régional ou industriel, l'État ne pourra pas vraiment disposer des moyens de ses politiques, sous peine de remettre en cause le processus de libéralisation des échanges et le contenu de l'entente négociée ; les provinces moins encore que le fédéral.

C'est donc vers un *futur incertain*, tant sur le plan économique que sur le plan politique, que s'engage le Canada en liant aussi étroitement son destin à celui des États-Unis par un accord de libre-échange négocié entre deux partenaires de puissance fort inégale et motivés par des raisons fort différentes. La relation de *complémentarité dépendante* qui existe déjà entre les deux économies ne peut que s'accroître au détriment du Canada et de ses régions. Par perte progressive des attributs de la politique, *l'intégration économique conduit à l'intégration politique*. Dans ces conditions, que deviennent les politiques d'adaptation positives ? Quel rôle peuvent-elles jouer si, comme le notait le MEIR à propos des politiques industrielles, leur fonction principale est de faciliter la mobilité des ressources et leur fonction temporaire, d'offrir une protection minimale à la reconversion des industries en déclin ?

## 2.2. Quelles politiques d'ajustement structurel ?

Le choix politique en faveur de « l'adaptation positive » découle du présupposé de départ selon lequel en économie de marché, au Canada plus particulièrement, les politiques industrielles [127] orientées seraient peu désirables. Derrière ce rejet se profile évidemment la thèse de l'État minimum qu'alimente la crise de l'État et l'inadaptation des politiques antérieures au contexte et aux enjeux de la crise. Le discours paraît largement l'emporter au Canada sur le pragmatisme politique et sur la volonté politique d'avoir une politique économique adaptée aux réalités d'une économie en crise de son modèle de développement et de plus en plus tournée vers les États-Unis.

Sans doute y-a-t-il quelque chose de qualitativement différent, aujourd'hui, entre la manière de poser les problèmes du développement dans ce contexte de crise, d'ouverture de l'économie sur l'extérieur et de

reconfiguration de l'espace mondial et la manière dont on pouvait les poser durant les années 1950 et 1960. Mais pas au point d'admettre qu'un bain de concurrence internationale et un repli de l'État vers des positions plus neutres puissent être suffisants pour relancer l'économie canadienne et lui permettre de retrouver les conditions de la croissance, dans le contexte économique international difficile, pour le Canada, au cours de la présente décennie. Il y a là un paradoxe. La confiance du gouvernement dans la capacité d'auto-ajustement de l'économie et dans son degré de maturité est telle qu'elle conduit à des choix de politiques qui ne tiennent compte ni des conditions particulières du modèle de développement canadien ni des conditions d'insertion dans l'espace mondial ni, enfin, de la réalité de l'intégration politique aux États-Unis.

L'importance du marché domestique, que masquent les moyennes du degré d'ouverture pour l'ensemble des secteurs, d'une part, et le caractère inachevé de l'industrialisation, d'autre part, justifient toujours la nécessité d'une stratégie de développement et d'une politique industrielle orientée sur l'intégration et la consolidation de la structure industrielle autour d'un certain nombre de filières de production et d'un certain nombre de pôles de compétitivité susceptibles tout autant d'avoir les effets d'entraînement nécessaires sur l'ensemble de l'économie que de tirer partie des avantages comparatifs dont dispose le Canada. Les politiques d'ajustement positives ne retiennent qu'une facette du problème : la contrainte du marché. Dans la mesure où l'économie canadienne se trouve dans un rapport de force inégal avec celle des États-Unis et que la politique gouvernementale paraît bien vulnérable devant la politique de réaffirmation de puissance de l'administration américaine, ces politiques ne peuvent que renforcer les tendances actuelles de la restructuration nord-sud et accentuer les lignes de [128] faiblesse d'une économie, en principe, laissée à elle-même, tout en apportant peu de support aux gagnants.

Peu appropriées au contexte canadien, les politiques d'ajustement positives préconisées par le gouvernement conservateur sont fort insuffisantes pour permettre à l'économie canadienne de consolider ses positions dans l'espace mondial et seraient aussi peu opérantes dans l'hypothèse d'un accord de libre-échange avec les États-Unis, étant donné la marge de manœuvre plus réduite dont disposera alors le gouvernement fédéral dans la poursuite de ses objectifs. Les difficultés d'adaptation de l'économie canadienne pourraient très rapidement

engendrer des coûts sociaux et économiques très lourds à supporter par l'État sans que pour autant celui-ci puisse disposer de tous les attributs nécessaires à l'exercice de sa souveraineté si les barrières non tarifaires que sont les différentes politiques nationales deviennent l'un des principaux enjeux des négociations bilatérales avec les États-Unis.

### *Conclusion*

Sans préjuger des autres facteurs, nous pouvons considérer que les changements majeurs survenus dans l'environnement international du Canada, depuis une dizaine d'années, ont joué un rôle décisif dans la réorientation de la politique économique canadienne concernant les domaines du développement et du commerce extérieur.

Les premiers jalons de cette réorientation ont été posés par le gouvernement Trudeau durant son dernier mandat de 1980 à 1984. Les préoccupations, surtout durant cette période, ont été orientées vers : la restructuration de l'économie autour de nouveaux axes porteurs ; l'amélioration de la capacité concurrentielle de l'industrie ; la revalorisation du rôle du secteur des ressources comme secteur moteur de l'économie. La politique commerciale aussi fait l'objet d'une tentative de reformulation. Au centre des interrogations : le lien entre celle-ci et la politique industrielle, la libéralisation des échanges et le renouement des liens avec les États-Unis.

Depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, il faut surtout noter la simplification de la problématique du développement en économie ouverte et le resserrement de la politique autour de deux priorités : l'amélioration des conditions économiques environnantes et l'amélioration des relations avec les États-Unis.

[129]

La stratégie de redéploiement, si on peut parler ainsi, du gouvernement conservateur repose sur deux éléments : la négociation d'une entente commerciale avec les États-Unis et l'adaptation structurelle « par le bas » de l'économie aux changements dans les conditions de production et de demande. Le premier volet de la stratégie gouvernementale trouve sa raison d'être dans le thème néoclassique de l'allocation optimale des ressources grâce à la régulation de marché et,

le second volet, dans les avantages et les garanties que pourra tirer le Canada d'une entente commerciale avec les États-Unis.

Contrairement à la politique économique américaine, la politique canadienne ne peut être considérée comme une politique de réaffirmation de puissance, et cela, pour deux raisons. La première tient au fait que la négociation sur le libre-échange a surtout pour objet de consolider les relations commerciales avec les États-Unis dans un contexte de repli accepté du Canada sur l'espace nord-américain et d'intégration mal contrôlée de l'économie canadienne à celle des États-Unis. La seconde raison tient au rejet de principe de toute politique industrielle orientée, en dépit du contexte de tension et de reconfiguration de l'économie mondiale qui ne permet pas de laisser aux seules forces du marché le soin de départager les gagnants des perdants.

Dans ces conditions, nous pouvons considérer la position canadienne comme extrêmement vulnérable tant sur le plan économique que politique. Il est possible aussi d'émettre de sérieux doutes sur la capacité d'une politique, aussi défensive face aux États-Unis et aussi peu adaptée au contexte international des années 1980, de rencontrer ses propres objectifs : la relance de l'économie et une intégration économique négociée qui permette au Canada à la fois de consolider son industrie et de préserver son autonomie.

Christian DEBLOCK  
Université du Québec à Montréal

Jean-Jacques GISLAIN  
Université du Québec à Montréal,  
Université de Sherbrooke

[130]

**Tableau 1**

Canada :

**Balance des paiements, postes choisis, 1960-1984  
(millions de dollars can., données cumulatives)**

|                                   | 1960-64 | 1965-66 | 1970-74 | 1975-79 | 1980-84 |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Solde des paiements courants      | 3 936   | 3 805   | 201     | 22 957  | 873     |
| Invest. directs au Canada         | 2 285   | 3 326   | 4 125   | 1 660   | 1 920   |
| Invest. directs can. à l'étranger | 465     | 850     | 2 523   | 6 745   | 17 725  |
| Solde net                         | 1 820   | 2 476   | 1 602   | 5 085   | 19 645  |

Sources : Statistique Canada, Estimations trimestrielles de la balance des paiements canadienne.

**Tableau 2****Part relative du Canada dans le commerce extérieur des États-Unis  
(années choisies, 1970-1984)  
(en pourcentage)**

|                            | 1970 | 1975 | 1980  | 1983 | 1984 |
|----------------------------|------|------|-------|------|------|
| <b>Exportations :</b>      |      |      |       |      |      |
| Total, monde               | 21   | 20,2 | 16,03 | 19,1 | 21,4 |
| Total, pays industrialisés | 30,4 | 33,6 | 28,2  | 32,5 | 35,6 |
| <b>Importations :</b>      |      |      |       |      |      |
| Total, monde               | 27,8 | 22,9 | 16,3  | 19,5 | 19,6 |
| Total, pays industrialisés | 37,9 | 39,1 | 33,3  | 34   | 32,8 |

Sources : Survey of Current Business, mars 1985

[131]

## **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[132]

[133]

[134]

[135]

**DEUXIÈME PARTIE.**  
**Nouvelles politiques économiques**

**“LES MILLE POLITIQUES INDUSTRIELLES  
DE RONALD REAGAN.”\***

**Bertrand BELLON**

[Retour à la table des matières](#)

Deux facteurs déterminent les conditions actuelles de la compétitivité : les contraintes accrues de la concurrence internationale et la croissante imperfection dans le fonctionnement des marchés. Dans ce cadre, le néo-libéralisme est conduit à devenir chaque jour davantage interventionniste. Aussi, « l'interventionnisme libéral » est devenu une des clefs de la compréhension des systèmes de régulation contemporains.

Nous ne démontrerons pas ici cet axiome en termes théoriques mais en analysant la politique concrètement suivie par le plus déterminé des bastions du libéralisme, les États-Unis, dans le domaine le mieux préservé de l'interventionnisme étatique, celui de l'industrie.

Les États-Unis prétendent haut et fort ne pas avoir de politique industrielle tout en appliquant mille mesures en faveur de leur industrie. Ces interventions représentent plus de dollars investis que dans n'importe quel autre pays réputé interventionniste tant en valeur absolue

---

\* Cet article constitue la synthèse d'une étude sur la politique industrielle de l'État fédéral américain publiée aux éditions Economica, Paris sous le titre *L'interventionnisme libéral*, 1986. Je remercie le CNRS et le Commissariat Général du Plan, Paris, qui ont apporté une aide financière à cette recherche.

qu'en valeur relative. Mais cela constitue-t-il pour autant une politique industrielle ? À en étudier l'efficacité ou seulement le degré de cohérence, il en résulte que non. En même temps, ces interventions généralisées sont devenues conditions de vie du capitalisme libéral.

[136]

Nous discuterons dans ce qui va suivre des principales mesures publiques fédérales prises en faveur de l'industrie, que celles-ci prétendent répondre aux difficultés particulières de telle ou telle activité industrielle ou, de manière plus horizontale, bénéficient à l'ensemble du monde des affaires. L'industrie américaine (au sens large des « affaires ») reçoit en permanence, et sous des formes très diverses, des soutiens financiers et non financiers de la part de l'État fédéral. Mais cette aide a un caractère particulier ; elle ne correspond à aucun plan d'ensemble, ne présente aucune coordination avec les autres aides et ne répond presque jamais à une analyse prospective des évolutions internes possibles de l'industrie en cause ou de la concurrence. Elle se veut une réponse ad hoc à chaque problème spécifique qui se pose dans telle ou telle activité à travers des groupes de pression.

Une étude exhaustive de ces transferts publics en faveur de l'industrie montre les caractéristiques suivantes : ils sont *massifs, non ciblés, au coup par coup* et beaucoup plus *sélectifs* qu'on ne le prétend. Ces transferts sont aussi décentralisés et ont un *taux élevé d'inefficacité*. Enfin, malgré leur masse, ils sont *relativement instables*.

On présentera ici successivement les interventions non financières, puis les aides financières, avant d'analyser quelques effets de la politique d'armement et de la politique fiscale des États- Unis.

### ***1. L'État fixe d'abord les règles du jeu***

La première intervention directe de l'État fédéral pour soutenir les entreprises américaines n'est pas constituée par des subventions ni par d'autres formes d'aide financière. Avant de distribuer des subsides, la puissance publique fixe les règles du jeu et en est garante.

Cette fonction est primordiale. Son efficacité est certaine.

Il faut souligner la force et le dynamisme qui résultent de la confiance sans ombre des Américains vis-à-vis de leur système social. Cette confiance est liée à la capacité de l'État fédéral d'établir et de faire respecter un code de conduite valable pour tous. Le premier rôle de celui-ci n'est donc pas de « faire » mais « d'empêcher » que d'autres abusent de leurs pouvoirs au regard des règles de la [137] concurrence qui devrait fonder les relations économiques. En ce sens, *l'État agit davantage sur les règles de comportement que sur les résultats.*

### *1.1 Le système antitrust, une institution historique*

Ce système est un des édifices les plus anciens, solides, craints et respectés des États-Unis. Il est aujourd'hui centenaire, régulièrement consolidé par la loi et la jurisprudence, sans jamais avoir subi de refonte globale. Il doit faire face à des critiques croissantes et est insensiblement soumis à une transformation profonde.

Dans un pays où l'industrie, en particulier les structures monopolistes, a précédé l'État, la question du fonctionnement des mécanismes de marché est la première et parfois l'unique question de politique économique. Les mesures législatives et réglementaires prises depuis l'*Interstate Commerce Commission* de 1887, chargée de surveiller le comportement des compagnies de chemins de fer, sont légion.

Les lois antitrust n'ont jamais cessé de faire partie de l'environnement économique des concentrations. Les développements récents conduisant au démantèlement à l'amiable d'ATT, à l'abandon des poursuites contre IBM en 1982, ou aux mesures structurelles pour limiter la concentration dans les aciers peuvent paraître contradictoires. Mais elles résultent du fonctionnement d'une des machines administratives les plus redoutées du pays. Il faut ajouter que, comme l'ensemble du système juridique, le dispositif antitrust est très ouvert à l'interprétation des juges. De sorte que les mêmes principes généraux peuvent avoir des applications très différentes dans le temps et selon les juridictions. Cela alimente encore une activité juridique déjà fébrile.

La politique antitrust n'a pas, ou plus, pour objectif de protéger la petite entreprise contre la grande ni la moins performante contre la plus

performante, mais d'assurer que les gains de productivité dans les entreprises soient, autant que possible, reportés sur des baisses de prix plus que sur des rentes. Il en résulte un surcroît de concurrence et d'inégalités. En ce sens, cette politique est une des causes du taux élevé de mortalité et de natalité des petites entreprises. Elle concentre ses interdictions de fusions ou d'absorptions aux cas où les hausses de prix résultant des pouvoirs [138] de marché l'emportent sur les baisses des coûts des économies d'échelle.

Cela n'empêche naturellement pas le fonctionnement bien imparfait du système de marché et l'existence d'industries entières (comme dans le cas des aciers ou de l'automobile jusqu'à une période très récente) où hommes d'affaires et travailleurs vivent en confortables situations monopolistes dans un environnement largement concurrentiel.

*Les lois antitrust sont aujourd'hui partiellement remises en cause.* Leur application diminue le caractère protecteur vis-à-vis des concurrents les plus faibles et tient davantage compte des stratégies d'économies d'échelle. La libéralisation de la loi touche en particulier les activités soumises à la concurrence étrangère, les activités de recherche et développement et les activités bancaires. Dans trois cas, les rapprochements entre concurrents ne sont plus freinés mais encouragés :

— Lorsque les entreprises américaines doivent faire face à une concurrence étrangère sur le marché intérieur. Cette diminution des contraintes pour les trusts vient compléter la doctrine libérale appliquée aux échanges internationaux et combler l'absence de contraintes antitrusts pour les entreprises américaines à l'extérieur des frontières.

— Lorsque des entreprises décident de mettre des moyens en commun pour des actions de recherche et de développement. Quoiqu'il n'y ait jamais eu de condamnation effective pour ce motif dans le passé, la liberté d'association en R-D a été renforcée par le *National Cooperative Research Act* d'octobre 1984, qui limite à l'extrême les possibilités de poursuites judiciaires. Cette mesure a d'abord un effet psychologique et a porté ses fruits principalement dans les États déjà engagés dans des activités de technologie avancée : Massachusetts, Californie, Caroline du Nord en particulier.

— Enfin dans la règle de régionalisation bancaire. Cette interdiction pour les banques d'ouvrir des succursales dans d'autres États que le leur (la Citibank à New York, la Bank of America en Californie, la Continental Illinois à Chicago) est déjà en partie contournée par les plus grandes banques. Mais la décision de Paul Volcker, président de la Banque fédérale de réserve, de soutenir la modification de la loi (avril 1985) devrait permettre une révision législative demandée [139] depuis trente ans. Des délais d'application de trois à cinq ans pour toute nouvelle loi n'empêcheront pas, dans ce cas, un formidable mouvement de concentration bancaire de s'en suivre.

### *1.2. La réglementation et la déréglementation*

Réglementation et déréglementation viennent compléter depuis le 19<sup>e</sup> siècle et surtout depuis 1929 la législation antitrust. La réglementation a eu d'importantes conséquences sur le comportement des entreprises dans les secteurs de services publics (télécommunications, transports aériens et ferroviaires, banques...). De fait, les entreprises ont toutes dû accepter des concessions importantes pour être autorisées à exercer leur activité et figurer parmi les prestataires des services agréés. Une fois dans la place, elles ont invariablement fait évoluer de l'intérieur les politiques de fixation des prix, entraînant des situations stables de rente et de prix élevés en échange de prestations de relativement mauvaise qualité.

La déréglementation, lancée par l'administration Carter — et non Reagan — avant 1977, ne supprime pas tout contrôle public pour rétablir une concurrence là où on en a perdu l'habitude, mais elle en modifie le mode d'application. Le contrôle ne s'exerce plus que sur une des variables jugée essentielle pour la qualité du service attendu, il se relâche sur les autres où peuvent se développer certaines concurrences, ou ententes, en dehors du contrôle public. La déréglementation est aujourd'hui pratiquement arrêtée, mais elle a touché la plupart des activités, en particulier les télécommunications, les banques et les transports aériens.

Après une analyse des effets économiques de la déréglementation dans les activités de courtage, les lignes aériennes, les transports

routiers et le matériel électronique professionnel (ordinateurs, matériel d'impression...), on peut tirer les conclusions suivantes sur les effets de ces mesures.

— On assiste, aussitôt après l'annonce de la suppression du contrôle public par déréglementation, à une accentuation des surcapacités de services. Les activités protégées ont traditionnellement un excès de capacités (chemins de fer, lignes aériennes) lié au faible poids relatif des indices de rentabilité dans les négociations avec la puissance publique. La déréglementation accentue, dans un premier temps, cette situation du fait des nouvelles entreprises qui entrent sur le marché et des investissements additionnels des entreprises en place pour se lancer sur de nouveaux marchés (une des contreparties de la [140] protection réglementaire étant l'interdiction pour le bénéficiaire de concourir sur d'autres marchés comme ce fut, jusqu'à son démantèlement, le cas d'ATT vis-à-vis du marché des ordinateurs). Le nombre de sièges-km disponibles sur les lignes aériennes s'est accru de 8 % par an au cours des deux années qui ont suivi la déréglementation dans un marché dont la croissance n'a pas dépassé 1 % par an. De même, après la déréglementation, le nombre d'entreprises de camionnage a augmenté de plus de 25 % entre 1980 et 1984 alors que le marché régressait.

— Les entreprises qui fixent les prix les plus élevés sont contraintes à des baisses considérables de leurs tarifs. Les baisses de tarifs concernent également les segments de marché les plus rentables. Les produits de luxe ou institutionnels baissent davantage que les produits courants dans un premier temps. Du côté des banques ou du téléphone, on assiste à une diminution des prix des services aux entreprises — effets d'échelle — et à une augmentation dans le cas des particuliers.

— L'ensemble des compagnies soumises à la déréglementation doivent revoir leur organisation interne et, en particulier, couper les coûts de leurs « sureffectifs ». La déréglementation a conduit à une diminution de l'emploi de 20 % dans les transports routiers depuis 1980.

— Les différences de rentabilité entre compagnies se trouvent largement accentuées. Les entreprises les plus efficaces ont rapidement accru leurs avantages, les autres ont accumulé les faillites (lignes aériennes, chemin de fer).

— Cependant, pour gagner dans ces nouvelles conditions, les entreprises doivent, généralement, améliorer la qualité des produits et

des services rendus. Elles doivent aussi accroître considérablement leurs investissements dans de nouvelles technologies, de nouveaux équipements et de nouveaux réseaux de distribution. Cela accroît la demande solvable nationale tout en obligeant les entreprises à emprunter, précisément au moment où leur accès au capital financier devient plus difficile. TWA et Pan Am ont dû vendre une partie de leurs immeubles pour disposer de l'argent nécessaire à ces investissements.

Pour conclure, la déréglementation est un bon exemple du mode d'intervention néo-libéral américain. La mesure est brutale et radicale ; elle fait appel aux capacités d'adaptation de l'ensemble du corps social qui lui est, par avance, favorable. Les dirigeants [141] d'ATT, après avoir longuement négocié leur démantèlement, faisaient large publicité de ce que *they got excited by the new opportunities*. En l'espace de deux ans, ils ont perdu la moitié de leur marché traditionnel, conquis des parts équivalentes dans des marchés nouveaux et maintenu élevé leur taux de profit. Ils ont également revitalisé de fond en comble une industrie où les positions acquises tenaient lieu de stratégie industrielle. En même temps, la déréglementation directe comporte aussi un autre coût, celui de l'intervention directe de l'État pour le sauvetage de certaines entreprises mises en péril. Dans certains cas, l'État a remplacé la protection réglementaire par un apport en millions, ou milliards, de dollars frais pour permettre les restructurations (la banque Continental Illinois après la déréglementation bancaire par exemple). Dans ce cas encore, l'intervention publique est massive et rapide ; elle n'est pas considérée comme un acte de politique industrielle mais plutôt comme une réponse *ad hoc* à un problème momentané.

## ***2. Les interventions financières***

Les politiques industrielles prennent aussi mille formes d'aides financières. Le budget fédéral et celui des cinquante États représentent 32 % du PNB (1 134 milliards \$ en 1984), soit plus de trois fois le PNB du Canada et plus de deux fois celui de la France ! Ces budgets publics sont répartis grossièrement de la manière suivante : 2/3 pour l'État fédéral et 1/3 pour les États particuliers.

La masse de ces budgets est leur première originalité. Elle explique l'effet de levier qui découle de toute intervention autant que l'insistance pour conserver au maximum le *caractère* « *non ciblé* » et « *au coup par coup* » des mesures prises.

Si l'on fait exception de la pondération des crédits, l'intervention publique américaine ressemble étonnamment à celle, multiforme, de n'importe quel pays industriel :

- prise en charge d'un complexe militaro-industriel extrêmement coûteux en matériel, en hommes (21 millions de salariés) ou en retraites d'anciens combattants (\$27 milliards pour les seuls retraités en 19-85) ;
- participation, partielle, au financement du système éducatif ;
- aides à l'agriculture (\$22 milliards en 1985) ;

[142]

- maintenance des services publics ou réglementation des prix : transport urbain, énergie nucléaire, prix des matières premières, réserves pétrolières, parc nationaux, bassins de distribution d'eau ;
- développement régional et aides aux minorités.

Rien de bien original dans un pays où le gouvernement fédéral, ou celui des États, possède plus de 33 % du sol et où l'intervention publique se retrouve partout. (Tableau I).

Si l'on excepte le budget militaire, l'aide directe aux activités industrielles atteint, au total, 100 milliards \$ par an. Les actions entreprises sont globales et s'appliquent, en principe, à tout le monde (dû à *l'Economic Recovery Act* de 1981 en particulier). L'aide à l'investissement s'applique sans restriction à tous ceux qui investissent ; celle à l'exportation sans restriction à tous ceux qui exportent... Il s'agit d'une politique non ciblée (*non targeted*) qui ne permet pas à la puissance publique de désigner les entreprises ou les secteurs à privilégier et celles qui sont condamnées *to pick up the winners and the losers*. Pourtant ce système est très sélectif ; tout le monde n'investit

pas et très peu nombreux sont ceux qui exportent. Il revient, dans la plupart des domaines, à aider les plus forts aux dépens des plus faibles.

*2.1. L'État fédéral assure directement la moitié des dépenses de recherche et développement ; l'autre moitié est défiscalisée*

Il s'agit là d'un levier essentiel de la politique industrielle. À l'image des autres activités, la politique mise en œuvre est très flexible. Aujourd'hui, les budgets fédéraux privilégient la recherche militaire et la recherche fondamentale ; en principe la recherche appliquée doit être totalement prise en charge par l'initiative privée —abattement fiscal aidant. Cette politique est relativement nouvelle ; à d'autres époques, on a même vu des coupes sombres effectuées dans les budgets de la NASA ou de la défense (années 1970). Les raisons et les mécanismes de cette flexibilité sont bien connus, ses effets le sont moins.

Cette politique est massive : le gouvernement fédéral finance directement 47 % de la recherche et développement du pays (56 % pour la France, 41 % pour le Japon). Le budget R-D fédéral est énorme, il s'élève à 48,5 milliards \$ (1985) en termes de dépenses effectives. L'essentiel de ces dépenses est représenté par le secteur militaire. Aujourd'hui, le rapport entre les budgets de recherche [143] civile et militaire est de 1 à 3, alors que jusqu'en 1981, on avait une relative égalité entre l'un et l'autre. Entre 1981 et 1986, le budget de recherche militaire a augmenté de 137 % ; le budget civil de 3,9 %. (Tableau II). La recherche civile ne représente, en 1985, que 32 % de la recherche publique. Les bénéficiaires en sont les activités médicales (5,4 milliards \$), le domaine de l'énergie (4,8 milliards \$), la NASA (3,5 milliards \$), la *National Science Foundation* (1,3 milliard \$) et l'agriculture (0,8 milliard \$).

Bien que le reclassement actuel du financement de la recherche accentue la part de la recherche appliquée assurée par les entreprises et spécialise le secteur public dans les activités militaires et de recherche fondamentale, l'engagement public dans la recherche fondamentale ne s'accroît pas. Il représente 7,8 milliards \$ en 1985.

Une originalité notable de la politique de recherche tient dans l'accent mis sur l'utilisation des instruments de haute technologie de

préférence à leur production. L'achat de matériel sophistiqué (accélérateur de particules, télescopes, ordinateurs de grande capacité) représente 2,2 milliards \$ en 1985. Une part notable de ce matériel est étranger.

L'intervention publique indirecte est aussi importante, elle prend la forme d'une défiscalisation, accompagnée de crédits d'impôt supplémentaires ; votre investissement en recherche ne sera pas imposé et, en outre, vous fera bénéficier, de déductions sur des impôts dus à d'autres titres. Les crédits d'impôt représentent un total de 7,2 milliards \$ en 1985.

Une fois connu le coût de cette politique, que peut-on dire de ses effets ? Globalement trois conclusions peuvent être tirées.

— Les dépenses de recherche militaire sont essentiellement consacrées à des programmes spécialisés avec un effet d'essaimage nul et généralement négatif sur le secteur civil ; le secteur militaire est aujourd'hui fortement importateur de technologies civiles.

— Le système de déductions fiscales a un effet de subvention indifférenciée en faveur des activités de haute technologie ; elles coûtent cher pour un résultat qui ne sera qu'accidentellement adapté à la division internationale actuelle des technologies et des savoirs scientifiques.

— Les dépenses publiques directes dans les activités de recherche civile ont des effets plus précis, ne serait-ce que parce qu'elles jouent un rôle de levier sur l'affectation de capitaux privés à de [144] nouvelles activités de recherche. Cet effet a été évalué à 0,28 \$ (NSF, 1985). C'est-à-dire qu'une dépense publique de 1 \$ dans la recherche industrielle entraîne une dépense additionnelle de 0,28 \$ de la part des entreprises privées pour d'autres activités de recherche.

*2.2. Lorsqu'elle fait face à la contrainte extérieure,  
l'industrie américaine est massivement aidée et protégée.*

Aux États-Unis, comme dans la plupart des autres pays, l'abaissement négocié des droits de douane (GATT) n'a pas empêché la construction de nouvelles et multiples barrières non tarifaires, difficiles à connaître et à contourner. Les politiques de normes en ont été l'instrument privilégié. Mais cette protection est loin d'être la seule aide fédérale aux entreprises américaines exposées à la concurrence étrangère. Les aides à l'exportation, les protections douanières, les aides aux restructurations industrielles sont aussi variées ici que dans les pays aux politiques les plus traditionnelles. Examinons ces aides plus en détail.

Les soutiens logistiques aux entreprises américaines qui désirent développer leurs activités à l'étranger sont multiples. De nombreux services publics et parapublics, scientifiques, juridiques, techniques, commerciaux, administratifs ou politiques sont offerts gratuitement aux entreprises nationales à l'étranger ; le poids de l'État américain a naturellement plus d'importance que celui de ses voisins. Mais l'époque est révolue où le marché mondial était considéré comme le prolongement à l'identique du marché intérieur. Hommes d'affaires et administrations vont davantage à l'étranger avec le souci de comprendre les spécificités et les avantages comparatifs de leurs partenaires. Des observatoires scientifiques sont créés depuis 1982-1983... et les Américains commencent à apprendre les langues étrangères, en commençant par le japonais.

Les services des différents ministères ou des États particuliers se multiplient dans les capitales étrangères pour recouvrir des zones géographiques plus homogènes (Asie du Sud-Est, [145] Europe, Bassin méditerranéen, Amérique du Sud). Ces missions n'ont pas de fonction financière directe ; elles jouent le rôle de prestataires de services gratuits en marge des fonctions représentatives d'ambassades.

Les aides financières n'en disparaissent pas pour autant. L'essentiel de l'aide internationale est « lié » : les États-Unis fournissent leur aide humanitaire ou militaire à la condition que celle-ci serve à acheter des céréales ou des armements américains. D'autres incitations directes passent par le canal de la défiscalisation des activités internationales de

commerce : les *Foreign Sales Companies* (FSC) à l'image des sociétés internationales japonaises de commerce. L'aide reçue par ces sociétés dépasse le milliard de dollars chaque année.

Mais la pièce maîtresse des aides à l'exportation reste l'*Eximbank*. Cet organisme public joue les rôles d'assureur, de banquier, de distributeur de subventions, de courtier auprès d'autres banques pour le compte des exportateurs. Son activité profite essentiellement aux grands exportateurs, en particulier, dans l'aéronautique. Dix-huit groupes se partagent aujourd'hui 65 % des crédits en cours.

L'*Eximbank* propose des crédits directs, des bonifications et des garanties. Le budget de crédits directs nouveaux se monte à 3,9 milliards \$ et les cautions à 10 milliards \$ pour 1985. Mais les utilisations effectives sont toujours sensiblement inférieures aux autorisations de dépenses. En 1984, moins de 40 % du budget des prêts directs a été effectivement utilisé, les cautions paraissant plus conformes aux souhaits des industriels. Aussi, en relation avec les plaintes européennes concernant le fonctionnement peu conforme de cette institution par rapport aux règles du GATT, une réorganisation doit être effectuée en 1986. Sans que la finalité en soit modifiée, la suppression des prêts directs se fera au profit d'un accroissement du système de cautions et de garanties. L'interventionnisme est toujours aussi lourd, mais il devient plus libéral.

Autre intervention notable répondant à la contrainte extérieure : l'existence d'un système mixte de négociation internationale et de protection directe des industries qui pâtiennent de la concurrence étrangère. Cette protection concerne aujourd'hui 20 % du marché américain. Le plus célèbre des outils utilisés est celui des accords « d'autolimitation » de la part des exportateurs étrangers sur le marché américain. Autolimitation des Japonais sur le marché de l'automobile ou des Européens sur celui de l'acier. Le [146] gouvernement fédéral négocie avec ses partenaires jusqu'à ce que ceux-ci acceptent un certain niveau d'autocensure. Chacun des communiqués finals peut alors célébrer la « victoire du libre marché sur le protectionnisme » !

On trouvera également de véritables « plans sectoriels » de protection et de restructuration, entre autres dans la chaussure, le textile, les motos. Ces plans mettent côte à côte des mesures douanières temporaires, des bonifications d'intérêt, des subventions, diverses

formes d'assistance technique et de protection, devant conduire à des redressements à long terme de la compétitivité de chacune de ces activités. Ici encore les mesures gardent fortement le caractère d'aide globale au monde des affaires ; leurs coûts sont élevés, leur efficacité faible.

Naturellement, l'agriculture américaine bénéficie de son côté d'une protection élevée et permanente, à travers un système complexe de soutien des prix, de quotas d'importation (viande, fromage), de réglementations sanitaires et de négociation de larges marchés à l'exportation.

Deux dernières remarques concernent la protection de la production américaine vis-à-vis de la contrainte extérieure croissante. D'abord, l'administration achète des produits nationaux de préférence. Le *Buy American Act* de 1933, institutionalisant l'obligation pour les services publics d'acheter des produits nationaux, a été amendé mais reste largement en application. Les achats à l'étranger augmentent cependant ; ils concernent essentiellement les composants de biens d'équipement militaire en relation avec le retard technologique grandissant du pays. Actuellement, 10 % des achats fédéraux de biens d'équipement proviennent de l'étranger.

D'autre part, on assiste à un lent rapatriement sur le territoire national de certaines activités qui en sont parties au cours des deux dernières décennies. Celui-ci s'appuie sur le développement des zones franches. Il s'agit de zones de production et d'assemblage de produits industriels sans contrainte territoriale. Ces zones jouent le rôle d'enclaves dans le marché intérieur. Les droits de douanes ne sont appliqués que sur la part des ventes effectuées sur le marché national ; le droit du travail est réduit à son minimum. Il existe actuellement 90 zones franches qui ont permis le rapatriement de plusieurs usines de multinationales ou même de nouveaux investissements étrangers comme ceux de Kawasaki qui produit des [147] motos dans le Nebraska, de Nissan qui produit des camions dans le Tennessee ou des usines de Volkswagen et Honda.

### *2.3. La tentative d'une politique fédérale d'aide aux PME*

Aux États-Unis plus qu'ailleurs, les grandes entreprises ne constituent que la partie visible de l'iceberg industriel ; elles s'appuient sur un vivier toujours renouvelé de petites et moyennes entreprises. Les PME forment la base de l'industrie ; elles créent seules des emplois, prennent en charge le risque et l'innovation, assurent aux diverses régions du pays la permanence des structures économiques et sociales. Les PME concrétisent aussi l'élément unificateur de cette société : le credo dans la libre entreprise.

Ici, la puissance publique intervient en tant que garante d'un *environnement* favorable au développement des activités de ces PME. La première des aides fédérales à l'adresse des petites entreprises est la limitation des lourdeurs administratives. Le cadre législatif permet l'évolution rapide des structures industrielles : création, cession d'actifs ou banqueroute. La création d'une PME ne demande pratiquement aucune procédure et donne droit à la possibilité d'aides variées attachées aux investissements nouveaux, aux profits effectués les premières années ou aux créations d'emplois. Les mesures de règlement judiciaire sont également rapides et favorables aux entrepreneurs qui veulent tenter à nouveau leur chance dans les affaires.

La cession de tout ou partie du capital des entreprises est tout autant facilitée. Deux mesures originales méritent d'être indiquées. La première est la *Employee Stock Ownership Plan* (ESOP) qui permet à un propriétaire de céder aisément son entreprise à ses propres salariés lesquels bénéficieront, pour ce faire, de crédits d'impôt sur plusieurs années. Ces mesures sont utilisées par des entreprises de taille moyenne en pleine croissance ayant besoin de capitaux nouveaux. On y trouve également des groupes industriels qui veulent se dégager de secteurs périphériques, des dirigeants en quête de succession au moment de leur retraite et, dans de rares cas, des entreprises en règlement judiciaire. Le pays compte aujourd'hui 6 000 entreprises sous forme d'ESOP.

La seconde mesure concerne les successions dans les PME. On y retrouve tout le comportement d'une communauté qui est davantage une société du profit qu'une société du patrimoine. La transmission d'un patrimoine et son maintien en activité — pour [148] autant qu'il soit

susceptible de générer du profit — sont relativement aisés. Il existe un marché permanent de PME à vendre et les successions d'entreprises sont incluses dans ce cadre avec peu d'interférence entre droit de propriété et droit de gestion. Il s'agit en fait de deux sources de profit distinctes.

On ne pourrait clore cette partie concernant les petites entreprises sans parler du rôle exercé par la *Small Business Administration* (SBA). Agence fédérale autonome, la SBA a longtemps été un symbole de diversité et de créativité dans les affaires. Correspondant unique du gouvernement fédéral, elle joue en retour le rôle de groupe de pression représentatif des PME auprès des diverses instances de Washington. Elle a acquis de ce fait une sorte de pouvoir politique tout en restant l'instrument de la décentralisation de l'Administration centrale. La SBA génère et diffuse des informations économiques et financières sur les entreprises grâce à ses trois banques de données ; elle organise 10 000 séminaires par an à l'adresse des dirigeants de PME, anime les *Small Business Institutes* dans plus de 500 universités et fournit des consultations en gestion au prix coûtant. Son dernier moyen d'action est un cabinet de conseil composé uniquement de cadres d'entreprises à la retraite qui font profiter gratuitement de leur expérience.

Créée en 1953, la double fonction de la SBA n'a cessé de s'affirmer jusqu'à poser problème au pouvoir exécutif. En conséquence, elle doit être supprimée en 1986 selon une proposition de l'administration Reagan. La suppression de cette agence donne lieu à un vif débat. Non pas en raison des sommes en jeu — son budget ne dépasse pas 0,7 milliard \$ en 1985 — mais du fait de l'image prise par cette agence autonome dans l'idéologie entrepreneuriale. On reproche à la SBA de ne toucher qu'un nombre restreint de PME — 1 % de la population chaque année — et de ne pas savoir choisir entre les entreprises qui ont de l'avenir et les autres (entre 20 à 30 % de ses crédits sont mal placés et vont à des entreprises qui fermeront leurs portes).

Mais la SBA est la seule institution entièrement consacrée à des aides non concentrées. Elle joue davantage le jeu de la concurrence que la plupart des autres agences fédérales qui ont pris l'habitude de favoriser un nombre restreint d'entreprises puissantes mais pas les plus exposées. L'efficacité ou l'inefficacité de l'agence ne se mesure pas, en tout état de cause, à ces seuls critères. Un ensemble complexe de raisons directement politiques font la décision entre le maintien ou la

suppression d'une agence financée par [149] l'Administration fédérale et qui n'en joue pas le jeu. Au sens où nous l'entendons, la SBA fait la politique industrielle. Elle en montre le coût et en a l'efficacité. Sa suppression ne résoudra pas le problème de soutien fédéral aux PME et n'améliorera pas le dynamisme du tissu industriel dans son ensemble.

#### *2.4. Dernière particularité des politiques industrielles américaines : leur dimension régionale*

Aux États-Unis le pouvoir local précède le pouvoir fédéral ; ce dernier détient une légitimité déléguée. Les États sont souvent le véritable niveau où s'exercent la démocratie et les responsabilités collectives. La taille et la diversité du marché intérieur, la forme fédérale du pouvoir politique, la régionalisation d'un grand nombre d'activités en commençant par l'activité bancaire ou la spécificité des activités industrielles et des emplois, donnent aux États un poids énorme dans le développement et la régulation du système économique. Les villes, les régions, les États et un large éventail de regroupements économiques locaux, en tout plus de 82 000 institutions, lèvent des impôts, émettent des règlements et proposent des services en toute autonomie. Toute la conception du développement régional est d'ailleurs modifiée : il ne s'agit pas ici d'aider une région en difficulté à rattraper son retard selon un objectif de développement global plus équilibré, mais au contraire de valoriser ses avantages comparatifs, d'accroître les différences dans une concurrence interrégionale.

Ainsi la localisation géographique modifie bien des hiérarchies, à commencer par la division entre industries déclinantes et industries d'avenir. La production d'ordinateurs, par exemple, a suscité une croissance des emplois de 20 % dans l'ensemble du pays entre 1973 et 1980, mais cette moyenne recouvre une croissance de 77 % dans l'État du Texas et une diminution de 7 % dans celui du Michigan. On trouvera des résultats semblables en analysant les taux d'investissement, de productivité ou de croissance de la production. De même, certains États de l'Ouest et du Sud construisent des usines automobiles ou des aciéries alors que le Nord-Est ferme des usines dans les mêmes activités.

Une *véritable politique industrielle* est mise en œuvre au niveau des États. Les dépenses qui y sont affectées sont importantes et peuvent être évaluées à 50 milliards \$ annuellement. Il existe au sein des États une conscience des responsabilités publiques industrielles sensiblement plus nette qu'au niveau de la collectivité [150] nationale. Presque tous les États ont aujourd'hui leurs agences de développement industriel, leurs banques et services techniques, voire leurs sociétés de capital de risque. Ils établissent également des agences de représentation à l'étranger et de multiples organismes décentralisés agissant sur le tissu industriel.

### ***3. Dépenses militaires et fiscales : l'inadaptation***

Nous avons, jusqu'à maintenant, passé sous silence deux des principales dépenses du budget américain. D'un côté, 29 % du budget, 63 % des dépenses fédérales en recherche et développement et 79 % des achats, sont représentés par le budget militaire. De l'autre, l'équivalent de plus de 44 % du budget est représenté par des non-rentées d'argent, consécutives aux déductions fiscales qui bénéficient aux particuliers et aux entreprises. Et si l'on se limite à la situation des entreprises, on constate que les déductions ou crédits d'impôt dont elles bénéficient chaque année équivalent à 125 % de ce que ces mêmes entreprises paient effectivement. Les abattements fiscaux sont des dépenses publiques au même titre que les crédits d'équipements militaires.

Les dépenses militaires et fiscales constituent la grande question actuelle de l'intervention de l'État dans les affaires industrielles aux États-Unis. Ces deux catégories de dépenses représentent, avec les crédits liés au *Welfare*, les plus grandes masses financières de l'intervention fédérale. Elles font aussi partie des charges les plus unanimement acceptées par les citoyens. Mais, après avoir joué un rôle éminent tout au long de la seconde révolution industrielle, elles paraissent de plus en plus inadaptées par rapport aux problèmes de la croissance et de la compétitivité. (Tableau III).

En dépit des apparences, dépenses militaires et déductions fiscales ont de nombreux points communs.

Elles ont toutes deux constitué la base du système de régulation de la période de consolidation de l'économie fordienne, de la crise de 1929 au milieu des années 1970. La société de consommation de masse impliquait un mode de croissance fondé sur la permanence d'une demande des particuliers, anticipée par rapport à leurs revenus. L'hypercroissance de la demande individuelle résultait des décisions rendues possibles par le système de crédit et encouragées par les aides fiscales budgétées en fonction de la [151] situation conjoncturelle. En même temps, la demande collective était créée par les grands équipements du *New Deal*, relayée et amplifiée par les équipements militaires qui sont toujours restés à un niveau élevé malgré de fortes variations.

Dépenses militaires et détaxes sont également les lignes budgétaires les moins contestées en termes internationaux. L'armement constitue celui des quatre piliers de la *pax americana* (économique, financier, politique et militaire) le plus facilement accepté par les partenaires des États-Unis. Les velléités d'autonomie ou de compétition des alliés japonais ou européens ont d'abord porté sur les enjeux économiques et commerciaux. À l'exception partielle de la France et de la Grande-Bretagne, et mis à part le débat fondamental actuel sur les retombées technologiques des programmes militaires (Eureka et Guerre des étoiles), tout le monde a été très satisfait de voir les États-Unis porter l'essentiel du fardeau, quitte à peu leur contester en retour, les effets bénéfiques qui en résultent sur les plans politique et commercial.

De même, les décisions d'abattements fiscaux n'apparaissent pas entraver les règles de libre-échange et restent un enjeu secondaire dans les négociations internationales comme celles du GATT. Les partenaires ne contestent pas les politiques qui apparaissent liées à la souveraineté nationale. En outre, contrairement aux subventions, les abattements fiscaux sont invisibles et dans tous les cas difficilement évaluables pour des partenaires extérieurs.

Les unes et les autres sont relativement bien acceptées au plan national. En dépit de la vague d'opposition qui a suivi la guerre du Viêt Nam, les tendances isolationnistes profondes du peuple américain ne sont pas antimilitaristes. Elles sont d'abord fondées sur le refus de voir

ses propres compatriotes mourir à l'étranger pour des causes qui ne touchent pas directement les intérêts du pays. Aux États-Unis, les formes de la militarisation peuvent être discutées mais non le principe de l'armement. Celui-ci doit constituer un bouclier contre l'envahisseur. Comme, en outre, la puissance militaire est considérée comme le meilleur garant de la puissance économique, idéologie et économie se rejoignent.

Il en est de même de la politique fiscale — ou du moins de la part représentée par la défiscalisation. Sur le plan idéologique, une déduction fiscale équivaut à une dispense de contribution pour le bon citoyen ou la bonne entreprise : celui ou celle qui consomme, emprunte et investit. Elle conforte aussi la confiance dans le [152] système national de crédit ; elle n'est considérée que secondairement comme une aide spécifique. La mesure de la contribution de chaque agent économique à la société est matérialisée, en fin d'année, par la comptabilisation, fort complexe, des déductions auxquelles il a droit.

Mais *armement et fiscalité* constituent aujourd'hui les deux questions principales de l'intervention fédérale. Les formes et les mobiles de cette évolution sont variés, mais ils se réfèrent à la même fonction de l'interventionnisme libéral. Le fait qu'ils constituent la matière des deux principaux projets du second mandat de l'administration Reagan est un des signes de l'importance du problème. Les milliards engloutis dans le militaire valent-ils le coup ? Le terrain de la confrontation internationale est-il aujourd'hui celui des rapports de forces militaires entre les deux seules grandes puissances ? Ne se trompe-t-on pas de guerre ? Sur ce point, la réponse présidentielle est sans nuance ; elle conduit à une nouvelle course aux armements en dépit des velléités de réduction de l'intervention étatique ou du déficit budgétaire. À l'inverse, le complexe édifice de détaxation privilégiant le consommateur de la classe moyenne mérite-t-il d'être maintenu ? Une politique soutenue d'accroissement de la demande conduit à de nouvelles importations et au déficit commercial. Aujourd'hui, la dépendance extérieure augmente avec la croissance pour tout pays qui refuse la spécialisation. L'heure n'est-elle pas à la modification (tout en maintenant la préférence pour les mesures invisibles de détaxation) de la répartition de l'impôt entre les citoyens ? Doit-on freiner les incitations fiscales à la consommation et subventionner la compétitivité par des arrangements fiscaux en faveur des investisseurs ? Là,

également, la réponse présidentielle est sans nuance : la réforme fiscale en cours en est le reflet.

Il n'est pas certain que les grands débats récents conduisent à une redéfinition complète de ces deux institutions de l'économie américaine. Ils auront du moins eu le mérite de poser la question de leur adaptation au nouveau modèle de société.

[153]

### *Conclusion*

Que fait donc le néo-libéralisme pour pallier à l'érosion de la compétitivité de l'économie américaine. Nous venons de voir qu'il ne reste pas inactif. Des milliards de dollars sont déversés chaque année dans la balance. Les entreprises sont placées dans un contexte plus favorable que dans la plupart des pays concurrents. Mais ces mille mesures sont davantage adaptées à une situation de croissance pour un pays riche et dominant dans tous les domaines que dans le cadre nouveau de la multipolarité de la troisième révolution industrielle.

Il existe non pas une mais mille politiques industrielles. Cette question est moins celle d'un « débat » que d'une pratique quotidienne. L'outil américain de régulation économique et sociale génère des outils statistiques performants et une grande diffusion de l'information économique et industrielle. Le pouvoir bureaucratique dans l'industrie et dans l'administration est davantage fondé sur la diffusion de l'information que sur sa rétention. Par contre, les outils de prévision à long terme sont faibles ou inexistants. Le concept de planification est réservé à l'équipement urbain ; l'horizon normal de l'entreprise est de trois mois, celui de l'État est l'exercice budgétaire. Il s'ensuit une série d'actions non coordonnées répondant au coup par coup aux problèmes posés.

Mises bout à bout, ces actions peuvent donner l'impression qu'elles résultent d'une politique mais il n'en est rien. On soulignera les points suivants.

— *Le taux de gaspillage et le coût financier particulièrement élevés de cette politique.* En valeur absolue d'abord, les montants dépensés dépassent, de plusieurs fois, tous les budgets correspondants des États concurrents. Ils sont énormes et peu différenciés ; le taux de gaspillage des deniers publics est très élevé. Il s'agit en ce sens d'une politique de pays riche qui peut se permettre un taux élevé d'inefficacité des aides publiques, avec le bon espoir qu'il en restera toujours quelque chose.

— *Le coût social tout aussi élevé de cette politique* dans la mesure où seul le coût immédiat du capital et du travail est pris en compte. La formation de techniciens de haut niveau dans quelques instituts spécialisés va de pair avec un système scolaire majoritairement déficient et producteur d'un taux d'analphabétisme fonctionnel [154] record. Les salaires et les loyers très élevés des métropoles comme New York ou San Francisco vont de pair avec un taux d'abandon — au sens propre du terme — des immeubles d'habitation qui atteint 50 % dans les banlieues pauvres et certaines parties des centres de ces mêmes villes. Le nombre d'Américains vivant en dessous du seuil de pauvreté ne cesse de s'accroître : 15 % de l'ensemble de la population aujourd'hui dont 36 % des Noirs, 30 % des hispanisants et 24 % des enfants de moins de six ans. L'avenir n'est pas rose pour tout le monde.

— *Cette politique non sélective vis-à-vis des objectifs à atteindre est très sélective vis-à-vis des bénéficiaires.* Elle est massivement dirigée vers un nombre restreint d'entreprises et éventuellement de secteurs lorsque cela est nécessaire. C'est le cas pour le récent programme d'ordinateur de la cinquième génération, mais aussi pour l'industrie des aciers qui n'est pas près de se restructurer, protégée par un confortable bouclier fédéral. Dans la plupart des cas, la sélectivité qui ne dit pas son nom ne permet pas la mise en œuvre d'une véritable politique.

— Les mille mesures de politique industrielle ne forment donc pas une politique industrielle. Elles ne reflètent pas moins l'actuelle crise de structure de l'industrie américaine que la reprise conjoncturelle de 1983 n'a pas modifiée. L'on sait pourtant que les richesses rentières et les autres avantages du pays font que cette question peut encore rester sans

réponse pendant plusieurs années sans avoir de conséquences définitives sur la puissance financière du pays ; il n'en reste pas moins que le potentiel productif dans son ensemble continue de s'affaiblir.

Bertrand BELLON

Université de Paris Nord

Professeur invité à la New York University

[155]

**Tableau I**  
**Les trois catégories d'aide financière à l'industrie**

(Industrie militaire exclue)  
(en milliards de dollars courants)

|                                                                                   | 1984   | 1985   | 1986   | 1987   | 1988   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Amortissement accéléré (ACRS)                                                     | 18,3   | 21,7   | 20,3   | 16,4   | 15,8   |
| Détaxation des gains en capital                                                   | 16,4   | 17,5   | 18,7   | 20,1   | 21,5   |
| Détaxation des investissements                                                    | 15,7   | 19,7   | 23,8   | 25,9   | 27,5   |
| Détaxation partielle des premiers bénéficiaires<br>(jusqu'à 100 000 dollars)      | 6,5    | 7,0    | 8,1    | 8,8    | 9,1    |
| Détaxation des intérêts des emprunts<br>régionaux                                 | 3,5    | 4,1    | 4,9    | 5,6    | 5,9    |
| Détaxation des nouvelles dépenses en R-D                                          | 2,5    | 2,5    | 2,6    | 2,6    | 2,7    |
| Fuels                                                                             | 2,1    | 2,1    | 2,3    | 2,4    | 2,6    |
|                                                                                   | 1,9    | 1,6    | 1,3    | 1,0    | 0,5    |
| Détaxation des intérêts des emprunts<br>pollution                                 | 1,5    | 1,7    | 1,9    | 2,1    | 2,3    |
| Détaxation des revenus des activités de<br>commerce international (DISC puis FSC) | 1,4    | 1,5    | 1,6    | 1,6    | 1,6    |
| Détaxation de l'exploration pétrolière                                            | 1,2    | 1,4    | 1,6    | 1,8    | 1,9    |
| <b>SUBVENTIONS</b>                                                                |        |        |        |        |        |
| Subventions non militaires                                                        | 13,7   | 14,8   | 15,7   | 16,5   | 17,3   |
| <b>CRÉDITS</b>                                                                    |        |        |        |        |        |
| Coût net pour l'État fédéral                                                      | 8,8    | 8,0    | 7,6    | 7,4    | 7,4    |
| Représentant des crédits nouveaux pour un<br>total de                             | (20,9) | (21,6) | (22,1) | (23,2) | (23,4) |
| Représentant des cautions pour un total de                                        | 17,7)  | (18,5) | (18,5) | (18,5) | (18,6) |

DETAXES (Il ne s'agit que des onze principales mesures; il n'est pas possible de faire la somme de ces mesures qui peuvent se recouper.)

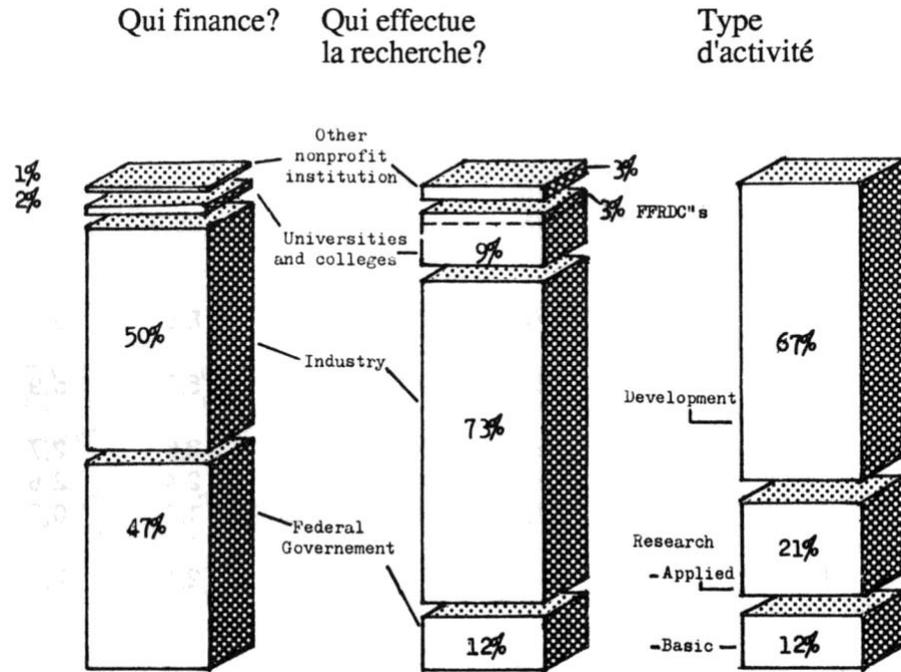
Source: Bertrand BELLON: L'interventionnisme libéral, Economica, Paris 1986.  
D'après le Congressional Budget Office, 1984 et Budget fédéral, 1986.)

[156]

**Tableau II**

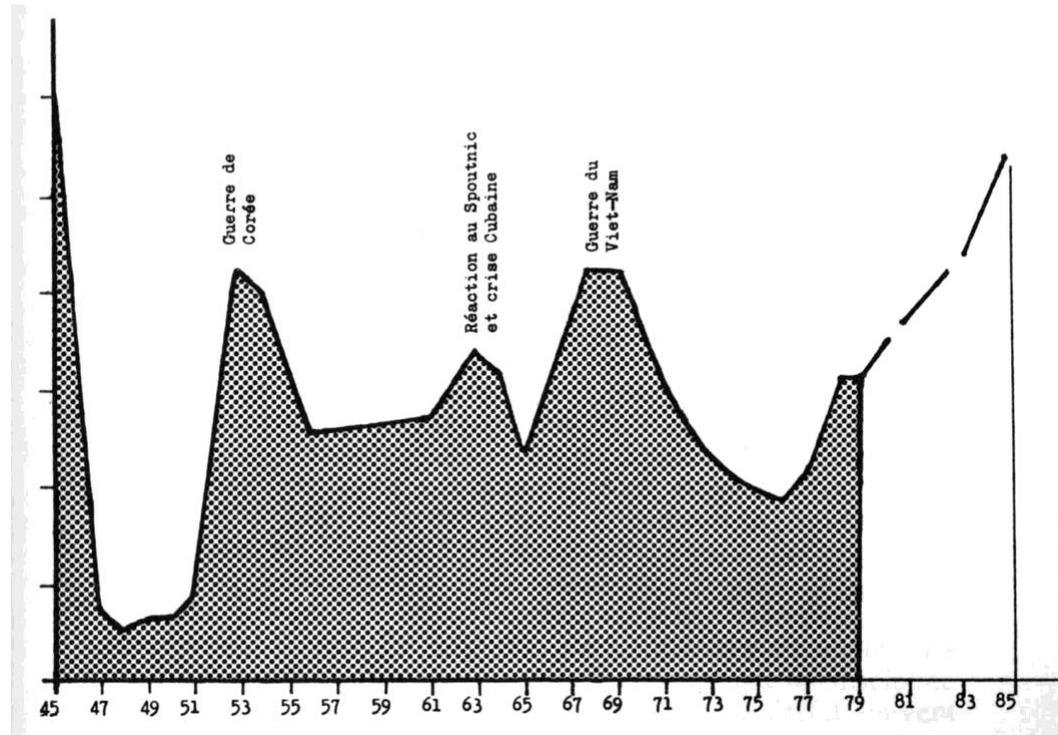
Dépenses américaines de R et D en 1985

Total des dépenses : 109,2 milliards de dollars (est.)



Source : NSF, Databook 1985.

[157]

**Tableau III****Achats d'équipements militaires depuis la seconde guerre mondiale**

Source : Bertrand BELLON, op.cit., et Jacques GRANSLER « The Defense Industry » MIT Press 1984.

[158]

[159]

**DEUXIÈME PARTIE.**  
**Nouvelles politiques économiques**

**“VIRAGES DU CAPITALISME D'ÉTAT  
AU CANADA.” \***

**Jeanne KIRK LAUX**

[Retour à la table des matières](#)

L'élection du gouvernement conservateur à Ottawa en septembre 1984 a accentué le débat sur la viabilité de l'État-providence au Canada et introduit la politique de privatisation des sociétés d'État. « Les sociétés de la Couronne qui ont une valeur commerciale, mais ne répondent plus aux objectifs de la politique publique, seront vendues »<sup>153</sup>. La privatisation fait partie d'un ordre du jour politique plus vaste pour les conservateurs qui ont perçu leur impressionnant mandat comme un signe de l'exaspération des Canadiens envers l'héritage libéral, caractérisé « par la hausse des déficits de l'État et la montée du chômage, par l'expansion et l'interventionnisme de l'administration publique et par une croissance économique chancelante et incertaine »<sup>154</sup>. Les priorités du nouveau gouvernement ont par conséquent été de réduire la dette publique, de favoriser l'investissement et la concurrence, et de « redéfinir le rôle de

---

\* La première version de la traduction de cet article a été assurée par l'Ecole des traducteurs de l'Université d'Ottawa.

<sup>153</sup> Ministère des Finances du Canada, *Discours du budget*, 23 mai 1985, p. 11.

<sup>154</sup> *Exposé économique et financier*, présenté à la Chambre des Communes par l'Honorable Michael H. Wilson, ministre des Finances, 8 novembre 1984, p. 1.

l'État » <sup>155</sup>. D'un geste extravagant, le ministre de l'Industrie, M. Sinclair Stevens, a annoncé que toutes les actions de la Corporation de développement des investissements du Canada – compagnies commerciales et titres de participation ayant une valeur marchande combinée d'environ 2 milliards \$ – étaient mises en vente. La privatisation, d'expliquer le ministre, allait assurer que « la discipline et la vitalité du marché imposeront leur place à l'effet souvent suffocant de la propriété gouvernementale » <sup>156</sup>. Le Canada n'est pas seul à reconsidérer le rôle de l'État dans l'économie et, plus particulièrement, celui de producteur et d'investisseur dans l'industrie. La « tendance à la privatisation », comme l'a maintes fois rapporté la presse internationale, a commencé en 1979 avec l'élection du gouvernement Thatcher en Grande-Bretagne, la Reine annonçant alors dans son discours que, dans le contexte d'une politique économique monétariste, des propositions seraient mises de l'avant pour « réduire la proportion... des propriétés de l'État et accroître la concurrence en faisant des offres de vente » <sup>157</sup>.

[160]

Mme Thatcher a en fait démontré, depuis, que peu de limites au retrait de l'État capitaliste de la production directe ne pouvaient être franchies lorsque les circonstances politiques étaient favorables <sup>158</sup>. Néanmoins, la privatisation ne peut être considérée comme un projet exclusivement néo-conservateur. Sur l'échiquier politique mondial, nous entendons les gouvernements européens des années 1980 déclarer leur intention de « dénationaliser », « privatiser », ou « rationaliser » les entreprises publiques. Certains sont purement motivés par l'idéologie (la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Hollande), d'autres le sont essentiellement par des contraintes financières (l'Italie, la Suède,

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>156</sup> *Toronto Star*, 31 octobre 1985, p. 1.

<sup>157</sup> Débats de la Chambre des communes de Grande-Bretagne, vol 967, 1979-1980, col. 48-49, 15 mai 1979.

<sup>158</sup> Au cours des trois premières années de son mandatée gouvernement Thatcher a présenté douze projets de loi visant à autoriser la vente des investissements d'État dans le secteur des entreprises commerciales ou à libéraliser le monopole statutaire de ces entreprises afin de permettre une privatisation progressive. Ces projets de loi ont pratiquement tous été adoptés. La liste complète des ventes est disponible à la Trésorerie de Sa Majesté, sous le titre « *Privatization in the United Kingdom, Sales so Far* », n° 18/3.

l'Espagne). Même en France, le gouvernement socialiste semblait tout d'abord vouloir contrer cette tendance par la mise sur pied d'un programme de nationalisation à grande échelle en 1981-1982, mais on a ensuite décidé de mettre l'accent sur l'austérité et la concurrence aux dépens des valeurs sociales-démocrates <sup>159</sup>. Maintenant que certaines entreprises françaises d'État ont reçu l'autorisation d'offrir des actions au public et que la droite, à la veille de sa victoire aux élections de mars 1986, réclame la dénationalisation, nous devons nous demander si les limites du capitalisme d'État n'ont pas été atteintes <sup>160</sup>.

Notre principal argument sera qu'au Canada, comme dans la plupart des pays d'Europe à l'exception de la Grande-Bretagne, la privatisation ne sert pas à démanteler, mais plutôt à rationaliser, le secteur public commercial. Cette rationalisation devrait être considérée comme faisant partie d'un processus plus vaste d'adaptation aux nouvelles exigences du développement capitaliste. Toute stratégie économique doit maintenant prendre en considération les deux nécessités du capitalisme avancé des années 1980 : 1) les sociétés nationales doivent être concurrentielles, au sein d'une division internationale du travail radicalement modifiée faisant suite à plus d'une décennie de récession et de restructuration industrielle ; 2) après plus d'une décennie de crises

---

<sup>159</sup> L'étude la plus détaillée sur les nationalisations françaises est celle du Haut Conseil du Secteur Public, *Rapport 1984*, Paris, La documentation française, 1984, 2 volumes.

Pour une analyse des contradictions de la politique économique française, voir J. J. Gislain, « Politique industrielle et nationalisations : le cas français », *Interventions économiques*, n° 14 et n° 15, printemps 1985, p. 121-138. L'Autriche constitue l'exception à la règle. Elle maintient un important secteur public et continue d'appliquer des normes de justification sociales-démocrates.

<sup>160</sup> Le capitalisme d'État, selon Jorge Niosi, est une sphère de production des économies capitalistes avancées : *Capitalisme canadien*, Toronto, James Lorimer et Co., 1981, p. 80. Avec ses sociétés commerciales et ses investissements conjoints avec les entreprises privées, l'État possède les moyens de production, embauche des salariés, vend des biens et services sur le marché et, parfois, réinvestit le surplus produit. Ainsi, nous assistons à l'accumulation du capital d'État et à la constitution d'une sphère d'activité économique dans l'économie mixte où l'État n'est désormais plus détaché de la production : capitalisme d'État. Voir Jeanne Kirk Laux et Maureen Apel Mollot, *State Capitalism : Comparative Perspectives on Public Enterprises in Canada*, à paraître.

financières, les gouvernements doivent lutter entre eux pour des revenus déjà peu abondants et faire face à une tolérance politique de moins en moins grande à l'égard de la dette publique et du déficit budgétaire.

Le secteur public commercial subit présentement une restructuration : les sociétés non concurrentielles sont vendues et on est en quête de nouveaux moyens de financement par l'entremise du marché boursier.

Plutôt qu'une dénationalisation en bloc, nous voyons se dérouler un processus complexe de « dessaisissement » et d'investissement, l'accent étant mis sur des véhicules autres que la [161] grande entreprise publique : les sociétés *holding*, les filiales, les co-entreprises ou « entreprises mixtes » (créées par l'achat d'actions dans des entreprises privées ou par la cession partielle des parts dans une société d'État).

Si la récession et les contraintes financières ont poussé la plupart des gouvernements à rationaliser les secteurs de l'entreprise d'État dans le cadre de leurs efforts parallèles pour réduire leur déficit budgétaire, ranimer la croissance et regagner la concurrence internationale, comment s'inscrit le néo-conservatisme dans ce cadre ? Le point de vue néo-conservateur sur la privatisation peut être caractérisé d'axiomatique, de messianique et de stratégique. Pourquoi axiomatique ? Le *schibboleth* qui identifie les néoconservateurs est leur cri de ralliement : « le gouvernement n'est pas seulement trop gros, mais il met aussi son nez dans tous les secteurs de l'économie » <sup>161</sup>. Les sociétés d'État sont le reflet symptomatique d'un régime intrus et leur dissolution est, partant, souhaitable. En tant que défenseurs du marché, les néo-conservateurs canadiens présenteront la privatisation comme « un acte de consolidation du marché aux dépens de l'État » <sup>162</sup>.

Pourquoi messianique ? Interprétée de cette façon, la privatisation fait partie d'un projet politique visant à renvoyer le keynésianisme aux oubliettes de l'histoire et à éliminer toutes les bases des coalitions sociales-démocrates/libérales. En réclamant un « nouveau consensus national » pour effectuer une reprise économique, les conservateurs du

<sup>161</sup> Discours du Budget, *op. cit.*, p. 11.

<sup>162</sup> Thomas B. Kierans, « Consolider le marché aux dépens de l'État », *Choix*, Institut de recherche sur la politique publique, avril 1985.

Canada accusent les gouvernements libéraux de ne pas s'adapter aux changements économiques internationaux et de tolérer plutôt la détérioration du fait qu'on a « substitué les jugements des hommes politiques et des législateurs à ceux du marché » <sup>163</sup>. Le gouvernement britannique brandit son expérience en guise de modèle à suivre : « Quoique de nombreuses caractéristiques soient propres à la Grande-Bretagne, les raisons de la privatisation sont sensiblement les mêmes, indépendamment de l'expérience du pays, c'est-à-dire le désir d'accroître la concurrence et le rendement, et la croyance que les forces d'un marché libre peuvent mieux se réaliser sans le contrôle de l'État » <sup>164</sup>.

Pourquoi stratégique ? Pour les néo-conservateurs sérieux, la privatisation doit aller au-delà de l'acte idéologico-symbolique de vendre quelques sociétés à l'enchère dans le but de manifester leur foi envers les forces du marché. Si, comme il est précisé dans la stratégie de reprise économique du gouvernement du Canada, la raison ultime est « d'améliorer le rendement du marché » <sup>165</sup> ; [162] le transfert des actifs des sociétés aux mains du secteur privé ne devient alors qu'un élément d'un programme plus vaste. Pour le gouvernement Thatcher, la privatisation se rapporte maintenant à quatre composantes reliées d'un programme visant à diminuer le pouvoir de l'État au bénéfice du marché : la vente des actifs des sociétés, la signature de contrats de services avec le secteur privé, l'introduction de frais d'utilisation pour

---

<sup>163</sup> Ministère des Finances, Canada, Une nouvelle direction pour le Canada, Un programme de renouveau économique, 8 novembre 1984, p. 2.

<sup>164</sup> HM Treasury, « Privatization in the United Kingdom, background Briefing », no 18/1, p. 1. Vous trouverez une excellente analyse de la doctrine dans : « Privatizing Public Enterprise : an Analysis of the Government's Case », *Political Quarterly*, vol 53, 1982, p. 346-349.

<sup>165</sup> Tel que formulé au Canada dans les Documents budgétaires, Ministère des Finances 23 mai 1985, p. 28.

La Commission MacDonald favorise la privatisation, mais seulement si la reconsidération des sociétés de la Couronne « est une prolongation logique de la politique sur la réforme de la compétition et du cadre réglementaire ». La Commission royale d'enquête sur l'union économique et sur les perspectives de développement au Canada, *Rapport*, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services, 1985, vol 2, p. 232.

les services encore offerts par le gouvernement et la libéralisation du monopole <sup>166</sup>.

Le gouvernement conservateur du Canada a formulé une politique de privatisation axiomatique et messianique qui paraît cependant manquer d'articulation dynamique entre les objectifs, ce qui lui aurait conféré un véritable caractère programmatique. Néanmoins, le président du Conseil du Trésor, parlant en qualité de président du groupe de travail ministériel sur la privatisation, considère cette politique suffisante en soi :

La privatisation représentera un grand nombre d'avantages. Elle réduira le rôle du gouvernement et laissera l'initiative au secteur privé ; elle améliorera le rendement du marché et l'allocation des ressources ; elle améliorera le rendement des firmes grâce à la discipline du marché et à la réduction des entraves politiques et bureaucratiques... <sup>167</sup>

Plutôt que d'être explicitement liée à des programmes ayant un impact sur les structures du marché, la vente des sociétés de la Couronne a été présentée comme un élément parmi une série d'initiatives visant à « réaliser davantage d'économies par une gestion plus efficace dans tout le gouvernement fédéral » <sup>168</sup>. L'objet commun de ces initiatives est de réduire le déficit fédéral, soit par l'élimination de programmes, soit par l'apport de revenus. Les documents budgétaires qui, avec l'exposé économique et financier préparatoire,

---

<sup>166</sup> David Heald dans « Privatization : analysing its appeal and limitations », *Fiscal Studies*, vol 5, n° 1, février 1984, p. 36-46, et J.A. Kay et Z. A. Silbertson dans « The New Industrial Policy : Privatization and Competition », *Midland Bank Review*, printemps 1984, p. 8-16, présentent des résumés critiques du programme.

<sup>167</sup> Le président du Conseil du Trésor, Rapport annuel au Parlement sur les sociétés de la Couronne et autres sociétés en coparticipation avec le gouvernement canadien, 1983-1984, Ottawa, ministre des Approvisionnement et Services, Canada, 1985, p. iv (traduit de l'anglais).

<sup>168</sup> Le groupe de travail Nielson chargé de l'examen des programmes étant le plus ambitieux. Voir *Documents budgétaires*, *op.cit.* Cela ne veut pas dire que le gouvernement conservateur a manqué d'enthousiasme lorsqu'il a présenté ses politiques orientées vers le marché, la déréglementation de l'industrie du transport ou le projet de loi sur la concurrence, par exemple. La privatisation des sociétés de la Couronne n'est tout simplement pas liée de façon dynamique à ces politiques plus vastes.

constituent, jusqu'à présent la seule remontrance officielle à la politique de privatisation, mettent la vente des sociétés de la Couronne sur le même pied que les réductions des pensions des députés et des sénateurs ! <sup>169</sup> De plus, l'accent mis sur la vente « cas par cas » des sociétés de la Couronne confirme l'impression qu'aucune considération sérieuse à l'égard des larges objectifs sectoriels ou industriels n'a façonné la politique de privatisation. Comme la presse des affaires l'a fait remarquer lors de la vente d'une importante société gouvernementale :

[163]

Ottawa a décidé de vendre Téléglobe sans élaborer de politique sur les télécommunications... De grandes questions politiques, telle celle de savoir comment sa privatisation affectera la concurrence, sont aussi demeurées obscures <sup>170</sup>.

Si le gouvernement ne fixe plus d'objectifs liés à une stratégie économique néo-conservatrice militante, la privatisation que l'on connaîtra risque d'être extrêmement sélective. Ottawa peut toujours se présenter au monde des affaires en tant que défenseur gouvernemental du marché par la vente, manifestement « idéologique et symbolique », de quelques sociétés d'État. Mais en ce faisant, il répond avant tout au besoin d'afficher de bons résultats comptables en se déchargeant de quelques actifs dont la teneur politique demeure faible quoiqu'ayant une bonne valeur marchande.

Que nous dévoilent les registres du gouvernement conservateur de Mulroney après un an et demi de pouvoir ? Jusqu'ici, nous avons connu

<sup>169</sup> Il y a plusieurs ironies dans cette approche avaricieuse de la politique économique. Parmi les mesures en vue de réduire les coûts, par exemple, on trouve, en plus de la privatisation, une proposition visant à recueillir le « surplus » de neuf sociétés de la Couronne y compris celles déjà mises en vente. On prévoyait que ces « récupérations de fonds » atteindraient les 500 000 \$ en 1987. *Ibid.*, p. 25-34.

<sup>170</sup> Giles Gherson, « For Sale to Caring Buyer: Slightly Used Crown Corporations », *Financial Post Magazine, Report on the nation*, hiver 1985-1986, p. 84. Les « hypothèses politiques » schématisées, qui ont reçu l'accord d'un groupe de travail interministériel après une année de délibérations, sont publiées dans le Communiqué de Presse du Gouvernement du Canada, RIE 75-85, « Government Calls Bids for Teleglobe Canada », 1<sup>er</sup> août 1985.

deux phases menant à la privatisation. La première, qui va des élections de septembre 1984 au discours du budget de mai 1985, est caractérisée par l'initiative personnelle des ministres et par la manoeuvre interministérielle visant à prendre les rênes du pouvoir se rattachant au processus de privatisation. Les grandes sociétés d'État ainsi que les actifs gouvernementaux dans certaines entreprises mixtes ont été mis en vente (quelques-uns d'entre eux ayant cependant déjà été officiellement privatisés par les libéraux) tandis que le processus de liquidation des entreprises inactives a été enclenché. La deuxième phase, qui va de mai 1985 jusqu'à maintenant, est caractérisée par l'officialisation du processus de privatisation avec la création d'un Groupe de travail ministériel et l'adoption de la mise en vigueur de cette politique.

Durant la première phase, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Sinclair Stevens, a fait la une des journaux en annonçant, le 31 octobre 1984, que les grandes sociétés détenues par la Corporation de développement des investissements du Canada (C.D.I.C.) seraient privatisées. Ces compagnies, dont on prévoyait vendre les actifs en bloc au plus offrant, étaient les deux compagnies du secteur de l'aéronautique, Canadair et De Havilland, la compagnie minière et de raffinage d'uranium, Eldorado Nucléaire Ltée, et la compagnie internationale de télécommunications par satellites, Téléglobe. Les actions que le gouvernement possède dans les entreprises mixtes que sont la Corporation de développement du Canada (CDC) et la multinationale canadienne d'équipement agricole Massey-Ferguson, seraient également mises en vente au plus [164] offrant. Pour réaliser ce projet, le ministre a nommé un homme d'affaires de Calgary, M. Paul Marshall, directeur de la Westmin Resources Ltd et président de la C.D.I.C. et il en a profité pour renouveler le conseil d'administration de la Corporation en nommant un président et cinq membres, pour la plupart directeurs d'importantes sociétés du secteur privé. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, la direction de la C.D.I.C. avait déjà mis l'accent sur son « rôle de dessaisissement » en faisant d'Eldorado la première cible, en proposant la vente de Téléglobe après la révision de la politique sur les télécommunications et en réaffirmant son intention d'abandonner les actions qu'elle possédait dans le C.D.C., une fois que

leur valeur marchande se serait accrue <sup>171</sup>. Dans l'intervalle, le ministre des Transports, d'une façon plus discrète, accepta des offres concernant une compagnie rentable de transport maritime située dans les Territoires du Nord-Ouest, la Société des Transports du Nord ltée. Son prédécesseur libéral avait déjà annoncé la vente de la STNL en mars 1984 et amorcé le processus d'estimation <sup>172</sup>.

Ces projets ministériels de privatisation ont été sanctionnés en tant que politique dans le programme de renouveau économique dévoilé le 8 novembre 1984, lequel exigeait un « examen attentif » des objectifs et du rendement de toutes les sociétés d'État quant à leurs répercussions économiques et au niveau d'engagement financier du gouvernement. Mises à part les compagnies de la C.D.I.C., le ministre des Finances a signalé ceci :

Il existe plusieurs sociétés à caractère principalement, voire entièrement, commercial ; il convient de se demander si le maintien de la participation financière de l'État sert au mieux les intérêts de la société considérée ou du pays. Le gouvernement étudiera les moyens de se départir d'autres sociétés... <sup>173</sup>

D'autres ministres, notamment le président du Conseil du Trésor, M. Robert De Cotret, ont tenté de récupérer du pouvoir en déposant des documents devant le Cabinet qui comportaient une stratégie de privatisation <sup>174</sup>. Une telle rivalité à l'intérieur du Cabinet ainsi que la critique de la presse des affaires selon laquelle il semble n'y avoir aucun critère guidant la privatisation afin d'assurer « que le transfert des propriétés produise plus de concurrence et non moins » <sup>175</sup>, ont entraîné

---

<sup>171</sup> *Rapport annuel*, CDIC, 1983.

<sup>172</sup> « Government Planning to Privatize Crown Firm », *Globe and Mail*, 3 mars 1984, p. B 1 transports Canada, *Information*, Communiqué de presse, 16 juillet 1985, « Northern Transportation Company Limited Sale Completed ».

<sup>173</sup> Une nouvelle direction..., op.cit., p. 67.

<sup>174</sup> « De Cotret will harness Ottawa push », *Financial Post*, 19 janvier 1985, p. 3. Stevens a pu mettre en marche le processus d'appréciation et de mise aux enchères, grâce à l'expertise administrative et légale en plus du budget consultatif qui lui est accessible en tant que ministre responsable de la C.D.I.C.

<sup>175</sup> *Financial Post*, éditorial : « What Privatization Should Accomplish », 16 mars 1985, p. 9.

la décision à l'effet de formaliser le processus par l'entremise d'un Groupe de travail ministériel.

[165]

Le mandat de ce Groupe de travail, sa composition et sa façon de procéder, en ont fait un instrument puissant en vue d'appliquer une politique de privatisation. Mis sur pied et défini par une lettre du Premier ministre, ce Groupe de travail est en quelque sorte unique du fait qu'il est entièrement composé de ministres : le président du Conseil du Trésor, les ministres de l'Expansion industrielle et régionale, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que le ministre d'État aux Finances. À l'exception du ministre des Transports, qui a également un grand rôle à jouer dans ce domaine, ces derniers sont les ministres responsables des grandes sociétés d'État à vocation commerciale. On a demandé au Groupe de travail de rendre compte de ses activités directement au Premier ministre, ce qui élimine la procédure normale des soumissions au Conseil du Trésor lequel, en vertu de la loi, a la responsabilité d'approuver toute mesure qui pourrait avoir des répercussions financières pour le gouvernement. Naturellement, en dernière instance, la privatisation des actifs de la Couronne doit être approuvée par le Parlement <sup>176</sup>. Toutes les sociétés commerciales <sup>177</sup> relèvent de la compétence du Groupe de travail et il incombe au ministre de démontrer la raison pour laquelle une société ne devrait pas être vendue. Le Groupe de travail dispose d'un secrétariat dirigé par un délégué du secteur privé qui est secondé par un haut fonctionnaire et douze autres membres venant de différents organismes. C'est ici que

---

<sup>176</sup> Ou devrait-on le présumer... pourtant dans la Loi sur l'administration financière, le paragraphe 101 autorise les sociétés de la Couronne à vendre leur capital action ou leur actif dans les filiales avec la seule approbation du Gouverneur en Conseil (Cabinet). C'est ainsi que la vente controversée de De Havilland à Boeing, en janvier 1986, n'a pas eu à être soumise à l'approbation du Parlement parce que De Havilland était devenue une filiale du *holding*, C.D.I.C., en 1982.

<sup>177</sup> Les sociétés commerciales inscrites à l'annexe C de la Loi sur l'administration financière régissant les sociétés de la Couronne tel que révisée en 1984. Il revient au Conseil du Trésor, direction des sociétés de la Couronne, de revoir le statut des autres sociétés du gouvernement.

s'amorce la consultation interministérielle visant à surmonter les obstacles d'une quelconque vente et à en prévoir les conséquences <sup>178</sup>.

Les résultats de la politique de privatisation, jusqu'en février 1986, sont assez impressionnants comme le montre le Tableau I.

D'après ce tableau, il semble bien que le gouvernement conservateur de Mulroney effectue un retrait de l'État de la production directe plus significatif que tout autre gouvernement au Canada, si on excepte celui de l'équipe du Crédit social de la Colombie-Britannique vers la fin des années 1970 <sup>179</sup>. Pourtant, une évaluation attentive des répercussions du programme de privatisation sur le capitalisme d'État au Canada exige que nous comparions le Tableau 1 aux valeurs globales que le gouvernement fédéral possède dans les entreprises commerciales. Nous devons, par la suite, déterminer si on peut s'attendre ou non à une mise en oeuvre complète du programme et si le processus peut s'étendre au-delà de la liste susmentionnée. Finalement, il faudra situer le gouvernement fédéral au sein du capitalisme d'État au Canada en faisant intervenir les provinces.

[166]

Selon le gouvernement fédéral, l'ensemble des valeurs possédées dans des entreprises commerciales s'élève à quelque 50 milliards \$ d'actions — approximativement 60 sociétés mères et leurs filiales (130 environ) employant quelque 200 000 personnes au Canada <sup>180</sup>. Les

---

<sup>178</sup> Entrevues personnelles, Ottawa, Secrétariat du groupe de travail, août 1985. Le chef du groupe de travail est Basil Beneteau, vice-président retraité du Conseil de Northern Telecom, autrefois officier de la direction de la B.C. Tel. Toutefois, des dissidents ministériels continuent d'ignorer le groupe de travail, tout comme lorsque le ministre des Affaires indiennes et du Nord, David Crombie, a annoncé que la société d'État, Commission d'énergie du nord canadien, avait été remise au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

<sup>179</sup> L'actif transmis au public par le gouvernement de la Colombie-Britannique était évalué à 151 millions \$ (en dollars canadiens de 1978). Voir J. M. Ohashi, « Privatization in practice: The Story of the British Columbia Resources Investment Corporation », dans T.M. Ohashi et T.P. Roth, *Privatization: Theory and Practice*, Vancouver, Institut Frazer, 1980, p. 3-107.

<sup>180</sup> Nous utilisons l'adverbe « approximativement » parce que la réalité change rapidement et que les définitions précises ne le sont pas nécessairement. Le Conseil du Trésor a rapporté 67 sociétés-mères et 128 filiales en mars 1984 ;

actifs combinés des sociétés d'État qui ont été vendus ou mis aux enchères à la fin de 1985, représentent une valeur comptable de seulement 2,2 milliards \$, soit 4,4 % de l'ensemble des valeurs possédées par l'État. Quoique l'ampleur et la portée des opérations de plusieurs compagnies destinées à être vendues soient considérables, notamment les quatre compagnies regroupées sous l'égide de la C.D.I.C., il y en a d'autres qui jouent un rôle beaucoup plus réduit. À moins que la privatisation n'atteigne les grandes sociétés tels Pétro-Canada, Air Canada ou le Canadien National qui ont de nombreuses filiales et compagnies affiliées, sans mentionner les douzaines d'autres sociétés commerciales tels la Société de développement du Cap Breton, l'Office canadien du poisson salé ou l'Énergie atomique du Canada ltée (EACL), le secteur de l'entreprise d'État demeurera très considérable. Il est peu probable qu'on adopte un programme de privatisation de plus grande envergure si l'on considère les contradictions et les tendances inverses qui ont déjà surgi au cours de la première année de pouvoir, moment propice pour toute initiative gouvernementale. D'une part, le processus de mise en œuvre a fait ressortir des conflits d'intérêts entre fractions du capital et, d'autre part, des demandes urgentes pour que l'État investisse davantage ont généré une controverse politique du fait que le gouvernement s'est trouvé à accroître l'investissement public plutôt qu'à le réduire. Une brève revue de quelques-uns de ces cas illustrera les complexités qui entravent le sentier néo-conservateur vers la privatisation.

Au cours de l'été de 1985, le gouvernement a mis en vente 23 millions \$ des parts qu'il détenait dans la C.D.C. <sup>181</sup>. Une fois ces

---

57 sociétés-mères et 134 filiales en juin 1984 « sept de ces sociétés-mères n'étaient toutefois pas sujettes aux dispositions de la Loi sur l'administration financière applicable aux sociétés de la Couronne, par exemple, des organismes culturels tel Radio-Canada. Voir Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Les sociétés de la Couronne et autres sociétés en coparticipation du gouvernement du Canada*, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services, Canada, 1984, et le Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor, *op. cit.*

<sup>181</sup> « Ottawa sets up CDC share-purchase plan », *Globe and Mail*, 24 juillet 1985, p. B 1 ; « CDC Issue Sells Well, but Loose Shares Remain », *Ibid.*, 28 août 1985, p. B 13 ; « Noranda's Purchase Confusing », *Financial Post*, 31 août 1985 ; « CDC Board Balks at Proposed Changes », *Globe and Mail*, 9 octobre 1985, p. B 1 ; « CDC Take Over Charges Fly at MP's Committee », *Ibid.*, 17

actions écoulées, le gouvernement n'en aurait plus que 11 % — le dessaisissement total devant attendre l'adoption de la nouvelle loi régissant la C.D.C. N'étant visiblement pas prêt à renoncer entièrement à l'objectif initial de « canadianisation » attribué à cette société d'investissement, le gouvernement a conservé la distinction entre les capitaux domestiques et étrangers, limitant à 25 % la participation étrangère.

Lorsqu'on a appris que le principal acheteur était Noranda inc., l'un des grands de l'industrie des ressources, le marché des capitaux a été ébranlé, après que les analystes en investissement aient fait remarquer que Noranda avait une dette de plus de [167] 2 milliards \$ et qu'elle s'était engagée à vendre ses actions et non à en acquérir de nouvelles. Après la vente de la deuxième tranche d'actions, le schéma d'acquisition indiquait une concentration de pouvoir entre les mains de plusieurs filiales du groupe Brascan, ce qui provoqua une politisation des conflits entre les fractions du capital. Bien que les amendements apportés à la loi visaient à garantir une meilleure répartition des actions, en limitant chacun des actionnaires à 25 % du total, la définition large de filiale (compagnie dont 50 % des actions sont détenues par une autre compagnie) a permis au groupe Brascan de faire des achats conjoints. Pendant la séance du comité parlementaire chargé d'examiner le projet de loi sur la CDC, la direction de cette dernière a tenté de modifier les directives afin d'éviter ce qui commençait à ressembler à une prise de contrôle hostile. Puisque trois des sept membres du comité de dessaisissement de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) étaient des cadres ou directeurs du groupe Brascan, le ministre de l'Industrie s'est retrouvé sur la sellette, contredisant, sous le feu roulant des questions de l'opposition, les affirmations du président de la Corporation de développement du Canada (CDC). De même, comme dans le cas des compagnies De Havilland et Les Arsenaux canadiens ltée, les compagnies dont l'offre n'a pas été retenue ont accusé le gouvernement d'avoir fait preuve de

---

octobre 1985. Voir aussi le projet de loi C-66, *Loi sur la réorganisation de la société de développement du Canada* ; la première lecture a eu lieu le 27 juin 1985.

partialité et usé de faux-fuyants <sup>182</sup>. Ce sont là les pièges de la privatisation puisqu'il n'y a pas, bien sûr, d'unanimité dans le milieu des affaires, mais plutôt des intérêts divergents face aux enjeux de la privatisation.

En 1985, on a pu noter des décisions à contrecourant amenant l'État à jouer un plus grand rôle dans l'industrie. Ainsi, malgré une opposition farouche de quelques ministres, Ottawa a approuvé l'achat des raffineries de Gulf Canada et de stations-service dans l'Ouest par Pétro-Canada. Il a investi 140 millions \$ dans la compagnie Fisheries Products International, majoritairement détenue par le gouvernement. L'achat de Pétro-Canada faisait partie de la prise de contrôle des actifs de Gulf Canada par un groupe de compagnies immobilières de Toronto dirigé par les frères Reichmann. Dans cette transaction le gouvernement fédéral a joué un indispensable rôle de courtier. Peu importe que l'achat de quelques actifs par Pétro-Canada ait facilité ce tour de force du secteur privé, il en a résulté que cette société d'État pétrolière, incluse dans les plans de privatisation de l'éphémère gouvernement conservateur de 1979, est devenue le détaillant d'essence le plus important au Canada. Dans le but de justifier son consentement, le ministre de l'Énergie a souligné : « Nous avons toujours maintenu que Pétro-Canada devait fonctionner comme une compagnie [168] privée... ce qu'elle a fait en saisissant une occasion commerciale valable » <sup>183</sup>. Le monde des affaires et le caucus du Parti conservateur ont été consternés. Un député conservateur déplorait la situation en ces termes : « Nous avons parlé de privatisation pendant tout l'automne et maintenant nous faisons volte-face en permettant à une compagnie d'État de faire cette transaction » <sup>184</sup>.

En ce qui concerne Fisheries Products International, les considérations de disparité régionale et de diplomatie intergouvernementale ont amené le gouvernement conservateur à

---

<sup>182</sup> « Sale of DeHavilland to Boeing Provokes Consortium to Cry Foul », *Globe and Mail* 5 décembre 1985, p. 1 ; « Privatised Munitions Firm Faces Tough Terrain », *Financial Post*, 14 décembre 1985, p. 4.

<sup>183</sup> Cité dans l'article « PetroCan Becomes Oil Giant » du *Calgary Herald*, 13 août 1985, p. B 8.

<sup>184</sup> « PetroCan Buy Stirs Tory Revoit », *Financial Post*, 24 août 1985, p. 4. Voir aussi « Tories Switch Tack on Petro-Canada », *Citizen*, Ottawa, 17 août 1985, p. B 1.

apporter son concours en investissant des fonds publics dans cette entreprise mixte, au lieu de poursuivre ses objectifs de privatisation. Fisheries Products International est la super compagnie fondée en 1982 par les libéraux dans le cadre de l'effort de restructuration de l'industrie de la pêche sur les côtes de l'Atlantique. Le gouvernement conservateur fédéral, propriétaire de 60 % des actions conjointement avec le gouvernement de Terre-Neuve (25 %) et la Banque de Nouvelle-Écosse (13 %), a hérité d'une entente intergouvernementale destinée, en partie, à protéger les emplois locaux. La situation dans l'industrie de la pêche ne faisait pas de ces usines un investissement recherché, malgré la promesse de privatiser. Au contraire, après avoir réinjecté 25 millions \$ en janvier 1985, le gouvernement fédéral n'a pas trouvé d'autre solution à la détérioration de la situation dans cette province que d'approuver un plan d'investissement sur cinq ans prévoyant un nouvel apport fédéral de l'ordre de 105 millions \$ <sup>185</sup>.

Les cas précédents montrent la poursuite, sous le régime conservateur, du processus complexe de dessaisissement et d'investissement par le gouvernement fédéral. Ils nous rappellent également les traits propres à l'économie canadienne — l'importance de l'investissement étranger, une base industrielle fragile, la politisation des disparités régionales dans le système fédéral — lesquels continueront sans aucun doute à pousser les gouvernements à intervenir dans la production. On peut prévoir qu'à la fois les controverses provoquées par la privatisation et les incitations politiques qui amènent toujours les politiciens à vouloir subventionner l'industrie limiteront les ventes d'entreprises à celles dont la vente avait été prévue durant les premiers mois de pouvoir. L'avenir de toutes les grandes sociétés d'État non désignées pour la privatisation s'oriente de préférence vers une rationalisation des opérations, en supprimant certaines filiales ou en vendant au public des actions – probablement sans droit de vote. On pense surtout à Pétro-Canada, Air-Canada et Énergie atomique du Canada Ltée. Sur cette question, pour une fois, il y a accord entre le gouvernement qui [169] veille sur son portefeuille et les gestionnaires de ces entreprises qui cherchent à augmenter leur autonomie, en

---

<sup>185</sup> « Agreement Between the Government of Canada and the Governments of Newfoundland and Labrador Concerning the Restructuring of the Newfoundland Fishery », 26 septembre 1983 ; « Fish Plants Get Two-Year Reprieve », *Financial Post*, 12 octobre 1985, p. 12.

réduisant leur besoin de quêter du financement auprès du gouvernement. Les conservateurs ont déjà averti Pétro-Canada qu'ils cesseront d'injecter des capitaux dans l'entreprise <sup>186</sup>. Cette dernière a interprété l'avertissement comme un appel à :

---

<sup>186</sup> *Une nouvelle direction...*, *op. cit.*, p. 69. On a ajouté une importante précision : à moins que le gouvernement n'ait une « priorité bien précise » à satisfaire.

...gérer [son entreprise] à la manière d'une entreprise commerciale privée, en mettant l'accent sur le profit... À cet égard, Pétro-Canada ne devrait pas être à l'avenir considérée comme un instrument destiné à la poursuite des objectifs politiques du gouvernement <sup>187</sup>.

Dès lors, les dirigeants d'entreprise font pression sur le gouvernement pour obtenir le droit de se financer en vendant des titres...

Les répercussions de la stratégie de privatisation néoconservatrice venant d'Ottawa sont bien sûr atténuées par la fragmentation du pouvoir de l'État dans le système fédéral. Les historiens et les spécialistes de l'économie politique ont sans cesse insisté sur la combinaison de l'inégalité du développement régional et de l'autonomie provinciale, génératrice d'alliances de classes régionales <sup>188</sup>. Le conflit d'intérêts qui en résulte entre les gouvernements aide à comprendre le *Province-Building*. Dans les années 1960, les gouvernements provinciaux se sont mis à investir directement dans les entreprises productrices de biens et services. Même les grandes compagnies d'électricité qui dominent le secteur public provincial ne sont plus considérées comme simple support du secteur privé. Atteintes par les taux d'intérêts croissants et l'évolution des prix du secteur énergétique, on leur demande de s'autofinancer. En plus, elles font maintenant face

---

<sup>187</sup> Pétro-Canada, *Rapport annuel*, 1984, p. 2. « PetroCan Privatization Raises Queries », *Globe and Mail*, 21 septembre 1985, p. B 1. On y rapporte qu'un comité spécial interne de Pétro-Canada, composé de quinze membres, ainsi que deux firmes de valeurs engagées par Pétro-Canada décident des mécanismes régissant l'émission des actions. Dans le cas d'Air Canada, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur d'une privatisation. Les motifs sont exposés par Pierre Levasseur (membre du conseil), « La privatisation d'Air Canada », dans *La Privatisation des services publics*, Rapport du Colloque de l'Association des diplômés de l'École nationale d'administration publique, Montréal, 9 novembre 1985.

Par contre, le ministre des Transports a tenté de faire dévier la pression de la compagnie en vue d'une privatisation complète. Voir « Air Canada Must Improve Profit Before Privatization Moves Made », *Globe and Mail*, 5 décembre 1985, p. B 18.

<sup>188</sup> Voir, par exemple, Jorge Niosi, *op.cit.*, p. 94-96 ; John Richards et Larry Pratt, *Prairie Capitalism : Power and Influence in the New West*, Toronto, McDelland and Stewart, 1979.

à la concurrence générée par des substituts, tel le gaz naturel, ou à celle des compagnies d'électricité du marché principal des exportations aux États-Unis ou encore à celle résultant des soumissions que font d'autres sociétés en vue d'obtenir des contrats de technologie et de génie-conseil sur le marché mondial. Actuellement, les actifs des sociétés détenues à part entière ou en co-propriété par les gouvernements provinciaux dépassent celles détenues par le gouvernement fédéral <sup>189</sup>.

Pour mesurer l'ampleur de la réorientation néo-conservatrice du capitalisme d'État au Canada, nous devons certes examiner la restructuration du secteur détenu par les gouvernements provinciaux. On observe une tendance semblable à celle qu'on a [170] notée au début de la discussion à propos des mouvements européens : la rationalisation des investissements de l'État dans le secteur de la production, impliquant des mises en vente, est généralisée et non propre au Parti conservateur. Après 1980, face à une sévère récession, à une concurrence intense et aux crises budgétaires, presque tous les gouvernements provinciaux, y compris les gouvernements sociaux-démocrates du Manitoba, conservateurs – populistes de la Saskatchewan, libéraux de l'Ontario et même celui du Parti Québécois du Québec, ont remis en question la raison d'être de leurs sociétés d'État. Si l'on prend, par exemple, le Québec et la Saskatchewan, on retrouve deux gouvernements ayant des doctrines bien différentes au regard du rôle de l'État dans le développement. Le Parti québécois a continué la tradition instaurée en 1960 par le gouvernement Lesage : l'utilisation des entreprises et des agences d'investissement détenues par le gouvernement devant servir de catalyseur au développement des industries établies au Québec. Le gouvernement conservateur de la Saskatchewan a adopté le slogan « Faisons des affaires » et préconisé la privatisation des grandes sociétés d'État qui avaient été fondées par leurs prédécesseurs sociaux-démocrates. On peut noter que ces deux provinces ont réévalué leur ligne de conduite depuis ; on observe

---

<sup>189</sup> À titre d'exemple voir Philippe Faucher et Johanne Bergeron, *Hydro-Québec, la société de l'heure de pointe*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986 et pour un survol des sociétés d'État provinciales, Aidan Vining et Robert Botherell, « An Overview of the Origins, Growth, Size and Functions of Provincial Crown Corporations », dans J.R.S. Pritchard. (sous la direction de), *Crown Corporations in Canada*, Toronto, Butterworths et Cie., 1983.

maintenant en Saskatchewan un recul de la privatisation et, au Québec, la volonté de vendre certaines sociétés d'État.

Au Québec, jusqu'à maintenant, la restructuration du secteur public a pris la forme de ce qu'on appelle en France « les dénationalisations silencieuses ». Elle a consisté en la rationalisation des opérations des sociétés *holding*, comme la Société Générale de financement (SGF), par exemple. Obligée de réduire les pertes et de financer de nouveaux projets, en engageant des fonds venant de l'extérieur à la suite de pressions du gouvernement, la SGF s'est dessaisie de quelques compagnies (par exemple, Forano Inc. et Volcano Inc.) et a offert au public des actions de quelques filiales (Dofor Inc. qui a émis en juin 1985 des actions à dividendes fixes permettant un droit de vote à la Bourse de Montréal). De plus, la SGF a négocié des coparticipations avec des sociétés étrangères (par exemple, l'aluminerie de Bécancour). La compagnie considère ces manœuvres comme « une stratégie concurrentielle visant à concentrer... les activités dans cinq secteurs extrêmement prioritaires »<sup>190</sup>. Cependant, au printemps 1985, le discours du budget a établi la nécessité d'une réévaluation complète du secteur public détenu. Le ministre a expliqué que, quoique les sociétés d'État aient été indispensables par le passé à la promotion de la stratégie économique du gouvernement, il était maintenant essentiel de réévaluer leur rôle, étant donné leur taille et l'importance des [171] ressources qu'elles utilisaient. Bien que des raisons budgétaires étaient à l'origine de cette remise en question, on soulignait que le monde des affaires avait également évolué : l'économie du Québec étant en meilleure santé, disait-on, certaines entreprises du secteur privé étaient maintenant capables d'assumer des fonctions qui l'étaient autrefois par l'État. Le gouvernement envisageait quatre catégories de mesures : 1) la vente des actions, si les prix du marché étaient raisonnables, 2) l'établissement d'entreprises conjointes unissant les secteurs public et privé, 3) le financement par l'émission d'actions de compagnies rentables du gouvernement (on a préparé un projet de loi permettant de vendre des actions privilégiées d'Hydro-Québec), 4) le regroupement

---

<sup>190</sup> SGF, *Rapport annuel*, 1984, p. 4 et Rapport trimestriel, 30 juin 1985.

des activités des compagnies publiques opérant dans des sphères similaires <sup>191</sup>.

En Saskatchewan, la victoire éclatante des conservateurs en 1982 a mis fin à onze ans de règne ininterrompu des sociaux-démocrates et a permis l'introduction d'une politique visant à réduire le nombre de sociétés d'État et à dépolitiser leurs activités. Une commission d'évaluation des investissements gouvernementaux a été mise sur pied et, à la suite de l'examen de son rapportée nouveau gouvernement a décidé de réorganiser et de réorienter sa société de financement, la Société des Investissements de la Couronne (CIC). Les ministres ont été remplacés à la présidence de chacun des conseils d'administration par des personnalités du secteur privé, bien qu'ils aient conservé les postes de vice-présidents. La CIC devait faire de l'augmentation des dividendes payés au gouvernement son principal objectif. Toutes les compagnies regroupées sous la CIC devaient « rechercher le profit et payer au gouvernement des allocations en guise de taxes et des intérêts fixes sur les emprunts » <sup>192</sup>. Aux prises avec un budget déficitaire pour la première fois en vingt ans, le gouvernement de Saskatchewan a alors adopté une politique de répartition des dividendes : en 1982, la CIC a dû verser 42 millions \$ en dividende, bien que ses compagnies aient connu une perte de 125 millions \$ <sup>193</sup>. Le premier ministre a affirmé que, plutôt que d'être privatisées, les compagnies d'État « devaient dorénavant fonctionner à titre d'organismes d'affaires rapportant pour les habitants de la Saskatchewan un profit sur les investissements effectués » <sup>194</sup>. Ce volte-face n'était pas une simple question d'argent, il reflétait également l'ajustement des conservateurs nouvellement élus aux réalités économiques et sociales de la province. En période de

---

<sup>191</sup> Gouvernement du Québec, Budget 1985 - 1986, *Discours sur le Budget*, p. 26-28. La rationalisation au moyen d'une privatisation partielle n'exclut pas le recyclage : un nouveau fonds de ressources, régi par le gouvernement, a été prévu pour réorienter les revenus provenant de la vente de toute société de la Couronne dans ce secteur.

<sup>192</sup> La Commission pour la revue des investissements de la Couronne (La Commission Wolff), *Report to the government of Saskatchewan*, décembre 1982, p.43 et 45 ; « State Enterprise and the Tories », *Maclean's*, 8 mars 1982, p. 39.

<sup>193</sup> « Crown dividend Eases Government Deficit », *Financial Post*, 21 mai 1983.

<sup>194</sup> Cité par la Potash Corporation de la Saskatchewan dans *New Release*, 21 janvier 1983.

récession, l'absence de nouveaux investisseurs et la popularité constante dont ces sociétés d'État faisaient l'objet rendaient irréaliste la perspective de leur démantèlement. Après s'être dit désolé de ce que le gouvernement n'arrive pas plus rapidement à créer davantage d'emplois et à [172] atteindre la diversification économique, le ministre des Finances a expliqué « qu'avec une économie basée sur l'agriculture, loin des centres financiers, commerciaux et industriels, il est normal qu'il soit difficile au secteur privé d'être suffisamment développé et diversifié pour atteindre seul ces objectifs »<sup>195</sup>. Il devenait maintenant possible de distinguer l'idéologie néo-démocrate, qu'il fallait rejeter du pragmatisme qui commandait en effet de conserver intactes les grandes sociétés de la Couronne. Combinant pragmatisme et populisme, les conservateurs de la Saskatchewan ont donc introduit l'idée de « participation publique » par opposition à « privatisation »<sup>196</sup>, en vendant différents types de titres des entreprises d'État les plus importantes, par exemple, les obligations d'épargne de Saskpower ; les actions dites participatives devant être étendues à d'autres sociétés d'État, avec une partie de leurs dividendes fixe et l'autre variable selon le rendement de la compagnie. Il y a aussi les actions ordinaires échangeables contre des actions privilégiées de la Saskoil. Le gouvernement s'attend à atteindre sa cible de 200 millions \$ de revenus, ce qui, semble-t-il, satisfait entièrement la population<sup>197</sup>.

La situation au Québec et en Saskatchewan, où les idéologies politiques furent modifiées au cours des années 1980 pour permettre la réorientation des investissements de l'État, illustre bien la façon dont les diverses administrations canadiennes adaptent leur interventionnisme aux exigences de l'accumulation capitaliste —

---

<sup>195</sup> Robert Andrew, ministre des Finances, Gouvernement de la Saskatchewan, « Public Participation in Crown Corporations : a Saskatchewan Perspective », *Newsletter*, Institut de recherche sur les politiques publiques, mars/avril 1985.

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> Paroles du premier ministre Devine, citées dans l'article « Venture Capital Bonds a Succes », *Financial Post*, 31 août 1985, p. 50. La France a déjà apporté la formule « titre participatif » en 1983. Dans le cas de la Saskoil, les actions sont vendues par unités afin que l'achat d'une action commune nécessite l'achat de deux actions privilégiées convertibles. Voir « Major Marketing More is Afoot for New Saskatchewan Oil Issue », *Financial Post*, 23 novembre 1985, p. 27.

quelques-unes étant spécifiques à certaines provinces — et aux restrictions financières communes.

Après avoir revu les stratégies et les pratiques de la privatisation au Québec, il semble évident qu'on ne doit s'attendre ni à une vague de nationalisations ni à une privatisation complète, ce qui est également le cas dans l'ensemble des pays européens, sauf la Grande-Bretagne. L'État continuera d'intervenir et d'investir, mais la forme et l'étendue du capitalisme d'État variera pour former ce que les Français se plaisent à appeler « un secteur public à surface variable ». Dans la société capitaliste, les gouvernements, peu importe l'étiquette idéologique, dépendent en partie de la production nationale, ou régionale, pour fournir les ressources nécessaires (emplois et revenus) à leur survie ; ils ne manqueront donc certainement pas de profiter du pouvoir discrétionnaire mis à leur disposition à travers l'investissement public.

Les gouvernements de droite, qui ont fait un certain nombre de ventes symboliques et ont allié le pragmatisme à leur doctrine en se tournant vers des sources privées de capitaux pour financer les sociétés d'État, légitiment actuellement le rôle de l'État en tant [173] qu'actionnaire, en faisant appel à la logique des affaires, par exemple, les compagnies devront respecter les critères de rendement, etc.

Les sociaux-démocrates en sont venus à reconnaître que, pour louable que soit le but premier de la création d'une société d'État, si celle-ci enregistre des pertes, il y a un *opportunity cost*. Il est certain que l'Italie, l'Espagne et la Suède — tout comme le Québec — ont cherché à rationaliser leur secteur public en invoquant la rigueur fiscale, la concurrence internationale et les coûts trop élevés de production. Ils sont maintenant prêts à tirer leur financement de la bourse, même si la part du contrôle de l'État s'en trouve réduite.

En résumé, il semble que le *vrai dilemme* créé par les campagnes néo-conservatrices en faveur de « moins d'État » n'est pas tant le *démantèlement des sociétés d'État que celui de l'État-providence*. Cela ne signifie pas que la ruée vers la privatisation favorisée par les néo-conservateurs n'a pas eu de répercussions sur le capitalisme d'État au Canada et en Europe. Au moment où les partis de droite s'enhardissaient avec le raffermissement des politiques de Thatcher et de Reagan, le discours militant des néoconservateurs a eu pour effet de mettre les gouvernements sociaux-démocrates sur la défensive et les a poussés à

démontrer leur capacité de gérer efficacement et à résoudre les problèmes engendrés par la récession. Depuis 1945, la logique à la base de l'orientation des entreprises du secteur public dans la société capitaliste correspond à l'un ou l'autre de ces trois modèles :

- la logique sociale-démocrate qui cherche à modifier les objectifs et les techniques de production de façon à dépasser la dictature des profits pour mieux servir la collectivité ;
- la logique mercantiliste qui cherche à maximiser les bénéfices de l'État et du capital national face à la concurrence internationale croissante ;
- la logique des affaires qui cherche à appliquer les lois du marché et à faciliter le développement du capitalisme sauvage. Les néoconservateurs ont bien sûr valorisé ce dernier modèle.

Jeanne KIRK LAUX  
Université d'Ottawa

[174]

Tableau 1  
PROGRAMME DE PRIVATISATION  
(Valeur comptable des valeurs actives en  
millions de dollars pour l'année financière  
1983-1984)

Destinée à la vente  
Eldorado Nucléaire Itée (719,5 \$)

Offres globales ou d'actions amorcées  
Télélobe Canada (510 \$)  
Canadair (257 \$)

Vendues  
Société de développement du Canada (actions)  
(264,5 \$ en valeur marchande)  
Les Arsenaux canadiens Itée (88 \$)  
De Havilland Canada Ltd. (252 \$)  
Société des Transports du Nord Ltée (75,1 \$)

Dissoutes  
Corporation de disposition des biens de la Couronne Uranium Canada Itée (0)\*  
Société a responsabilita limitata Immobiliare San Sebastiano (0)\*  
CN (Antilles) Steamships Ltd. (0,9 \$)\*  
St Anthony Fisheries Ltd. (1,5 \$)\*  
Loto Canada inc. (15,4 \$)  
Société canadienne des paris sportifs (11,3 \$)  
Canagrex (\$0,3)\*\* Canertech \*\*\*

[175]

Retournée à la fonction publique  
Société de Construction des Musées du Canada inc.

Transférée à un autre palier gouvernemental  
Commission d'énergie du nord canadien (270 \$)

Révision prévue  
Le Canadien National (filiales tels les hôtels)  
VIA Rail  
Harbourfront Croperation

Source : Chiffres de la valeur comptable provenant du président du Conseil du Trésor, *Rapport annuel au Parlement sur les sociétés d'État et les sociétés en coparticipation du gouvernement canadien*, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1985, Tableau 1, p.6-7.

\* Désigne une compagnie qui était inactive lorsqu'on l'a dissoute

\*\* Loi abrogée

\*\*\* Filiale de Pétro-Canada

[176]

## NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[177] [178] [179] [180] [181] [182]

[183]

Néo-conservatisme  
et restructuration de l'État

# Troisième partie

## RESTRUCTURATION DE LA POLITIQUE SOCIALE

[Retour à la table des matières](#)

[184]

[185]

**TROISIÈME PARTIE.**  
**Restructuration de la politique sociale**

**“LA RESTRUCTURATION  
DE LA POLITIQUE SOCIALE :  
LA SITUATION AUX ÉTATS-UNIS.”**

**Frédéric LESEMANN**

[Retour à la table des matières](#)

Dans le cadre de cet article, je ne voudrais pas traiter de la question de la restructuration de la politique sociale aux États-Unis de façon trop restrictive, trop technique. J'ai donc pensé qu'il serait préférable, dans une première partie de mon exposé, d'opter pour une définition large de la politique sociale qui se rapproche pratiquement de la notion de politique intérieure. Je présenterai sommairement, dans une seconde partie, les débats relatifs aux coupures budgétaires de l'administration Reagan dans le domaine social et à la question de la pauvreté qui font généralement l'objet de la réflexion sur la politique sociale au sens strict. J'ai pensé esquisser quelques réflexions sur la situation au Canada en conclusion de mon exposé. J'insisterai en particulier sur les différences considérables qui existent entre les deux pays et donc sur le risque de procéder à des comparaisons voire à des assimilations abusives.

Pour avoir eu l'occasion tout récemment de passer une année aux États-Unis à étudier, en particulier, l'évolution récente de la politique sociale américaine, je dirais d'emblée que je suis fasciné par l'ampleur et le dynamisme de la restructuration économique et politique en cours dans ce pays. Mais, en même temps, en tant que produit professionnel

et moral d'une culture du *Welfare State*, je suis scandalisé par les conséquences sociales de cette restructuration et l'injustice économique criante qu'elle entraîne. La restructuration de la politique sociale au sens large, c'est-à-dire la restructuration de l'intervention de l'État en politique intérieure, est un des instruments majeurs de la tentative de restructuration de l'accumulation.

L'État-providence des vingt dernières années, l'État de Kennedy et de Johnson, l'État interventionniste dans la régulation sociale interne, a définitivement vécu. Ce type d'État qui, au Québec comme dans la plupart des pays industrialisés, a permis la constitution de couches sociales fortement scolarisées, impliquées dans l'élaboration des sciences sociales et la conduite de l'action [186] sociale et politique, ce type d'État est en voie d'élimination aux États-Unis. C'est une autre société qui se construit dans laquelle l'intervention de l'État est menée non pas au nom de la régulation et de la redistribution, mais de l'accumulation et de la concentration.

Loin de décliner — contrairement aux proclamations de l'administration Reagan — l'intervention de l'État s'accroît en fonction des secteurs d'accumulation les plus prometteurs, en vue de favoriser directement l'accélération de cette accumulation ou d'en écarter le plus possible les obstacles et les freins institutionnels. Je pense par exemple aux mesures de déréglementation.

Dire que l'intervention Étatique se poursuit au profit des riches est bien sûr évident, mais insuffisant. Elle est menée en fonction des régions économiques, des stratégies industrielles, des secteurs économiques les plus prometteurs pour favoriser un immense effort de restructuration industrielle. C'est une gigantesque mobilisation nationale pour tenter de reconstruire l'hégémonie de l'empire. Pour le dire autrement, si, il y a vingt ans, la politique sociale était obsédée par la pauvreté et par l'intégration des minorités, elle l'est aujourd'hui par la compétitivité du système de production et par la concurrence japonaise.

Cette restructuration obéit à une logique fondamentale : celle de la dualisation activement poursuivie de l'économie et de la société. Des régions entières, des pans entiers de l'industrie, des groupes entiers sont explicitement abandonnés à eux-mêmes. Pour la première fois depuis la crise des années 1930, l'État prend le risque de ne plus viser l'intégration et la redistribution, mais d'accepter la mise à l'écart et

l'abandon, que seule peut éventuellement tempérer, à défaut d'un choix politique voire moral, une tactique électorale à court terme.

C'est dans le cadre de ces enjeux que je vais situer mon exposé sur la politique sociale américaine. En effet, l'autonomie du domaine des politiques sociales (au sens restreint) s'est amenuisée considérablement au cours des dernières années, dans la mesure même où l'action de l'État-providence associée à la gestion du social se déplace progressivement vers l'économique.

[187]

## ***1. La restructuration de la politique sociale dans ses liens avec la restructuration de la politique fiscale et monétaire et avec la restructuration des politiques relatives au travail et à l'emploi***

### *1.1. Politique fiscale et monétaire*

#### *1.1.1. L'Empire-providence*

Au risque de sembler faire des détours indus, il faut, à mon avis, absolument mentionner d'emblée, au titre de la politique monétaire des États-Unis, la stratégie du déficit budgétaire systématique poursuivie par l'administration Reagan depuis quatre ans. Ce déficit, on le sait, contribue à maintenir des taux d'intérêt très élevés qui permettent de drainer une part considérable des capitaux étrangers, freinant dans les pays concurrents les investissements que nécessiterait la modernisation des structures de production. Par contre, les secteurs de pointe de l'industrie américaine bénéficient de cette masse de capitaux et, avec le support direct de l'État, en particulier par le biais des contrats militaires, se développent activement en vue de retrouver le leadership mondial qui leur est disputé. À titre indicatif, la dette publique américaine s'élevait en 1984 à 1 573 milliards \$. Au rythme actuel des dépenses gouvernementales, la dette pourrait être de 2 500 milliards \$ en 1988, à

la fin du deuxième mandat de l'administration Reagan <sup>198</sup>. Comparativement, la dette totale des pays du Tiers-Monde était de 810 milliards \$ en 1984. Quant à la dette des entreprises américaines, elle atteignait l'an dernier 2 589 milliards \$.

### *1.1.2. L'État-providence pour les entreprises*

L'administration Reagan a comme jamais auparavant accordé à certaines catégories d'entreprises des exemptions d'impôts considérables. Par exemple, 50 très grandes entreprises des secteurs de l'électronique, des télécommunications, des transports, de la recherche biomédicale qui avaient réalisé plus de 58 milliards \$ de bénéfices en 1984 ont été totalement exemptées d'impôts. Plusieurs dont Boeing, par exemple, ont même reçu des remboursements de taxes de plusieurs centaines de millions de dollars perçues par l'administration Carter. Les plus grandes firmes [188] bénéficient de contrats fantastiques accordés par le Pentagone, en particulier dans le cadre du programme *Star Wars* pour le financement duquel le président Reagan a demandé au Congrès une première tranche de 26 milliards \$, au titre du financement de la recherche pour 1985, sur un budget estimé à plus de 1000 milliards \$ pour les quinze prochaines années <sup>199</sup>. Dans un article du 22 avril 1985 consacré à l'économie de la défense, le *Washington Post* mentionnait que le Pentagone dépense en 1985 28 millions \$ par heure, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, dirigeant ainsi la deuxième plus importante économie planifiée du monde après celle du Kremlin. Les treize premières entreprises qui font affaire avec le Pentagone lui ont vendu pour 122 milliards \$ de matériel en 1984.

Je mentionne ces chiffres dans le but d'indiquer à quel point cet « État-providence pour les entreprises » de l'administration Reagan est activement impliqué dans la restructuration économique de l'Amérique, et ceci de façon sélective. Car, pendant ce temps, des pans entiers de l'industrie lourde, en particulier dans les grands bassins industriels traditionnels, s'effondrent sans aucun secours fiscal du gouvernement

---

<sup>198</sup> *The Washington Post*, 4 février 1985, p. 5.

<sup>199</sup> *The Washington Post*, 18 mars 1985, p. 7.

fédéral. Le projet de réforme fiscale présenté par le Président au printemps 1985 confirme et accentue cette orientation très sélective de la taxation des entreprises.

### *1.1.3. L'État-providence au service d'une concentration de la richesse*

Dès 1978, le Congrès a abandonné le recours à la législation fiscale comme instrument de répartition relativement progressif du fardeau des impôts, en réduisant, en particulier, le taux d'imposition des gains de capital et la taxe sur l'héritage, deux mesures hautement favorables, par définition, aux possédants. En mars 1981, deux mois après l'inauguration de son premier mandat, le Président a présenté au Congrès et obtenu des coupures de budget dans les programmes sociaux totalisant 57 milliards \$ pour la période 1982-1985. Les programmes touchés concernaient essentiellement les pauvres. En même temps, dans le même *Economic Recovery Tax Act*, il a accordé des réductions de taxes à l'endroit des hauts revenus totalisant 749 milliards \$. Il faut, bien entendu, mettre en parallèle ces deux chiffres. Je reviendrai sur les coupures des programmes destinés aux pauvres dans la deuxième partie de mon exposé.

Pour le moment, il est déjà intéressant de souligner la nécessité de saisir l'ensemble du processus fiscal non seulement en fonction des coupures, mais beaucoup plus en fonction du [189] déplacement majeur, de la réallocation des ressources et de l'investissement. Il faut encore mentionner que l'administration Reagan prévoyait en 1981 couper de 90 à 100 milliards \$ dans la sécurité sociale et le *Medicare*, mais qu'elle en fut empêchée pour des raisons électorales, les retraités dont 65 % appuient le Parti républicain comptant parmi les principaux bénéficiaires de ces programmes.

En outre, il convient de signaler que la loi de 1981 qui accordait déjà 749 milliards \$ de réduction d'impôts aux plus fortunés contenait également de nouvelles réductions des taux d'imposition des gains de capital et une nouvelle diminution de la taxe sur l'héritage. Enfin, dans le projet de réforme de la taxation qui est actuellement devant le Congrès, le Président propose de limiter le taux d'imposition des

revenus supérieurs à 35 % alors qu'il est actuellement de 50 %, en vertu de la loi de 1981. C'est donc un nouveau gain très considérable que les plus riches risquent de réaliser.

On le sait, théoriquement le but poursuivi par toutes les réformes est la relance de l'investissement qui, à son tour, devrait relancer l'emploi et par conséquent améliorer le sort de tous les Américains. Nous allons donc maintenant examiner brièvement la politique sociale relative au travail et à l'emploi.

### *1.2 Politique du travail et de l'emploi*

De même que la fiscalité est en complète restructuration, de même le domaine du travail et de l'emploi fait l'objet d'interventions politiques multiples dont le but, là aussi, est de favoriser une croissance rapide de l'accumulation, ainsi qu'un dégagement de l'État des processus de médiation et de régulation entre le Capital et le Travail propres à l'État-providence.

Bien entendu je ne peux qu'indiquer ici quelques-unes des tendances les plus significatives de la restructuration des politiques concernant le travail et l'emploi. Dans tous les cas, elles connaissent un affaiblissement systématique du caractère de protection de la main-d'œuvre que leur avait jusqu'ici conféré les interventions de l'État-providence. Elles vont désormais contribuer à consacrer l'existence et le développement d'une dualisation multiforme de l'organisation et du marché du travail, au point de chercher à rompre ce lien intense entre les politiques sociales et le travail qui a historiquement caractérisé le développement de l'État-providence.

[190]

#### *1.2.1. Chômage et transformation de l'emploi, déclin du syndicalisme*

L'administration Reagan poursuit avec acharnement une politique de déréglementation et de désengagement de l'État par rapport à l'organisation du travail. Cet effort se produit dans le contexte d'une

restructuration du travail caractérisée par un chômage intense : 7,3 % des 115 millions d'Américains constituant la force de travail, soit 8,4 millions d'individus étaient au chômage en mai 1985 tandis que 5,9 millions de personnes étaient à la recherche d'un emploi à plein temps, mais devaient se contenter d'un emploi à temps partiel. Par ailleurs entre 20 et 22 % de la main-d'oeuvre a subi des périodes de chômage d'une durée moyenne de quinze semaines en 1984. C'est donc dire que 25 millions de personnes ont connu des pertes de revenu de l'ordre de 4 000 \$ pour le revenu médian. La recherche d'emploi oblige en outre un nombre croissant de travailleurs à se déplacer de régions en perte d'emplois vers d'autres où la situation semble plus favorable : 2,5 millions de travailleurs environ ont été amenés à se déplacer chaque année depuis 1981 <sup>200</sup>.

La transformation même de l'emploi constitue l'expression majeure de la restructuration du travail aux États-Unis. L'emploi industriel stable, généralement syndiqué, bien rémunéré est en constant déclin, particulièrement depuis le début des années 1970 et cette tendance s'accélère. Il est principalement remplacé par l'emploi dans le secteur des services où la rémunération est plus faible, l'instabilité nettement accrue, le taux de syndicalisation très faible. Ce type d'emploi, par exemple, a généré 2 millions de postes entre janvier 1983 et mai 1985. Une étude <sup>201</sup> a montré que les travailleurs licenciés dans une structure d'emploi industriel ont une chance sur deux de se retrouver dans le secteur des services avec une rémunération qui équivaut en moyenne à 60 % du salaire antérieur.

Enfin, corrélativement à cette transformation de la structure de l'emploi, à la désaffectation des travailleurs eux-mêmes, mais aussi aux attaques menées par l'administration Reagan, on assiste au déclin du syndicalisme et donc de la protection des conditions de travail qui y est associée. On estime <sup>202</sup> qu'en 1984 seul un travailleur sur six, soit moins de 17 % de la force de travail est syndiqué, sans compter d'énormes différences dans le taux de syndicalisation entre les divers secteurs

---

<sup>200</sup> M. Brand, « American Workers, American Labor : Paying the Price », *Dissent*, été 1985, p. 286 et suiv.

<sup>201</sup> Citée dans le *Washington Post*, 17 décembre 1984, p. 21.

<sup>202</sup> Thomas B. Edsall, *The New Politics of Inequality*, New York, Norton, 1984, p. 171.

d'activité, par exemple, le [191] rapport est de un pour douze dans le secteur des services. Le rapport était, pour l'ensemble des travailleurs américains de un pour trois dans les années 1950 et encore de un pour quatre en 1975.

### *1.2.2. Une politique antisyndicale et antitravailleurs*

Le syndicalisme est perçu par l'administration Reagan comme un simple corporatisme à abattre dans la mesure où il empêche le fonctionnement de la libre entreprise. Les initiatives antisyndicales sont innombrables, elles visent à : favoriser la décertification des syndicats existants, empêcher la création de nouveaux syndicats, bloquer le fonctionnement du *Labor Relations Board*, refuser de poursuivre les compagnies de plus en plus nombreuses qui résistent à se conformer au *Labor Relation Act*, soutenir explicitement les stratégies de mise en faillite d'entreprises qui cherchent par ce moyen à se débarrasser d'un syndicat, réprimer activement les grèves, refuser d'accorder aux grévistes le droit de bénéficier des *Food Stamps*. Les attaques contre les droits et la protection des travailleurs sont également nombreuses : accès beaucoup plus difficile aux prestations d'assurance-chômage (seuls 29 % des chômeurs ont pu toucher des prestations en 1984 par rapport à 41 % en 1983 et 60 % en 1980), règles de sécurité grandement limitées, inspections d'entreprises réduites, exposition aux risques accrue, etc.

L'affaiblissement du syndicalisme rend d'autant plus aléatoire l'efficacité de son soutien à la présentation et au développement de mesures de protection sociale au plan politique. Dans le jeu politique, le mouvement syndical est devenu un acteur négligeable, alors que son rôle a été déterminant dans l'adoption des grandes législations du *New Deal* et des mesures sociales des années 1960 qui, sans son appui, n'auraient pu voir le jour.

### *1.2.3. Un système salarial à la baisse*

L'administration Reagan soutient activement l'introduction – et les syndicats ont dans l'ensemble emboîté le pas – d'un système salarial à paliers *Two-tier wages System*, surtout dans les secteurs des communications, de l'assurance, de la vente au détail, de l'alimentation, du transport aérien et de l'imprimerie. L'emploi est maintenu conditionnellement à des concessions salariales importantes de la part des nouveaux embauchés : accepter de travailler à un taux de rémunération en moyenne inférieur de 15 à [192] 20 % à celui des travailleurs déjà à l'emploi de l'entreprise, et parfois, en plus, sans clause d'indexation. La formule est si florissante qu'un certain nombre d'entreprises envisage actuellement d'introduire un troisième palier d'embauche, à la baisse évidemment.

Par ailleurs, la revendication des femmes à un salaire égal pour un travail égal est activement combattue ; le salaire minimum qui se situe actuellement à 3,35 \$ a subi une baisse de 23 % depuis janvier 1981. Il fait aussi l'objet d'études pour voir dans quelle mesure les jeunes de 16 à 19 ans pourraient y être officiellement soustraits de façon à favoriser leur embauche. Le taux serait ramené pour eux à 2,50 \$.

Une innovation dans le système de rémunération se répand rapidement. Elle introduit un facteur d'évaluation permanente de la qualité et de l'efficacité du travail dans la détermination de la rémunération qui fonctionne comme incitatif en supplément d'un taux de salaire de base.

L'ensemble de ces initiatives constitue autant de facettes concrètes d'une politique sociale qui contribue activement à une restructuration en profondeur du travail.

*1.2.4. Une politique sociale caractérisée  
par un retrait massif  
de l'implication gouvernementale dans l'emploi*

Jusqu'en 1981, le gouvernement américain, comme beaucoup de gouvernements d'États-providence, s'est activement impliqué dans le maintien de l'emploi, dans la création de l'emploi comme alternative au chômage et dans le recyclage professionnel de la main-d'œuvre. L'administration Reagan a rompu avec cette tradition en coupant successivement les programmes de recyclage et de soutien à l'entreprise quand ceux-là étaient reliés à une question de maintien ou de développement de l'emploi. Au nom du libre jeu des forces du marché, l'État a cessé officiellement d'intervenir, en même temps, comme nous le verrons, qu'il réduisait la possibilité et resserrait les conditions d'accès à l'aide sociale pour les sans-travail. La politique sociale reaganienne en ce domaine consiste à ignorer l'existence du chômage et à tenter, en particulier par la déréglementation et la désyndicalisation, de permettre l'accès au marché du travail à peu près à n'importe quelles conditions.

[193]

Bien sûr, là encore, l'administration Reagan n'a pas supprimé son soutien à certaines catégories d'entreprises, bien au contraire, mais ce soutien est tout à fait indépendant de l'emploi. L'administration Reagan a toujours refusé d'avoir une politique de l'emploi. Cette intransigeance a été tempérée, il est vrai, par le Congrès qui a cherché à maintenir partiellement certains aspects des programmes de formation des jeunes chômeurs.

Par ailleurs, nous le verrons, l'administration Reagan a totalement supprimé toute forme d'aide à ceux qu'il est convenu d'appeler les *working poor*, c'est-à-dire les personnes dont le revenu régulier de travail ne leur permet pas de dépasser 130 % du seuil de pauvreté et qui constituent environ 9 millions de travailleurs aux États-Unis<sup>203</sup>. Ces personnes pouvaient jusque-là bénéficier des *Food Stamps* et du

---

<sup>203</sup> U.S. Senate, *Congressional Record*, 17 septembre 1985, E 4051-53. Intervention de Sar. A. Levitan : « Opposition to Job Creation : A Conservative Ideology ».

*Medicare*. La logique poursuivie, en les soustrayant à ces bénéficiaires, est de rompre le lien entre l'emploi et l'aide sociale.

L'ensemble de ces mesures sont prises au nom de la nécessité de ne pas affaiblir l'économie nationale par la création d'emplois peu ou pas productifs. Elles tendent là encore à favoriser l'accumulation dans les secteurs les plus dynamiques et, nous allons le voir maintenant, à dissocier totalement le domaine de l'emploi (responsabilité du secteur privé et de l'individu) de celui de l'aide gouvernementale, *Welfare* qui relève de l'État, dans un climat de suspicion voire de punition des individus qui en dépendent. On retrouve là l'inspiration des *Poor Laws* du 17<sup>e</sup> siècle.

## ***2. La politique sociale au sens strict : les coupures budgétaires et la pauvreté***

Nous voici maintenant en mesure de commenter de façon plus spécifique la restructuration de la politique sociale, au sens strict, celle qui a été traditionnellement associée à la redistribution des bénéfices, aux interventions relatives aux irrégularités sociales et surtout, depuis vingt ans, à la lutte contre la pauvreté, la discrimination raciale, l'inégalité des sexes.

Ce sont précisément ces secteurs d'action gouvernementale fédérale et les programmes qui y sont attachés qui ont fait l'objet des coupures draconiennes de la part de l'administration Reagan. Pourquoi ?

[194]

### *2.1. Les coupures budgétaires des programmes sociaux*

Les 57 milliards \$ de coupures effectuées, dès l'entrée en activité de l'administration Reagan, en 1981, pour la plupart dans des programmes sociaux explicitement destinés aux pauvres, constituent évidemment un geste hautement symbolique. Ce geste était parfaitement en accord avec la stratégie développée depuis 1978 par les néo-conservateurs laquelle consistait à faire du *Welfare State* la cible favorite de leurs attaques

répétées contre l'action gouvernementale. En effet, le *Welfare State* est l'incarnation même des deux postulats critiques fondamentaux de l'idéologie conservatrice par rapport à l'État : les dépenses improductives de l'État privent le secteur privé des investissements dont il a besoin pour son développement — « Ce qui va à l'État ne va pas à l'entreprise privée » — et l'intervention sociale de l'État produit un effet de désincitation au travail chez l'individu, contrarie l'éthique du travail et la responsabilité individuelle d'assurer sa propre survie, bref ce qui constitue l'armature morale de l'Amérique. L'existence du *Welfare State*, pire, sa croissance, sont dès lors directement associées à l'explication néo-conservatrice du déclin américain.

Deux autres dimensions explicitement politiques sont en outre présentes dans la critique du *Welfare State*.

Le *Welfare State* porte l'odieux d'avoir été mis sur pied et développé par les Démocrates, plus particulièrement, par cette classe de bureaucrates installée au pouvoir à Washington et associée à une clique de *Social Scientists* new-yorkais libéraux qui se sont arrogés des droits, ceux : de définir ce qui était bon pour l'Amérique des années 1960, de dicter leur volonté à l'Amérique profonde (*Silent Majority*) et d'imposer leur vision pessimiste de la réalité américaine. Comme l'a dit un jour Reagan : « Sans eux, la pauvreté ne serait pas un problème », faisant ainsi écho à une proposition de Milton Friedman selon laquelle pour régler le problème de la pauvreté aux États-Unis, il suffirait de modifier la définition du seuil de la pauvreté, qui de toute façon est arbitraire, pour le diminuer, par exemple, de 50 %. La pauvreté disparaîtrait comme par enchantement. En outre, si les Démocrates ont édifié le *Welfare State* des années 1960, ce serait dans une perspective partisane, afin de servir leurs clientèles traditionnelles : les Noirs, les femmes, les pauvres, etc., bref tout ce qui en Amérique n'est pas Blanc, mâle, au [195] travail et si possible, riche. Les statistiques sur les choix de vote par catégories sociales lors de l'élection de novembre 1984 sont, à ce titre, saisissantes.

Le *Welfare State* symbolise, enfin, pour les néoconservateurs, l'immixtion intolérable du pouvoir fédéral dans les affaires internes des États, des comtés, des municipalités et des diverses instances locales de pouvoir. On sait qu'il existait, il y a vingt ans, et qu'il existe toujours, d'énormes disparités régionales aux États-Unis qui sont à l'origine de l'intervention redistributrice de l'État fédéral. Reagan s'est fait le

champion d'un *New Federalism* qui devrait entraîner une forte décentralisation administrative, une revalorisation du pouvoir des États face à celui de Washington, un démantèlement partiel de la bureaucratie fédérale. Au plan des programmes sociaux, l'administration Reagan a déjà regroupé le financement de plusieurs programmes en une série de *Block Grants* remis aux États. Ces derniers peuvent les gérer avec une marge de liberté politique considérable — à l'inverse de l'orientation administrative poursuivie par les Démocrates pendant quinze ans et réputée pour sa surveillance implacable des administrations locales — qui a ouvert grande la porte aux influences partisans et aux pressions des pouvoirs locaux. Par exemple, les journaux rapportent régulièrement l'utilisation de subventions, destinées normalement à des programmes d'aide, pour la construction de centre communautaire dans une banlieue riche ou pour le pavage de routes, etc.

Ainsi donc, pour toutes ces raisons, s'attaquer énergiquement et d'entrée de jeu au *Welfare State* était un de ces bons coups politiques dont l'administration Reagan a le génie. C'était une bonne façon de démontrer la volonté présidentielle d'exercer en politique intérieure le même type de gestion musclée qu'en politique extérieure, source présumée de recouvrement de la grandeur américaine.

[196]

### 2.1.1. Haro sur les pauvres !

Pour apprécier l'ampleur et la signification des coupures budgétaires, il faut savoir que le système de la protection sociale aux États-Unis a traditionnellement été divisé en deux sous-systèmes que le public se représente et apprécie très différemment. Le premier est constitué de programmes sinon complètement universels, du moins destinés à de très larges secteurs de la population : sécurité sociale, assurance-chômage, *Medicare*, bourses d'études et prêts-bourses, etc. Pour la plupart, ils ont vu le jour durant la dépression, dans le cadre du *Social Security Act* de 1935. Ce sont des programmes « honorables », conçus en rapport explicite à l'effort de travail et à l'autonomie de revenu. Le second rassemble les programmes directement destinés aux pauvres et aux plus bas salariés. Ce sont en particulier les programmes

*Food Stamps*, supplément de sécurité du revenu, *Aid to Families with Dependent Children* (AFDC – bien-être social) et *Medicaid*. Ces programmes ont, surtout depuis la *Great Society* de Kennedy et Johnson, été associés à la pauvreté, à la marginalité et à l'échec que représente la non-intégration sociale et économique. Ils ont été complétés par la série de programmes d'intervention sur la ville et ses ghettos, le logement, l'école, la formation professionnelle, la prévention des comportements menaçants pour l'ordre social des jeunes des minorités raciales urbaines, etc.

L'essentiel des coupures de 1981 a été effectué dans cette deuxième catégorie de programmes. Les principaux programmes de transferts ont subi des coupures de 5 à 20 %, qu'il s'agisse des *Food Stamps*, de l'aide sociale AFDC, du *Medicaid* ou du logement social. Les programmes d'intervention ont été encore davantage touchés : l'éducation compensatoire, les garderies, les services communautaires ont vu leurs budgets diminuer de 17 à 40 %, les programmes de *Comprehensive Education and Training Act* (CETA), les services juridiques aux pauvres ont été quasiment éliminés. Les critères d'admission à de nombreux programmes ont été strictement resserrés : un demi-million de personnes ont été éliminées des listes d'AFDC, autant de celle des *Food Stamps*, etc.

[197]

Officiellement, ces mesures ont été prises pour lutter contre la paresse et la tricherie afin de ne maintenir sur les listes que les *truly needy*, ceux qui en ont vraiment besoin. Dans cette opération, l'administration Reagan a obtenu le soutien tant des deux grands partis que de la population : 70 % des Américains, selon les sondages, auraient applaudi aux coupures.

Cette offensive pour départager les vrais pauvres des faux s'est répercutée sur la catégorie de ceux qu'il est convenu d'appeler les *working poor*, ceux qui travaillent régulièrement, mais dont le revenu de travail est trop bas pour accéder à une vie décente. Ainsi, en 1980, 43 % des chefs de famille pauvre travaillaient à plein temps, 23 % à temps partiel. Les *working poor* avaient jusque-là droit à une partie des bénéfices réservés aux personnes inscrites aux programmes sociaux. Depuis 1981, ils ont par contre perdu le droit à tous les services et prestations, y compris l'accès au *Medicaid*. Il y a plusieurs millions de

petits travailleurs qui n'ont actuellement aucun accès aux soins de santé, par exemple. L'élimination des *working poor* du système d'aide correspond à la volonté de l'administration Reagan de *distinguer radicalement les travailleurs des non-travailleurs*, de couper toute implication/interférence de l'État dans le marché du travail, même si le revenu de travail régulier doit être inférieur au seuil de pauvreté. Je rappelle que le salaire minimum est établi à 3,35 \$, ce qui équivaut, sur une base annuelle aux 2/3 du seuil de pauvreté, fixé en 1984 à 10 170 \$ pour une famille avec deux enfants. Les évaluations du nombre de personnes qui travaillent régulièrement à plein temps pour un salaire inférieur au seuil de la pauvreté diffèrent, mais on peut sans se tromper estimer qu'il dépasse certainement la dizaine de millions.

Les programmes explicitement destinés aux pauvres ne représentent qu'environ 1/5 du total du budget du système du *Welfare*. Ce sont pourtant eux qui font les frais de la politique de rigueur sélective de l'administration fédérale, comme ils ont fait l'objet récemment d'une offensive idéologique massive des penseurs néo-conservateurs qui se sont efforcés, statistiques à l'appui, de démontrer les effets hautement préjudiciables de ces programmes sur les pauvres eux-mêmes. L'une de ces études — il n'est malheureusement pas possible de s'y attarder ici —, *Losing Ground* <sup>204</sup>, fait sensation depuis un an : elle conclut que, dans l'intérêt des pauvres, il faudrait que l'administration Reagan ait le courage politique de couper radicalement et immédiatement tous les programmes qui leur sont destinés. Ces programmes n'auraient qu'entraîné des effets pervers se résumant essentiellement à la [198] création d'un rapport de dépendance qui tue l'initiative individuelle et détermine des conditions de vie infra-humaines. Ce n'est point là l'œuvre de penseurs marginaux. Tout au contraire, ils expriment le point de vue même des conseillers du Président qu'ils fréquentent assidûment.

---

<sup>204</sup> Charles Murray, *Losing Ground*, New York, Basic Books, 1984, 323 p.

### 2.1.2. *Accroissement des inégalités*

En termes statistiques, les effets des politiques de coupures effectuées de plus dans un contexte de récession économique, au moins pour la période 1981-1983, sont dramatiques : entre 1981 et 1983, 6 millions de nouveaux pauvres se sont ajoutés aux 29,5 millions déjà recensés pour un total de 35,5 millions et un taux de pauvreté de 15,3 %, soit le plus haut taux enregistré depuis 1965, date du déclenchement de la guerre à la pauvreté. Cependant, grâce probablement à la reprise économique de 1984 et à la contrainte au travail très forte exercée par les coupures et les restrictions administratives apportées aux programmes, le taux de pauvreté a chuté spectaculairement en 1984, passant à 14,4 %, soit 1,8 million de personnes en moins. L'administration Reagan crie bien sûr victoire. Selon Newsweek, le Président a déclaré que « c'était là une preuve de plus que le plus grand ennemi de la pauvreté est le système de la libre entreprise... »<sup>205</sup>. Mais ces résultats pourraient être de courte durée puisque l'économie américaine semble montrer des signes de faiblesse et que le taux de chômage demeure stable.

Si l'on compare le taux de pauvreté à l'ensemble de la situation des revenus aux États-Unis, on constate, en quatre ans de politique fiscale et de coupures de programmes néo-conservatrices, une transformation radicale : les pauvres se sont appauvris, les riches se sont enrichis, et de beaucoup dans chacune des catégories. En termes de quintiles, en 1984, les 20 % les plus pauvres se partagent 4,7 % du revenu national, le plus bas pourcentage depuis 1961 ; les 20 % les plus riches, 42,7 %, le plus haut pourcentage depuis 1950. Les 40 % les plus pauvres, 15,7 %, le plus bas pourcentage depuis la guerre ; les 40 % les plus riches, 67,3 %, le plus haut pourcentage depuis 1947. Peut-on imaginer meilleure attestation de la concentration de la richesse à laquelle travaillent activement les politiques fiscales et sociales de l'administration Reagan ? Les chiffres abondent pour confirmer cette inégalité croissante de la répartition de la richesse et de l'impôt. Je n'en mentionne que quelques-uns parmi les plus significatifs : selon une étude du *Congressional Budget Office* qui analyse globalement les effets cumulés des coupures de programmes et de la restructuration de

<sup>205</sup> Newsweek, 9 septembre 1985, p. 24.

la fiscalité pour la période 1982-1985, les ménages dont le revenu est [199] inférieur à 10 000 perdent pour cette période de trois ans 23 milliards \$, soit 1 100 \$ par ménage. Par contre, ceux dont le revenu est de plus de 80 000 \$ gagnent 35 milliards \$, soit 24 000 \$ par ménage, ceux de plus de 200 000 \$, 52 000 \$ <sup>206</sup>.

Les programmes associés à la pauvreté ont indéniablement été les plus touchés. Mais ceux de la première catégorie (programmes issus du *Social Security Act* de 1935), en particulier la sécurité sociale, ne sont pas à l'abri des menaces. J'ai déjà mentionné précédemment qu'il était dans l'intention de l'administration Reagan en 1981 de couper jusqu'à 100 milliards \$ dans la sécurité sociale et le *Medicare*, mais que des raisons de clientèle électorale avaient empêché de telles intentions de devenir réalité. Une menace continue cependant de peser sur la sécurité sociale, en particulier dans le plan budgétaire de 1985-1986 qui prévoit supprimer l'indexation au coût de la vie de tous les bénéficiaires fédéraux en 1986. Cette mesure permettrait d'épargner 6,6 milliards \$ et, grâce à l'effet cumulé d'une seule année de non-indexation, l'épargne réalisée entre 1986 et 1990 serait de 45,8 milliards \$. Par contre, cette mesure rendrait pauvres 530 000 personnes <sup>207</sup>. Enfin, le nouveau plan de taxation de l'administration Reagan prévoit l'élimination de la déduction des taxes versées aux États dans la détermination du revenu imposable par le fédéral. Cette mesure va directement pénaliser les États qui dépensent le plus pour les programmes sociaux et qui ont donc toutes les chances d'être ainsi incités à réduire leurs dépenses sociales sous la pression de l'électorat. La pauvreté n'en sera qu'aggravée puisque les prestations des programmes destinés aux pauvres, tels l'AFDC, reposent sur un partage des coûts entre les États et le fédéral. Les États risquent ainsi de devenir de plus en plus réticents à rencontrer les exigences fiscales des programmes fédéraux.

---

<sup>206</sup> *In These Times*, 22 août – 4 septembre 1984, p.6 et *The Washington Post*, 26 novembre 1984, p. 25.

<sup>207</sup> *New York Times*, 20 février 1985, p. 11.

## *2.2. Deux groupes particulièrement touchés : les Noirs et les femmes*

La pauvreté frappe en particulier deux groupes nettement identifiables : les Noirs et les femmes.

L'État de pauvreté des Noirs américains est particulièrement dramatique. Certes, les programmes de la *Great Society*, un contexte économique favorable, le développement de l'éducation secondaire et supérieure ont-ils contribué à constituer une classe moyenne noire dont les assises économiques et sociales se sont [200] considérablement renforcées au cours des vingt dernières années. Mais la proportion de Noirs qui demeurent pauvres est démesurée : en 1983, 35,7 % des 28 millions de Noirs américains étaient pauvres (comparativement à 11 % des Blancs), 45 % des hommes étaient au chômage, 56,1 % des femmes noires chefs de famille et 49,5 % des enfants noirs vivaient dans la pauvreté. Chiffres effarants qui font l'objet de très nombreuses études que je ne peux aborder ici. À noter cependant qu'alors que les statistiques de 1984 montrent une diminution généralisée de la pauvreté, cette diminution est systématiquement moindre pour les Noirs et même dans certains cas, comme celui des enfants noirs, le taux de pauvreté est en augmentation : 51 % comparativement aux 49,3 % de 1983. La surreprésentation des Noirs parmi les bénéficiaires des programmes sociaux est flagrante, comme dans le cas de l'AFDC où 43 % des bénéficiaires sont noirs, alors que seuls 52,6 % sont blancs. Cette disproportion alimente les préjugés racistes à l'endroit des Noirs et, par extension, des pauvres ; deux catégories qui dans la représentation publique tendent à se superposer.

Pourtant, si la lecture des statistiques de la pauvreté en fonction de la race met en évidence le nombre disproportionné de Noirs touchés par la pauvreté, une lecture en fonction des sexes fait apparaître au grand jour et de façon encore plus frappante la disproportion de femmes et d'enfants dépendants pauvres. Les femmes sont les premières bénéficiaires des programmes destinés aux pauvres : depuis 1980, elles comptent pour plus des 2/3 des pauvres. Étant donné l'indexation de la sécurité sociale, les femmes pauvres ne sont pas d'abord des femmes âgées, mais surtout des femmes qui doivent assurer seules la direction d'une famille. En 1981, 68 % des femmes seules avec des enfants

étaient pauvres. On les retrouve donc massivement parmi les bénéficiaires de l'AFDC qui a versé en 1984 des prestations à 3,4 millions de femmes chefs de famille. En termes statistiques, c'est le statut de famille à chef unique qui conduit à la pauvreté : pour cette raison un enfant sur quatre est pauvre en 1984 et, comme le phénomène des familles à parent unique s'accroît, certaines études prévoient qu'au cours des quinze prochaines années, ce phénomène touchera un enfant sur trois aux États-Unis <sup>208</sup>. Actuellement, 2/3 des bénéficiaires de l'AFDC sont des enfants dépendants.

Que les femmes et les enfants soient les plus touchés par les coupures budgétaires est flagrant. Ce constat donne prise à la tentative néo-conservatrice de revalorisation et de consolidation de la famille car pour certains analystes, tel Michael Novak de l'*American Enterprise Institute* <sup>209</sup>, une nouvelle pauvreté se développe [201] indépendamment de la situation économique. Elle est directement reliée à la transformation de la famille, ou, plus exactement, à la crise morale de l'institution familiale. La restructuration de la politique sociale débouchera-t-elle sur une restructuration de la morale sociale ?

### ***En guise de conclusion : quelques réflexions à propos de la situation canadienne***

En guise de conclusion, je vais tenter de formuler quelques commentaires à propos de la situation de la politique sociale au Canada, par référence, bien sûr, à ce que j'ai présenté de la situation américaine. La question est, je pense, inévitable quelle que soit la façon dont on la formule : « Y a-t-il des points communs entre les deux situations nationales » ; « Le reaganisme est-il en train de marquer ou risque-t-il d'imprégner la politique sociale canadienne ? » ; « Le néo-conservatisme est-il déjà à l'œuvre ou sur le point de l'être dans ce pays ? ». Questions-pièges par excellence, ne serait-ce qu'à cause du caractère global et comparatif de leur formulation.

---

<sup>208</sup> Howe, *What Reagan is Doing to us*, New York, Harper and Row, 1982, 319 p.

<sup>209</sup> Cité par *Newsweek*, 9 septembre 1985, p. 24.

Néanmoins, je suis prêt à énoncer quelques éléments de réponse à ces questions qui contribueront peut-être à clarifier la situation. Tout d'abord, quelques constats.

On constate l'existence dans le domaine de la politique sociale canadienne d'un *discours* d'inspiration néo-conservatrice : insistance sur l'explosion insupportable des coûts des principaux programmes sociaux, en particulier l'assurance-chômage, la santé, par conséquent, nécessité d'opérer un resserrement dans la gestion de ces programmes, d'alléger le fardeau que les dépenses sociales de l'État imposent sur l'économie, de contrôler le déficit budgétaire.

Au plan de la fiscalité, on constate, que ce soit dans le budget Wilson ou dans le livre blanc du gouvernement québécois, une tentative que je qualifierais de modérée visant à favoriser les hauts revenus dans le but de stimuler l'investissement et donc la relance de l'économie.

En ce qui concerne le rapport de l'État au travail, on semble suggérer le retrait progressif des gouvernements des programmes de création d'emploi. Par contre, l'implication des gouvernements dans la formation professionnelle et le recyclage des chômeurs ne semble pas contestée.

[202]

À propos des services, deux débats retiennent l'attention : celui sur l'universalité de certains services et celui sur l'indexation des allocations et des pensions.

Comparativement à ce qui se passe aux États-Unis, il faut souligner le caractère *modéré* de ces discours et de ces débats. Il faut également insister sur le caractère tempéré et hésitant des quelques tentatives d'interventions gouvernementales qui ont eu lieu jusqu'ici dans le domaine de la politique sociale. Est-ce le calme avant la tempête, le prélude aux grands chambardements de l'État-providence que nous connaissons depuis un quart de siècle ?

Personnellement, je ne le pense pas, à cause même de la nature de l'État canadien et de son rôle majeur dans la gestion du statut de périphérie du pays par rapport à l'empire américain, à cause des conditions historiques et géographiques de sa formation qui exigent l'exercice d'une fonction de cohésion sociale forte que la politique sociale permet de réaliser, à cause de la faiblesse relative de ses classes dirigeantes qui ne peuvent prendre le risque d'un affrontement majeur

avec les forces sociales organisées. À cause, surtout, du fait que le Canada n'est pas en train de conduire la restructuration de son système de production avec l'énergie d'un empire qui tente de reconquérir son hégémonie et qui pour cela mobilise toutes ses ressources. Cela tout simplement parce qu'il n'est pas en situation d'empire, au contraire.

Bref, le Canada me semble « condamné » à réaménager, morceau par morceau, le compromis social-démocrate qui caractérise son système politique, ce qu'il a fait depuis la guerre, probablement. Car les conditions structurelles que je viens d'énumérer ne semblent pas pouvoir permettre l'émergence d'un projet néo-conservateur véritablement conquérant comme aux États-Unis, et encore moins d'un projet alternatif, dont on ne voit vraiment pas ce qu'il pourrait être.

C'est pourquoi, à mon avis, les débats sur les enjeux fondamentaux des inévitables réaménagements auxquels il faudra procéder, sous la pression de la rareté des ressources étatiques, vont être sectoriels et extrêmement institutionnalisés — bref, une affaire d'experts — plutôt que généraux et publics. Les enjeux n'en seront pas moins fondamentaux, mais certainement peu visibles, caractérisés par la négociation de compromis détaillés où s'articuleront ou non les objectifs d'égalité des chances et de justice sociale qui sont censés avoir présidé au développement des systèmes de prestations et de services que nous connaissons.

[203]

Dans cette perspective, un débat public et une réflexion en profondeur sont urgents, à propos de la politique sociale et de la fiscalité, sur les thèmes de la progressivité/régressivité des programmes et mesures, du rapport du travail et de la politique sociale, de la notion d'universalité des services et celle d'indexation automatique des prestations, du rôle de l'entreprise privée dans la dispensation des services, du caractère contre-productif de certaines formes d'organisation du travail ou de services, des effets pervers de certaines politiques, du rôle des pratiques alternatives de santé, d'aide, de formation, etc.

En outre, la pression publique des groupes les plus directement concernés par la réorganisation de la politique sociale sera de plus en plus indispensable pour que les débats soient le plus possible portés sur

la place publique et que la négociation de compromis — puisque c'est bien de cela qu'il s'agit — soit elle-même la plus publique possible.

La situation de la politique sociale canadienne n'est définitivement pas comparable à celle des États-Unis. Mais, si les menaces de coupures et de restructuration qui pèsent sur le système de la politique sociale canadienne n'ont pas et n'auront pas la violence et le caractère de scandaleuse injustice qu'elles prennent aux États-Unis, elles n'en sont certes pas moins réelles.

Frédéric LESEMANN  
École de Service Social  
Université de Montréal

[204]

## **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[205]

**TROISIÈME PARTIE.**  
**Restructuration de la politique sociale**

**“LES POLITIQUES URBAINES  
ET LA GESTION DE L'HABITAT :  
LA MONTÉE DU NÉO-CONSERVATISME.”**

**Francine DANSEREAU**

[Retour à la table des matières](#)

Je tenterai, au cours de cet exposé sur la montée du néoconservatisme dans la gestion de l'habitat et du cadre de vie, de dépister les convergences à travers la diversité des expériences au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Je soulignerai aussi comment certaines orientations récentes, apparemment communes, peuvent prendre des sens différents selon la conjoncture et les traditions politiques, les modes de gestion de l'habitat (répartition privé-public, central-local) et plus globalement les modes d'organisation de l'État. Je traiterai d'abord de l'habitation proprement dite et puis, accessoirement, des politiques affectant le cadre de vie à une échelle plus large, soit la « revitalisation » urbaine et l'urbanisme en général. Mes observations sont centrées sur le Canada et c'est surtout pour les mettre en perspective que je ferai allusion aux expériences britannique et américaine.

Les grandes tendances, à tout le moins le discours, qui caractérisent la montée du néo-conservatisme sont connues : moins d'État grâce à la déréglementation, au transfert vers le privé de certaines activités ou, plus graduellement, par la diminution des dépenses gouvernementales et la réduction généralisée de la dette publique, tout cela en vue de

rétablir l'esprit d'entreprise et de laisser jouer à plein les mécanismes du marché. Très succinctement, dans le domaine de l'habitation, ces tendances se résument en quelques propositions maîtresses : encouragement à l'accession à la propriété, privatisation ou liquidation d'une partie du parc HLM, remplacement de toutes les formes d'interventions qui viennent « déséquilibrer » le marché par une aide à la personne, sélectivité accrue des bénéficiaires de l'aide publique au logement quelle qu'en soit la forme.

[206]

### ***1. L'habitation au Canada : nouveaux discours et continuité dans l'utilisation de recettes éprouvées***

Le discours néo-conservateur, au niveau fédéral, est fort récent et encore très peu affirmé. Les déclarations du ministre conservateur McKnight (Document d'étude sur le logement de janvier 1985 et divers discours dont le plus récent, livré à Saskatoon le 20 septembre 1985, fait le bilan d'une année de pouvoir) prennent la forme d'*interrogations instrumentales* sur les meilleurs moyens de continuer à assurer des objectifs dont on ne remet pas en cause le bienfondé, en tout cas dans le domaine du logement social (à la différence des interventions anticycliques, par exemple). Le principe de l'aide de l'État à ceux qui « ne peuvent se loger adéquatement à un coût convenable sur le marché privé » est maintenu. Mais deux préoccupations reviennent comme un leitmotiv.

— D'abord il faut que l'aide soit mieux « ciblée », plus sélective, afin que seuls « ceux qui en ont vraiment besoin » en bénéficient. En clair, cela marque un retrait par rapport au choix du *mélange social* préconisé, depuis le début des années 1970, via les coopératives d'habitation sans but lucratif devenues le véhicule principal de l'aide au logement social en remplacement des HLM condamnées à l'époque pour leur caractère de « ghetto » et peut-être plus véritablement à cause de leur poids croissant et structurel sur les finances publiques (subvention des déficits d'exploitation). La même préoccupation s'exprime aussi, entre autres, vis-à-vis de l'aide à la réhabilitation domiciliaire (PAREL) qui, bien que déjà établie en fonction du revenu

pour les propriétaires occupants, semble encore profiter à des couches trop larges aux yeux du ministre.

— La *seconde préoccupation* lancinante vise à mieux répartir les coûts entre niveaux du gouvernement, autrement dit à faire en sorte que les provinces assument davantage de responsabilités

Ces préoccupations ne sont pas vraiment nouvelles : elles s'inscrivent dans une dynamique qui remonte à plusieurs années ou même à des décennies comme je l'expliquerai plus loin. Ce qui attire davantage l'attention, surtout dans le document de janvier, c'est la façon dont elles s'articulent sur des énoncés explicites concernant la gestion de la vie économique qui, eux, portent indéniablement l'empreinte du discours néo-conservateur. On réfère, par exemple, à la nécessité de « susciter des initiatives et le goût du risque », « lever [207] les obstacles à la croissance en se mettant davantage à l'écoute du secteur privé » et, dans la discussion des modalités, au fait que l'aide à la personne laisse jouer l'offre et la demande et s'oppose ainsi à la fourniture directe du logement vue comme une « interférence » <sup>210</sup>.

Toutefois ces énoncés explicites vont, au fil des mois, disparaître au profit de constats de consensus avec les différents partenaires sociaux sur quelques points clés, entre autres (bilan du 20 septembre), l'opportunité de mettre au point un nouvel instrument hypothécaire pour le financement des coopératives d'habitation et le partage des responsabilités entre niveaux de gouvernement. Et la vérité est que ces consensus sont bel et bien en train de se forger. À maints égards, les positions et contrepropositions véhiculées par des organismes tels la *Cooperative Housing Foundation* ou l'Association canadienne des responsables de l'habitation et de l'urbanisme (ACRHU) sont reprises par le gouvernement actuel et des accords de principe sont intervenus avec les provinces.

Au niveau des décisions effectives — budgétaires ou administratives — aucune des remises en question radicales qu'aurait pu laisser craindre le discours de janvier 1985 n'a été amorcée. Les engagements financiers du fédéral découlant des programmes existants

---

<sup>210</sup> À ce propos, le ministre n'expose pas nécessairement ses vues propres ou celles de son gouvernement, il fait référence aux objections couramment exprimées par les constructeurs et les investisseurs.

de logement social <sup>211</sup> — et que le gouvernement souhaitait réduire dans son document de janvier — seront respectés pour l'année en cours et le fédéral s'engage à y consacrer le même montant pour le prochain exercice financier, *à condition que les gouvernements provinciaux augmentent leur participation*. Autrement dit, le fédéral ne viendra qu'épauler les initiatives provinciales. De plus, pour assurer la flexibilité réclamée par les provinces, on s'achemine vers une contribution fédérale globale où le dosage entre les différentes mesures — partage des déficits d'exploitation des logements municipaux ou provinciaux, suppléments au loyer, etc. — serait laissé à la discrétion des provinces.

Quant au programme des coopératives d'habitation, sur la survie duquel planaient de forts doutes depuis l'évaluation entreprise en 1983 par le gouvernement précédent qui avait conclu au caractère onéreux et inefficace du programme <sup>212</sup>, non seulement n'y a-t-il pas eu de coupures, mais le nombre d'unités approuvées au cours de la dernière année a augmenté. Le grand virage ici consiste à transférer ce domaine du volet « logement social » vers le volet « logement du marché » de la SCHL, suivant la distinction habituelle utilisée par cet organisme. Cela veut dire qu'une fois donné le coup [208] d'envoi initial, l'activité doit s'autofinancer et se développer d'elle-même. Pour les coopératives, le changement essentiel va, selon toute apparence, résider dans la substitution aux modalités actuelles de financement instituées en 1979 <sup>213</sup>, lesquelles se sont avérées très coûteuses au moment de la

---

<sup>211</sup> Ces programmes comprennent le partage des déficits d'exploitation des HLM, les programmes du supplément au loyer, les subventions aux organismes sans but lucratif et les programmes de logement « autochtone ».

<sup>212</sup> Voir SCHL, *Évaluation des programmes de logement coopératif et sans but lucratif de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation*, Ottawa, novembre 1983. Au terme de cette évaluation, le programme fut jugé inéquitable sur le plan vertical et horizontal, particulièrement coûteux et inefficace pour produire du logement social destiné aux ménages à faible revenu (on ramena les coûts totaux de subvention au nombre de logements occupés par des personnes éligibles au supplément au loyer !) alors qu'il ne s'agissait là que d'un objectif très partiel du programme.

<sup>213</sup> Le programme prévoit une garantie de prêt sur 100 % du coût d'achat-restauration de la propriété ; ce prêt est amorti sur 35 ans et comporte une subvention annuelle susceptible de ramener le taux d'intérêt à un seuil de 2 % quel que soit le taux en vigueur.

flambée des taux d'intérêt, d'une forme d'hypothèque indexée comportant des paiements égaux en dollars réels, dans l'esprit de la proposition de la *Cooperative Housing Foundation* <sup>214</sup>. Les détails techniques à cet égard importent peu : l'idée centrale que je voudrais faire ressortir c'est que, comme dans le passé, l'État fédéral se conforme à la vocation purement supplétive qu'il s'est toujours assignée, et ceci depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Toutes les activités dont l'État fédéral s'est délesté au cours des quinze dernières années — prêts *directs* aux municipalités pour les logements HLM, prêts pour la construction de logements locatifs aux organismes sans but lucratif et aux promoteurs privés (prêts à dividendes limités, puis prêts sans intérêt, etc.), prêts directs et subventions visant l'amélioration des infrastructures municipales (rénovation urbaine et amélioration de quartier dans les quartiers anciens et installations d'infrastructures dans les banlieues) — et que certains pourraient interpréter comme correspondant à une stratégie de *désengagement* ne signifient pas que l'État soit devenu absent. Tout simplement, il agit à travers des tiers : il *assure* les prêts (incluant ceux des provinces pour le logement HLM) dont il édicte les normes d'accès en termes qualitatifs (objectifs, normes de construction, etc.) et d'éligibilité financière. L'État central a planté le décor dans lequel les institutions financières, les gouvernements provinciaux, les municipalités et les sociétés sans but lucratif sont peu à peu devenus des acteurs prépondérants. Il a créé un marché hypothécaire sûr pour l'investisseur, d'accès facile à l'emprunteur et dont il surveille scrupuleusement le fonctionnement, y introduisant des correctifs chaque fois que cela est nécessaire (le « régime canadien de renouvellement hypothécaire » de 1981 à 1983 par exemple). Même la fonction d'assurance de prêts hypothécaires est maintenant assumée de plus en plus par des intervenants privés <sup>215</sup>.

Faut-il devant cette relative « privatisation » parler de *montée du néo-conservatisme ou du néo-libéralisme* ? Si oui, eh bien, la montée aura été singulièrement lente, tellement qu'on pourrait parler d'une

<sup>214</sup> Cooperative Housing Foundation of Canada, Response to the Federal Government's Consultation Paper on Housing, février 1985.

<sup>215</sup> Une société privée a été créée à cet effet : la Compagnie d'assurance hypothécaire du Canada dont la part, en 1981, se chiffrait à 40 % des prêts assurés au Québec (voir Ministère de l'Habitation et de la Protection du Consommateur (Québec), *Se loger au Québec*, 1984, p. 27).

tendance structurelle. Il faudrait plutôt examiner les changements d'orientation de *fond*, compte tenu non seulement des programmes explicites, mais de l'ensemble des aides *indirectes* à l'habitation (c'est-à-dire les pertes de revenus fiscaux liées à la non-imposition du gain de capital sur la vente de la résidence principale, la déductibilité du revenu imposable de l'épargne-logement et des [209] pertes effectuées sur les « immeubles résidentiels à logements multiples », la non-taxation du revenu implicite du logement habité par le propriétaire occupant et enfin, tout récemment avec le budget fédéral de mai 1985, l'exemption du gain de capital sur les premiers 500 000 \$ gagnés qui, paraît-il, aurait relancé le marché de la construction locative privée, etc.)<sup>216</sup> pour voir si *globalement* l'intervention gouvernementale, ces dernières années, a plutôt eu tendance à favoriser davantage les moins nantis — c'est habituellement le principe au nom duquel on corrige le tir dans les interventions explicites — ou si, au contraire, cette intervention est devenue de plus en plus régressive, bénéficiant davantage aux propriétaires privés par exemple. À cet égard, il faudrait distinguer entre les différentes catégories de propriétaires occupants selon les revenus et distinguer entre les propriétaires occupants et les propriétaires d'immeubles à revenus. Dans ce dernier cas, dans quelles proportions au juste l'intervention profite-t-elle aux propriétaires ou aux différentes catégories d'usagers locataires, selon les loyers payés ? Un tel bilan, bien entendu, devrait tenir compte des interventions des différents niveaux de gouvernement puisque la tendance lourde, dans le champ de l'aide explicite, comme je l'ai dit, a nettement consisté à faire passer la balle dans le camp des provinces. En ce qui concerne le Québec, les dernières années ont été des années de rattrapage et donc de croissance rapide des dépenses liées à l'habitation et notamment au logement social. On parle toutefois de « plafonnement » des

---

<sup>216</sup> Au Québec, un estimé du volume comparé des aides implicites et explicites et de la distribution sociale de chaque composante a été réalisé pour les années 1970. Voir G. Divay et L. Richard, *L'aide gouvernementale au logement et sa distribution sociale*, INRS-Urbanisation, « Etudes et documents » n° 26, 1981. Pour les États-Unis, voir C. Dobheare, « The Low Income Housing Crisis » dans Hartman (sous la direction de), *America's Housing Crisis*, Institute for Policy Studies, Boston, Routledge and Kegan Paul, 1983, p. 60-75.

dépenses, en dollars constants, pour « dans quelques années » dans le Livre vert du gouvernement provincial du printemps 1984.

Il est inutile de dire que je suis bien incapable de vous présenter un tel bilan, surtout dans une perspective temporelle suffisamment longue pour éliminer les « bruits » causés par les interventions anticycliques qui viennent constamment brouiller les pistes.

*A priori* — mais là je suis bien consciente d'avancer en terrain mou — je ne vois rien qui aille dans le sens d'un renversement des « équilibres » existants et notamment d'un accroissement du fossé entre riches et pauvres, propriétaires et locataires. On a bien évoqué, en période électorale dans le camp conservateur, et de façon feutrée au provincial (c'est peut-être une promesse électorale à venir), l'idée de rendre les impôts fonciers déductibles du revenu des particuliers, ce qui est de toute évidence une mesure régressive, mais jusqu'ici rien de concret n'a été annoncé. On a aussi, à maintes reprises, depuis sept ou huit ans, joué avec l'idée d'éliminer les contrôles, les subventions et les interventions de toutes sortes dirigées vers l'« offre » pour les [210] remplacer par une *aide personnalisée au logement* du marché privé, jouant donc sur la « demande », mais là non plus rien de nouveau. Je ne voudrais pas distribuer de prix d'habileté à nos gouvernants ni minimiser les réorientations en gestation qui tournent autour de l'idée du dégraissage de l'État-providence, d'une *sélectivité* accrue des programmes sociaux, mais il faut bien admettre qu'au Canada, jusqu'à maintenant, compte tenu des choix déjà posés en faveur du marché comme mécanisme central d'allocation dans le domaine de l'habitation, les changements n'ont pas dépassé le stade des déclarations d'intention. Peut-être ces déclarations servent-elles à faire frémir les partenaires, provoquant ensuite un acquiescement soulagé lorsque, en cours de négociation, on se rend compte qu'il ne s'agit que de *plafonner* les dépenses...

S'il faut chercher à expliquer pourquoi les coupures n'ont pas eu la même vigueur ici qu'aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, je ferais l'hypothèse que cela tient en partie à la diffusion plus grande des responsabilités, dans notre système fédéral, à un vaste réseau d'agents (les différents niveaux de gouvernement et tout un ensemble de sociétés sans but lucratif notamment) qui finissent par former une coalition, un ensemble complémentaire d'intérêts « objectifs », liés par des échanges de bons procédés et par la promotion de positions minimales communes

(l'ACRHU en est un bon exemple). En Grande-Bretagne, par opposition, le logement social est une responsabilité municipale dont l'enveloppe budgétaire obéit directement aux contraintes fixées par le gouvernement central. C'est un jeu à deux partenaires seulement où la majeure partie du financement des activités locales provient de la redistribution de fonds collectés par le pouvoir central et non d'impôts locaux. De plus, la polarisation politique concernant les mérites de l'État-providence est relativement minime au Canada. Il n'y a pas de véritable base néo-conservatrice comme aux États-Unis ou en Grande-Bretagne : on l'a bien vu avec le recul de l'actuel gouvernement sur l'universalité des pensions de vieillesse. Le fait que les municipalités n'aient pas de responsabilités en matière de bien-être social, contrairement au cas américain ou britannique, empêche la formation de mouvements susceptibles de nourrir une base politique néo-conservatrice comme ce fut le cas avec la « révolte des contribuables » californiens exaspérés par la crise fiscale des villes. De même, en Grande-Bretagne, le poids des dépenses sociales liées à la désindustrialisation massive et à la crise de l'emploi oblige les autorités locales à parer au plus urgent, réduisant d'autant la marge de manœuvre pour les secteurs comme l'habitation ou le transport.

[211]

Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, que les pressions en faveur d'un transfert accru des responsabilités en habitation vers le marché privé, et notamment vers l'occupant propriétaire, aient été plus vives, ou plus fortement exprimées, aux États-Unis et en Grande-Bretagne qu'au Canada ces dernières années.

## ***2. Expansion à tout prix de la « property owning democracy » aux USA et en Grande-Bretagne***

Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, deux pays fort distincts, certes, si l'on tient compte de la répartition privé-public dans la fourniture du logement (en 1981, Grande-Bretagne : 57 % de propriétaires occupants, 30 % de locataires de logements municipaux et seulement 13 % de locataires du marché privé ; USA : 65 % de propriétaires occupants contre 30 % de locataires du marché privé et à

peine 5 % de locataires de logements subventionnés), les *biais structurels* en faveur de l'accession à la propriété sont nettement plus importants qu'au Canada. Dans les deux cas, en plus des avantages fiscaux existant au Canada (non-imposition du gain de capital), les intérêts sur les prêts hypothécaires et les paiements de taxes foncières sont déductibles du revenu imposable. Cela crée une différence très substantielle dans les coûts réels d'accès à la propriété. Ces privilèges ne sont pas une création récente ; ils remontent, dans les deux cas, au 19<sup>e</sup> siècle, à une époque où les prélèvements dont l'État se trouvait ainsi à se priver représentaient des sommes négligeables.

Or, non seulement n'a-t-on rien fait ces dernières années pour réduire ces privilèges (on en a parlé, on a chiffré les hypothèses), alors qu'on ne cessait de marteler la nécessité de réduire la dette publique, mais on a même, par toute une série de gestes, élargi le fossé entre nantis et défavorisés. Premièrement, il y a eu non pas un simple gel des engagements financiers, mais des *coupures* répétées et soutenues dans les programmes de logements subventionnés sous toutes leurs formes : programmes de construction de nouveaux logements, de suppléments au loyer, de soutien aux logements sociaux existants<sup>217</sup>. On a également, aux États-Unis, sabré dans les programmes de développement communautaire, notamment les *community development block grants* qui intégraient l'aide à la réhabilitation domiciliaire et à l'amélioration des infrastructures de quartiers à des activités de service social et de stimulation de l'emploi, entre autres, dans le [212] logement autogéré et auto-réhabilité. L'implication du gouvernement central américain dans toutes ces activités a été remise en cause au nom d'un « nouveau fédéralisme » qui laisse le champ libre aux municipalités. Mais ces municipalités de même que les États dont Reagan veut préserver l'autonomie n'ont pas de marge de manœuvre suffisante pour prendre la relève, comme je l'ai déjà souligné. Le résultat a été une aggravation nette des conditions de logement des couches urbaines captives pendant toute la durée de la crise : l'apparition sur le devant de la scène du problème des sans-abri (*homelessness*) en est un témoignage éloquent.

Enfin, et c'est sans doute le geste le plus spectaculaire dans l'application des thèses néo-conservatrices, on a commencé à liquider

---

<sup>217</sup> Hartman, *op.cit.*, Introduction.

ou à privatiser le stock de logements subventionnés, notamment en offrant aux habitants d'en devenir propriétaires. Ce mouvement a surtout pris de l'ampleur en Grande-Bretagne (de 1979 à 1983, plus d'un demi-million de logements sont ainsi passés à la propriété privée). Aux États-Unis <sup>218</sup>, on s'apprêtait fin 1983 à liquider en cinq ans — par la démolition, la vente ou la conversion à d'autres fins — 100 000 logements publics ou 8 % du stock total actuel. Outre les dénonciations de caractère politico idéologique, plusieurs objections pratiques peuvent être apportées à la privatisation du logement social : le fait que les logements les plus attrayants par le type de bâtiment, la localisation, le degré d'entretien soient les premiers à trouver preneurs, réduisant d'autant l'éventail de choix des locataires captifs du logement public ; le fait que les acheteurs à revenus inférieurs ou précaires risquent de se trouver rapidement pris à la gorge, aboutissant à des taux élevés de reprise, comme cela a été le cas dans tous les schèmes antérieurs d'aide à l'accession à la propriété de ménages à revenus insuffisants, ou à des phénomènes de report des dépenses d'entretien qui ne feront qu'accroître la détérioration déjà inquiétante du stock de logements existant. Ultimement, on assistera à la revente du logement à des ménages plus aptes à en assumer les coûts réels <sup>219</sup>. Globalement, il est à craindre qu'une fois réinsérés sur le marché, à travers les reventes éventuelles, les logements privatisés vont contribuer à la hausse générale du prix du logement, par opposition à l'effet modérateur d'un important parc de logements HLM.

Pourtant ces arguments ne semblent guère impressionner les locataires ni même les clientèles électorales traditionnellement « progressistes » (les électeurs du *Labour* par exemple). Ni en Grande-Bretagne ni aux États-Unis, la dénonciation de la privatisation du logement social n'a de vertus mobilisatrices. Ce constat a entraîné chez les intellectuels de gauche tout un nouveau débat sur la [213]

<sup>218</sup> Estimés du Housing and Urban Development (H.U.D.), rapportés par Hartman, *op.cit.*, p. 2.

<sup>219</sup> R. Forrest et A. Murie, « Restructuring the Welfare State : Privatization of Public Housing in Britain » dans Van Vliet et autres (sous la direction de), *Housing Needs and Policy Approaches*, Durham, Duke University Press, 1985, p. 97-109 ; J. Sewel, F. Twine et N. Williams, « The Sale of Council Houses : Some Empirical Evidenc », *Urban Studies*, vol 21, 1984, p. 439-450.

signification réelle de la propriété d'occupation de nos jours, dans des pays où elle est devenue le lot de la majorité, débat dans lequel nous n'avons malheureusement pas le temps d'entrer ici <sup>220</sup>. Elle a aussi suscité des ajustements de stratégie chez les groupes de militants des droits sociaux et de l'habitation dont certains réclament désormais des conditions aptes à assurer l'universalité virtuelle de l'accès à la propriété de logements en bon état : prêt sans intérêt du versement initial, remise en état préalable, formation à la gestion, etc. <sup>221</sup>. Tout cela laisse assez perplexe. On en arrive, au bout du compte, à se demander si la privatisation du logement social ne constitue guère qu'un pas de plus vers le *self management*. Après les logements sociaux gérés par les locataires (*tenant management*), les coopératives responsables de leurs coûts d'exploitation et bientôt d'une part accrue de leurs coûts en capital, pourquoi pas la pleine copropriété ou la propriété individuelle dans les bâtiments qui s'y prêtent ? Le corridor, on le voit, devient de plus en plus étroit entre le logement droit social et le logement bien de consommation comme les autres. Quant au droit social, pourquoi devrait-il être synonyme de gestion et de propriété étatique ou même collective ? Voilà quelques-unes des interrogations qui naissent des développements récents.

### ***3. Les politiques urbaines : le triomphe du pragmatisme***

En ce qui concerne la gestion du cadre de vie, c'est-à-dire la planification urbaine ou l'urbanisme et notamment la « revitalisation » urbaine, la tendance commune au cours des dernières années peut se résumer très brièvement à l'émergence d'une approche très pragmatique de collaboration et d'action conjointe avec les agents économiques privés qui prend ses distances à la fois par rapport à la production des classiques plans-projections de l'avenir et par rapport à l'application de

<sup>220</sup> Voir, entre autres, Ray, Forrest, « The Meaning of Homeownership », *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 1, n° 2, 1983, p. 205-216.

<sup>221</sup> Proposition discutée dans M. Cowling et S. Smith, « Home ownership, Socialism and Realistic Socialist Policy », *Critical Social Policy*, vol 9, printemps 1984, p. 64-68.

contrôles normatifs. Avec la crise et la restructuration économique, l'urbanisme est de plus en plus devenu un instrument de stimulation du développement économique privé, mettant l'accent sur l'élimination des entraves bureaucratiques et le marketing au sens pur, c'est-à-dire la promotion d'une image favorable de la municipalité ou du quartier auprès des investisseurs et la restauration d'un « climat de confiance ».

[214]

En Grande-Bretagne, où la tradition du *town planning*, enracinée dans une éthique de service public qui accordait la priorité à des objectifs de redistribution et d'égalisation des chances, ce nouveau pragmatisme est interprété par plusieurs comme un *recul* imposé par l'État central aux municipalités et aux professionnels <sup>222</sup>. Au niveau des contrôles normatifs, des pressions de l'État central s'exercent pour hâter et simplifier les procédures d'approbation ; des sociétés autonomes (*urban development corporations*) sont créées pour s'attaquer aux problèmes particuliers de certaines zones portuaires ou industrielles en déclin, dans un cadre déréglementé et débureaucratisé (le cas limite étant ici celui des célèbres *entreprises zones* <sup>223</sup> que l'on a aussi vu apparaître aux États-Unis). Il faut noter que l'opposition aux initiatives de « débureaucratisation » est surtout véhiculée par les professionnels de l'urbanisme et qu'elle contient, bien sûr, de forts relents de corporatisme qui la placent aux antipodes des orientations des groupes militant en faveur de la démocratisation des services publics et qui sont susceptibles, à ce titre, d'accueillir favorablement et de réclamer des transferts de responsabilité vers les citoyens...

Aux États-Unis, les *partnerships* privés-publics, obligatoires, par exemple, pour l'obtention des *urban development action grants* (UDAG), sont devenus la recette miracle dans la gestion urbaine et notamment dans le réinvestissement des quartiers centraux et des zones résidentielles en déclin. On applique cette formule dans la réhabilitation

<sup>222</sup> Voir H. Thomas, « British Planning Under Thatcher », *Plan Canada*, vol 24, n° 2, septembre 1984, p. 63-74.

<sup>223</sup> Sur cette question, on consultera avec profit deux débats tenus en 1982 : « Urban Enterprise Zones : a Debate », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol 6, n° 3, septembre 1982, p. 416-446 et « Symposium : Enterprise Zones » *Urban Affairs Quarterly*, vol 18, n° 1, septembre 1982, p. 3-71.

domiciliaire, la réanimation commerciale, les négociations sur les nouvelles implantations de complexes d'appartements ou de bureaux au sein desquelles les développeurs privés se voient imposer des quotas de fourniture de logements à loyer modéré, etc. Même la fourniture conjointe de services publics traditionnels, telle la protection policière, est une innovation qui se répand pour juguler la crise fiscale. Bref, la tendance est à la « co-production » public-privé-secteur volontaire des services urbains et cette tendance, comme l'extension de l'accès à la propriété, est chargée d'ambiguïté : les tenants de la nouvelle droite favorables à la privatisation à tout crin y frôlent les adeptes de la décentralisation et de la désétatisation au nom de l'autogestion...

Des tendances similaires s'observent ici et je terminerai brièvement là-dessus. À Montréal, les dernières années ont été marquées par la montée d'un nouvel interventionnisme municipal très clairement orienté vers la stimulation du *réinvestissement privé de la ville-centre* par les ménages et les entreprises : création de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) qui chapeaute toute une série d'activités dont la [215] CIDEM-Habitation chargée du programme des 20 000 logements, création de plusieurs sociétés para-municipales intervenant directement dans la production du logement destiné au marché privé telles la Société municipale d'habitation de Montréal (SOMHAM), la Société des terrains Angus (SOTAN), etc. Différents programmes d'incitation au réinvestissement commercial (Revitalisation des artères commerciales : RAC, Sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales : SIDAC) et des programmes d'appui au réinvestissement domiciliaire (Programmes d'intervention dans les quartiers anciens : PIQUA) ont également été mis en place. Tous ces programmes misent sur un effort conjoint secteur public — investisseurs privés. Un pareil interventionnisme s'observe aussi dans certaines banlieues où l'on voit les municipalités devenir elles-mêmes développeurs ou promoteurs constructeurs d'habitations pour le marché.

Paradoxalement, ce nouvel interventionnisme, en Amérique du Nord, peut aussi bien être vu comme un facteur de subordination des activités publiques aux intérêts privés que comme un facteur de progrès, garantissant l'inscription de priorités collectives dans la réalité des décisions et projets quotidiens qui transforment le tissu urbain. On peut, pour illustrer cette dernière idée, faire appel au cas de Toronto sous

l'administration de John Sewell qui, par des politiques coordonnées en matière d'habitation et de développement industriel, a su promouvoir la préservation et l'amélioration du cadre bâti existant au *profit des populations en place* <sup>224</sup>. Montréal, elle, avec sensiblement les mêmes outils, s'est orientée très nettement vers une politique de réinvestissement débridé dont l'objectif est clairement de changer la composition sociale des quartiers. L'exemple est peut-être douteux dans la mesure où le climat économique des deux villes s'oppose radicalement : il s'agissait, dans le premier cas, de canaliser une croissance sauvage, un envahissement des activités tertiaires alors que, dans le second, c'est l'absence de croissance qui était le problème numéro un. Pourtant, je ne crois pas qu'il faille considérer les pratiques néo-libérales comme un produit obligé de la crise économique. Il est possible de concevoir des stratégies progressistes même dans les villes stationnaires ou déclinantes. Le cas de Hartford, Connecticut, récemment analysé par Frédéric Lesemann est un bon exemple <sup>225</sup>. Les stratégies de certaines municipalités socialistes britanniques — Sheffield et le *Greater London Council*, entre autres — peuvent également être mentionnées <sup>226</sup>. Et ce n'est pas un hasard si dans l'un et l'autre de ces cas on a fortement misé sur la « co-production » et la débureaucratiation des activités pour réanimer à la fois l'économie et la démocratie.

---

<sup>224</sup> Voir P. Fillion, « Les politiques municipales de rénovation de quartier : comparaison Montréal/Toronto », communication au colloque de l'ACSALF, Congrès des sociétés savantes, Montréal, 29 mai 1985.

<sup>225</sup> Frédéric Lesemann, « Hartford, Santa Monica, Berkeley, USA », *Revue internationale d'action communautaire*, vol 13, n° 53, printemps 85, p. 143-146.

<sup>226</sup> Voir C. Pickvance, « Les politiques municipales socialistes en Grande-Bretagne », *Revue internationale d'action communautaire*, *op. cit.*, p. 131-139.

[216]

### **Conclusion**

Par rapport aux enjeux du début des années 1970 qui, partout, avaient donné naissance aux mouvements sociaux urbains, c'est-à-dire les démolitions et déplacements de population causés par la rénovation urbaine, la construction de tours à bureaux et d'appartements luxueux, les percées d'autoroutes, etc., il est bien clair que les tendances actuelles au fractionnement des responsabilités, à l'individualisation croissante et à la « privatisation » des problèmes que nous avons détectées tout au long de cet exposé acculent les militants de l'urbain à une espèce de mur d'invisibilité, au *vacuum* politique. Comment sortir de cela et réussir, autrement qu'en termes abstraits, à formuler l'articulation entre les enjeux dans la recomposition de l'espace local, notamment sur le plan du logement (évictions, hausses de loyer, conversions en copropriété, etc.) et la restructuration de la main-d'œuvre et de l'économie ? Tel est le défi actuel et ce défi nous force tous à remettre en question nos cadres de référence confortables, nos automatismes en faveur des solutions collectives pour regarder d'un peu plus près les tendances de sources et de directions divergentes (néo-conservatisme d'une part, populisme municipal de gauche d'autre part) liées à l'autofourniture du logement et du cadre de vie.

Francine DANSEREAU  
INRS-Urbanisation

[217]

### **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[218]

[219]

**TROISIÈME PARTIE.**  
**Restructuration de la politique sociale**

**“À DROITES TOUTES !  
OU L'IMPACT « DES DROITES »  
SUR LE FÉMINISME  
ET LES RAPPORTS DE SEXES.”**

**Louise VANDELAC**

[Retour à la table des matières](#)

La plupart des critiques du néo-conservatisme, aux accents nostalgiques de la croissance, occultent les complicités et les contradictions entre patriarcat et capitalisme et négligent d'articuler les rapports de classes et de sexes tant dans les sphères productives que reproductives<sup>227</sup>, bref, demeurent des critiques partielles et partiales, voire androcentristes.

Cependant, il ne s'agit pas simplement d'éclairer l'autre face de ces demi-analyses pour faire apparaître les femmes, comme cas spécifique au général masculin, dans l'espoir de compléter ainsi le tableau. Ce qu'introduit l'analyse de l'articulation des rapports de sexes et de classes, c'est non seulement une nouvelle figure de droite, celle du patriarcat et/ou du masculinisme<sup>228</sup>, mais c'est un redécoupage et un autre regard sur les droites.

---

<sup>227</sup> Cette terminologie renvoie à l'articulation du système productif et des structures familiales et notamment à l'articulation des formes salariées et domestiques du travail.

<sup>228</sup> Le patriarcat est un système d'oppression des femmes par les hommes (Rosalind Coward, *Patriarchal Precedents : Sexuality and Social Relations*,

Conscientes des figures multiformes du capitalisme et du patriarcat, les femmes savent mieux que quiconque, en effet, qu'une droite en cache toujours une autre... et que le néo-conservatisme, quoique central, ne représente qu'une facette du jeu complexe des droites. En effet, dans cet entrecroisement des droites, bon nombre de femmes essuient simultanément les effets économiques du néoconservatisme, tout en subissant, par ailleurs, les méfaits politiques de la vieille droite réactionnaire, familialiste et puritaine, paradoxalement appelée, aux États-Unis, *The New Right*. Certaines ont à se débattre en même temps avec de vieux gauchistes recyclés formant l'aile gauche des mouvements antiavortement comme l'illustre le débat des derniers mois dans le *Village Voice* de New-York <sup>229</sup>. Enfin, plusieurs voient déjà poindre, enrobé d'un discours humaniste, scientiste et moderniste, une nouvelle expression de la droite à la jonction des théories de l'économie de la famille et de la fertilité de la nouvelle droite économique de l'École de Chicago et des sciences de la reproduction.

[220]

Bref, bon nombre de femmes constatent comment la restructuration actuelle, menée sous le signe du néo-conservatisme, à la fois alimente et s'appuie sur une restructuration des rapports entre les sexes dont les multiples accents vont du *Friendly Facis* <sup>230</sup> à ceux d'un certain libéralisme. Cette restructuration passe à la fois par la féminisation de l'emploi, par le déclin du modèle d'homme pourvoyeur et par les

---

London, Routledge and Kegan Paul, 1983, p.287). « Le patriarcat (...) structure l'ensemble des différences culturelles sur le mode de l'inégalité » et « (...) pénètre toutes les instances de nos formations sociales » (Micheline De Sève, *Pour un féminisme libertaire*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 20). Quant au terme masculiniste, développé par B. Ehrenreich et D. English (*Des experts et des femmes*, Montréal, Editions du Remue-Ménage, 1982), il décrit le fait que les concepts et les règles du jeu de cette société ont été élaborés par la moitié masculine d'un monde sexuellement divisé et qui à la fois reflètent les intérêts du groupe masculin et en assurent le développement.

<sup>229</sup> Ces « progressistes » amalgament allègrement désarmement, abolition de la peine capitale, lutte contre la pauvreté et lutte contre l'avortement comme autant de facettes de leur position « provie ». Je remercie Somer Brodribb de m'avoir fourni la documentation à ce propos. Voir, entre autres, « Putting Women Back in the Abortion Debate » de Ellen Willis dans *Village Voice*, 16 juillet, 1985, p. 5.

<sup>230</sup> Bertram Gross, *Friendly Facism*, New York, M. Evans, 1980.

attaques répétées contre le *Welfare State*. Elle passe aussi par la multiplication des politiques familiales, l'un des axes majeurs des politiques de l'État concernant les rapports de sexes<sup>231</sup>. Ainsi, aux États-Unis, non seulement les politiques de la *New Right* portent fondamentalement sur la restructuration familiale et sexuelle de la société, mais les politiques familiales constituent, selon Eisenstein<sup>232</sup>, un point focal du budget Reagan-Stockman, à tel point d'ailleurs qu'elle prédit aux libéraux de gauche et aux forces progressistes une totale impuissance à intervenir de façon significative sur la politique des années 1980, si leur champ de vision se limite aux seules questions économiques.

Cette contribution vise donc à montrer comment l'actuelle restructuration économique s'articule sur celle des rapports de sexes, cela avec le soutien actif de l'État, et comment elle se déroule simultanément dans les sphères productives et reproductives. Ce texte invite aussi à ne pas confondre l'arbre du néo-conservatisme avec la forêt des droites, d'autant plus que la vieille droite familialiste et réactionnaire ainsi que le néo-conservatisme et le néo-corporatisme camouflent présentement l'émergence d'une autre droite aux accents modernistes opérant au coeur même de la reproduction humaine via les biotechnologies de la reproduction. D'ailleurs, ces transformations majeures dans le champ de la reproduction humaine nous incitent, plus que jamais, à interroger les schémas d'analyse et les discours en creux des gauches sur lesquels s'échafaudent les critiques à l'égard des droites.

---

<sup>231</sup> Quatre pays européens avaient une politique familiale dans les années 1960, alors que plus de vingt pays en ont maintenant adopté une. Nancy Guberman, « Behind Recent Social and Fiscal Policy in Quebec : A redefinition of Mother-work by the State », 1985. À paraître.

<sup>232</sup> Zillah Eisenstein, *Feminism and Sexual Equality, Crisis in Liberal America*, New-York, Monthly Review Press, 1984, p. 42.

## 1. Une droite rose et une droite bleue ?

Comme le souligne avec justesse Zillah Eisenstein <sup>233</sup>, il convient d'abord de distinguer néo-conservatisme et *New Right*, surtout quand on accole les mots femmes et droites.

Très souvent, en effet, le réflexe le plus courant quand on associe femmes et droites est d'évoquer l'épouvantail de la vieille droite conservatrice et familialiste de la *New Right*, bref, cette droite [221] des mœurs et de la famille, plutôt que le néo-conservatisme économique et politique de *Wall Street* et de la Maison-Blanche.

Certes, les discours et les actions de la *New Right*, largement médiatisés, entre autres, par les Églises électroniques de la Majorité morale inspirée d'un Jerry Falwell, par les mouvements antiavortement cyniquement dénommés *provie* et par les mouvements profamiliaux comme ceux de Phyllis Schlafly, semblent particulièrement menaçants pour les femmes. Menaçants à cause de leurs capacités organisationnelles et de leur lien avec de puissants réseaux religieux, et menaçants à cause de leur influence politique au sein des grands partis et des rapports privilégiés qu'entretiennent certaines de leurs figures de proue avec l'entourage immédiat de Reagan. Mais menaçants surtout, à cause de leurs virulentes positions antiféministes, antiégalitaristes, antidétente, anticomunistes et antiliberté de choix sexuels, positions incarnées, entre autres, dans leur opposition farouche à l'avortement et à l'*Equal Right Amendment* aux USA.

Si cette référence spontanée à la vieille droite réactionnaire plutôt qu'au néo-conservatisme, dès qu'on prononce le mot femme, s'explique par l'effet repoussoir de la *New Right*, elle correspond cependant aussi à un schéma d'analyse fort traditionnel de la « question des femmes » <sup>234</sup>. En effet, parler des femmes renvoie encore souvent à une

---

<sup>233</sup> *Ibid.*

<sup>234</sup> « Il fut un temps où même dans les sciences humaines on parlait de *problème noir*, de *question juive* (...). Époque où l'effet de la domination dans la théorie (le fait que la théorie soit celle des dominants) supposait que les dominés, incompréhensible épine, étaient ceux qui posaient des problèmes. (...). Ainsi, les États-Unis connaissent-ils un *problème noir*, comme le nazisme un *problème juif* a quoi fournir une solution. Comme les états patriarcaux connaissent aujourd'hui un *problème de femmes* ». Colette Guillaumin,

« spécificité » féminine et à des « problèmes » de femmes, tel l'avortement, ou encore à un ordre de préoccupations dites secondaires liées à la famille et aux moeurs, ou encore à des groupes de droite « spécifiques », tels les *Real Women* <sup>235</sup>.

Ce type d'analyse faisant des femmes le petit « e » enjoliveur d'études supposément générales est encore courant en sciences sociales... Ainsi, en sociologie du travail, il a fallu des années de recherche menée par des femmes pour ne plus être considérées comme « spécificité », « exception » ou « déviance » par rapport à une conception supposément générale, mais en fait masculine du travail et pour apparaître comme véritable catégorie d'analyse sociologique <sup>236</sup>. Il a aussi fallu une bonne dose de patience pour faire sortir de l'ombre l'incroyable masse de travail humain qu'est l'activité domestique et pour questionner enfin les définitions masculines du travail limitées jusqu'alors à l'emploi <sup>237</sup>. Puis on remarqua qu'à travers les dentelles de la spécificité du travail féminin se profilaient les dentelles de la spécificité du travail masculin... On constata aussi combien l'articulation du travail domestique et salarié dans les sphères productives et reproductives traçait des trajectoires socioprofessionnelles et familiales différentes selon les sexes <sup>238</sup>.

[222]

Bref, on passa d'une analyse du travail des femmes à une analyse féministe du travail, renouvelant ainsi les perspectives et dévoilant le caractère partiel et partial des analyses antérieures sur l'emploi.

De la même façon, si on revient maintenant de l'analyse du travail à celle des droites, il convient de délaissier les filtres roses des analyses

---

« Femmes et Théories de la société », *Sociologie et sociétés*, vol XIII, n° 2, octobre 1981, p. 23).

<sup>235</sup> Andrea Dworkin, *Right-Wing Women*, New York, A Wideview Perigee Book, 1983.

<sup>236</sup> Nicole-Claude Mathieu, « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe », *Epistémologie sociologique*, n° 11, 1971.

<sup>237</sup> Louise Vandelac avec Diane Belisle, Anne Gauthier et Yolande Pinard, *Du travail et de l'amour*, Montréal, Editions St-Martin, 1985.

<sup>238</sup> Collectif, (français), *Le sexe du travail, structures familiales et système productif*, Grenoble, Presses de l'Université de Grenoble, 1984 ; et Barrère-Maurisson et autres, « Travail des femmes et famille », *Sociologie du travail*, Paris, n° 3, 1984, p. 243 à 374.

de la *New Right* tout comme les filtres bleus des analyses du néo-conservatisme puisque ces deux droites sont toutes deux traversées par les rapports de classes et de sexes et que, malgré leurs divergences et les vernis familialistes de la *New Right* ou modernistes du néo-conservatisme, elles s'épaulent, s'inspirent et partagent un certain nombre de valeurs et de conceptions communes.

Ainsi, même si la *New Right* et la droite néo-conservatrice veulent toutes deux sabrer dans les dépenses sociales et s'opposent à l'action positive pour les femmes en emploi, elles le font dans un esprit et pour des raisons passablement différentes. Comme le souligne Eisenstein, les néo-conservateurs remettent surtout en question ce qu'ils qualifient « d'excès » de libéralisme et s'objectent à toute mesure égalitariste entravant les règles de la concurrence et du libre marché (ils s'opposent donc à l'action positive déplaçant l'égalité des chances vers l'égalité des résultats...). Quant à la *New Right*, elle est particulièrement sensible à l'intrusion de l'État au cœur de la vie dite privée et à la remise en question des rôles féminins et masculins traditionnels.

Dans cet esprit, George Gilder, auteur clé de la *New Right*, estime que l'accroissement de la participation des femmes mariées au marché du travail est une conséquence directe de l'inflation et de l'augmentation des charges fiscales causées par les largesses du *Welfare State* <sup>239</sup>. Or, non seulement cette salarisation accrue des épouses facilite-t-elle les divorces, mais elle érode l'autorité du père pourvoyeur et affaiblit alors son sens des responsabilités, ce qui réduit sa productivité au travail et affecte par conséquent la productivité nationale, autant de facteurs contribuant à maintenir les pauvres dans la pauvreté... <sup>240</sup>. En outre, le *Welfare State* détruirait l'éthique du travail et de la famille, dans la mesure où l'argent n'est plus alors gagné par les hommes, mais « devient un droit consenti aux femmes par l'État » <sup>241</sup>. Dans son livre *Wealth and Poverty*, distribué par Reagan aux membres de son cabinet, il soutient donc que le *Welfare State* maintient la pauvreté et qu'il [223] vaudrait mieux limiter l'implication de l'État dans le champ des politiques sociales, réduisant ainsi l'inflation et les impôts et, par

---

<sup>239</sup> Z. Eisenstein, *Feminism and Sexual Equality*, *op. cit.*, p. 48-49.

<sup>240</sup> *Ibid.*

<sup>241</sup> George Gilder, *Wealth and Poverty*, New York, Basic Books, 1981, p. 114-115.

ricochet, la salarisation des épouses, autant de facteurs qui contribueraient à accroître les responsabilités familiales et l'autorité paternelle, éléments clés pour raffermir la stabilité et la productivité masculine en emploi. Olé !

## ***2. D'une droite à l'autre : écartées de l'emploi ou surexploitées...***

C'est largement en écho à ces positions de la *New Right* que se sont multipliées, depuis quelques années, les craintes d'une désemploie massive des femmes doublée d'un retour au foyer. Or, non seulement les faits, mais les intérêts mêmes du néoconservatisme contredisent, du moins encore pour l'instant, les positions de la *New Right* à ce chapitre.

Depuis plus d'une dizaine d'années en effet, la restructuration économique, particulièrement aux États-Unis, s'est largement appuyée sur le développement du secteur tertiaire, fortement tributaire de la féminisation de l'emploi, elle-même liée à la transformation des rapports de sexes. Ainsi, contrairement aux discours habituels, la crise économique et la restructuration économique n'ont pas écarté les femmes du marché du travail, mais ont entraîné l'une des plus fortes périodes d'embauche féminine de l'histoire.

Aux États-Unis, par exemple, le secteur des services connut entre 1970 et 1980 une croissance de près de 14 millions d'emplois dont plus de 3 millions furent comblés par de nouvelles venues sur le marché du travail <sup>242</sup>. Cette croissance phénoménale du secteur des services (dépenses multipliées par douze entre 1950 et 1980 et production brute augmentant de 200 pour cent, soit 43 % de plus que l'augmentation totale du PNB) est liée, selon Smith, au fait que le secteur des services connaît des ventes totales et des taux de profits beaucoup plus élevés par rapport aux investissements en capital fixe et en capital variable (notamment au chapitre du nombre d'employés et des taux de salaires) que dans le secteur manufacturier. Tous les développements relatifs à

---

<sup>242</sup> Joan Smith, « The Paradox of Women's Poverty : Wage-earning Women and Economie Transformation », SIGNS, Spécial Issue, Women and Poverty, vol 10, n° 2, hiver 1984, The University of Chicago Press, p. 300-302.

la croissance du secteur des services (hausse importante du taux d'emploi, allongement des heures ouvrables et réduction des emplois à temps plein, rotation accrue et élargissement des écarts salariaux avec les autres secteurs) sont liés au faible rapport capital-travail — qui s'élargit sans cesse par rapport [224] au secteur manufacturier— et à une très forte compétition entre les entreprises de ce secteur<sup>243</sup>. Or, ces facteurs ont non seulement modelé, mais imposé des conditions de travail particulières à ce secteur : élargissement fantastique de la main-d'oeuvre doublé d'une baisse des taux de salaires, rapides expansions et contractions de l'emploi en fonction des fluctuations de la demande, multiplication des emplois à temps partiel, saisonniers et précaires.

Cet essor du secteur des services a coïncidé (l'œuf ou la poule, l'éternelle énigme...) avec l'émergence de nouveaux modèles masculins et féminins. Les années 1970 confirmaient, en effet, le déclin du père pourvoyeur, lié à la baisse du salaire masculin dit « familial » et à l'accroissement de l'apport économique des épouses au budget des ménages<sup>244</sup>. À la ménagère reine des banlieues des années 1950 succédait la salariée « libérée » des années 1960, alors que par ailleurs se multipliaient les divorces, le nombre de mères chefs de famille et qu'augmentait en flèche la proportion de femmes subvenant en partie ou en totalité à leurs besoins et à ceux de leur famille. Ces nouveaux modèles hommes-femmes et ces réaménagements économiques entre les sexes furent à la fois facilités par la féminisation de l'emploi, tout en contribuant à la féminisation de l'emploi. Or, cette entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi constitua un facteur clé de la restructuration économique américaine<sup>245</sup>.

Ainsi, au cours des années 1970-1980, on a vu augmenter le nombre de salariées de 13 millions, le taux de femmes en emploi passant alors de 43,3 % à 51,5 % de la population féminine totale<sup>246</sup>. Or, comme le

---

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> Barbara Ehrenreich, *The Hearts of Men*, New York, Anchor Books, 1984.

<sup>245</sup> Joan Smith, *op. cit.*, p. 303 et Louise Vandelac, « L'économie de la reproduction humaine », conférence, Paris, juin 1985. Voir également de la même auteure : projet de recherche pour le CNRS (Paris) et l'ICREF (Ottawa) et thèse de doctorat en rédaction, p. 32-45.

<sup>246</sup> *Ibid.*

souligne Emma Rothschild <sup>247</sup>, cette féminisation de l'emploi a eu comme fonction majeure, voire indispensable selon Smith, de permettre la réduction des salaires, des promotions et du taux de syndicalisation. Ce fut aussi l'élément « permissif » pour abrégier la semaine de travail, favoriser la multiplication du travail à temps partiel, du travail saisonnier et autres formes précaires de travail ainsi que pour limiter la durée totale de l'emploi et stimuler la rotation. C'est donc en jouant sur les préjugés et sur les mécanismes traditionnels de ségrégation des travailleuses et en invoquant les alibis classiques — salaire d'appoint, activité temporaire, voire simple passe-temps — que l'économie a pu opérer une telle restructuration.

Quant aux femmes, elles sont beaucoup plus nombreuses depuis quinze ans à vivre de leurs seuls revenus, ces revenus étant souvent limités aux maigres prestations de l'État ou à des salaires frisant le minimum vital <sup>248</sup>. Si bien qu'au cours de ces mêmes [225] années, bon nombre d'entre elles ont vu augmenter à la fois leurs charges familiales, leur temps de travail global et leur pauvreté. Non seulement a-t-on assisté à un élargissement des écarts de revenus, de responsabilités familiales et de temps de travail domestique et salarié entre hommes et femmes, mais on a constaté une véritable féminisation de la pauvreté. À ce point d'ailleurs qu'une commission américaine a prédit qu'au rythme actuel d'augmentation des pauvres chez les familles ayant une femme à leur tête, la population pauvre aux États-Unis sera essentiellement composée de femmes et de leurs enfants avant l'an 2000 <sup>249</sup>. La double restructuration familiale et économique a donc été menée en fonction des intérêts à la fois du capital, du patriarcat et d'un certain nombre de mâles.

Quant à l'État, non seulement n'a-t-il pas freiné les élargissements d'écarts hommes-femmes, mais, profondément inspiré par les courants néo-conservateurs, il n'a cessé de les favoriser. Cet angle d'approche est

---

<sup>247</sup> Emma Rothschild, « Reagan and the Real America », *The New York Review of Books*, New York, 5 février 1981.

<sup>248</sup> « En 1979, le tiers des travailleuses canadiennes ont gagné moins que ce qui est considéré comme le seuil de pauvreté pour une personne » ; Anne Gauthier, *Essai sur les politiques sociales et le travail domestique*, mémoire de maîtrise présenté au département d'économique de l'Université McGill, avril 1984.

<sup>249</sup> Ehrenreich, *op. cit.*, p. 172.

d'ailleurs fort éclairant pour analyser les projets politiques des gouvernements canadien et québécois au chapitre de la fiscalité, du glissement des programmes sociaux universels vers des programmes sélectifs, de l'éventuelle politique familiale ou encore des coupures successives dans les budgets sociaux passant, entre autres, par la désinstitutionnalisation.

Concernant la fiscalité, plusieurs analyses ont déjà démontré que les premières victimes des réformes fiscales proposées par le gouvernement québécois seront les femmes mères chefs de famille assistées sociales alors que les hauts salariés en seront les principaux bénéficiaires <sup>250</sup>. De la même façon, non seulement les quelques 900 millions \$ de déductions fiscales pour épouses dites « à charge » ne seront pas versés aux femmes, contrairement aux demandes maintes fois formulées par le mouvement féministe, mais on annonce que les déductions du mari seront haussées ! Quoi de plus « logique » alors que certains d'entre eux s'opposent à l'emploi mal payé de leur conjointe sous prétexte d'y perdre en déductions fiscales et en services domestiques...

Quant aux réductions successives des politiques universelles de type allocations familiales, seul et maigre argent de poche de tant de mères de famille, au profit de formules comme les crédits d'impôt pour enfant à charge, elles favorisent celui qui a les plus hauts revenus, entraînant ainsi, une fois de plus, l'élargissement des écarts économiques au sein du couple au profit des hommes.

Enfin, les coupures de services sociaux risquent d'affecter particulièrement les femmes. En tant que travailleuses, elles sont souvent les premières menacées de perdre leur emploi ou de voir [226] leurs conditions de travail se dégrader. Par ailleurs, en tant que ménagères, elles sont les principales consommatrices de services sociaux et elles devront donc compenser les coupures budgétaires par

---

<sup>250</sup> Gauthier, *op.cit.* p.6 ; Anne Gauthier, « Les femmes et l'impôt sur le revenu », *L'actualité économique*, vol 60, n° 1<sup>er</sup> mars 1984, p. 122-131 ; Richard Langlois, « Repenser l'État-Providence », texte ronéotypé, juin 1985 ; Ruth Rose, « Le livre blanc sur la fiscalité des particuliers du gouvernement du Québec, explication, évaluation et présentation d'une alternative », document préparé pour Relais Femmes de Montréal et « La fiscalité rendue facile » doc. 1 et 2 préparés pour la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, 1985.

un surcroît de travail domestique, absorbant, entre autres, les effets indirects de la désinstitutionnalisation...

Fait à souligner, ces politiques de l'État semblent combler les intérêts à la fois du néo-conservatisme et de la *New Right*. Ainsi, les réductions des politiques sociales sont-elles acclamées par les deux groupes. Elles constituent, en effet, un net incitatif à l'emploi — y compris précaire — facteur d'assouplissement de la main-d'oeuvre cher aux néo-conservateurs alors qu'elles accroissent la dépendance économique des femmes et alourdissent leur charge de travail, cimentant ainsi l'unité familiale si précieuse pour la *New Right*.

### **3. De nouvelles gauches en éprouvettes ?**

En terminant, glissons un mot sur les nouvelles technologies de la reproduction humaine : insémination artificielle, fécondation *in vitro*, congélation d'embryons, etc., ainsi que sur certaines pratiques qui en découlent telles les ventes de grossesse (mères porteuses ou mères d'emprunt) où en fait un père achète son demi-enfant biologique...

Si j'introduis cette question dans l'analyse des droites c'est que cette révolution biologique, avec la mise en place d'une économie de la reproduction humaine et ses épiphénomènes comme la vente de la force de procréation, annonce des transformations beaucoup plus fondamentales dans les rapports de sexes, de classes et dans l'avenir de l'être humain que ne l'a fait la révolution industrielle <sup>251</sup>.

Déjà, des événements historiques comme les camps soviétiques et plus récemment les massacres au Cambodge, nous ont forcés à des remises en question profondes du socialisme réel et nous ont obligés à repenser ce qu'on appelle la gauche et ses rapports avec la droite. Or, il faut bien voir que les transformations majeures dans le champ de la reproduction humaine constituent un événement sans précédent qui nous incite fortement et rapidement à réexaminer les concepts de droite et de gauche à la lumière de ces questions. Dans un contexte de crise

---

<sup>251</sup> Consentir des déductions fiscales à celui qui profite du travail non payé d'une travailleuse au foyer et cela sans que celle-ci n'ait aucun argent en propre semblait déjà chose anachronique voire indécente...

économique où les discours de gauche se résument à donner la réplique ou à tenter la riposte, les questions relatives aux nouvelles technologies de la reproduction humaine (NTRH) nous amènent à dépasser le champ balisé des [227] problèmes de répartition pour s'intéresser à des questions plus fondamentales encore. Elles concernent le façonnement scientifique et technique de l'être humain, la transformation des rapports de filiation ainsi que l'ensemble des rapports sociaux-sexuels qui y sont liés.

On se demande évidemment comment la plupart des gauches, si souvent borgnes face aux rapports de sexes, pourront admettre des analyses de la reproduction faisant place davantage aux rapports de sexes et à de nouvelles dimensions de l'analyse des rapports de classes, cela à partir des premières concernées : les femmes !!!

On se demande aussi comment certaines gauches, dont les critiques sur la crise économique et les droites semblent porter en creux la nostalgie de la croissance <sup>252</sup>, pourront réagir face à ce nouveau champ économique si prometteur des biotechnologies humaines peu dissociables en fait de l'ensemble des biotechnologies !!! Enfin, comment ces mêmes gauches, souvent si peu critiques face aux prémisses, aux discours et à certains développements scientifiques et techniques, pourront-elles résister à l'envoûtement de ce qui se présente comme ultime « progrès » et comme incarnation vivante de l'un des plus profonds fantasmes masculins, à savoir la maîtrise totale de la reproduction de l'être vivant ?

Dans le contexte actuel, ces questions sont d'autant plus complexes à aborder que le caractère repoussoir de la *New Right* a pour effet de rendre suspecte de conservatisme, voire d'obscurantisme, toute critique à l'égard des NTRH, ce qui n'est pas sans rappeler l'amère expérience essuyée par les premiers écologistes. Et pendant ce temps, à notre insu, nous glissons vers une autre droite qui a déjà imprégné toute une partie de nos comportements les plus quotidiens, celle de l'économie de la famille et de la fertilité de l'école de Chicago prétendant appliquer les

---

<sup>252</sup> Louise Vandelac, « L'économie de la reproduction humaine », *op. cit.*

principes néo-classiques et le modèle de l'*homo economicus* à la totalité des activités humaines <sup>253</sup>.

Fait particulièrement troublant, ces développements scientifiques et techniques nous obligent à constater nos incroyables carences d'analyses concernant la reproduction humaine et nos difficultés à articuler ses aspects sexuels, procréatifs, anthropologiques et domestiques en relation avec l'État et le marché <sup>254</sup>. Non seulement, sommes-nous encore bêtement emprisonnés dans des schémas binaires de maternité, réduits à la biologie et à la [228] nature en opposition avec une culture implicitement masculine, mais nombreux encore sont ceux et celles, à gauche, comme dans le mouvement des femmes, à considérer que le *nec plus ultra* serait d'en arriver à appliquer entièrement les schémas productifs à la sphère reproductive <sup>255</sup>, ce qui, paradoxalement, n'est pas sans certains liens de parenté avec le discours de la nouvelle droite économique de l'École de Chicago... <sup>256</sup>.

Déjà, le parfait modèle de l'émancipation consiste à contrôler les moments, voire les dates précises, de la gestation en fonction notamment des exigences de l'emploi, ce qui implique parfois d'étranges marathons de conception avec soupers aux chandelles... Cet idéal de programmation <sup>257</sup> est d'ailleurs maintenant à ce point enraciné qu'on s'étonne des grossesses non planifiées et qu'on culpabilise les nouvelles insouciantes...

D'ici peu, l'extension de certaines techniques réservées à la fécondation *in vitro* permettront peut-être de contrôler le moment plus précis de l'ovulation et de la fécondation potentielle, risquant ainsi d'augmenter d'un cran l'inféodation de la procréation en fonction des exigences du marché. Fait plus troublant encore, nous sommes déjà à

---

<sup>253</sup> Jean Baudrillard, « Crise ou catastrophe, Sauve-qui-peut », *Autrement*, Paris, Dossier 40, mai 1982.

<sup>254</sup> Annie Cot, « Nouvelle économie, utopie et crise », dans Andreff, Cot, Frydman, Gillard, Michon, Tartarin, *L'économie fiction, contre les nouveaux économistes*, Paris, Maspéro, 1982.

<sup>255</sup> Mary O'Brien, *The Politics of Reproduction*, Boston and London, Routledge and Kegan Paul, 1981.

<sup>256</sup> Louise Vandelac, « L'économie de la reproduction humaine », *op. cit.*

<sup>257</sup> Laurence Gavarini, « Bio-médecine porteuse. La mère *in vitro* ». *Actes du colloque Génétique Procréation et Droit*, Paris, Actes Sud, Hubert Nyssen Editeur, 1985.

l'aube de la programmation de la « qualité » de l'enfant à naître. Pour l'instant, il s'agit essentiellement de sélection négative par avortement, laquelle s'est considérablement élargie avec les techniques de diagnostic prénatal, à ce point qu'on hésite, dans certains hôpitaux, à révéler le sexe de l'enfant lors d'échographies, afin d'éviter des avortements pour sélection du sexe. De façon feutrée, on assiste aux débuts d'un eugénisme qui tait son nom. Avec les développements de la médecine prédictive et les recherches en génétique, on peut se demander jusqu'où nous mèneront nos phantasmes de programmation. Dans cette société obnubilée par la prétendue maîtrise de la nature, où rationalité et progrès consistent à incarner l'*homo economicus* cherchant à maximiser ses propres satisfactions, comment réagissons-nous face aux possibilités croissantes de déterminer le sexe, la couleur des yeux ou la taille d'un enfant ? Comment le vieux rêve parental d'enfant parfait pourra-t-il résister aux formes négatives et positives de ce qu'il faut bien appeler un certain eugénisme ?

Cette programmation progressive de la maternité semble aussi nous conduire à l'éventuelle mère-machine, c'est-à-dire à une procréation réalisée entièrement hors de l'utérus, ce qui, souligne Jean-Louis Touraine, permettrait une « libéralisation » (sic !) de la femme, celle-ci ayant dorénavant « une capacité de travail et une disponibilité pour les loisirs égales à celles des hommes » !!! <sup>258</sup>.

[229]

Outre la bêtise de réduire la maternité à la gestation et de prétendre que ce sont les neuf mois de grossesse qui entravent le travail et les loisirs des femmes, ce genre de propos, étonnamment assez largement partagés <sup>259</sup>, révèle une vision des plus androcentristes et naturalistes de la libération des femmes. Comme si, pour se libérer des rapports de sexes, les femmes devaient d'abord se libérer de leur corps et de leur capacité reproductive, bref évacuer la grossesse elle-même achevant ainsi de se modeler toute entière sur les référents masculins... N'est-ce pas aussi absurde et aussi colonisé que de croire que les Noirs se libéreront du racisme le jour où ils deviendront Blancs ?

<sup>258</sup> Jean-Louis Touraine, *Hors de la bulle*, Paris, Flammarion, 1985, p. 226-227.

<sup>259</sup> Lors d'une conférence publique à la BPI de Beaubourg à Paris, en avril 1985 le philosophe Lyotard s'est extasié à plusieurs reprises devant ces propos de Touraine qu'il a qualifiés de « très poétiques »...

Enfin, les NTRH constituent un nouveau marché, une nouvelle économie affichée comme telle aux USA et quelque peu blanchie par les mécanismes institutionnels en France <sup>260</sup>. Or, dans ce contexte néo-conservateur, elles obéissent aux tendances économiques et politiques dominantes et constituent des instruments politiques et économiques non négligeables, notamment au niveau du contrôle mondial des populations. Comme la réalité a tendance à rattraper rapidement la fiction dans ces secteurs, mentionnons, à titre d'illustration, que certains songent déjà, aux États-Unis, à une nouvelle division internationale et raciste de la procréation avec ovules et spermies riches et blancs du nord pour des gestations à bas prix et « colorées » au sud <sup>261</sup>. Quoique marginal par rapport à l'ensemble des techniques contraceptives et reproductives, cet exemple laisse néanmoins rêveur quant aux multiples interrelations économiques et politiques des sciences de la reproduction.

Bref, les transformations des modalités de la reproduction humaine nous incitent plus que jamais à développer une analyse politique des droites qui tienne compte des rapports de sexes et de classes propres à la sphère reproductive, mais articulée aux faces patriarcales et capitalistes de la sphère productive. Sinon, notre vision des choses sera une fois encore partielle, partiale et à la remorque de l'évolution même des droites...

Louise VANDELAC  
Université du Québec à Montréal

---

<sup>260</sup> Louise Vandelac, « L'économie de la reproduction humaine », *op. cit.*

<sup>261</sup> Genoves fa Corea, *The Mother Machine, Reproductive Technologies from Artificial Insemination to Artificial Wombs*, New York, Harper & Row, 1985.

[230]

## **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[231]

[232]

[233]

Néo-conservatisme  
et restructuration de l'État

# Quatrième partie

## STRATÉGIES D'OPPOSITION AU NÉO-CONSERVATISME

[Retour à la table des matières](#)

[234]

[235]

**QUATRIÈME PARTIE.**  
**Stratégies d'opposition au néo-conservatisme**

**“L'ÉTAT DANS LE CONTEXTE DE  
LA CRISE : LES ATTEINTES AUX DROITS  
SOCIAUX ET CIVIQUES.”**

**Ralph MILIBAND**

[Retour à la table des matières](#)

Il me paraît utile de situer dans un contexte historique et social la question de l'État et la menace qu'il constitue pour les droits sociaux et civiques. C'est la Deuxième Guerre mondiale qui a créé les conditions dans lesquelles un élargissement de ces droits est devenu possible. Dans les pays directement soumis à l'impérialisme, les pressions produites par la guerre ont trouvé leur expression dans les luttes de libération nationale qui étaient aussi dans bien des cas des luttes révolutionnaires pour une transformation totale des structures économiques et sociales existantes. Quant aux pays capitalistes avancés, contexte dans lequel s'inscrit cet article, les pressions engendrées par la guerre, ou plutôt intensifiées avec celle-ci, ont été limitées, en pratique, à des demandes de réformes économiques, sociales et politiques dans le cadre du système capitaliste. Il faut ajouter que les partis de gauche ont joué un rôle de premier ordre dans l'acceptation de ces limites par le mouvement ouvrier.

Quoi qu'il en soit, des gouvernements de gauche accédèrent au pouvoir. Ou encore, la gauche acquit des positions importantes dans des gouvernements de coalition avec des partis bourgeois. Dans ces circonstances, des avances réelles furent enregistrées dans nombre de

domaines, y compris celui des droits assurés par l'État-providence, celui des droits syndicaux, etc. On consolida ces droits et les étendit même dans les années 1950 et 1960 –les années de grande expansion du capitalisme. Durant toute cette période, une forte présomption se développa à l'effet que l'État avait une responsabilité directe dans le maintien des droits civiques, politiques et sociaux, y compris le droit à des services de santé, d'éducation, de logement et autres indépendamment de la capacité individuelle de payer pour ces services. La « sagesse conventionnelle » était persuadée que l'État avait une vocation, un devoir « interventionniste », qu'il lui fallait souvent contrecarrer les « lois du marché » et assurer ainsi une acceptation beaucoup plus large que par le passé de la notion de « citoyenneté ». Ces courants de pensée et de pratique furent enrichis par divers mouvements, tels les mouvements des Noirs aux États-Unis, ceux des femmes dans de nombreux pays, les mouvements écologiques et d'autres encore.

[236]

Cependant, malgré les progrès enregistrés, il faut noter leurs limites très nettes. Il ne s'agit pas seulement du fait que ni la pauvreté ni l'exploitation ne furent éliminées par les réformes entreprises, mais aussi que l'État resta ce qu'il avait toujours été, c'est-à-dire le partenaire du monde capitaliste dans le maintien des structures de propriété, de privilège et de pouvoir existants, et dans la lutte contre toute atteinte réelle à ces structures. Les gouvernements de gauche ne furent pas une grande entrave dans ce contexte ; d'ailleurs, il faut rappeler que ces gouvernements n'ont jamais composé qu'une partie du système étatique, les autres parties n'ayant pas beaucoup de sympathie, c'est le moins qu'on puisse dire, pour les revendications en tout genre venant « d'en bas ».

Cela revient à dire que les forces conservatrices, qui avaient toujours vu d'un très mauvais œil la poussée démocratique d'après-guerre et les gains qu'elle avait permis d'obtenir, n'attendaient que le moment propice pour lancer une contre-offensive en règle. D'ailleurs, aux États-Unis, ces forces n'avaient pas attendu longtemps pour lancer une telle contre-offensive. Déjà à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et bien avant l'arrivée sur scène du Sénateur McCarthy, l'administration Truman était partie en guerre contre la « menace communiste » et avait lancé la chasse aux sorcières ; c'est en 1947 qu'une attaque majeure

contre les droits syndicaux, le *Taft-Hartley Labour Management Act* eut effet de loi. La guerre froide, déclenchée à la suite des hostilités militaires et même avant 1945 –fut d'un grand apport dans cette offensive et servit la cause conservatrice, non seulement aux États-Unis, mais partout ailleurs dans le monde capitaliste.

C'est dans les années 1970 que devait débiter la grande campagne conservatrice contre les gains obtenus par la classe ouvrière au cours des décennies précédentes. Le début de cette campagne coïncide avec la crise qui s'abat alors sur le monde capitaliste. Mais ce n'est pas, à mon avis, la crise elle-même qui est la cause de cette campagne ; elle lui en fournit plutôt l'occasion. Ce qui permet à cette campagne de se déployer avec force, c'est l'incapacité manifeste des forces de gauche, et surtout des gouvernements sociaux-démocrates, de répondre de façon efficace aux problèmes qui se font jour. Cette carence ouvre une brèche qui sera fortement exploitée et permettra la mise en pratique d'idées et de politiques que beaucoup croyaient à jamais dépassées. Ce qui s'est fait depuis varie d'un pays à l'autre : la Grande-Bretagne où règne le « thatchérisme » depuis 1979, a le triste mérite, avec les États-Unis de [237] Ronald Reagan, de mener le combat. C'est surtout cette expérience britannique que je veux évoquer ici.

Premièrement, il s'agit d'une attaque de longue haleine contre la notion d'État-providence. Il n'est pas possible, d'un point de vue politique et électoral, de supprimer les droits qu'il entérine : il s'agit plutôt de rogner les services en question, de couper les subsides, d'insister sur la nécessité absolue de limiter les dépenses publiques – mais cette « nécessité » ne s'applique nullement aux dépenses publiques consacrées aux armements ou à l'appareil coercitif de l'État. De fait, ce n'est pas la nécessité de faire des économies qui est à la base de cette attaque, mais bien plutôt la volonté d'affirmer le principe suivant lequel les « lois du marché » doivent dominer en ce domaine pour ainsi diminuer la capacité du monde ouvrier de résister à l'autorité et aux exigences patronales. Le chômage massif, que l'on croyait également être un phénomène relevant d'un passé à jamais révolu, doit jouer le même rôle. Il s'agit avant tout, dans le cas de la Grande-Bretagne, de renforcer la « discipline » ouvrière, permettant ainsi de remédier à un déclin que l'on attribue avec enthousiasme à l'indiscipline ouvrière, aux prétentions des syndicats et à l'érosion de l'autorité patronale.

Deuxièmement, et précisément dans cette optique, il s'agit de porter atteinte, de manière aussi radicale que possible, aux droits syndicaux. C'est ainsi que sont mis en place trois projets de loi, ceux de 1980, 1982 et 1984, qui limitent fortement le droit de grève, rendent illégales les grèves de solidarité et abolissent en pratique toute possibilité de piquetage efficace. Il s'agit, en particulier, de démobiliser les éléments syndicaux « activistes », de démoraliser le mouvement ouvrier et de le diviser. Tout cela ne constitue rien de bien nouveau : cette stratégie fait partie d'une lutte de classes menée « d'en haut » par une classe dirigeante animée d'une conscience de classe bien mieux développée que celle de la classe ouvrière. L'offensive antisyndicale du « thatcherisme » n'offre rien de nouveau si ce n'est qu'elle survient alors que les syndicats croyaient, depuis de longues années, que la lutte de classes était périmée.

Troisièmement, conséquence logique et nécessaire des deux premiers constats, il y a renforcement massif de l'appareil policier et inflation remarquable du pouvoir coercitif de l'État. Tant le « thatcherisme » que le « reaganisme » proclament sans cesse leur volonté de réduire le pouvoir de l'État et de « libérer le peuple de la tutelle de l'État ». En fait, il n'en est rien. Sans doute, la droite cherche à libérer l'entreprise capitaliste des contraintes que la pression démocratique lui a imposées, contraintes qui sont [238] essentielles pour atténuer les méfaits d'une exploitation effrénée et pour empêcher que les « coûts sociaux » encourus par l'entreprise capitaliste ne soient complètement intolérables dans leur nocivité. Mais il ne s'agit nullement de réduire l'emprise policière de l'État sur la société, la surveillance exercée sur « l'activisme » politique ou les obstacles que met la police à l'exercice de droits syndicaux et autres. Loin de réduire cette emprise policière, une législation récente en Grande-Bretagne étend de manière radicale le pouvoir de contrôle de la police sur toute manifestation sur la voie publique, y compris le pouvoir d'interdire toute manifestation ou assemblée susceptible, aux yeux de la police, de « troubler l'ordre public ».

Tout cela n'équivaut pas au « fascisme » et ce n'est pas une bonne politique de désigner le phénomène ainsi. Il s'agit plutôt de ce que l'on pourrait appeler un « autoritarisme rampant », d'autant plus insidieux qu'il se développe de façon graduelle à l'intérieur du système

constitutionnel existant. Cela rend possible une lente accoutumance à un système où les droits civiques et politiques sont en pratique bafoués.

Il est faux de croire, comme on l'a souvent prétendu, que le « thatcherisme », en tant que doctrine et pratique, s'est profondément ancré dans la conscience ouvrière. Il est bon de rappeler, à cet égard, que madame Thatcher a obtenu, aux élections qu'elle a gagnées avec une forte majorité parlementaire en 1983, tout juste au-dessus de 30 % des votes. C'est une minorité qui soutient électoralement la tendance que représente madame Thatcher : cette minorité est constituée de la clientèle habituelle du Parti conservateur, puisée surtout dans la bourgeoisie et la petite bourgeoisie, quoiqu'avec un appui (que le Parti conservateur a toujours obtenu) provenant d'une couche assez substantielle de la classe ouvrière. Il n'est pas question de sous-estimer les ravages qu'une démagogie effrénée a causés dans les rangs de la classe ouvrière ; mais il ne faudrait pas pour autant croire à une conversion massive de la part de cette classe ouvrière aux vertus de la « libre entreprise » et des « lois du marché ». Il s'agit plutôt d'une désorientation et d'une démoralisation dont la responsabilité doit, en grande partie, être attribuée aux carences du parti et des gouvernements sociaux-démocrates des années 1960 et 1970. Dans cette perspective, il ne s'agit pas seulement de comprendre la menace que représente le néo-conservatisme [239] (qui est aussi un très vieux conservatisme) pour les droits sociaux et civiques, mais de quelle manière on peut y résister.

Ralph MILIBAND  
Brandeis University

[240]

[241]

#### **QUATRIÈME PARTIE.**

#### **Stratégies d'opposition au néo-conservatisme**

### **“LE NÉO-CONSERVATISME ET L'OFFENSIVE CONTRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS.”**

**Léo PANITCH \***

[Retour à la table des matières](#)

J'ai choisi dans cet article d'attirer votre attention sur l'offensive de l'État contre les droits des travailleurs. Je voudrais vous livrer ma réflexion sur quelques-unes des raisons qui expliquent cette offensive et, si possible, en dégager des constantes, car je crois que cette attaque contre les ouvriers est au coeur de la question de la restructuration de l'État. Pourquoi est-ce central ?

*Premièrement*, il est important de reconnaître que ce furent les contradictions croissantes de l'État-providence keynésien qui ont jeté les bases matérielles pour la montée en force d'un nouveau conservatisme. Ces contradictions sont devenues plus visibles au cours de la période de militantisme ouvrier de la fin des années 1960 et du début des années 1970 ; contradictions qui ont d'ailleurs été directement et en grande partie produites par ce militantisme. Notons que ce militantisme s'accompagnait de la croissance du syndicalisme dans le secteur public, ce qui a contribué à la crise fiscale de l'État.

---

\* Une première version de cette traduction a été assurée par Victor Piché.

*Deuxièmement*, il est important de relever le fait de l'offensive de l'État contre le travail parce que les prémisses idéologiques qui sous-tendent le conservatisme renouvelé, au-delà de son insistance sur l'individualisme de la compétition comme composante de la liberté, vont directement et explicitement à l'encontre des prémisses collectivistes et des pratiques de solidarité du syndicalisme.

*Troisièmement*, il est important d'attirer l'attention sur cette offensive, dans la mesure où ce nouveau conservatisme renforcé s'est dans les faits attaqué à la matrice institutionnelle de la démocratie bourgeoise. Il ne l'a pas fait au nom de la dimension électoraliste de la démocratie, en effet, il s'est renfermé lui-même [242] dans cette définition de la démocratie. Plutôt, il s'est attaqué à la démocratie bourgeoise à travers sa dimension essentiellement composée de la liberté d'association, du droit de grève et, d'une façon plus générale, de ce que Ralph Miliband a récemment appelé le droit au militantisme (*activist rights*). D'ailleurs les syndicats ont été historiquement, et demeurent encore aujourd'hui, à mon avis, les plus ardents défenseurs et les plus importants bénéficiaires de cet aspect des droits démocratiques.

*Quatrièmement*, il est important d'analyser l'offensive de l'État contre les droits des travailleurs, parce que cette offensive ne s'est en aucune façon confinée aux régimes qui sont explicitement conservateurs, comme on a pu le voir au Québec. Ce fait est particulièrement visible au Canada. L'offensive contre le travail par des gouvernements qui ne sont pas explicitement néo-conservateurs constitue un phénomène qui devrait nous inciter à réfléchir avant d'associer le néo-conservatisme à des partis politiques particuliers, ou à des leaders bourgeois, plutôt qu'à un revirement plus général et beaucoup plus profond de la classe capitaliste et de l'État.

*Cinquièmement*, je crois qu'il est important d'examiner cette offensive contre le travail parce que je ne suis pas certain que la gauche, compte tenu de l'attention qu'elle a accordée aux effets du néo-conservatisme sur la politique économique, sur la politique sociale et sur la politique étrangère, a bien saisi, surtout au Canada, cette véritable attaque contre les libertés syndicales.

*Finalement*, mais sans moindre importance, il faut souligner l'offensive de l'État contre le travail parce que la montée idéologique du

nouveau conservatisme a coïncidé avec un changement idéologique dans la gauche ; un changement qui a fait que plusieurs socialistes, libéraux, écologistes et féministes, sont devenus extrêmement critiques face aux syndicats et ont tenté, dans leur réflexion stratégique, de prendre leur distance vis-à-vis le travail collectif et, d'une façon plus globale, par rapport à la classe ouvrière. Le syndicalisme et la classe ouvrière chez plusieurs personnes de gauche sont de plus en plus perçus comme faisant partie du problème plutôt que de la solution. Et même si la nature du problème et de la solution est considérée par ces mêmes personnes comme étant très différente de celle qui est proposée par le nouveau conservatisme, ce dénigrement parallèle du syndicalisme mené par la gauche et la droite reflète l'ambiguïté de la pensée progressiste vis-à-vis les véritables problèmes auxquels la classe ouvrière doit faire face aujourd'hui. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela est troublant, car la classe ouvrière organisée est l'objet d'une attaque de [243] dimension telle qu'elle a besoin de tout le support et de toute la compréhension qu'elle peut obtenir. Ceci ne veut pas dire que les syndicats ne peuvent pas et ne doivent pas être critiqués, d'ailleurs on reviendra sur ce point.

Avant de passer, sur la base de ces remarques initiales, à un bref examen de la portée et de la nature de l'attaque de l'État contre le syndicalisme, je voudrais dire quelques mots sur la place du syndicalisme libre dans la constitution de la démocratie bourgeoise. L'évolution des sociétés libérales capitalistes vers des sociétés libérales capitalistes démocratiques est généralement ramenée à l'institution du suffrage universel, c'est-à-dire au droit de vote pour les salariés non propriétaires. Mais, il existe un autre aspect de l'évolution de la démocratie libérale, à savoir, le fait pour les salariés non-propriétaires d'avoir obtenu la liberté d'association, ce qui est tout aussi crucial que le premier aspect. La longue lutte des classes ouvrières pour une participation au système représentatif de l'État a été conduite de pair, à travers les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, avec une lutte contre l'interdiction légale du droit d'association libre pour les travailleurs et les travailleuses. La démocratie libérale a non seulement intégré la classe ouvrière dans le système représentatif sur la base de critères individuels et universalistes, mais, elle a également impliqué pour l'État, une reconnaissance des organisations collectives sur une base de classe, c'est-à-dire que les syndicats ont été reconnus comme représentants

légitimes des travailleurs sur le marché du travail capitaliste. De plus, ces luttes ont établi, et ceci est d'une importance particulière, l'indépendance des syndicats par rapport à l'ingérence de l'État. Ainsi, les deux aspects suivants vont de pair dans l'évolution de la démocratie : l'entrée du travailleur individuel dans le système représentatif de l'État comme citoyen votant et la garantie du droit à la libre association pour les travailleurs en tant que groupe collectif.

Ces deux aspects, en même temps que la liberté de parole et toutes les autres libertés qui sont essentielles à toute démocratie me semblent constituer ce que nous entendons par capitalisme démocratique. La distinction entre un régime capitaliste démocratique et un régime capitaliste autoritaire n'est pas uniquement basée sur le droit de vote. Dans certains cas, elle est davantage une distinction fondée sur la présence ou l'absence de la liberté d'association. Sur ce point, il est important de noter que, dans le processus que nous associons habituellement à l'abrogation de la démocratie bourgeoise par les régimes autoritaires ou fascistes, le plus souvent, c'est l'abrogation de la liberté d'association et, en particulier, l'écrasement des syndicats libres, qui constitue la marque [244] de commerce de tels régimes plutôt que la dénégation du suffrage universel lui-même.

Certes, la façon dont les travailleurs non propriétaires ont obtenu les droits collectifs à la libre association diffère d'une démocratie capitaliste à l'autre. La Grande-Bretagne et le Canada, sur lesquels je vais m'attarder, fournissent sur ce point deux cas extrêmes. Dans le cas de la Grande-Bretagne, le droit à la libre association, les droits syndicaux et le droit de grève, ont été établis à travers une lutte pour obtenir l'immunité contre la loi, pour se situer *en dehors* de la loi et, en particulier, *contre* l'utilisation du droit commun relatif à la « restriction de l'échange ». Dans le cas canadien, c'est exactement l'inverse qui s'est produit. Les droits syndicaux ont été obtenus ici via l'utilisation de la loi et l'établissement d'une législation positive qui a garanti ces nouveaux droits aux travailleurs. En ce qui concerne le rôle de l'État comme médiateur des conflits de classes, une fois ces droits obtenus, la Grande-Bretagne et le Canada ont pris des chemins différents. L'État britannique, en conformité avec un système de relations industrielles non juridicisées, a eu tendance à favoriser des ententes de type corporatiste avec les syndicats, en particulier, en essayant de coopter les dirigeants syndicaux dans des accords de restriction volontaire des

salaires. L'État canadien, d'un autre côté, a suivi son approche légaliste et a eu tendance à rattacher à cette même législation, qui avait octroyé des droits favorables aux travailleurs, un ensemble complexe de restrictions quant à l'exercice de ces droits, spécifiant ainsi quand les syndicats pouvaient faire la grève, comment ceux-ci pouvaient se constituer, etc. Par-dessus tout, la législation a rendu les grèves illégales durant le processus de négociation collective et a exigé des syndicats qu'ils mettent le contrat à l'abri de grèves sauvages.

Ces modèles historiquement différents sont essentiels pour comprendre dans ces deux pays la forme qu'a prise récemment l'offensive contre le travail. L'absence en Grande-Bretagne de contrats collectifs régis par la loi a eu pour conséquence que l'État ne pouvait forcer les syndicats et leurs dirigeants à éviter les grèves sauvages. Le militantisme ouvrier dans ce pays s'est donc orienté très spécifiquement dans cette direction. Aussi, l'instabilité croissante du corporatisme associée à cette tentative de coopter le leadership syndical dans des ententes sur la politique salariale, a de plus en plus déstabilisé le système. En conséquence, le Gouvernement Thatcher a finalement rejeté la tradition volontariste et s'est tourné vers la mise en place d'un système restrictif de lois du travail, s'inspirant ainsi de l'exemple canadien. Ce nouveau [245] système restrictif en Grande-Bretagne a été enchâssé dans le *Employment Act* de 1982, ce qui a enlevé aux syndicats certaines protections légales, et a instauré un code sévère régi par le droit civil. Ce système a défini les critères selon lesquels il peut y avoir grève ainsi que ceux affairant à la manière de décider d'une grève. Il a limité le droit de piquetage ; spécifié certaines formes de recrutement syndical comme légitimes ou illégitimes ; restreint l'utilisation de *l'action industrielle secondaire* et imposé des limites à l'établissement d'ateliers fermés. Dans le *Trade Union Act* de 1984, le Gouvernement Thatcher est allé plus loin. Il est intervenu directement dans l'organisation interne des syndicats. Il l'a fait en décrétant la manière d'élire les exécutifs syndicaux et en exigeant que les syndicats tiennent un vote pour décider de constituer une caisse politique.

Il est très important de noter que ce développement n'est pas sorti des nuages et qu'il n'est pas issu directement ni complètement du thatcherisme. On peut en retracer les origines dans l'insistance de certaines fractions du Capital — en particulier, les employeurs du secteur de l'ingénierie — à partir du milieu des années 1960, sur la

nécessité d'établir en Grande-Bretagne un type de restrictions légales semblable à celui existant en Amérique du Nord. Cela permettrait, pensait-on, de limiter et de mater les grèves sauvages. La première tentative de légiférer en ce sens est venue du Gouvernement travailliste en 1968. Les propositions alors avancées, qui ont d'ailleurs été rejetées, étaient connues sous l'expression *In Place of Strife*. Le Gouvernement conservateur de Heath, aux débuts des années 1970, a introduit l'*Industrial Relations Act*, une loi globale comprenant plusieurs des principes que Thatcher a par la suite mis de l'avant. La classe ouvrière solidaire et militante, telle qu'on la trouvait au début des années 1970, a de nouveau battu cette tentative. Peu après, le Gouvernement travailliste de 1974, ayant éliminé les passages répressifs de cette législation, s'est orienté vers l'établissement d'une loi du travail qui garantissait légalement les droits syndicaux. C'est-à-dire que l'État ne s'est pas maintenu, comme par le passé, hors du domaine des relations industrielles, il a plutôt tenté à cette époque de faire adopter des lois plus favorables. Ce que Mme Thatcher a fait lorsqu'elle est arrivée au pouvoir consiste essentiellement en une série d'amendements restrictifs à la législation travailliste des années 1970. Ces amendements constituent aujourd'hui la base des attaques contre les droits du travail.

En ce qui concerne les conséquences de ces changements, je ne peux ici m'y attarder longuement. Mais la conséquence la plus [246] intéressante, et la moins remarquée, est l'utilisation croissante des tribunaux comme moyens d'étouffer le droit de grève. Cela est perceptible non seulement dans les lourdes amendes imposées aux syndicats qui transgressent les critères restrictifs de la législation, mais aussi dans l'utilisation croissante des injonctions en Grande-Bretagne. Ici au Canada, nous sommes très familiers avec cette pratique qui était relativement rare en Grande-Bretagne jusqu'à tout récemment. Ce qui se passe dans le cas d'une injonction — et c'est ce qui est en train de se produire en Grande-Bretagne en ce moment — c'est qu'un employeur se présente devant un juge avec une argumentation très préliminaire qui explique pourquoi un jugement devrait forcer la partie syndicale à ne pas recourir à un type particulier d'action. L'argumentation peut être présentée en quinze minutes ; les syndicats n'ont pas besoin d'être présents quand celle-ci est débattue. Ensuite, le juge émet une injonction maintenant le statu quo jusqu'à ce que le cas puisse être entendu en totalité. On compte dix-huit injonctions de ce type ces cinq

dernières années, alors qu'il n'y en a eu qu'une seule en 1980. À travers l'utilisation d'un tel mécanisme, c'est le droit de grève qui se trouve ainsi très sévèrement limité.

Maintenant, en ce qui concerne le cas canadien, l'offensive contre les libertés syndicales a pris une tout autre direction. C'est pourquoi nous devons être prudents au risque de ne voir dans ce nouveau conservatisme qu'un phénomène sans profondeur. Le problème auquel a dû faire face l'État canadien ne concernait ni les grèves sauvages ni l'instabilité du corporatisme ; nous n'en avons jamais connu qui méritait un tel nom. Ce fut plutôt l'utilisation efficace par les syndicats et, en particulier, ceux du secteur public, des droits législatifs récemment gagnés. Ce que nous avons vu au Canada, ce n'est pas l'introduction d'un nouveau code du travail plus restrictif, mais plutôt une série de mesures ad hoc, temporaires, soi-disant exceptionnelles, visant toutes à retirer aux travailleurs leur droit de faire grève. Cela a été mis en évidence dans l'utilisation croissante de la législation forçant le retour au travail, mais a également été rendu manifeste à travers la désignation d'un nombre considérable d'unités de négociation dans le secteur public relevant des services essentiels. Un autre exemple de ce durcissement se réfère à la législation du « 6 % et 5 % » de 1982 et à sa variante québécoise. Environ un million de travailleurs et de travailleuses au Canada ont été privé-e-s de leur droit de grève, uniquement en prolongeant pour trois années la durée des conventions collectives dans le secteur public. Puisqu'on ne peut déclarer la grève au Canada lorsqu'une convention collective est en vigueur, l'État a de cette façon retiré le droit de grève à environ un tiers des travailleurs [247] et travailleuses organisé-e-s. En d'autres mots, dans le cas canadien, on assiste à un mouvement qui part d'une forme de coercition fondée sur une législation générale, caractéristique des accords de l'après-guerre, en vertu desquels une structure légale générale, à la fois établissait et limitait les droits et les pouvoirs de tous les syndicats à l'intérieur des contours du marché du travail, pour arriver à une coercition étatique sélective, *ad hoc*, discrétionnaire, par laquelle l'État a retiré à un groupe spécifique, pour une période spécifique, l'exercice de droits toujours enchâssés dans la législation générale. Ainsi, des actions qui respectent méticuleusement les procédures légales établies, sont souvent déclarées illicites dans le cas de groupes particuliers de travailleurs et de travailleuses et ce pour une durée limitée.

Quelle conclusion tirée de ces évolutions ? D'abord, de toute évidence, il n'y a pas uniquement les partis et les dirigeants conservateurs qui sont impliqués dans cette offensive. Il se produit un changement beaucoup plus profond au sein du capitalisme avancé qui reflète la réponse spécifique du Capital à la crise. On peut le voir à travers la tendance généralisée chez les employeurs d'en appeler à une négociation décentralisée. Ce la négociation au niveau de l'entreprise est sanctionné par l'État, mais pas uniquement par les gouvernements néo-conservateurs. De plus, jusqu'à un certain point, l'initiative de l'offensive contre les syndicats n'a pas été prise par des gouvernements de droite, mais par des associations volontaires privées dans la société civile. En Grande-Bretagne, ce fut la *Freedom Association* qui a virtuellement amené tous les cas concernant les *Closed Shops* devant les tribunaux. Au Canada, la *National Citizen Coalition* est en train de plaider une cause qui aurait comme effet de retirer effectivement le droit aux syndicats de s'engager dans une activité politique.

Deuxièmement, on ne peut nier que les attaques contre les droits des travailleurs et des travailleuses aient eu de conséquences sérieuses sur le mouvement syndical. Il est certain, de plus, que la reddition des syndicats face à cette offensive a été beaucoup plus grande qu'au début des années 1970, particulièrement en Grande-Bretagne. Le refus des mineurs britanniques de se soumettre et la grève d'une année qu'ils ont menée, ont conduit, comme nous le savons, à une action massive et brutale des pouvoirs policiers contre les mineurs, ayant pour effet rien de moins que la criminalisation de l'activité syndicale traditionnelle. Au Canada, nous n'avons pas été témoin de l'utilisation de la force policière. Peut-être, toutefois, est-ce parce que nous avons une conception plus passive de la négation des droits syndicaux. Cette passivité reflète, je crois, certaines [248] limites dans le mouvement syndical canadien qui datent de la période précédente. Certes, la non-préparation des travailleurs et des travailleuses au massacre néo-conservateur n'est pas un phénomène proprement canadien. À mon avis, cela résulte d'une longue période d'acceptation par la classe ouvrière occidentale et de ses dirigeants de l'idéologie réformiste progressiste. Les syndicats, en particulier, s'imaginaient que, même s'ils n'avaient pas obtenu tout ce qu'ils voulaient par le moyen des réformes de l'après-guerre, ils étaient néanmoins sur la bonne voie. Quand la réaction du nouveau conservatisme se manifesta, ils ont été tout

simplement surpris. De plus, dans le cas canadien, il y avait également une acceptation quasi totale du schéma légal de la négociation collective, et ce en dépit des restrictions imposées à l'activité syndicale. Les syndicats se sont enfermés eux-mêmes dans un cadre légal et judiciaire qui les affaiblissait du point de vue organisationnel, mais les rendait extrêmement efficaces dans la défense des griefs devant les tribunaux. Et lorsque vint le temps de s'organiser, au moment où l'attaque contre les travailleurs et les travailleuses s'est engagée, ils n'ont pas su comment s'y prendre.

D'un autre côté, je ne crois pas que la situation soit aussi sombre. En Grande-Bretagne, en dépit de la défaite massive des mineurs au début de cette année, il est d'une importance décisive de constater que, parallèlement, les syndicats ont commencé à remporter les scrutins exigés par l'ACT de 1984, concernant l'établissement d'une caisse politique. Alors qu'un sondage d'opinion à la fin de 1984 avait révélé que 80 % des syndicalistes voteraient contre les fonds politiques, dix-neuf syndicats ont à ce jour tenu un scrutin. Ils ont, par des marges dépassant 80 %, endossé l'utilisation des fonds syndicaux à des fins politiques par leur syndicat. Les membres des syndicats ont également démontré qu'ils n'avaient pas du tout l'intention d'abandonner leur adhésion, malgré que la législation ouvre cette possibilité. De plus, il existe trois cas en Grande-Bretagne, au cours des quelques dernières années, où les syndicats ont tout simplement refusé d'obéir à une injonction accordée par les tribunaux leur enjoignant de mettre fin à une grève. Face à ce refus, la question n'est pas allée plus loin, car les employeurs ont fait marche arrière et conclu une entente. Il y a peut-être une leçon à tirer de ces faits pour nous canadiens. Dans la mesure où les syndicats du secteur public, lorsque leur droit de grève est retiré par une législation spéciale les forçant à retourner au travail, obéissent à la loi, alors les coûts pour l'État sont minimes. Et bien sûr, les gouvernements vont s'engager de plus en plus dans ce type d'action dans la mesure où cela leur apparaîtra financièrement raisonnable.

[249]

Il faut dire que la situation n'est pas entièrement désespérée au Canada. Les syndicalistes n'ont pas été totalement intimidés par la nouvelle coercition, comme en témoigne très bien la détermination des travailleurs canadiens de l'automobile de ne pas se soumettre à la stratégie de concession des compagnies d'automobile comme ce fut le

cas pour son syndicat frère américain. Cela a amené une réorganisation historique du mouvement syndical canadien dont les effets pourraient être extrêmement conséquents. Dans la même veine, ce qui est intéressant dans le mouvement « Solidarité » en Colombie-Britannique ne fut pas la démission de bureaucrates, mais le fait qu'autant d'employé-e-s du secteur public, dirigé-e-s par les enseignants et les enseignantes, ont fait grève et conduit le mouvement dans ce qui a pris l'allure d'une grève générale.

Il est bien évident que je ne veux pas nier les problèmes sérieux auxquels doit faire face aujourd'hui la classe ouvrière organisée, compte tenu de l'offensive que je viens de décrire. Cette offensive et la réaction inadéquate à celle-ci, doit être perçue à la lumière d'un déclin sérieux de l'identité de la classe ouvrière, c'est-à-dire ce que nous entendions par culture et communauté ouvrière au cours des années de l'après-guerre. Ce déclin s'est produit alors même que la syndicalisation croissait, que le militantisme ouvrier devenait des plus visibles et que l'augmentation des effectifs des travailleurs et travailleuses syndiqué-e-s non-manuel-le-s avait plus que compensé le déclin du nombre de travailleurs et travailleuses manuel-le-s dans la population active. Mais, dans le cas à la fois de la classe ouvrière manuelle et non manuelle, on ne peut pas dire que la syndicalisation ait été très associée à une question d'identité de classe ou que le syndicat ait représenté pour elle le centre de la communauté et de la vie. Et, nous devons commencer à nous demander, pourquoi il en fut ainsi et comment contrecarrer cette tendance. Plusieurs personnes de gauche rejettent aujourd'hui les syndicats en raison de leur économisme et de leur sectarisme. Pourtant, on oublie trop souvent que lorsque les syndicats sont critiqués parce qu'ils ne réussissent pas à obtenir de prérogatives de gestion, non plus que la démocratie « industrielle » à l'intérieur de l'usine et qu'ils préfèrent plutôt négocier des augmentations de salaire, c'est qu'il faut être deux pour valser. La difficulté de négocier des prérogatives de gestion est énorme.

Ce qui est probablement plus important pour comprendre pourquoi il y a eu cette perte du sens de la communauté et de l'identité de classe, c'est, je crois, moins la faillite des syndicats que celle des partis ouvriers (y inclus le Nouveau parti démocratique [250] (NPD), ce qui pourrait constituer un avertissement pour ceux que ce parti attire au Québec aujourd'hui). Les partis ouvriers de masse constituaient la condition

essentielle au 20<sup>e</sup> siècle pour le renforcement et l'extension de l'identité de classe face à un capitalisme qui défait et reconstruit continuellement l'industrie, l'emploi et la localisation. Ces partis représentaient également le mécanisme essentiel pour transcender le sectarisme, le particularisme et l'économisme inhérents au syndicalisme. Ils devaient accomplir cette tâche non seulement par le biais de l'identité nationale qu'un parti ouvrier est censé fournir à la classe ouvrière, mais aussi à travers le rôle essentiel que de tels partis ont le devoir de jouer dans l'éducation et la mobilisation socialistes. Le fait que les partis ouvriers n'ont pas accompli ce rôle a énormément à voir, il me semble, avec la perte d'identité de la classe ouvrière.

Enfin, abordons la question du « que faire » ? Certes, il est plus facile de dire ce qu'il ne faut pas faire. Face au nouveau conservatisme, on a assisté de la part de la gauche, à une course troublante vers le centre, non seulement parmi la gauche intellectuelle, mais aussi du côté des syndicats. Il y a eu un empressement à défendre l'État-providence et la législation syndicale existante, quelle que soit leurs lacunes, plutôt qu'une tentative d'aller au-delà et de mettre de l'avant le socialisme. Il y eu plutôt tendance dans la gauche d'affirmer que l'État-providence soulevait la question du contrôle social. Une telle lecture n'était pas dialectique. Oui, l'État-providence renvoie au contrôle social, mais, au-delà il est aussi autre chose, puisqu'il correspond à des droits pour les travailleurs et les travailleuses et pour les pauvres. La réponse actuelle au nouveau conservatisme pour une bonne partie de la gauche qui se porte à la défense totale de l'État-providence, est également non dialectique, car elle ignore les aspects négatifs du capitalisme de *welfare*. Pour être plus spécifique en ce qui concerne les syndicats, disons que la plupart d'entre eux revendiquent un retour à la politique de soutien de la demande keynésienne (*reflation*). Mais cette idée qu'il s'agit simplement de revenir à Keynes est simpliste ; l'idée technocratique de *reflation* ne pourra résoudre la crise du capitalisme. La Suède et l'Autriche ont de faibles niveaux de chômage non pas seulement à cause de leur keynésianisme. Les faibles niveaux de chômage qu'on y rencontre sont dus à l'existence d'un réseau d'institutions propres à la classe ouvrière qui est demeuré puissant, même s'il l'a déjà été bien davantage. Nous ne connaissons pas une telle situation au Canada. Retenir le keynésianisme comme solution dans notre contexte, me paraît plutôt naïf, sans compter que la *reflation*

keynésienne ne s'attaque pas à la cause sous-jacente de la crise qui est une crise de [251] production tendant vers une restructuration capitaliste à la japonaise. Sans compter de plus que, ce qui vient normalement avec le keynésianisme, ce sont le corporatisme de même que les politiques et les restrictions salariales, afin de compenser les tendances inflationnistes propres à ce dernier. Cela n'est certainement pas une voie d'avenir pour la gauche ?

Une autre stratégie adoptée, particulièrement en Grande-Bretagne, est de réclamer une législation plus favorable aux syndicats : non pas une législation négative de la trempe thatchériste, mais une législation positive étendant les droits des travailleurs et des travailleuses. Ils font souvent référence à la législation du *New Deal* comme à un summum. Mais justement, ce qui est omis dans cette perspective, c'est l'aspect négatif de la législation des relations industrielles du *New Deal*, à savoir sa façon de limiter les syndicats et d'avoir recours aux tribunaux plutôt que d'amener les syndicats à s'organiser davantage. Bref, une situation que nous avons connue au Canada. Plus attirant, peut-être en surface l'argument selon lequel, étant donné le caractère étatique du socialisme traditionnel et nationalisation, les syndicats devraient adopter une stratégie consistant à négocier collectivement la voie vers le socialisme. C'est-à-dire que l'État n'aurait qu'à légiférer afin de permettre aux syndicats de négocier, avec les gestionnaires, les prérogatives de gérance, de contrôle sur le procès de travail et celui sur les investissements. Effectivement, cet argument est en effet très attrayant, sauf pour une chose. Le Capital n'est pas très disposé à abandonner ses prérogatives. En effet, il me semble qu'il serait beaucoup plus prêt à accepter la nationalisation avec compensation — là où il peut investir ailleurs — que d'abandonner son contrôle sur ses entreprises, ses actifs et ses priorités d'investissement. L'appel ultime que nous entendons ces jours-ci est celui qui favorise la « coordination internationale ». Comment ne pas être en faveur de la coordination internationale ? Ne lésinons pas sur les moyens, discutons, pour voir si nous pouvons faire des choses ensemble. Mais, cela ne représente pas une véritable stratégie et pourrait même être un prétexte pour ne rien faire. Faudrait-il attendre que la gauche coordonne au niveau international une stratégie socialiste avant de construire une réponse nationale ?

Je conclurai sur une note positive. Si nous ne considérons pas l'attaque de l'État contre les droits et le niveau de vie des travailleurs et

des travailleuses comme un phénomène typiquement néo-conservateur, libéral, reaganien, ou thatchérien, mais si nous y voyons une réponse de la classe capitaliste à cette crise particulière, alors la cause socialiste devient plus rayonnante. Si nous [252] comprenons l'État-providence et la législation du travail avec toutes ses contradictions en même temps que ses bénéfices, alors il me semble que la cause du socialisme se renforce. Et, la nécessité d'un parti socialiste de masse, qui s'organiserait et diffuserait la stratégie socialiste, devient encore plus impérieuse. En d'autres mots, le socialisme doit être remis à l'ordre du jour, non pas au sens d'une plus grande intervention de l'État ni d'une moins grande intervention, mais au sens de favoriser l'émergence d'un type différent d'État. Lorsque nous parlons de démocratie, nous devons savoir qu'à moins d'enlever le capital au Capital, nous n'aurons pas vraiment de démocratie et ne pourrons pas déterminer les priorités collectives. Trop souvent, aujourd'hui, la gauche réclame davantage de démocratie, sans plus.

Enfin, il me semble qu'une bonne partie de notre projet doit être formulé de concert avec la classe ouvrière qui demeure au cœur du projet socialiste. L'identité de classe, la conscience de classe, la politique de classe ne constituent pas la seule façon pour les individus de se définir dans une société capitaliste. Ils et elles se perçoivent en fonction des nombreux chapeaux qu'elles et qu'ils portent, en fonction des nombreux rôles occupés. Mais la classe demeure l'une des expressions collectives possibles dans une société capitaliste, même si elle n'est en aucune façon une expression automatique et inévitable. Étant donné leur place centrale dans la constitution de l'ordre social global et leur nature contradictoire et antagonique liée de manière inhérente à l'exploitation, les rapports de production fournissent encore un potentiel immense en ce qui concerne les luttes sur et autour de la *formation des sujets de classes*. La mise en application d'un projet socialiste, impliquant un changement fondamental dans les rapports de production, ne peut pas se passer de l'identité de la classe ouvrière. Ceci non seulement à cause de la taille potentielle d'une telle collectivité, formée par celles et ceux qui occupent des positions subordonnées dans les rapports de production, mais aussi à cause de la position centrale d'une telle collectivité face à la principale dimension de l'ordre social global de la production. Si, en effet, la question en est une de transformation sociale, le remplacement du capitalisme comme

systeme — et la leçon néo-conservatiste doit sûrement signifier que si nous n'allons pas dans cette direction, nous ne pouvons que reculer — alors la mobilisation des classes travailleuses est la condition organisationnelle et idéologique pour y arriver.

Léo PANITCH  
Université York

[253]

**QUATRIÈME PARTIE.**  
**Stratégies d'opposition au néo-conservatisme**

**“LE THATCHÉRISME  
ET SES ALTERNATIVES :  
QUEL EST L'AVENIR  
DU CAPITALISME BRITANNIQUE ?” \***

**Hugo RADICE**

[Retour à la table des matières](#)

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la Grande-Bretagne a fourni à Marx un modèle de capitalisme industriel développé qui montrait la voie au reste du monde. Dans les années 1970, trébuchant d'une crise économique à l'autre, la Grande-Bretagne semblait en voie de devenir le premier pays capitaliste développé à s'engager sur la pente du sous-développement, à travers la désindustrialisation, la fuite des capitaux et la dégénérescence de la démocratie bourgeoise. Vint alors madame Thatcher qui offrit de nouveau la Grande-Bretagne en modèle au reste du monde – mais un modèle, cette fois, de renaissance capitaliste. Bien que l'échéancier du programme thatchériste ait dû être révisé, il n'y a pas eu de retournement à ce jour. Les politiques visant l'effacement de l'État et le contrôle disciplinaire de la main-d'œuvre sont bien ancrées avec toutes les chances d'une troisième victoire électorale successive en 1987 ou 1988, compte tenu de la division au sein de l'opposition.

---

\* Une première traduction de cet article a été réalisée par l'auteur lui-même.

Qu'entend donc instaurer le *thatchérisme* en Grande-Bretagne ? Réussira-t-il ? Sinon, quelles sont les alternatives ? Dans ce texte, je vais exposer les principaux éléments de ce programme, considérer ses succès et ses échecs et proposer une évaluation qui, je l'espère, limitera tout au moins l'éventail des « futurs possibles ». Puisque je me concentrerai sur les politiques économiques, même conçues largement, je ne peux, d'une manière réaliste, que présenter les fondements politico-économiques d'une évaluation du *thatchérisme*. J'espère néanmoins éviter les pièges de l'économicisme et tenir compte des aspects idéologiques et plus spécifiquement politiques. En particulier, je ne pense pas qu'on puisse comprendre le *thatchérisme* comme la stratégie économique rationnelle des « fractions dominantes » du capital britannique, quelque importante que puisse être une telle stratégie.

[254]

Il s'ensuit également qu'on ne peut arriver à une contre-stratégie pour la classe ouvrière simplement en *dévoilant* une telle stratégie capitaliste. Par ailleurs, *l'agencement* du capital et de la classe ouvrière en Grande-Bretagne pose de véritables contraintes aux stratégies qui peuvent être proposées et suivies dans nos institutions politiques actuelles.

### ***1. Les politiques *thatchéristes****

Le programme *thatchériste* était bien résumé au départ par Andrew Gamble sous le titre « L'économie libre et l'État fort »<sup>262</sup>. L'aspect « économie libre » concerne l'ensemble des mesures néolibérales visant à restaurer la responsabilité du marché dans l'allocation des ressources de manière à donner au capital la liberté de circuler à la recherche du profit et de dominer la main-d'œuvre dans la sphère de la production. L'« État fort » dénote tout d'abord la force de la résolution requise pour réduire de manière importante les fonctions économiques de l'État, pour libérer des ressources en vue de leur réallocation privée. Mais il indique

---

<sup>262</sup> A. Gamble, « The Free Economy and the Strong State : the Rise of the Social Market Economy », *Socialist Register*, 1979.

aussi qu'il faut renforcer la domination du capital dans la sphère même de la production et dans celle de la politique – c'est-à-dire hors de la sphère de la circulation qui seule peut être vraiment « laissée au marché ».

Les mesures politiques poursuivies depuis 1979 peuvent être rangées sous quatre titres : la politique macroéconomique, la privatisation, les attaques contre les travailleurs et l'internationalisation. Évidemment, ces domaines se chevauchent et sont en interaction.

### *1.1 La politique macroéconomique*

Les buts du keynésisme traditionnel, plus spécialement le plein emploi, ont été remplacés par la poursuite d'objectifs monétaires, la « stratégie financière de moyen terme », assortis d'austérité fiscale. L'intention est d'établir un environnement prévisible sur le plan macropolitique, en stabilisant la valeur de la monnaie et en abandonnant l'interventionnisme au niveau de la demande agrégée. En outre, par la réduction des dépenses de l'État, on vise à libérer des ressources pour fin d'accumulation dans le secteur privé. En principe, cette approche suppose que les taux d'intérêt soient déterminés par le marché, c'est-à-dire dans la *City* : ce qui est lié à la déréglementation du secteur financier. Du côté fiscal, la réduction des dépenses de l'État a nécessité une [255] centralisation radicale du contrôle, y compris un contrôle plus strict du Trésor sur les départements du gouvernement central qui dépensent et un contrôle du gouvernement central sur les gouvernements locaux. Cette dernière tendance a finalement conduit à l'abolition des autorités locales de niveau intermédiaire qui sont toutes sous le contrôle du Parti travailliste.

### *1.2. La privatisation*

On utilise normalement ce terme au sens étroit en faisant référence à la vente des actifs des entreprises publiques, par exemple British Telecom, et à la nécessité de soumissions privées compétitives pour dispenser les services publics. Mais il est sensé de considérer comme

faisant partie de la même stratégie – chevauchant la stratégie macroéconomique – les réductions dans les subventions industrielles, dans les impôts sur les revenus des individus et sur les corporations et dans les prestations de bien-être. L'objectif général est de restaurer et d'accroître l'étendue de l'accumulation du capital privé par une « remarchandisation » du secteur public. Cela est également lié à la déréglementation dans l'industrie et la finance. La privatisation a joué un rôle idéologique majeur dans le thatchérisme, la « démocratie de la propriété privée ».

### *1.3. L'attaque contre les travailleurs*

Le gouvernement a promulgué une série de lois relatives aux syndicats ayant pour but d'affaiblir leurs droits statutaires et leur efficacité pratique. Alors que le gouvernement Heath a tenté en 1971 de réformer les lois syndicales d'un seul coup — et qu'il a été largement battu — le gouvernement Thatcher a avancé pas à pas, érodant dans un premier temps les immunités légales des syndicats, limitant ensuite leurs droits à l'autonomie organisationnelle et à la représentation politique. Lorsque nécessaire, notamment pendant la grève des mineurs de 1984-1985, l'attaque contre les travailleurs a fait directement usage de la force physique et du droit commun : les appareils policier et judiciaire ont été étendus, centralisés et se sont vus octroyés un puissant appui du fait du déploiement d'une idéologie de « la loi et de l'ordre ». Par ailleurs, le marché du travail est aussi en voie d'être « libéré » par l'abolition des conseils de salaire (dans les secteurs non organisés), des taux statutaires de salaire minimum et de la « résolution sur les salaires équitables » qui réglementait les achats du secteur public. Les réductions dans les prestations de bien-être ont pour but la mise en vigueur d'un taux [256] « naturel » de salaire déterminé par le marché. En outre, la pression sur la main-d'oeuvre a été renforcée par une hausse importante du chômage, directement causée par une déflation délibérée.

### *1.4. L'internationalisation*

Une des premières mesures prises en 1979 a été l'abolition de tous les contrôles restants sur les mouvements de capitaux à l'intérieur et hors de la Grande-Bretagne. Cela permit aux firmes multinationales britanniques, spécialement les institutions financières, d'investir « dans l'ordre » à l'étranger les profits des réseaux pétroliers de la Mer du Nord pendant la récession de 1980-1983. Cette mesure a aussi subordonné complètement les taux d'intérêt en Grande-Bretagne aux forces du marché international. Cela permettait au gouvernement de prétendre que ses politiques d'austérité étaient le résultat d'événements échappant à son contrôle. Le gouvernement de madame Thatcher a fortement appuyé l'adoption de telles politiques à travers le monde entier, sous les auspices du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale. Néanmoins, il a insisté sur le fait que la « crise mondiale des dettes » peut être résolue par les banques privées internationales et il n'appuie aucune nouvelle initiative internationale publique du type « nouveau Bretton Woods ». Toute réaction protectionniste à la pénétration croissante des marchés britanniques par les importations a été rejetée, même si certaines restrictions ont été mises en place contre la propriété étrangère des firmes nouvellement privatisées, en particulier, British Aerospace. Dans le cadre de la Communauté économique européenne, le gouvernement refuse de se joindre au système monétaire européen, estimant que les taux de change doivent être déterminés par le marché ; de plus, il s'est opposé à toute initiative d'expansion commune.

## *2. Succès et échecs*

D'abord et avant tout, les objectifs fiscaux et monétaires du thatcherisme ont été sérieusement compromis par les effets du chômage massif quia été plus considérable et persistant que le gouvernement ne l'avait prévu. Seul le bonus, également imprévu, dû à la hausse des prix du pétrole, en 1979, et l'accroissement de la production en Mer du Nord ont permis de limiter les dégâts. Toutefois, il n'y a pas eu de progrès dans la diminution des dépenses publiques en pourcentage du PNB ou dans celle du taux de base de l'impôt sur le revenu.

[257]

Le fait que de larges segments de la population n'acceptent pas que la logique du marché libre implique des coupures dans la disponibilité des services publics constitue pour le gouvernement un second contretemps. On a généralement appuyé les attaques contre l'inefficacité du secteur public, mais les coupures dans des secteurs tels que la santé et l'éducation ont suscité de fortes résistances. Les enseignants, par exemple, ont obtenu un large appui dans leur longue lutte salariale de 1985-1986. La vente des actifs publics n'a pas soulevé de forte opposition, mais elle n'a réellement attiré qu'une infime minorité de petits soi-disant capitalistes et spéculateurs. La plupart des petits actionnaires ont préféré réaliser des gains rapides de capitaux en vendant leurs actions aux institutions financières. Ici aussi, la voie du marché s'est révélée plus populaire en théorie qu'en pratique.

Troisièmement, même si le gouvernement semble vouloir et pouvoir être ferme sur la question du chômage, ce doit être démoralisant pour lui de voir que les capitalistes anglais refusent toujours d'investir suffisamment en Grande-Bretagne pour influencer en ce domaine. 40 % des chômeurs sont sans emploi depuis plus d'un an et le chômage urbain parmi les jeunes et les Noirs est clairement à l'origine des nouvelles vagues d'émeutes. Plusieurs commentateurs ont suggéré que cet échec à restaurer l'économie, au sens conventionnel (keynésien) d'emplois et de revenus, fera éventuellement tomber le thatchérisme à la prochaine élection, faute du « facteur Falklands ».

Cependant, le thatchérisme a connu aussi des succès importants ou, du moins, il y a des raisons qui expliquent que de tels échecs soient tolérables. D'abord, le mouvement syndical s'est montré rigide et sans imagination dans sa résistance. La grève des mineurs a bien démontré que la lutte héroïque ne peut remplacer une stratégie capable de gagner le soutien de l'ensemble du mouvement ouvrier. L'imagination dont on a effectivement fait montre, notamment dans le réseau des organisations de femmes qui a constitué l'ossature de la résistance dans les communautés houillères, provenait de mouvements à la base et non de l'organisation syndicale. Dans l'ensemble du mouvement syndical, plusieurs grands syndicats ne sont que trop bien disposés à se prêter aux efforts du gouvernement pour affaiblir leurs liens avec le Parti travailliste et à accepter le « nouveau réalisme » dans les négociations collectives proposées par des FMN plus sophistiquées. Le radicalisme

des syndicats du secteur public, dans lequel plusieurs ont placé leur confiance, s'est montré plus fort à la défensive, mais incapable de répondre efficacement à l'idéologie antiétatique du thatchérisme.

[258]

En deuxième lieu, malgré les fuites massives de capitaux et l'incrédulité apparente du capital britannique quant aux effets du thatchérisme, tous les secteurs significatifs des affaires en Grande-Bretagne continuent à appuyer généralement le gouvernement. Il y a périodiquement des appels à des politiques d'expansion de la part d'industriels coincés, mais on les fait invariablement taire par un bref sermon du chancelier de l'échiquier ou du gouverneur de la Banque d'Angleterre sur la nécessité d'adopter une attitude disciplinée en matière de finance. De plus, il y a eu une reprise réelle bien que faible dans l'investissement étranger direct en Grande-Bretagne dans les secteurs non pétroliers. Du côté de la gauche, on continue d'affirmer que l'industrie manufacturière britannique n'est pas représentée politiquement pour des raisons historiques et qu'elle marche de façon soumise sur les traces des intérêts financiers dominants, faute de mieux. Leys a bien défendu cet argument <sup>263</sup>. Cette façon de voir est dépassée car les capitaux industriel et bancaire sont de plus en plus liés avec l'émergence tardive de plusieurs des formes du « capital financier », formes que l'on trouve ailleurs depuis longtemps et qu'analyse Hilferding. Cette liaison s'est fondée sur une internationalisation soutenue du capital et a mené à un large accord sur les conditions économiques et politiques d'une reprise économique en Grande-Bretagne – j'approfondirai cette question plus loin. En tout cas, malgré qu'on ait prédit à plusieurs reprises l'effondrement final de l'industrie manufacturière britannique, il faut constater que son déclin relatif continu a pu, jusqu'à maintenant, être géré quant à ses effets économiques et politiques et on ne doit pas s'attendre à ce qu'il conduise inéluctablement à une défaite électorale.

Troisièmement, l'opposition politique aux conservateurs est divisée, non seulement en termes parlementaires entre l'Alliance et le Parti travailliste, mais aussi, en termes de lignes d'action entre un monétarisme plus « compatissant » et diverses variantes appartenant à

---

<sup>263</sup> C. Leys, « Thatcherism and British Manufacturing », *New Left Review*, n° 150, 1985.

la relance keynésienne. Quoique tous les programmes de relance contiennent des éléments qui gagnent un support électoral majoritaire, le gouvernement Thatcher continue à convaincre bien des gens que de manière générale, « il n'y a pas d'alternative ». En particulier, les programmes alternatifs sont constamment minés parce qu'ils sont forcés d'adopter des critères fondés sur une économie de marché libre : normes de la concurrence internationale, rentabilité privée, budget équilibré, etc. Le thatchérisme propose un programme plus simple, plus cohérent qui, même dans le creux médian habituel de popularité du gouvernement, obtient un appui [259] solide parmi les 80 % à 85 % d'électeurs que le chômage n'a pas atteint.

### ***3. Perspectives sur le thatchérisme***

Toutefois, une analyse sérieuse du thatchérisme doit aller au-delà d'une simple addition des succès et des échecs, de même qu'elle doit dépasser les contingences de la politique électorale. Comment évaluer *l'économie politique qui lui est sous-jacente* et ses perspectives ? Depuis qu'il est devenu clair que le thatchérisme n'est pas qu'une pure aberration politique et qu'il n'a pas été propulsé au pouvoir par l'incompétence des gouvernements Wilson – Callaghan, la gauche anglaise cherche à répondre à cette question. La première réponse consistait à voir le programme économique néo-libéral de Thatcher comme purement idéologique : une couverture commode pour une attaque directe contre le niveau de vie de la classe ouvrière, destinée à restaurer la rentabilité. De ce point de vue, le « marché libre » est un concept du 19<sup>e</sup> siècle, complètement démodé à l'époque du capital monopoliste, de l'État-providence-militaire, etc. Les keynésiens de gauche continuent d'affirmer que le thatchérisme est irrationnel, simplement parce que la déflation réduit les profits en faisant chuter la demande, diminuant le taux d'utilisation des capacités productives et, par là, l'incitation à investir. On soutient qu'il faudra bien, un jour, qu'une folie de la sorte prenne fin ; la Grande-Bretagne pourra ainsi redevenir « normale », c'est-à-dire revenir à un gouvernement de centre qu'il soit conservateur, de l'Alliance ou travailliste.

D'autres ont toutefois pris le thatchérisme plus au sérieux et une série de débats se sont déroulés dans des revues de gauche telles que

*Marxism Today*, *New Left Review*, *Capital and Class* et – d'un niveau plus à la portée de tous – *New Socialist*. Un des thèmes récurrents est que le déclin économique continu et le changement dans la composition de classes en Grande-Bretagne ont sapé les bases économiques et politiques du travaillisme. Cela a donné à la classe dominante une occasion rêvée de rompre avec les solutions corporatistes et de déplacer fermement à droite le terrain du discours politique et du choix des lignes d'action. Stuart Hall <sup>264</sup>, en particulier, a souligné le fait que le thatchérisme est beaucoup plus qu'un simple ensemble de politiques économiques et qu'il comporte une philosophie politique distincte visant la restructuration de la société civile de même que celle de l'État. D'autres intervenants tels que Bob Jessop <sup>265</sup> et Andrew Gamble ont aussi insisté sur une telle analyse globale. Gamble <sup>266</sup>, par exemple, a toujours mis en [260] évidence la centralité de l'État dans la théorie et la pratique thatcheristes : il faut redonner un rôle « approprié » à l'État afin de résoudre, en faveur du capital, la crise d'hégémonie devenue évidente dans le courant des années 1970.

Les implications de ces analyses concernent non seulement le diagnostic des perspectives pour le thatchérisme, mais aussi la recherche d'une réponse appropriée venant de la gauche. Si le terrain de la lutte des classes a été déplacé et redéfini alors le thatchérisme signifie vraiment une coupure *radicale* : son succès, de quelque façon qu'on le définisse, dicterait l'essentiel de la politique britannique pour les décades à venir. Par conséquent, il faudrait une reconstruction radicale à gauche aussi. Certains proposent que le populisme de droite soit contrecarré par un populisme de gauche ; plus sérieusement, que la stratégie politique de la gauche tienne pleinement compte des nouveaux terrains de lutte inaugurés par le thatchérisme et se fonde sur le potentiel des mouvements sociaux d'opposition en dehors de la base traditionnelle de la gauche au sein du mouvement syndical. En particulier, le caractère étatiste des politiques traditionnelles de la gauche est remis en question avec la promotion d'autres formes de

<sup>264</sup> S. Hall et M. Jacques (sous leur direction), *The Politics of Thatcherism*, Lawrence and Wishart, 1984.

<sup>265</sup> B. Jessop, K. Bonnett, S. Bromley et T. Ling, « Authoritarian Populism, two Nations and Thatcherism », *New Left Review*, n° 147, 1984.

<sup>266</sup> A. Gamble, *op. cit.* et A. Gamble « Smashing the State : Thatcher's Radical Crusade », *Marxism Today*, juin, 1985.

collectivisme (coopératives, État local, politique communautaire) et à travers un éventail plus large de questions politiques concernant la sexualité, l'environnement, la paix, etc.

La faiblesse de cette perspective sur le thatchérisme tient à ce que, dans bien des cas, ceux qui la proposent sont tellement pressés de prendre en compte les facteurs non traditionnels (c'est-à-dire non économiques) qu'ils ignorent les changements manifestement économiques qui sont censés reposer sur les changements dans la composition de classes et l'idéologie politique. Il est intéressant de noter qu'on opposait cette même critique aux théoriciens du corporatisme dans les années 1970. Quelle est alors l'alternative offerte par les « économistes » de la gauche ? À l'extrême, du côté de la « gauche dure » des partis travailliste et communiste, le thatchérisme est perçu comme fermement fondé sur une stratégie spécifique d'accumulation du capital. Si le programme économique est considéré non seulement comme une idéologie, mais comme un ensemble d'armes pratiques de la lutte économique de classes, alors on peut le comprendre dans les termes conventionnels de l'accroissement de la plus-value absolue et relative, procurant au capital financier une base adéquate pour réorganiser l'accumulation dans les sphères de la production et de la circulation et pour éventuellement la relancer. Dans cette perspective, on admet que les changements dans la structure occupationnelle et l'impact différencié [261] de la récession ont restructuré la classe ouvrière. Mais le champ de bataille traditionnel du travail et du capital demeure toujours le même. Cela signifie que le syndicalisme militant doit continuer à diriger la riposte de la gauche au moyen d'une politique anticapitaliste adaptée plutôt que radicalement reconstruite. Même si cette approche <sup>267</sup> a été caricaturée par ses adversaires, elle incite la gauche à passer outre aux échecs du travaillisme dans les années 1970 de manière à développer des politiques adéquates au déploiement de la crise – on ne peut pas continuellement imputer les échecs aux trahisons des dirigeants ou aux complots des médias.

Les deux positions présentées ci-dessus peuvent en gros s'appliquer aux autres pays capitalistes développés. Mais il se peut que le thatchérisme, si on le considère comme une formation politique

---

<sup>267</sup> A. Glyn et J. Harrison, *The British Economic Disaster*, Pluto, 1980 ; B. Fine, L. Harris, M. Mayo, A. Weir et E. Wilson, *Class Politics*, 1984.

distincte de la droite, doit beaucoup aux circonstances spécifiques du capitalisme britannique. Il faut manifestement tenir compte du très haut degré de prolétarisation en Grande-Bretagne, des particularités de l'État britannique, de la continuité historique de la classe dominante et des conséquences du déclin impérial. Si la Grande-Bretagne pouvait être considérée comme isolée du reste du monde, ou si, vu autrement, le *thatchérisme* n'était qu'une variante locale d'un thème global, de telles spécificités nationales ne pourraient altérer que de manière marginale les grandes lignes de l'analyse, en supposant que celles-ci se fondent bien sur les relations entre le capital et le travail (l'économie politique).

Cependant, à mon avis, l'évaluation du *thatchérisme* et de son avenir dépend *précisément* de la relation entre les tendances du capitalisme mondial et les spécificités nationales britanniques. Les deux principales perspectives sur le *thatchérisme* ont échoué à analyser suffisamment les transformations dans le mode d'intégration de la Grande-Bretagne à l'économie mondiale et les contraintes qui en découlent pour l'économie politique interne.

#### ***4. La Grande-Bretagne et l'économie mondiale***

Les débats au sein de la gauche britannique sur la nature et les perspectives du *thatchérisme* sont dans une impasse. Les positions « de type idéal » esquissées ci-dessus mettent l'accent sur différents *aspects* des politiques et des résultats du *thatchérisme*. Par conséquent, malgré des divergences politiques aigües, on s'entend largement sur plusieurs questions. Et les deux positions peuvent s'appuyer sur l'impasse réelle dans laquelle se trouve le *thatchérisme*. Ceux qui persistent à voir dans le *thatchérisme* une [262] rupture radicale vers la droite sont encouragés dans leur croyance par le simple passage du temps : les politiques ne s'effondrent pas et les alternatives continuent de paraître faibles. Au contraire, ceux qui voient dans le *thatchérisme* une simple variante de la stratégie habituelle de la classe dominante peuvent noter les obstacles auxquels le programme se heurte en attaquant les syndicats et l'État-providence, mais on ne peut pas préciser, en un sens « non-conventionnel », ce qui serait le « succès » du *thatchérisme*.

En ce qui concerne l'impasse « réelle » du thatchérisme, même ses partisans les plus résolus sont profondément incertains quant à l'issue probable <sup>268</sup>. Les partisans, et même plusieurs opposants (bien que non keynésiens), reconnaissent que le programme est cohérent, c'est-à-dire qu'en principe il pourrait jeter les bases d'une relance de l'accumulation aux dépens d'une classe ouvrière battue et désorganisée. Mais une telle issue n'est pas du tout assurée. De plus, en autant que l'effondrement du thatchérisme reste possible – le fameux virage en U – la gauche peut éviter d'avoir à développer *tout de suite* une alternative radicale. Elle peut attendre le retour à la normale, puis reprendre les débats traditionnels entre la gauche et la droite qui ont toujours marqué le mouvement travailliste britannique. Cela est évidemment le fondement des politiques économiques mises actuellement de l'avant par le porte-parole travailliste sur l'économie, Roy Hattersley <sup>269</sup> et des alternatives proposées par la gauche « dure ».

Je pense que l'impasse dans l'analyse effectuée par la gauche peut être résolue, au moins en excluant certaines issues pour le thatchérisme et ses alternatives. Le problème essentiel, c'est que les deux perspectives de gauche continuent d'*identifier les conditions de l'économie nationale et de l'État-nation de Grande-Bretagne aux intérêts supposés des classes nationales*. Cela implique que la classe capitaliste et la classe ouvrière britanniques se considèrent comme participant à la crise britannique, cherchant, par le fait même, des stratégies de classes pour résoudre la crise sur une base nationale. Tout est encore comme lorsque Marx et Engels écrivaient en 1848 :

Bien qu'elle ne le soit pas dans son contenu, la lutte du prolétariat contre la bourgeoisie est, dans sa forme, en premier, une lutte nationale. Le prolétariat de chaque pays doit naturellement en finir d'abord avec sa propre bourgeoisie. [*Manifeste du Parti communiste*, 1<sup>ère</sup> partie]

---

<sup>268</sup> Voir Sir J. Hoskyns, « Overkill : the Only Answer » ; « An end to Patchwork » ; « No Recovery until the Tyrants are Tamed », *The Times*, 11-13 février, 1985.

<sup>269</sup> Voir J. Harrison et B. Morgan, « Hattersley's Economics », *Capital and Class*, n° 26, 1985.

« En premier », mais est-ce que cela signifie pour toujours et qu'on peut poursuivre l'analyse en ne parlant du reste du monde [263] qu'en passant ? Malheureusement, toutes les traditions analytiques et politiques de la gauche britannique s'alignent sur ce cadre national. D'une part, les marxistes plus « économistes » traitent de l'importance accrue de l'État-nation comme d'une autre des « lois de mouvement » du développement capitaliste, comme ils l'ont fait depuis l'*Impérialisme* de Lénine. D'autre part, les analyses « politistes » de Hall ou Jessop se confinent à un État-nation donné. S'extasiant devant l'apparente centralité des institutions politiques et culturelles, ils sont amenés à penser que les « solutions » à la crise du capitalisme britannique doivent se manifester, au sein de ces institutions, comme des politiques et des idéologies nationales.

Bien entendu, toute analyse sérieuse tient compte de l'internationalisation du capital. On ne peut guère l'ignorer, compte tenu du volume des investissements vers l'intérieur et vers l'extérieur depuis les années 1950 et de ses effets évidents sur l'économie. Mais l'analyse de l'intégration de la Grande-Bretagne dans l'économie mondiale en reste toujours au niveau des qualifications et des contingences qui ne peuvent expliquer que des divisions particulières de la classe dominante ou des contraintes politiques spécifiques.

À mon avis, l'internationalisation du capital en Grande-Bretagne a franchi un point tournant décisif, par-delà lequel l'évolution concrète de l'économie particulière dite « nationale » est déterminée *en premier lieu* par sa position particulière dans l'économie mondiale capitaliste. J'ai développé cette thèse ailleurs <sup>270</sup> à la fois en termes de théorie de l'internationalisation et en termes de spécificités de l'économie britannique. En effet, elle est aujourd'hui applicable à toute économie capitaliste « nationale », y compris celle des États-Unis où le taux du commerce extérieur est passé de 10 % à 20 % de la production industrielle depuis 1970 et où les débats sur la politique économique sont dominés par des considérations « internationales » : la concurrence japonaise, les dettes du Tiers-Monde, la balance commerciale, etc. Néanmoins, parmi les plus grands pays de l'OCDE, la Grande-Bretagne est sans doute le plus caractéristique à cet égard.

---

<sup>270</sup> H. Radice, « The National Economy – a Keynesian Myth ?, *Capital and Class*, n° 22, 1984.

Les statistiques sur les investissements à l'étranger et le commerce extérieur sont bien connues. En 1981, l'investissement total à l'extérieur a atteint 10,7 milliards de livres, dont 5 milliards en investissements directs. Les importations, et même les exportations, comptent pour environ 30 % de la production industrielle <sup>271</sup>. Depuis les années 1950, les capitalistes britanniques, de quelque section ou « fraction » que ce soit, ont en [264] effet échappé au déclin de l'économie britannique au moyen d'une stratégie d'insertion dans les régions les plus dynamiques de l'économie mondiale. Ils se sont servis de leur plus grand « avantage comparatif », de leur expérience incomparable du commerce et de la finance internationale, comme point de départ de ce déplacement stratégique. En retour, les capitalistes américains, européens et japonais ont eu l'occasion d'investir en Grande-Bretagne. Compte tenu du caractère oligopolistique de tous les secteurs d'accumulation, il ne faut pas s'étonner que certains d'entre eux qui sont relativement peu rentables pour les capitalistes britanniques puissent offrir des profits alléchants aux investisseurs étrangers. Le même modèle a été analysé avec soin pour les Pays-Bas par Jong et de Maar <sup>272</sup>. Quant aux pays destinataires des investissements britanniques, l'Afrique du Sud demeure toujours très importante en ce qui concerne le capital accumulé et le reflux des profits. Entre 1960 et 1975 environ, le *flux* de capital le plus important s'est dirigé vers l'Europe où les grandes entreprises britanniques ont pris pied. Mais depuis 1975, la plus grande partie des profits tirés du système d'*apartheid*, en Afrique du Sud, ou de l'exploitation des réseaux pétroliers en Mer du Nord, sont investis en *Amérique du Nord* (y compris au Canada). Maintenant, les grands entrepreneurs (Hanson, Murdoch), les FMN traditionnelles (ICI, GKN) et même les banques sont assez bien établis pour faire concurrence, presque sur un pied d'égalité, aux États-Unis et au Canada. Leur taux de profit est encore très bas, mais ils peuvent obtenir du capital dans ces pays et déployer là-bas les avantages spécifiques qu'ils possèdent

<sup>271</sup> Voir les chiffres dans M. Spence, « Imperialism and Decline : Britain in the 1980 s », *Capital and Class*, n° 25, 1985, p.121-125 ; et H. Radice, *op.cit.*, p. 127-129.

<sup>272</sup> H.W. Jong et J.T. de Maar, « Multinational Enterprise and the Structure of the Dutch Economy », Département d'économie, Université d'Amsterdam, Research Memorandum, n° 8415, 1984.

quant à la technique, aux produits et surtout à l'efficacité de la direction et du contrôle financier.

Il ne s'agit pas de quelques entreprises britanniques, mais de *presque toutes* les plus grandes entreprises d'une économie industrielle dont le niveau de concentration du capital est le plus élevé. De plus, le taux d'internationalisation continue de s'accroître. En 1983, les 50 plus grandes entreprises industrielles ont produit à l'*étranger* 48 % de leurs ventes <sup>273</sup>. Bien que des chiffres comparables ne soient pas disponibles pour les exportations, on peut estimer que ces firmes britanniques exportent environ 40 % de leur production.

En conséquence, l'économie britannique comme telle n'a plus de signification en tant qu'unité économique dans le monde capitaliste. La propriété et le déploiement stratégique des capitaux situés en Grande-Bretagne sont fragmentés et ne sont plus intégrés dans une structure industrielle cohérente. En particulier, les secteurs des moyens de production, qui sont toujours le vrai fondement [265] matériel d'une stratégie nationale d'accumulation, sont complètement désintégrés à cause des investissements étrangers. Il y a beaucoup de moyens de production qu'on ne construit pas du tout. Ceux qui restent sont souvent produits pour le marché mondial et ne sont pas bien adaptés aux besoins du marché local britannique.

Pourquoi donc continuer à analyser le *thatchérisme* comme s'il *pouvait* viser à résoudre les problèmes de l'économie britannique ? Ou comme s'il pouvait servir le capital national quand les propriétaires britanniques se préoccupent tant des États sud-africain ou américain ? Au Québec, et même au Canada, on a cessé depuis longtemps de définir l'économie sur une base nationale. Il est temps que la gauche britannique reconnaisse que cela est maintenant vrai aussi chez elle.

---

<sup>273</sup> Voir *Labour Research*, juillet 1984.

## 5. *Le thatchérisme comme économie politique désintégrée*

Comment établir un régime politique capitaliste viable en Grande-Bretagne quand la base traditionnelle d'un tel régime, l'économie industrielle nationale, ne dispose plus des frontières et de la cohérence nécessaires ? Voilà le problème auquel est confronté le thatchérisme. L'absence d'intérêts manufacturiers cohérents et efficaces en Grande-Bretagne, lesquels pourraient faire appel à une solution nationale, voire nationaliste, à la crise, reflète le simple fait que ces intérêts sont désormais globaux, non plus britanniques. Ils sont, en effet, totalement alignés sur les intérêts « traditionnellement globaux » de la *City*, c'est-à-dire de la haute finance. Malgré la force évidente de l'idéologie petite-bourgeoise en Grande-Bretagne, le secteur de la petite entreprise y est l'un des plus faibles du monde capitaliste développé. Il ne peut guère fournir une base alternative pour une économie nationale.

La principale *pression économique* d'un programme politique pro-capitaliste en Grande-Bretagne ne peut consister qu'à faire de cette dernière un lieu attirant pour l'investissement, augmentant ainsi l'emploi dans le secteur privé. Étant donné l'ouverture de l'économie, toute tentative de relance fondée sur le secteur public mènerait immédiatement à une crise des changes, comme ce fut le cas pour Mitterrand en France. Le thatchérisme cherche à rentabiliser l'investissement en Grande-Bretagne en surmontant le lourd héritage découlant de la tentative de construire, après 1945, l'État providence le plus avancé du monde sur la base d'une économie en déclin et d'un système politique archaïque. La [266] structure institutionnelle de l'économie britannique et sa culture ont évolué sur la base des privilèges de l'empire. Dans les années 1930, ils demeurèrent assez forts pour empêcher une crise telle que celle qui a provoqué, par exemple, des changements fondamentaux dans les rapports de classes en Suède ou même aux États-Unis. Tout bonnement, la main-d'oeuvre britannique doit maintenant se conformer aux contraintes de la concurrence capitaliste internationale. Si les travailleurs britanniques veulent une économie à salaire élevé alors ils doivent faire comme font les Allemands, les Japonais, ou, préférablement, les Américains. Il faut donc transformer radicalement les relations autrefois confortables entre

la bourgeoisie et le prolétariat. Cette nécessité est au coeur de la crise et de l'impasse actuelles.

## 6. *Les alternatives*

Évidemment, la stratégie soi-disant rationnelle ou réaliste du centre – Heath, l'Alliance ou la droite du parti travailliste – est en fait *absolument irréaliste*. Elle suppose qu'on peut construire, sur la base traditionnelle de l'après-guerre, une alliance de classes sur la question de la renaissance de l'économie nationale. Dans une perspective capitaliste, c'est au contraire le thatchérisme qui est rationnel et réaliste, si on peut appliquer de telles épithètes aux programmes politiques.

Le programme que le Parti travailliste va présenter à la prochaine élection n'est pas encore précis <sup>274</sup>, mais il est clair que le leadership de M. Kinnock se berce toujours de l'illusion que le capital national va participer à un programme de reprise plus ou moins conventionnel. Quant à la question des investissements extérieurs, on propose des incitations fiscales au rapatriement des capitaux : approche qu'on peut qualifier, charitablement, de désespérément inefficace. Le reste du programme peut être qualifié de keynésien, avec une nuance interventionniste, en pratique très proche des politiques de la période Wilson-Callaghan. La gauche travailliste contestera sans doute ces politiques dans le cadre de la lutte traditionnelle entre les deux ailes du parti. Pourtant, l'analyse que nous proposons donne une base beaucoup plus solide au rejet du réformisme, par exemple, elle complète bien la critique du « nouveau révisionnisme » proposée par Miliband <sup>275</sup>.

Une alternative réaliste doit se développer dans deux directions. En ce qui concerne la « lutte nationale » des classes, on ne doit pas minimiser, encore moins répudier, ce qu'il reste de force [267] considérable au mouvement syndical. Il est évident que les efforts mis à construire des zones de « socialisme local » dans le Conseil du Grand Londres et ailleurs ont justement été les plus efficaces lorsqu'ils mettaient en contact les syndicats et les « nouveaux mouvements

<sup>274</sup> J. Harrison et B. Morgan, *op.cit.*

<sup>275</sup> R. Miliband, « The new revisionism in Britain », *New Left Review*, n° 150, 1985.

sociaux ». Un programme de gauche doit se fonder sur les besoins populaires, particulièrement sur le plein emploi : d'où la *nécessité* d'une économie planifiée sous contrôle démocratique. Tout programme sérieux de reconstruction de nos industries désintégréées et affaiblies *devrait* comprendre non seulement une injection massive de ressources, mais attribuer aussi un rôle important à l'allocation directe, par des agences publiques, de ces ressources. Ainsi seulement peut-on « restructurer » notre base industrielle extravertie et fragmentée en fonction des buts de la classe ouvrière, par exemple, par la conversion de l'industrie militaire à un usage civil. Il faut donc lancer un programme important de nationalisation dans les secteurs industriels et financiers. Laisser la direction de l'industrie aux propriétaires privés, c'est, d'une manière ou d'une autre, capituler devant les revendications de la concurrence internationale.

La seconde voie est internationaliste. Étant donné le déploiement international du capital, cela n'est plus utopique, mais plutôt tout à fait réaliste. Les attitudes chauvines qui ont dominé à gauche depuis si longtemps commencent à s'affaiblir. Dans ce contexte, les solutions réformistes ont beaucoup plus de crédibilité. Une politique économique keynésienne peut surmonter, au niveau européen, ou même international, les contraintes qui la limitent à l'échelle nationale <sup>276</sup>. Étant donné les liens étroits entre le capital britannique et les États-Unis, une alliance de classes antiaméricaine et pro-européenne présente des attraits évidents pour la gauche britannique <sup>277</sup>. Mais pour le moment, ce « réformisme international » se trouve complètement subordonné aux normes capitalistes de l'économie mondiale : austérité fiscale, remboursement des dettes, « conditionnalité » des prêts du FMI, etc. À *long terme*, une vraie politique de gauche doit se fonder sur l'internationalisation à la base du mouvement syndical et, plus généralement, sur les liens « horizontaux » entre les mouvements, jusqu'ici nationaux, pour la paix, la protection de l'environnement, la démocratie industrielle, l'aide au Tiers-Monde, etc. Pour la gauche britannique, cela implique un transfert de ressources vers l'activité internationale et la fin des traditions insulaires et chauvines.

---

<sup>276</sup> Voir par exemple le rapport Brandt.

<sup>277</sup> Voir P. Teague, « The Alternative Economic Strategy : a Time to Go European », *Capital and Class*, n° 26, 1985.

Nous sommes encore loin d'un véritable programme politique de gauche. Néanmoins, j'espère avoir bien présenté les éléments d'un programme de gauche adapté aux réalités de [268] l'économie politique en Grande-Bretagne. Qualifier de telles propositions d'utopiques, c'est vraiment s'avouer vaincu.

Hugo RADICE  
Leeds University

[269]

### **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[270]

[271]

## L'ASSOCIATION D'ÉCONOMIE POLITIQUE

L'Association d'Économie politique a été fondée en 1979. Incorporée à Québec comme association sans but lucratif, l'A.E.P. a son siège social à Montréal. Elle est dotée de statuts dont le premier en définit les objectifs :

- cette association a pour objectif principal l'étude théorique et empirique des problèmes économiques, sociaux et politiques auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines. Elle porte une attention particulière à la société québécoise ;
- elle procède dans une perspective critique et multidisciplinaire, dans la tradition de l'économie politique ;
- elle s'intéresse en particulier aux préoccupations des organisations des travailleuses et des travailleurs et des groupes populaires ;
- ouverte à toutes et à tous sans exclusive idéologique et politique, elle réalise son objectif au moyen de diverses activités telles que colloques, séminaires, publications et relations avec des organismes similaires.

L'instance souveraine de l'Association est l'assemblée générale, qui se réunit statutairement une fois par année, entre le 1er février et le 30 avril. L'assemblée élit un conseil exécutif.

Depuis sa fondation, l'A.E.P. s'est imposée graduellement comme un forum dynamique et important dans le domaine de la réflexion critique et multidisciplinaire en économie politique et plus généralement en sciences humaines. L'A.E.P. compte actuellement environ deux cents membres. La plus grande partie vient de l'enseignement, aux niveaux universitaire et collégial, dans divers domaines des sciences humaines, mais aussi dans d'autres secteurs telles la philosophie et la littérature. Mais l'A.E.P. regroupe aussi des

chercheur(e)s travaillant en d'autres lieux ainsi que des syndicalistes, des membres de divers groupes populaires, des journalistes, etc. Le membership actuel reflète donc le caractère multidisciplinaire de l'A.E.P. et ses divers niveaux de préoccupations, allant de la recherche théorique à l'analyse des problèmes concrets auxquels sont confrontées, par exemple, les organisations populaires et syndicales.

[272]

L'audience et l'impact de l'A.E.P. débordent par ailleurs son membership. Ainsi, la principale activité de l'Association, le colloque annuel, attire-t-elle plusieurs personnes extérieures à l'A.E.P. Trois cents personnes ont assisté au dernier colloque. Les thèmes de ces colloques, à caractère international et dont les actes sont publiés, furent les suivants :

- 1981 *La crise économique et sa gestion* (Boréal Express, 1982, éd. par G. Dostaler) ;
- 1982 *Firmes multinationales et autonomie nationale* (Albert Saint-Martin, 1983, éd. par J. Niosi) ;
- 1983 *Les stratégies de reprise* (Albert Saint-Martin, 1984, éd. par D. Bellemare et C. St-Pierre) ;
- 1984 *L'inégalité sociale et les mécanismes de pouvoir* (Presses de l'Université du Québec, 1985, éd. par G. Dussault et V. Piché) ;
- 1985 *Néo-conservatisme et restructuration de l'État* (Presses de l'Université du Québec, 1986, éd. Par L. Lepage et L. Jalbert) ;
- 1986 *Économie politique, écologie et paix.*

Le colloque de 1987 portera sur le syndicalisme. Ces colloques se tiennent généralement en octobre. L'A.E.P. organise par ailleurs au cours de l'année des séminaires, rencontres-débats et mini-colloques sur divers sujets.

Quatre fois par année en moyenne, l'Association publie un bulletin de liaison de huit à dix pages, qui comprend, outre des informations sur

l'A.E.P. et ses activités, des textes d'analyse et de débat, des comptes-rendus de livres, de revues et de colloques, ainsi qu'une rubrique intitulée « Econoflash ». Évidemment, le bulletin est ouvert à tous les membres de l'Association, qui peuvent faire parvenir leurs commentaires, analyses et informations.

L'A.E.P. dirige aussi désormais une collection aux Presses de l'Université du Québec, « Études d'économie politique ». C'est dans cette collection que sont maintenant publiés les actes des colloques. À partir de l'année 1986, d'autres ouvrages sont aussi publiés dans cette collection. Le premier, un recueil, porte sur les nouvelles idéologies de droite. Un manuel d'introduction à l'économie politique est en préparation.

L'A.E.P., qui compte des membres dans quelques pays étrangers, est en contact avec d'autres organisations qui travaillent

[273]

dans une perspective analogue à la nôtre, parmi lesquelles on peut mentionner : le Political Economy Network (Canada), l'Union for a Radical Political Economy (États-Unis), la Conférence of Socialist Economists (Grande-Bretagne), le Forum des économistes (France). Des discussions exploratoires ont d'ailleurs déjà été engagées en vue de la mise sur pied d'une association internationale d'économie politique. Dans le cadre de la remontée, partout dans le monde, d'idéologies conservatrices et néo-libérales, parallèlement à la mise en œuvre de politiques de la même appellation, cette entreprise n'est certainement pas sans intérêt.

ASSOCIATION D'ÉCONOMIE POLITIQUE,  
C.P. 118, Station N, Montréal H2X 3N2

[274]

Achévé d'imprimer  
en octobre 1986 sur les presses  
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.  
Cap-Saint-Ignace, Qué.

**Néo-conservatisme  
et restructuration de l'État**

## **Quatrième de couverture**

La crise de société dans laquelle nous sommes entrés, il y a une quinzaine d'années, a entraîné une série de bouleversements d'abord visibles au niveau des stratégies de la politique économique et à celui des transformations de la politique sociale. Il s'est ensuivi une volonté de restructuration globale de l'interventionnisme d'État qu'on peut observer dans les programmes de réforme des gouvernements des pays industrialisés. Mais plus en profondeur, nous voilà confrontés à une étonnante rénovation de l'éthique politique. Ainsi dans le contexte du déferlement de la vague néo-conservatrice, c'est bien la tradition démocratique qui est visée et tenue responsable des déboires des sociétés capitalistes. Aujourd'hui, néo-conservateurs et néolibéraux tentent de populariser des idées qui paraissaient scandaleuses à l'époque où un Barry Goldwater s'en faisait le chantre au coeur de l'Amérique des Kennedy et de la Great Society. Le défi démocratique a été clairement posé en 1975 à la suite du rapport-choc de la Trilatérale qui concluait : « La démocratie politique est-elle encore une forme viable de gouvernement pour les pays industrialisés de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Asie ? » C'est à ce défi que cet ouvrage tente d'apporter sa contribution.

Ont participé à cet ouvrage

Mario Bunge, Ralph Miliband, Bertram Gross, Christian Deblock, Bertrand Bellon, Francine Dansereau, Frédéric Lesemann, Chantal Mouffe, Jeanne Kirk Laux, Hugo Radice, Louise Vandelac, Léo Panitch, Gilbert Renaud, Lizette Jalbert, Laurent Lepage, Jean-Jacques Gislain, Kusum Singh.

ISBN 2-7605-0422-0

**Fin du texte**